www.kashkazi.com

kashkazi

n° 69 / février 2008

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

le prix de notre survie 800 fc 5 euros

ÉMIRATS, ÉTATS-UNIS, IRAN, CHINE, FRANCE, LIBYE...

le plan drague

quand les puissances mondiales s'intéressent aux comores

notre dossier

à mort, les villages ?

violences en petite terre

à la source du mal

santé à ngazidja

sans famille à el-maarouf "tu crèves"

économie à maore

les "petits" à l'épreuve du droit commun

MOHAMED ALI SAÏD autocrate ou révolutionnaire ?

L'oncle Sam, symbole des Etats-Unis. *(DR)*

Ndzuani, Ngazidja, Mwali : 700 fc / Maore : 4 euros / Réunion, France : 5 euros / Madagascar : 2.500 ariary

Kenya Airways

Kenya Airways vous offre trois fois par semaine de très bonnes correspondances vers Dubaï, Johannesburg, Bujumbura, Cairo, Addis Abeba, Mumbai, Bangkok et Guangzhou en transitant par Nairobi. Pour plus de détails, contactez Ario Comores ou votre agence de voyage.

ARIO

Rogers - AVIATION DIVISION

2005

www.kenya-airways.com

sommaire (69)

4 INSTANTANÉ
EL-MAAROUF avec les "garde-malade"
OUANGANI la vie sans ibrahim ni les anjouanais

8 ENTRE NOUS
LE JOURNAL DES LECTEURS sur l'unité nationale
DES NOUVELLES DE... maalesh
PORTRAIT TYPE hachimiya ahamada

10 FAUT QU'ÇA SORTE
DIPLOMATIK' anapolis, une réunion de plus

11 RUE DES INCONGRUS
une miss, c'est quand même plus sexy, mon père

12 NOUVELLES DU FRONT
NDZUANI en attendant le débarquement...
JUSTICE "*MORALE*" le pari risqué de sambi
IMMIGRATION opération "grand spectacle" à maore

18 GROS PLAN
PETITE TERRE la révolte banlieusarde 976 ?

22 DÉCRYPTAGE
22 *GÉOPOLITIQUE-LE PLAN DRAGUE* quand les puissances mondiales s'intéressent aux comores
26 *ÉCONOMIE* à maore, les "petits" à l'épreuve du droit commun
29 *MAORE* quand l'état se rabiboche avec la collectivité
30 *MWALI* ali saïd, autocrate ou révolutionnaire ?

32 OCÉAN INDIEN
GÉOPOLITIQUE une région aux contours instables

34 GÉOPO
DUBAÏ ses gratte-ciel, ses commerces, ses immigrés

36 DOSSIER
à mort, les villages ?
36 au-delà du village, *par soeuf elbadawi*
39 le micro-développement n'a plus la cote
40 l'émergence du village-état
42 maore, entre le clan et la république
44 à labattoir, plutôt crever que de perdre l'hôpital
45 entre dembeni et ouzioini, le lycée...

46 HORS-PISTE
CULTURE moroni, 2008, le néant culturel
HOMOSEXUALITÉ un tabou insurmontable ?

kashkazi

Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION
Troisième année - numéro 69
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 36 17 97 - 35 66 18
Tel. Mamoudzou : 06 39 40 56 38
e-mail : kashka2005@yahoo.fr / **www.kashkazi.com**
Directeur de la publication : **Kamal'Eddine Saindou**
Rédactrice en chef : **Lisa Giachino**
Rédaction : **Rémi Carayol, Naouerdinne Papamwegne, Daan-Ouni Msoili**
Collaborateurs : **Ahmed Abdallah, Nassuf Djailani, Soeuf Elbadawi, Le Quotidien de la Réunion, Syfia International, Eric Tranois**
Impression : **Graphica Imprimerie, Moroni** - (00 269) 73 59 65

EN PRÉAMBULE

Le jeu dangereux de la démesure sémantique

par Kamal'Eddine Saindou

IL N'Y A PAS DE GUERRE JUSTE, ni de conflit que l'on préfère à la paix. Mais que c'est curieux de voir des gens appeler de tous leurs voeux à la guerre. C'est pourtant ce que font une partie des Comoriens depuis la déclaration du président Sambi le 21 décembre à Mwali, ordonnant à l'Armée nationale de développement (AND) de *"libérer Anjouan"*. La crise anjouanaise a pris ce jour-là un tournant dangereux mais visiblement souhaité par une grande majorité des habitants de l'archipel, qui a suscité deux rassemblements sur la place de l'indépendance de Moroni, pour réclamer "le débarquement" et déloger le président autoproclamé de Ndzuani, le colonel Bacar.
Si l'on peut comprendre l'exaspération du président de l'Union dont l'autorité ne s'exerce pas sur cette partie du territoire national, ainsi que le désespoir de la population anjouanaise, victime d'exactions effectuées par les Forces de la gendarmerie anjouanaise (FGA), on comprend difficilement la culture belliqueuse qui accompagne l'option militaire choisie pour dénouer la crise politique.

■

LA RUE COMORIENNE est en effet en effervescence et l'intervention armée prévue à Ndzuani est devenue le sujet de prédilection sur toutes les places publiques. C'est à peine si l'on ne chante pas les vertus de la guerre pour la justifier comme "le seul moyen de consolider la nation". L'instinct belliqueux a contaminé le corps social, chacun essayant d'y trouver un signe de puissance et de vitalité plutôt que l'expression de l'incapacité des hommes à dialoguer pour chercher ensemble les réponses appropriées à leurs problèmes. Le discours ambiant emprunte la voie de l'aveuglement et déchaîne ces mots empoisonnés dont on ne mesure plus la gravité et la capacité de destruction prouvée en d'autres lieux, et dont l'actualité nous apporte quotidiennement les images d'épouvante. Insidieusement, les esprits s'y accoutument, musèlent les voix contraires et trouvent des justifications au recours à la violence sous prétexte qu'elle combat une autre violence, plus forte, plus insupportable.

Chacun forge ses mots pour doper la haine, pour légitimer la "guerre", pour justifier la violence, pour préparer à accepter l'horreur.

Devenu l'exutoire d'autres frustrations quotidiennes pour lesquelles on n'a plus de réponse, le champ de bataille est habité par un discours de la démesure. Alors qu'officiellement, l'intervention de l'AND à Ndzuani reste une opération de rétablissement de l'ordre républicain, la rue y voit une "guerre de libération". Certes, le gouvernement de l'Union ne s'efforce pas de nuancer les mots. En langue comorienne, comme en français, l'armée va "libérer" l'île, répète-t-on, laissant volontairement s'opérer ce glissement sémantique qui satisfait les fantasmes. Le rétablissement de l'ordre et la guerre sont pourtant deux notions de sens juridique différents, n'appelant pas aux mêmes moyens et n'entraînant pas les mêmes conséquences.

■

A NDZUANI AUSSI, on se livre volontairement à ce jeu malsain. Comme cette réplique de Bacar à Sambi lorsqu'il lui conseillait de *"ne pas pousser les Anjounais à dire qu'un jour nous allons déplacer la guerre à Ngazidja"*. Expliquant la réaction des autorités anjouanaises face à une éventuelle intervention militaire, Mohamed Abdou Madi affirme qu'*"Anjouan n'a pas de gros moyens mais elle est prête à mener la guerre des pauvres". "Nous les attendons de pied ferme. Nous ferons de notre mieux pour les repousser. Nous saurons répondre à la guerre par la guerre. Mais je ne comprends pas que l'Union africaine valide une telle solution alors qu'au Kenya, elle fait tout pour arrêter la guerre et pousser à la formation d'un gouvernement d'union nationale"*, déclarait-il également le 25 janvier dans les colonnes du *Quotidien de la Réunion*, semblant répondre à Sambi qui, un mois plus tôt, affirmait que *"s'il faut que le sang coule pour qu'Anjouan revienne dans le giron national, je jure qu'il coulera"*…
Le recours au terme mythique de "libération" relève de cette même logique de l'exagération. Ndzuani n'est pas occupée par une force étrangère, mais la seule évocation de sa "libération" glorifie l'action envisagée et donne à l'intervention militaire, une légitimité quasi intrinsèque. L'effet de sublimation que renvoie ce terme se trouve résumé dans cette transposition toute trouvée : *"Après Anjouan, l'armée doit se préparer à libérer Mayotte"*, avait lancé un intervenant au dernier rassemblement de soutien au débarquement organisé à Moroni.

L'enjeu de l'intervention militaire à Ndzuani ne serait donc plus d'obliger le colonel rebelle à se soumettre aux règles du jeu électoral, mais de reconquérir la souveraineté confisquée des îles comoriennes. Cela ne semble pas être la préoccupation première d'une opération dite d'instauration de l'ordre institutionnel. Dans cette confusion voulue, la rue cède aux exagérations et sur la crête des mots détournés de leur sens, elle se laisse prendre au jeu des manipulations.
Poursuivons ce lexique avec ce militant anti-Bacar. Parlant de l'arrivée à Moroni et à Fomboni de personnes fuyant les exactions perpétrées par les Forces de la gendarmerie anjouanaise, il qualifia ce phénomène de "déplacement de population" pour un peu moins ou un peu plus d'un millier d'Anjouanais venus à Moroni, oubliant sans doute ce que signifie cette expression au Kenya, par exemple, où le nombre de personnes ayant fui les violences post-électorales étaient évalué le 25 janvier à 250.000…

La Fédération comorienne des Droits de l'Homme (FCDH), dont l'éthique devrait imposer une analyse rigoureuse des situations pour éviter toute instrumentalisation, écrivait quant à elle dans un récent communiqué, qu'un *"drame humanitaire qui peut déboucher sur un génocide est en gestation ces jours ci dans l'île comorienne d'Anjouan. Ce qu'on appelle pudiquement le pouvoir de fait, arrête, torture, expulse, viole bon nombre de nos frères et sœurs dans cette île martyre et martyrisée quotidiennement"*. Si les gendarmes anjouanais se livrent à des intimidations, des arrestations et des tortures comme l'attestent de nombreux témoignages, rien ne permet de comparer ces exactions à un "génocide" qui, rappelons-le, consiste à exterminer volontairement un peuple. L'inconscience de la dimension d'horreur que revêt ce terme et un nombrilisme insulaire exacerbé à l'extrême décrédibilisent de fait les informations de la FCDH, dont les membres ne se rendent visiblement pas compte de l'indécence et du ridicule qu'il y a à assimiler la situation anjouanaise à celles des Tutsi en 1994, des Juifs et des Tziganes en 1942, des Arméniens en 1915, des Herrero en 1904…

■

DERNIÈRE INCURSION dans notre dictionnaire des mots galvaudés : "dictature". S'il peut être utilisé pour décrire les errances du régime Bacar, qui n'accepte aucun contre-pouvoir et a fait des pouvoirs législatifs et judiciaires des outils de l'exécutif, voici que des opposants de Sambi l'emploient pour critiquer la politique du président comorien. Certes, les Comores ont connu des dictatures -relativement peu sanglantes. Certes, on peut reprocher au chef de l'Etat les disfonctionnements de la Cour constitutionnelle, le rôle marginal accordé à l'Assemblée et ses incursions dans le système judicaire. Mais la dictature, c'est aussi et surtout la privation des libertés individuelles, à commencer par celle qui consiste à s'exprimer sans contrainte. Sur ce point, les habitants de Ngazidja ne peuvent globalement pas se plaindre.
Dans un précédent article, nous relevions une certaine propension des acteurs politiques comoriens à "mettre en scène les peurs et les désirs de revanche" (lire *Kashkazi* n°67). Dans la "guerre psychologique" que se livrent aujourd'hui les deux camps, l'espace est de plus en plus saturé de mots empoisonnés qui réveillent des anciennes fractures et frustrations, et que les blogs se chargent, sur la toile, de distiller tels des virus pour pourrir un peu plus une situation déjà complexe. Chacun forge ses mots pour doper la haine, pour légitimer la "guerre", pour justifier la violence, pour préparer à accepter l'horreur. Des mots comme autant de munitions aussi meurtrières que les balles et les roquettes…

Hôpital El-Maarouf

"Quelqu'un qui n'a pas de famille ici n'a plus qu'à crever"

Un jour de pluie battante à Moroni. El-Maarouf, le "centre hospitalier de référence" des Comores, laisse suinter par tous les pores de ses murs souillés ses mauvaises humeurs, ses impuissances, la détresse solitaire des uns et les espoirs de guérison des autres. Sous les néons faiblards ou la pénombre de couloirs sans électricité, aucun signe de fébrilité du personnel en blouses blanches. A vrai dire, les "garde-malade" comme on les appelle - parents, enfants, frères et sœurs de patients- semblent occuper le terrain plus activement que tous les docteurs, infirmiers, aides-soignants et stagiaires bénévoles. Combien sont-ils face aux 557 employés de l'hôpital ? Qu'importe. Tandis que la désorganisation, les retards de salaire et le manque de considération minent le travail et l'éthique des professionnels de santé, eux sont concentrés sur leur objectif. Ils n'ont pas le choix : de leur détermination dépend la survie de "leur" malade.

Le "centre hospitalier de référence" est devenu le refuge ingrat des pauvres, l'hôpital des "petits" où sont traités ceux qui ont la chance de pouvoir payer leurs soins, mais pas celle d'aller guérir ailleurs. Les familles de la petite bourgeoisie ont l'air d'avoir atterri là par accident. *"Je viens ici car je n'ai pas le choix. Un médecin privé m'a indiqué ce spécialiste"*, explique une employée de la Meck, un organisme de micro-crédit. Claude, un jeune homme de la diaspora, accompagne sa sœur hospitalisée depuis une semaine. *"Je n'attends que son passeport pour la faire partir à l'étranger."*

Pour les autres, une seule alternative : se battre et veiller sans répit sur leur malade, opposer leur ténacité au laxisme et à la démotivation générale. "Qui entre à El-Maarouf doit laisser sa dignité dehors", titrait l'hebdomadaire *Al-watwan* le 25 janvier. Contre la perte totale de dignité des malades, la vigilance de leurs proches constitue l'unique rempart. Un patient meurt parfois à cause de l'absence d'un médecin ou d'un infirmier. Mais *"quelqu'un qui n'a pas de famille ici n'a plus qu'à crever"*, lâche Joka, un cultivateur en charge d'assister son frère. Ils le savent bien, tous ces agriculteurs, maçons et autres pêcheurs, venus de leur village pour camper dans les couloirs pendant des jours, voire des semaines entières…

Mlinda, son frère, sa mère et sa grand-mère ont décidé de ne pas lâcher avant que le petit Mohamed, douze ans, ne se réveille. Depuis trois jours et malgré les tempêtes de pluie, la famille dort devant le bâtiment de réanimation. Seul le père est resté à Ntsorale, dans la région de Dimani, avec les enfants plus jeunes. *"Mon frère est tombé d'un cocotier. Il ne peut plus parler, il n'ouvre pas les yeux, mais il respire"*, explique Mlinda. *"Le docteur dit que ça va."* Est-il bien soigné ? *"On suppose que oui. Certains infirmiers sont gentils, d'autres non. Mon frère et moi, on va à l'école à Ntsudjini, et on revient ici. On veut rester pour aller voir s'il va bien."*

Dans le pavillon de médecine interne, les garde-malade de fortune somnolent sur des nattes à l'entrée des chambres, rassurent les patients, trimballent des bouteilles d'eau ou s'affairent dans la cour. Un jeune homme étale sur le sol des ordonnances et de l'argent. Il fait les comptes avant de s'emparer d'un ventilateur : un membre de sa famille quitte aujourd'hui l'hôpital. A deux pas de lui, une femme aux pieds déformés rassemble le linge qu'elle avait mis à sécher sur le portail, jette des ordures, rince un sac plastique dans lequel elle emballera des affaires. La malade, ce n'est pas elle mais sa sœur, alitée au fond du couloir. Là, dans la pénombre, un groupe de femmes s'est formé au hasard des journées de veille. *"On se donne des conseils, on parle de nos vies et de nos malades, mais pour l'argent c'est chacune pour soi"*, indique Moinaecha, une épouse de pêcheur venue de Vanamboini accompagner sa mère. Sorti d'une chambre voisine, un vieillard décharné placé sous perfusion traverse le couloir, son bocal de sérum à la main. L'homme qui le suit comme son ombre et lui apporte un peu d'eau ne bougera pas de l'entrée des toilettes avant qu'il n'en sorte.

Joka, lui, a renoncé à emmener son frère aux lieux d'aisance, dont on ne sait jamais à l'avance dans quel état ils seront. Alors qu'il se dirige à grandes enjambées vers la cour pour vider un récipient d'urine, un bambin le fait trébucher. Joka ne rit pas : il est à bout de patience. Cultivateur et maître coranique, son frère aîné est hospitalisé depuis une semaine pour un problème de diabète. *"C'est la galère"*, maugrée-t-il. *"Je reste dormir ici car je sais que si je le laisse, mon frère va crever. On est venus de Chomoni pour faire les soins mais je me dis qu'on aurait mieux fait de rester chez nous."*

L'insalubrité des toilettes figure au premier rang des indignités infligées aux malades et des problèmes que doivent gérer leurs proches. *"Il y a deux jours, les gens se sont mis à crier, ils couraient par ci par là avec des excréments en cherchant des toilettes ou les jeter"*, raconte un technicien de l'hôpital. *"Ils sont souvent bouchés car les gens y jettent n'importe quoi. Il faudrait un vigile pour les surveiller."*

Le reste est à l'avenant : hormis les lits et chariots sur lesquels reposent les patients, les aménagements les plus élémentaires sont laissés au bon soin des familles. *"Ils ne balaient pas les chambres"*, se plaint Joka. *"Il n'y a même pas une petite table pour installer les médicaments, on doit les mettre sur le lit. Mon frère mange dans son lit."* Alors qu'aucune nourriture n'est fournie, l'établissement ne dispose pas d'un espace où les garde-malade pourraient cuisiner facilement. *"J'ai un frère à Moroni chez qui je vais préparer une soupe"*, explique Joka. *"Nous, on a des amis en ville, on fait les repas chez eux"*, indique Mlinda. L'hôpital se repose entièrement sur cette logistique familiale. *"Un jour où ma sœur devait être mise sous transfusion dès le matin, j'ai fini par comprendre que les infirmiers avaient attendu toute la journée que la nourriture arrive de la maison où on la prépare, car elle devait d'abord manger"*, s'étonne Claude.

Les garde-malade supporteraient tout cela sans trop se plaindre s'ils avaient le sentiment que leurs proches étaient bien soignés. Mais là encore, ils doivent souvent se battre pour tenter de comprendre le diagnostic ou obtenir l'attention d'une infirmière. En l'absence d'une communication efficace entre les employés et de personnel qualifié suffisant, ils se retrouvent responsables du suivi de leur malade. Un maillon devenu tellement indispensable au fonctionnement de l'hôpital que les médicaux et paramédicaux n'imaginent plus de travailler sans eux. *"Un jour, je suis venue à la maternité avec de forts saignements"*, raconte une jeune femme. *"J'ai été mal accueillie car j'étais seule : 'Comment vas-tu aller acheter les médicaments dont on a besoin ?' m'a demandé la sage-femme. J'ai dû attendre ma sœur, alors que c'était urgent. Et encore, j'ai de la chance d'avoir de la famille à côté !"*

> "Les infirmiers m'insultent, ils me disent que je ne suis pas capable de leur dire ce qu'ils doivent faire. Pour eux, je suis là pour acheter les médicaments, c'est tout !"

Relégués au rang de tiroir-caisse, les proches des patients essuient souvent le mépris ou l'indifférence d'un personnel excédé par ses conditions de travail. Les plus paumés enragent de ne rien comprendre aux soins prodigués alors qu'ils courent chaque jour en quête de l'argent nécessaire à l'achat des produits. Les plus avertis s'indignent de la "négligence" du personnel. *"Chaque fois, le docteur veut changer le médicament"*, confie Joka. *"A toute heure, il me donne le carnet de santé pour aller en acheter d'autres alors que je ne sais même pas si les précédents ont été mangés. Il ne veut pas me donner de réponse, il me rejette. Je ne sais pas si l'état de mon frère est meilleur ou pire. Parfois, on appelle le docteur qui dort pour lui dire : 'Venez voir mon malade', et il répond : 'Je ne viens pas !' Les infirmiers m'insultent, ils me disent que je ne suis pas capable de leur dire ce qu'ils doivent faire. Pour eux, je suis là pour acheter les médicaments, c'est tout ! Nous sommes dans un pays fou !"*

Claude n'en revient pas non plus. *"Un jour, c'est un médicament, le lendemain un autre, le surlendemain un autre, selon les docteurs… Je me suis disputé avec eux : quand ma sœur a dû être transfusée, ils m'ont dit qu'ils ne connaissaient pas son groupe sanguin, alors qu'ils lui avaient fait des analyses quelques temps avant ! On a l'impression qu'ils ne s'occupent pas des malades. C'est la famille qui doit tout le temps mettre la pression. Ma mère dort ici, et elle me dit que le soir personne ne vient leur rendre visite pour savoir si ça va. C'est toujours nous qui poussons derrière. Hier, on nous a fait*

"cannibalisation"

"On a un chalumeau, une perceuse et un poste à souder donnés par des coopérants. Et une échelle. C'est tout ce qui appartient vraiment à l'hôpital." Excédé par le manque de matériel, ce technicien de maintenance tient à ce que l'on parle des pannes à répétition des appareils d'El-Maarouf. *"C'est normal. Il manque toujours des consommables. On n'a pas de pièces de rechange. Il y a la maintenance préventive et la maintenance corrective. C'est comme pour un avion : le constructeur indique qu'au bout de tant de mois, il faut changer telle pièce. Mais nous, on le fait pas. Voilà pourquoi les machines tombent en panne et coûtent cher à réparer. Trop d'appareils sont mis dans un état de cannibalisation."*

acheter un médicament, mais ma mère a dit à l'infirmière que ma sœur allait un peu mieux et a demandé s'il fallait le lui donner. Quand j'ai vu qu'on ne lui avait pas fait prendre le médicament, l'infirmière m'a dit qu'elle avait écouté ma mère. Mais est-ce que ma mère sait mieux qu'une infirmière si une malade a besoin d'un médicament ? C'est incroyable !"

Livrés à eux-mêmes, certains accusent les médecins de tous les maux : *"La pharmacie de l'hôpital veut de l'argent, c'est tout"*, pense Joka. *"Chaque jour, je paie 5.000 fc, parfois 10 ou 15.000…* [10, 20 et 30 euros, ndlr]. *Les docteurs aussi veulent de l'argent. Ils ont des collaborations avec des pharmaciens : il y en a qui insistent à chaque fois pour qu'on aille acheter dans telle pharmacie."*

Pour la première fois, ces griefs -et tant d'autres- ont été mis à plat publiquement lors d'états généraux organisés les 19 et 20 janvier derniers par la vice-présidence de l'Union des Comores chargée de la santé. Objectif : "initier une véritable réflexion stratégique sur le devenir de l'établissement" pour sortir celui-ci de l'impasse. Face à face, le personnel médical et paramédical, les partenaires institutionnels et financiers de la santé et des représentants de la société civile, les syndicats en tête, se sont parlé. Le diagnostic a été sans concession. *"Gestion anarchique, détournement des fonds, abandon des malades"…* à commencer par les médecins, accusés *"de non respect des horaires de travail et de la déontologie médicale, de mauvais accueil des malades et de détournement des malades vers leurs cabinets privés"*. *"La société civile nous a déshabillés jusqu'au slip"*, résume le docteur Mohamed Moundhirou Djoubeid. Pour le chef du service de médecine interne, la réalité est cependant plus complexe. *"Les gens ont raison de se plaindre. Mais ils confondent le corps médical, l'hôpital et l'Etat. L'Etat a abandonné l'hôpital. Nous sommes deux médecins pour tout le service de médecine interne. Un médecin généraliste touche un salaire de base de 80.000 fc* [160 euros ndlr], *100.000 fc* [200 euros] *au bout de 5 ans d'ancienneté, et il ne le touche pas régulièrement. Mon matériel, c'est moi qui l'achète, même le tensiomètre. Nous sommes les ouvriers, nous essayons de travailler. Mais que faire si l'entreprise est abandonnée ?"*

Le rôle des familles dans l'accompagnement des malades est devenu primordial à partir de 1994. Pour faire face au déficit de l'établissement, l'Etat inaugure alors une politique de recouvrement des coûts : les patients participent dès lors à hauteur de 80% du budget de l'établissement. *"Quand j'ai un malade et que j'ai besoin de médicaments, je n'ai pas ces produits. C'est donc vrai qu'il y a besoin de quelqu'un pour aller les acheter, que la majorité des médicaments ne se trouvent pas à la pharmacie de l'hôpital, et que les acheter dans le privé coûte cher"*, explique Mohamed Moundhirou Djoubeid. *"Il m'arrive de sortir de l'argent de ma poche pour sauver quelqu'un qui va mourir. Pour sauver une vie, oui. Mais pas pour traiter une maladie. Et comment demander à un infirmier qui gagne encore moins que moi de le faire ?"*

Le dossier médical attribué à chaque malade assure la continuité entre les différents médecins et infirmiers, poursuit le docteur. *"Mais la plupart du personnel n'est pas qualifié et a été recruté pour des raisons politiques. Vous croyez que ces gens sont capables de mener une bonne conduite avec les familles ? Or la population ne fait pas la différence. Quand ils voient quelqu'un en blouse, c'est forcément un médecin ou un infirmier à leurs yeux."* Enfin, la frustration du personnel qualifié favorise un comportement acariâtre, reconnaît le chef de service. *"Peu de gens peuvent rester longtemps dans cette merde, sinon ils vont finir par attaquer les malades. Le personnel n'est pas motivé et quand le malade l'appelle, la relation n'est pas la même."*

Pour Mahmoud Abdallah, major du laboratoire et responsable du Synas, syndicat des paramédicaux, la racine du mal est à chercher dans la désorganisation des ressources humaines. *"Avant le régime Azali, il existait un conseil d'administration, des instances de discipline. Les vieux docteurs encadraient les jeunes. On avait des réunions tous les trois mois pour parler des problèmes d'accueil des malades"*, assure-t-il. *"Maintenant, la direction ne s'occupe pas de ces choses là. Au lieu de prioriser les malades, on priorise le recouvrement des fonds."*

Il est vrai qu'au sein de la commission qui dirige actuellement l'hôpital, on met d'abord en avant les chiffres, le règlement des dettes et les "scores" de certains services qui ont réussi à engranger des recettes. *"Nous avons 34% de fonctionnaires, 2% d'expatriés, 45% de contractuels et 18% de stagiaires et bénévoles"*, énumère "Flaubert", l'un des trois membres de la commission. *"L'Etat paie les salaires des fonctionnaires, mais par leurs gardes. Nous devons payer le reste. Nous avons eu beaucoup de fuites d'argent à cause des médecins qui ne sont pas ponctuels et des grèves."* Quant au problème humain, *"il faut un changement de mentalité, de comportement et d'habitudes"*. Pour cela, pense-t-il, *"il faut un lavage de cerveau par des réunions de sensibilisation."*

Cela suffira-t-il ? En l'absence d'une vision claire de la part de la direction, le changement ne sera possible que si l'Etat est capable d'élaborer une véritable politique pour l'hôpital, affirment les acteurs de la santé. Un Etat à qui il est notamment reproché de n'avoir jamais investi dans le recrutement d'un spécialiste formé à la gestion hospitalière.

LISA GIACHINO (avec KES)

Ci-contre, Mlinda veille son petit frère devant le service de réanimation.

+ loin

- "El-Maarouf à la recherche d'une seconde vie", dossier d'*Al-watwan* n°1028, 25/01/2008 (www.alwatwan.net)
- "El-Maarouf : au cœur d'un laboratoire à l'agonie", *Kashkazi* n°5, 01/09/2005 (www.kashkazi.com)
- "La crise de la santé dans l'Union des Comores", *Kashkazi* n°17, 24/11/2005 (www.kashkazi.com)

Ouangani
la vie sans Ibrahim et sans les Anjouanais

"Depuis une semaine, c'est le calme plat. On a l'impression que le village dort. Les commerçants ne vendent plus rien. Les maisons en construction n'avancent pas. La journée, il n'y a personne dans les rues car tous les Mahorais travaillent à Mamoudzou. Le soir non plus, il n'y a personne. On reste chez soi. Ceux qui mettaient l'ambiance ne sont plus là." Sous la chaleur torride de la saison des pluies naissante, Adamou Mohamadi, secrétaire général de la commune de Ouangani, en plein coeur de Maore, cache difficilement sa perplexité. Nous sommes le 27 décembre. Ce jour-là, comme souvent dans l'archipel, la torpeur a succédé à la colère. En un rien de temps. Mais la colère n'est jamais bien loin. Il suffirait d'une étincelle… *"Certains villageois sont très énervés. Nous tentons d'organiser des réunions pour les calmer, pour discuter, pour rappeler aussi que ce n'est pas à nous de rendre notre propre justice et que la gendarmerie est là pour ça"*, assure Adamou, un rien déboussolé dans son bureau spartiate d'une mairie très provisoire. Il y a une semaine, Ibrahim est mort. C'était le 21 décembre. Il avait 13 ans. Depuis, le village d'origine malgache -l'un des trois, avec Poroani et M'tsapere-Mbalamanga, à employer le kiantalaotse- apprend à vivre sans lui. Sans les Anjouanais aussi, qui ont fui les représailles…

C'est une rixe a priori anodine qui a mis le feu aux poudres, vendredi 21 décembre. On est en pleines vacances scolaires. Après une partie de football, une altercation éclate entre les jeunes joueurs au bord de la rivière qui traverse le village. Une histoire de ballon, dit-on. Si les circonstances exactes de ce qu'Adamou Mohamadi qualifie d'*"accident"* divergent selon les versions, il semble qu'Ibrahim ne faisait pas partie des belligérants. Prévenu de la bagarre par un de ses neveux alors qu'il revenait des champs, il se serait rendu sur place, aurait coupé une branche avec son *chombo* (coupe-coupe), et se serait mis à fouetter un jeune d'origine anjouanaise qui, selon Jo, le plus ancien des policiers municipaux, *"mettait la tête sous l'eau de ses camarades"*. Ce dernier, âgé de 14 ans, aurait alors attrapé le chombo avant de le planter dans la poitrine d'Ibrahim. Un coup, un seul, *"mortel"*, affirme le lieutenant-colonel Patrice Martinez, responsable de l'enquête.

L'origine de ce garçon devenu en un rien de temps criminel peut sembler anodine ; elle sera le point central des événements qui suivront. On a beau se trouver dans l'un des villages de Maore les plus ouverts aux "étrangers", reconnu pour son hospitalité comme nous l'assure un instituteur -également conseiller municipal-, il ne fait pas bon être anjouanais ce jour-là. Immédiatement, l'auteur du coup quitte le village avec ses parents -il sera retrouvé deux jours plus tard à Vahibé, entendu par la gendarmerie et mis en examen pour "violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Aujourd'hui, il croupit dans le quartier des jeunes de la maison d'arrêt de Majicavo.

Ayant appris la nouvelle, de nombreux Anjouanais en situation irrégulière fuient à leur tour en fin de journée, puis dans la nuit. Ils seraient plusieurs centaines à avoir quitté le village selon Jo, notre guide qui avoue son malaise. *"C'est comme si, en quelques heures, une partie des gens d'une maison partaient sans prévenir. Il y a un vide, forcément"*, lâche-t-il. *"Certains vivaient ici depuis 10, 15 voire 20 ans"* dit un conseiller municipal. *"Ils sont partis avec des enfants qui sont nés et ont grandi ici"*, poursuit Adamou Mohamadi. *"Ma mère en hébergeait environ 70 dans sa propriété, dans plusieurs bangas"*, dit un instituteur. *"Il n'en reste aucun. Aujourd'hui, ils sont dans les villages voisins* [Ongoujou, Barakjani, Sada, Chiconi, ndlr], *chez des amis ou de la famille."* Seuls les conjoint(e)s de Mahorais(es) sont restés…

"Ils craignaient des représailles, et je crois qu'ils ont eu raison. Nous n'avions pas les moyens d'assurer leur sécurité", affirme Adamou Mohamadi. Lui regrette cette *"stigmatisation d'une population pour la faute d'un seul individu"*. Revenu récemment de France où il a passé plusieurs années, il ne comprend pas la réaction de certains habitants. Dès l'annonce de la mort de l'adolescent en effet, vers 19 heures, les villageois se réunissent. Nous sommes toujours le 21 décembre. Si le maire, Chanrane Daoudou, appelle au calme et repousse une décision au lendemain, certains crient vengeance. "Beaucoup étaient échaudés par le fait que le coupable avait pu fuir", indique Adamou. *"Surtout, tous ont rappelé ce qu'il s'était passé il y a cinq ans."* A l'époque, un Anjouanais sans papiers français avait tué un adulte avant de fuir. Il n'a jamais été arrêté. *"Aujourd'hui, il est peut-être à Anjouan, peut-être à Mayotte dans un autre village. Son meurtre reste impuni"*, dénonce Fatima, l'une des femmes les plus remontées contre les Anjouanais.

> "Les gens qui habitaient ces maisons vivaient là pour certains depuis des années. Ils travaillaient au champ pour le propriétaire qui leur fournissait cette place."

Dans la soirée, malgré la présence de la gendarmerie, l'un d'eux, resté au village, aurait été lynché. Dans la nuit, deux cases traditionnelles habitées par des Anjouanais en bordure du village, ont été incendiées -vidées de leurs habitants, mais pas de leurs affaires. Le lendemain, d'autres cases seront brûlées, dont celle de la famille du meurtrier. Lundi soir encore, quelques cases ont été détruites par le feu. Au total, onze bangas ont été réduits en cendres par des jeunes que la gendarmerie dit rechercher, et qui semblent avoir profité de l'occasion pour se défouler plus que pour répondre à une volonté collective. Dans le village en effet, *"les avis sont partagés entre ceux qui ne veulent plus voir d'Anjouanais, et les autres qui pensent qu'ils font partie de la vie et qu'ils ont juste besoin de régulariser leur situation"*, dit Ansuifoudine, un enseignant. Pour calmer le jeu le lendemain du meurtre, le maire a demandé aux Mahorais qui hébergent des étrangers en situation irrégulière de les régulariser ou de les chasser. Une liste a été établie par ses services. Confidentielle, elle recense ces hébergeurs clandestins…

Ce 28 décembre, Jo, qui nous guide au milieu de décombres dans lesquels l'on entrevoit les armatures de lits et les réchauds à pétrole cramoisis, parle de ceux qui habitaient dans ces cases incendiées. On se trouve en bordure du village, tout près des chemins qui mènent aux champs. *"Les gens qui habitaient ces maisons vivaient là pour certains depuis des années. Ils travaillaient au champ pour le propriétaire qui leur fournissait cette place."* Pour la plupart maçons et agriculteurs, ces Anjouanais faisaient partie de la vie du village, aidés… ou exploités. Mais indispensables, tout le monde ou presque le reconnaît. *"Ce sont eux qui achètent chez l'épicier car ils ne vont pas à Mamoudzou -c'est trop risqué, ils ont peur de*

Ci-dessus, **Christine Naboine**, épicière à Ouangani. "*Avant le soir, je me couchais tard. Aujourd'hui, je suis au lit à 21 heures*" dit-elle. / **Page de gauche : une des onze cases incendiées** après la mort d'Ibrahim.

se faire arrêter par la police. Ce sont eux qui construisent les maisons pour nous, qui vont aux champs cultiver nos terres. Leurs enfants sont inscrits à l'école", souligne Adamou Mohamadi. *"Ce départ à la sauvette est un traumatisme pour eux."* Non loin des cases brûlées, Siradji, un paysan qui leur loue quelques bangas, craint que des jeunes tentent d'y pénétrer afin de voler leurs affaires personnelles. Alors il guette. Jour et nuit affirme-t-il. *"Ces gens sont sans papiers peut-être, mais ils vivent avec nous. Ce sont nos frères. On n'a pas le droit de les chasser comme ça."*

Dans le village, Hadidja se désole devant son épicerie. *"Le départ des Anjouanais est dramatique pour les commerçants. On ne vend plus rien. Mon chiffre d'affaire a été divisé par quatre ou cinq depuis une semaine. Les Mahorais font leurs achats à Mamoudzou, dans les grandes surfaces. Les Anjouanais, ce sont eux nos clients."* A quelques pas, même son de cloche dans la maison de Faysoil, entrepreneur au chômage technique : *"Tous mes maçons étaient anjouanais. Ils sont tous partis. Je suis obligé de dire à mes clients que je ne peux rien faire. On avait trois maisons en chantier. C'est illégal, mais ça nous fait vivre"…* Lui comme d'autres nous affirme cependant que *"les Anjouanais reviendront. Ici, c'est chez eux. Revenez dans deux semaines, ils seront là"*.

Je l'écoute. Trois semaines ont passé et je suis de retour à Ouangani. Nous sommes le 21 janvier. Jo fait le point : *"Les Anjouanais sont revenus petit à petit. Pas tous, mais la grande majorité. Ils ont retrouvé leur maison, mais ils ont peur."* Dans sa minuscule épicerie qui lorgne la mosquée de vendredi, Christine Naboine n'en finit pas de faire ses comptes. C'était elle, me dit-on au village, qui vendait le plus aux Anjouanais. *"La plupart sont revenus, mais pas tous. Et puis ils n'ont plus d'argent puisqu'ils ne travaillent plus. Avant, par jour, je gagnais 250 euros, aujourd'hui, c'est moins de 100 euros. Je m'inquiète. Et puis ici, la vie est triste sans les Anjouanais. Avant le soir, je me couchais tard. Aujourd'hui, je suis au lit à 21 heures."* D'origine mohélienne mais en possession d'une carte de séjour, elle aussi dit avoir eu peur lors des événements.

> "Avant, par jour, je gagnais 250 euros ; aujourd'hui, c'est moins de 100 euros. Je m'inquiète."

Dans le village, je rencontre quelques Anjouanais de retour. Ahamadi Attoumani vit depuis sept ans ici : *"J'ai fui le jour des événements. Je suis parti à Ongoujou* [un village situé à quelques kilomètres, ndlr]. *Personne ne pouvait m'héberger alors j'ai dormi dans une case, dans les champs. Je n'avais pas d'argent, alors je suis revenu trois jours plus tard. Mais je me suis caché. La nuit, je sortais de peur qu'on vienne m'attaquer dans mon banga. Aujourd'hui encore, j'ai peur. Je comprend leur réaction, mais ce n'est pas normal."*
Abdou Ahamadi, son fils, est aussi parti. Dans un autre village. *"Ce qui s'est passé"*, dit-il, *"c'est très dur. On devrait pas tous être accusés. Moi depuis ces événements, je n'ai plus de travail. Je faisais des bricoles, de la maçonnerie…"* Bacar Mchindra, lui, n'avait pas fui. *"Je me cachais. La nuit j'allais dormir dans les champs et je revenais le matin. J'ai des amis mahorais. Des fois ils sont en colère contre moi. D'autres fois, ils me défendent. Avant ça, il n'y avait pas de problème. C'était bien à Ouangani. Mieux qu'ailleurs. Tout le monde avait du travail, et les enfants allaient à l'école."*

L'école maternelle justement. Située en face de la mairie. Ce 21 janvier au matin, des femmes ont tenté d'empêcher les enfants de parents anjouanais d'y entrer comme chaque matin. Peu avant 7 heures, *"elles se sont postées devant le portail de l'école et ont crié qu'elles ne voulaient pas d'Anjouanais"*, raconte Jo. *"C'est un petit groupe de personnes qui estiment que les Anjouanais ne doivent plus vivre dans le village. Cela faisait quelques jours qu'ils s'agitaient, mais ils ne sont passés à l'acte que ce matin"*, affirmait dans l'après-midi Adamou Mohamadi.

Suite à l'intervention de la gendarmerie, les manifestantes ont finalement abdiqué. *"Ils leur ont dit que ce n'est pas légal d'empêcher des enfants inscrits de rentrer dans leur école, et que si elles voulaient lutter contre l'immigration clandestine, elles devaient le faire dans la légalité"*, poursuit Jo. Après quoi certains enfants ont pu entrer dans l'école, mais d'autres étaient déjà repartis avec leur maman. Depuis, note la directrice, Mariama Madi Assani, il y a comme un vide. *"Le premier jour de la rentrée* [le 14 janvier, ndlr], *il y avait 42 enfants non mahorais absents. Puis petit à petit ils étaient revenus. Il n'y en avait plus que 13 en fin de semaine. Mais avec ce qu'ont fait ces femmes, ils ne sont pas revenus. Le 21 janvier, il y avait 41 absents sur 215 élèves. Tous des Anjouanais."* Tout ceci est regrettable, pense-t-elle, même si elle ne veut pas se mêler de cette histoire. *"Ces enfants n'y sont pour rien si leurs parents sont sans-papiers. Aucun enfant n'est clandestin. Tous ont droit à l'école."* Et puis, conclut-elle, *"cela ne traumatise pas seulement ces enfants, mais tous sont marqués, mahorais ou pas. Ils en parlent. Ils comprennent ce qu'il se passe. Il faudrait que les gens qui font ça réfléchissent un peu..."*

"Ceux qui réclament le départ des Anjouanais sont les mêmes qui les hébergent", accuse un enseignant du primaire. *"C'est une vaste hypocrisie."* Selon Adamou Mohamadi, ils ne sont pas nombreux. Une petite trentaine. *"Ils veulent que nous, la mairie, chassions ces étrangers. Mais ce n'est pas notre rôle. Alors ils disent qu'ils vont le faire eux-mêmes. Pour ça, ils réclament la liste que nous avons établi des gens qui hébergent des sans-papiers. Mais il est hors de question de la leur donner. C'est strictement confidentiel."*

Fatima est de ceux qui souhaitent *"en finir"* avec les *"clandestins"*. Son discours résonne régulièrement à Maore, dès qu'un problème apparaît : *"Les Anjouanais prennent la place de nos enfants dans les écoles ; ils volent nos champs ; et maintenant ils tuent nos enfants ! Ils doivent tous partir ! Et si la police ne fait rien, on s'en occupera nous-mêmes..."* En héberge-t-elle ? Non, soutient-elle. Un policier municipal m'affirmera plus tard qu'elle a menti. *"Elle a un champs où elle loue des bangas."* 100 euros par mois, croit-il savoir.

RÉMI CARAYOL

Le prix de notre survie

carnet de notes

C'est la même rhétorique que dans le précédent numéro. Mêmes causes, mêmes effets, mêmes discours, pourrait-on dire. Comme en novembre, lorsque nous avions dû repousser la sortie d'un mois du numéro 68 de *Kashkazi* pour des raisons économiques et humaines, nous avons été obligés, le mois dernier, de différer la mise en vente du numéro 69 -qui aurait dû être distribué dans les kiosques le 10 janvier 2008. Il s'agit de la deuxième interruption de ce type en trois mois. Encore une fois en effet, nous n'avons pas réussi à trouver suffisamment de fonds pour financer l'impression du journal.

Outre les difficultés rencontrées à Maore dont nous vous parlions dans le précédent numéro, cette situation de plus en plus précaire s'explique notamment par la crise économico-politique que traverse l'Union des Comores. Depuis un an et le lancement de la version mensuelle, nous collaborions essentiellement avec des institutions et entreprises basées à Ngazidja -plus quelques autres basées à Ndzuani et Mwali, et des administrations de Maore. Mais la crise politique liée au coup de force électoral de Mohamed Bacar à Ndzuani a des conséquences économiques défavorables sur l'ensemble du pays. Les projets économiques d'envergure sont freinés, l'activité tourne au ralenti ; les entreprises n'ont pas les moyens d'annoncer dans *Kashkazi*. Or sans publicité, l'équilibre financier du journal ne peut être atteint. Si depuis nos débuts, nous avons toujours limité la place de la publicité dans le journal, celle-ci n'en reste pas moins indispensable au financement de l'impression, qui représente près de 80% de nos dépenses.

Comme nous l'indiquions en décembre, cette interruption démontre à nouveau la fragilité de *Kashkazi*. Plus de deux ans après sa naissance, le journal continue de vivoter mois après mois. La volonté de la rédaction de rester entièrement maîtresse du contenu du journal et de ne céder à aucune sirène politique ou économique, mais aussi d'éviter les annonces de type sensationnaliste et de privilégier l'analyse, le reportage et l'enquête dans la région, est en effet une véritable gageure dans le contexte économique, politique et culturel de l'archipel, où le lectorat reste très réduit.

Malgré tout, nous préférons poursuivre dans cette voie plutôt que de vendre notre identité. Cela impliquera des sacrifices - pour la rédaction - pour les lecteurs et abonnés. Le premier d'entre eux se trouve dans le prix du journal, que nous avons augmenté ce mois-ci. De 4 euros à Maore, il passe désormais à 5 euros. De 700 fc dans l'Union, il monte à 800 fc. Nous sommes évidemment conscients de l'impact négatif qu'une telle hausse peut avoir, mais il en va de la survie de *Kashkazi* tel qu'il existe depuis deux ans : libre et indépendant. Cette hausse devra s'accompagner d'autres mesures. Nous vous rassurons toutefois, nous ne changerons en rien notre ligne éditoriale.

LA RÉDACTION
kashka2005@yahoo.fr

Réflexions sur l'unité nationale

Le "Collectif de réflexion sur la vraie unité de la nation" s'inquiète de l'éventualité d'un conflit armé.

A L'AUBE DE PÉRILS GRAVES pour le pays, il est indispensable de se pencher sur la question de l'unité nationale, afin que tous les Comoriens épris de vérité et de justice en dehors de toute passion, de parti pris, puissent se faire une opinion claire des enjeux en cours. On a souvent confondu, dans notre pays, la question de l'unité nationale avec la centralisation administrative et politique à tel point que l'on a pu parfois dédouaner à bon compte les pouvoirs qui se sont succédés à Moroni du seul fait qu'ils étaient basés sur un régime unitaire et centralisé. Or l'unité nationale ne peut se résumer en cela ni s'identifier uniquement à cela ; à notre sens, l'unité nationale est une dynamique qui se construit en comprenant la nation dans toute sa diversité pour la porter vers un avenir commun librement consenti.

L'histoire post-indépendante des Comores a montré la faillite des pouvoirs centralisés qui se sont succédés aux Comores ; les raisons en sont multiples : le manque d'idéal patriotique et populaire de la part de la classe politique qui s'est partagée le pouvoir, l'absence d'ambition pour le pays, l'inféodation à des intérêts extérieurs, la cupidité, le népotisme, le clientélisme et parfois l'incompétence pure et simple…

Mais la principale raison réside dans le fait que la nature de ces pouvoirs était incompatible avec la réalité de notre pays et de sa diversité et que ceux-ci ne pouvaient donc répondre à ses aspirations.

CETTE RÉALITÉ, QU'ON LE VEUILLE ou non est insulaire, quatre îles séparées en moyenne, les unes des autres, par une centaine de kilomètres de mer, et dans lesquelles la grande majorité des populations ne connaîssent que leur propre île, sans aucun espoir de se rendre dans une autre île, pour ne pas parler de l'ensemble des îles.

Non seulement chaque île a développé sa propre empreinte culturelle régionale, mais surtout comporte ses propres besoins qui ne peuvent pas être assimilés à ceux des autres ; cette question est très importante et mérite qu'on s'y attarde pour que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions : quand des réalisations sont faites dans une ville au détriment d'autres, dans la même île, cela pourra être vécu comme du régionalisme, mais dans les autres îles, la frustration peut prendre une ampleur autrement plus importante.

Quand des routes sont faites à Ngazidja ou l'aéroport réaménagé à Anjouan, on ne peut pas demander aux Mohéliens de s'en satisfaire et c'est là que réside toute la difficulté pour le développement de notre pays.

Malheureusement, tous les pouvoirs de Moroni (à l'exception du pouvoir swalihiste qui demanderait une analyse particulière) à des degrés divers ont participé à l'accumulation de cette frustration économique et politique ; certes, ces pouvoirs restent des pouvoirs spoliateurs également pour la population de Ngazidja, mais la centralisation administrative et diplomatique dans cette île a quand même induit quelques réalisations infrastructurelles de base (aéroports, ports, hôtels, écoles, routes…), alors que la crise rejetait les autres îles dans une lointaine périphérie, où la moindre entreprise économique était appelée à mourir faute de pouvoir d'achat suffisant de la population.

> "La seule alternative dans le cadre d'une même nation, **reste le dialogue** : la guerre ne peut résoudre les problèmes entre frères."

EN APPARENCE, du fait de la circulation monétaire plus importante, Ngazidja restait "un îlot de prospérité" tout relatif face un marasme économique et social généralisé et une frustration toujours grandissante. Voilà la genèse du séparatisme dans notre pays qui a connu plusieurs variantes avec Mayotte, puis Mohéli et enfin Anjouan dans des contextes politiques propres et différents.

Nous allons nous attacher à analyser le cas d'Anjouan qui est à l'ordre du jour : on peut déterminer trois courants politiques qui se sont manifestés dans ce que l'on a appelé révolution, séparatisme ou de façon plus neutre mouvement anjouanais. Le premier courant dit rattachiste, prônait le rattachement pur et simple à la France (...) ; ce courant était largement majoritaire au sein de la population, à l'apogée du mouvement. Le deuxième courant est indépendantiste, prônant l'indépendance des autres îles, tout en restant discret sur ses alliances extérieures. Ce courant s'affermissait à l'affaiblissement du premier, qui voyait ses aspirations battues en brèche par le cours des évènements et les positions politiques et pratiques des autorités françaises. Le troisième courant est le courant médian de compromis, qu'on peut caractériser d'autonomiste et qui s'est affirmé dans la période de réconciliation nationale pour l'élaboration des accords et des nouvelles institutions de l'Union des Comores.

Face à ces trois courants dits séparatistes, se tenait le rempart inébranlable des tenants unionistes : malheureusement le message de ces partisans purs et durs de l'unité nationale manquait de crédibilité pour deux raisons majeures : 1- il ne marquait pas sa démarcation nette par rapport aux systèmes politiques unifiés et centralisés ; 2- il se fondait en réalité sur l'idée que la solution des problèmes comoriens pouvait venir d'hommes providentiels ; or l'on sait de quels drames ces gens autoconvaincus de leur destin historique peuvent être l'origine.

SI NOTRE HISTOIRE a montré qu'il n'était pas possible de développer le pays dans sa totalité, grâce à un système centralisateur, il était alors tout à fait plausible de se fonder sur une grande décentralisation pour développer le pays et renforcer la nation. Les nouvelles institutions comoriennes ont pris comme base, les entités îles pour faire en sorte que leurs intérêts ne puissent être lésés, qu'elles puissent se développer et par là-même, donner une nouvelle impulsion à la nation comorienne.

Il est encore trop tôt pour prononcer la faillite de cette philosophie, même s'il se trouve que c'est justement à Anjouan que les effets en sont le plus décevants, pour la bonne raison notamment que c'est le courant rattachiste qui est au pouvoir avec Mohamed Bacar.

Cela nous amène à la question posée aujourd'hui à tous les Comoriens : débarquement militaire à Anjouan ou non pour déloger Mohamed Bacar ? Cela va-t-il dans le sens du renforcement de l'unité nationale ou non ?

Ceux qui prônent le débarquement pour mater Mohamed Bacar et qui ne sont aveuglés d'aucun a priori doivent bien distinguer la réalité :

Deux personnages politiques se font face et veulent en découdre (même au détriment de la nation) :

- il s'agit en premier du président AHA, qui rappelons-le est un farouche opposant des institutions actuelles et le partisan d'un état centralisé, fort de type autocratique et théocratique
- face à lui se trouve Mohamed Bacar, le premier des rattachistes qui ne s'était rallié à l'autonomie que par opportunisme sous forme de putsch.

Le danger si on laisse faire les choses est double :

- en cas de réussite, AHA renforce son pouvoir au détriment de la démocratie, démantèle des institutions chèrement acquises et met à mal la nation en soulevant l'indignation et la révolte des Mohéliens qui attendent leur tour de la tournante.
- en cas de défaite, Mohamed Bacar attise la haine et les rancœurs face au pouvoir de Moroni et renforce son courant séparatiste rattachiste.
- en cas de victoire, Mohamed Bacar sort renforcé et gonflé à bloc, ce qui ne peut qu'aboutir à une surenchère de ses prétentions politiques.

Dans tous les cas, on se rend compte que c'est l'unité nationale (...) qui aura à souffrir d'une situation d'affrontement militaire et civil (...) à Anjouan.

LA SEULE ALTERNATIVE dans le cadre d'une même nation, reste le dialogue : la guerre ne peut résoudre les problèmes entre frères, elle est appelée à résoudre des différends entre ennemis ou sinon contribue à transformer des frères en ennemis. Le cadre institutionnel actuel est le fruit de l'expérience historique des Comores ; il est perfectible comme tout système, mais sa philosophie si elle est correctement appliquée est la seule qui permette un développement des îles, permette des liens harmonieux entre les îles et les populations et permette de renforcer des liens au sein d'une nation (...).

COLLECTIF DE RÉFLEXION SUR LA VRAIE UNITÉ DE LA NATION

Et si Mayotte avait raison?

Le peintre Marcel Sejour s'interroge sur "le système colonial"

"OUI LE SYSTÈME COLONIAL a été profondément injuste, contraire aux trois mots fondateurs de notre république : liberté, égalité, fraternité." C'est pas moi qui le dit mais ça fait plaisir quand même. Celui qui l'a dit, avant de partir en Algérie, c'est Sarkozy ; notre président ; élu du peuple. Et vox populi, n'est-ce pas…

"… le système colonial a été profondément injuste…" Tout le monde sera d'accord, sauf Mr Christian Job, peut-être, et de toutes façons tout le monde était déjà d'accord là-dessus avant même que l'élu divin ne nous l'apprenne. Donc, jusque-là il n'a pas dit de bêtises.

" …contraire aux trois mots fondateurs de notre république : liberté, égalité, fraternité." Et là il n'a pas dit de bêtises non plus puisque *"liberté, égalité, fraternité"* sont les mots fondateurs de notre république, pas de celles des autres !

ON EN CONCLURA donc que "liberté, égalité, fraternité", ne fut jamais qu'un slogan, un peu comme "Carrefour positive !", ou "Jumbo je t'aime trop !" Que le fameux "génie français" s'est probablement borné à mettre ensemble des mots que tout le monde connaissait mais dont personne ne savait quoi faire (parlez de liberté aux Tibétains, de fraternité aux Texans et d'égalité aux habitants de Jérusalem). Que ce slogan-là a servi notre République mais n'a jamais servi qu'Elle. Que "vouloir être Français pour être libre" c'est un peu comme vouloir faire ses courses à Jumbo pour avoir ses cadeaux. Et que ce n'est pas être un mauvais Français que de dire que la France s'est conduite en gloutonne arrogante et injuste, puisque, d'une part c'est notre divin président qui nous ouvre la porte de la contestation, et que d'autre part un tel comportement est naturellement le comportement du puissant. Le Puissant ne se montre magnanime (ce qui ne veut pas dire "juste") qu'en cas de victoire. En temps de paix il conduit ses affaires. Tout comme notre président.

Deux voies s'ouvrent donc aux anciens colonisés :

- demander justice à l'ancien colonisateur, moins colon qu'avant mais toujours puissant, donc toujours injuste ;
- laisser tomber la justice et prendre au Puissant tout ce qu'on peut lui prendre, en n'oubliant pas de lui rappeler et de lui resservir le slogan dont il s'est abondamment servi. Un peu comme ce qui se fait à Mayotte. Et si Mayotte avait raison ?

MARCEL SEJOUR

Hachimiya Ahamada

des nouvelles de...

Les habitants d'Ivembeni n'en perdaient pas une miette. En ce mois de janvier, ce village d'agriculteurs niché contre les collines de la Grille, à Ngazidja, accueillait l'équipe de l'un des premiers films de fiction tournés aux Comores. *"Je crois qu'un Belge a filmé une histoire qui est finalement restée dans des malles. Et puis il y a eu "Baco", tourné à Anjouan"*, résume Hachimiya Ahamada, la réalisatrice. Entre Domoni, Mitsamihuli et Ivembeni, cette jeune Comorienne qui a grandi à Dunkerque, dans le nord de la France, a fabriqué un village comorien imaginaire pour y installer l'histoire de Djibril.

"C'est un homme dont le frère vit en France et lui a confié la garde de sa grande maison, tandis que lui habite dans une petite case en tôle. L'incendie de sa case suscitera tout un questionnement : va-t-il en construire une autre, vivre dans la maison de son frère ? C'est un film court, vingt minutes, il fallait donc une histoire simple." "C'est une bonne histoire car elle englobe la vie des Comoriens du pays" estime Ali Hassani, l'acteur principal. *"Elle nous fait réfléchir sur beaucoup de problèmes avec nos frères qui vont à l'extérieur, construisent des maisons et nous laissent les gérer."*

De la mosquée à la place publique, les huit membres de l'équipe de tournage, dont cinq sont venus de France, ont fait appel aux villageois pour les seconds rôles et la figuration. Des conditions de tournage inhabituelles puisque les dialogues seront en comorien sous-titré alors que la réalisatrice, son assistant, la cameraman et la preneuse de son maîtrisent peu ou pas cette langue... C'est Ali Hassani, instituteur de métier, qui a assuré la traduction. "*Nous n'avons travaillé avec aucun acteur"*, indique Hachimiya. *"Les comédiens de théâtre avec lesquels nous avons fait des essais avaient tendance à surjouer. Seule Ma Ahiriya est une chanteuse de mariage connue."*

Financé en partie par le Centre national cinématographique français, produit par Aurora Films, le projet est réalisé en collaboration avec la structure comorienne Washko Ink. A sa sortie, Hachimiya espère pouvoir le montrer aux Comores *"en organisant une sorte de cinéma ambulant"*.

Son film de fin d'études tournait également autour des maisons construites au pays par les émigrés comoriens, mais vues cette fois par la diaspora. *"Mes parents rêvaient du moment où l'on s'installerait en famille dans une maison construite dans le village de mon père. Les aléas de la vie ont fait que ce rêve ne s'est pas achevé"*, expliquait-elle en septembre 2006 [1].

[1] Sur le cinéma comorien, lire *Kashkazi* n°53, 14/09/06

LISA GIACHINO

Maalesh
la guitare vagabonde

portrait type

Il promène dans Moroni deux des signes distinctifs qui accrochent tant son public : sa drôle de voix enrouée et sa guitare, qu'il propose dans ses moments de pessimisme de *"casser et utiliser comme fagot pour faire une grosse marmite de mataba…"* Il faut dire que l'heure n'est pas vraiment à la fête pour les amateurs de mélodies travaillées et de musique acoustique. *"Quand tu dois organiser un concert, les choses ont changé : les gens vont aujourd'hui très peu dans un endroit pour se faire plaisir. S'ils doivent payer 500 fc pour entrer, ils se disent qu'avec ça ils pourraient s'acheter des brochettes. A côté des concerts en playback, installer une vraie sono coûte cher."*

> "Je continue toujours à croire que tu n'es pas obligé *de tricher*, de te masquer."

Cela n'empêche pas Maalesh de poursuivre son bonhomme de chemin. Son style métissé, puisé aux sources des Comores mais aussi des mélodies arabes qu'il a côtoyées pendant son long séjour en Arabie Saoudite, commence à voyager hors de l'archipel. Choisi parmi 93 musiciens de la zone, il a remporté en novembre le prix Musiques de l'océan indien organisé à la Réunion par les associations Presque Bleu et Musik Océan Indien [1]. Il était lors de la finale en compétition avec un autre Comorien, le jeune Mounawar, qui représentait la Réunion où il est actuellement inscrit au conservatoire, et avec le groupe malgache Mikea.

"C'est une opportunité pour moi car je bénéficierai d'une promotion et je jouerai au Festival d'Angoulême, aux Francofolies de la Rochelle ou encore à la Fiesta des Sud de Marseille, ce qui me fait très plaisir car je n'ai jamais joué à Marseille." En 1995 déjà, il remportait le prix "Découverte RFI Afrique". *"Mais à l'époque, je n'avais pas d'album. Je n'avais que la chanson primée qui pouvait passer à la radio."* Son premier disque, *Wassi Wassi*, sort en 1999. Enregistré à Djibouti, il sera plus tard distribué sous le label Melodie, qui lui permettra de s'exporter dans l'océan Indien et en France. Après *Nawambe*, en 2002, un troisième est en préparation. *"Les prises sont faites, il doit être mixé et devrait sortir d'ici juin."* Peu prolixe quand il s'agit de parler de la musique qu'il fait, il se contente d'un : *"C'est ma musique comme je l'aime, avec toujours les mêmes instruments, plus sur ce disque un flûtiste et un violoniste. Je ne suis pas engagé dans la politique, mais engagé dans l'homme. Je continue à croire qu'on peut vivre en étant un homme, que tu n'es pas obligé de tricher, de te masquer, qu'il est possible de faire une musique qui te ressemble et pas parce que ça va te rapporter de l'argent."* Aux Comores, *"j'ai mon public très solidaire"*, même si *"quand j'ai eu ce prix, personne de mon pays ne m'a dit quoi que ce soit". "J'ai aussi un public qui me dit "Maalesh" à chaque fois que j'accompagne mes enfants à l'école… C'est un public vierge, à qui l'on devrait servir des musiques repères, car un enfant comorien a besoin de s'ouvrir."* L'absence totale de politique culturelle fait que jamais, Maalesh ou d'autres n'ont été sollicités pour travailler avec les élèves dans les écoles comoriennes. Il se rattrape à Maore, où l'association Musique à Mayotte l'invite régulièrement pour animer des stages… *"Mais chez moi, j'ai pas mal de jeunes qui passent et apprennent la musique. Celui qui apprend doit aussi apprendre aux autres."*

Invité du 7 au 10 février, en compagnie de groupes mauritanien, malien, tahitien et de musiciens locaux, au festival Santi zi Zabara de Zanzibar, il projette ensuite un concert sur la plage d'Itsandra. Avis à ceux qui veulent bien sacrifier leurs brochettes…

LG

[1] www.prixmusiquesoceanindien.com

Bechla Rabah / kamikaze à 62 ans

horizons divers

C'EST FACE au commissariat de Heuraoua, *wilaya* [préfecture] d'Alger, que réside la famille du vieux Bechla Rabah, le kamikaze auteur de l'attentat [commis le 11 décembre] contre le siège de l'ONU à Hydra [quartier résidentiel d'Alger]. C'est ici, chez ses beaux-parents, que Cheikh Brahim - "âami Ali", selon ses voisins - s'est installé en 1993 avec ses cinq enfants, nés d'un deuxième mariage après la mort de sa première femme. Cheikh Brahim (...) a surtout exercé la profession de marchand de fruits et légumes avant de se spécialiser dans les activités de grossiste.

Les gens de son quartier n'arrivent toujours pas à croire que "âami Ali" - dont ils n'ont aucune nouvelle depuis plus de dix ans - soit l'auteur du massacre de Hydra. (...) Certains d'entre eux disent que le vieux était plutôt énigmatique et ne fréquentait pas beaucoup les gens. D'autres affirment qu'il avait un tempérament coléreux et se fâchait pour un rien, ce qui explique ses multiples insuccès dans tout ce qu'il entreprenait. C'est d'ailleurs son caractère impulsif qui a provoqué son départ précipité de son douar de Bordj Ménaïel pour venir s'installer dans la région d'Aïn Taya. Dans les années 1990, il a été un simple sympathisant du Front islamique du salut [FIS], comme l'étaient la plupart des gens de son quartier. Selon certains, il aurait été profondément intégriste. Mais de là à imaginer qu'à son âge il allait, quelques années plus tard, prendre le maquis, c'était impensable, précise l'un de ses proches.

Diminué psychologiquement à la suite de ses multiples déboires dans sa vie sociale, Bechla Rabah a décidé de quitter le foyer familial en 1996 pour rejoindre le maquis de Bouzegza [40 kilomètres à l'est d'Alger].

DANS UN PREMIER TEMPS, il est intégré au sein de la phalange Echouhada, avant de rejoindre la seriat [cellule] El-Ghoraba. Mais le futur kamikaze n'est d'aucune utilité aux "émirs" qui l'ont accueilli. Selon des repentis, Cheikh Brahim, comme ils l'appellent, affiche une telle fragilité qu'il est impossible de lui confier des missions sur le terrain ou de l'intégrer dans les actions terroristes. (...) Le vieux terroriste se voit confier la mission symbolique de surveiller les déplacements des forces de sécurité (...) armé seulement d'un vieux fusil et d'une grenade. (...) Encombrant et se sentant inutile, Cheikh Brahim serait devenu un dépressif qui a besoin de prendre une revanche sur lui-même. Il ne supporte pas non plus d'être traité comme un vaurien ou un traînard, d'où sa décision de se porter volontaire pour cette mission kamikaze. Ce terroriste, qui ne se sentait guère fier de son parcours au maquis, voulait, en quelque sorte, être "réhabilité". (...)

MADJID T. (*Liberté*, Alger)

La francophonie aide Kashkazi

Pour la première fois depuis sa création, *Kashkazi* vient de se voir attribuer une subvention. Le Fonds d'appui à la presse francophone du Sud de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui a tenu sa 19e réunion à Cotonou en octobre dernier, a accordé la somme de 4.919 euros (2,4 millions fc) au journal. Cette aide est destinée à renouveler notre équipement informatique et, surtout, à réaliser un projet de formation de nos correspondants et journalistes.

fqs faut qu'ça sorte

des chameaux pour débarquer

SAMBI EST REVENU de Libye, où il avait été invité par Kadhafi juste avant le sommet de l'Union africaine qui a débuté le 31 janvier, avec de curieux compagnons… Cinq chameaux, un mâle, une femelle et trois petits, lui ont en effet été offerts par le "guide" libyen. La plupart des chefs d'Etat africains présents, parmi lesquels le président malgache, ont eu droit eux aussi à leur ménagerie. On ignore si cette générosité a incité les hôtes de Kadhafi à se prononcer en faveur de son candidat à la présidence de l'Union africaine… *"C'est un cadeau auquel on ne s'attendait pas, mais on ne refuse pas les présents"*, avoue-t-on à la présidence. *"Des vétérinaires ont examiné les animaux et les ont installés à Itsoundzou, près du camp militaire."* Un débarquement à dos de chameau, voilà qui aurait de la classe !

état critique

DIXIT ROSELYNE BACHELOT, ministre française (UMP) de la Santé en visite à Maore début décembre : *"Votre centre hospitalier* [celui de Mamoudzou, ndlr] *traduit parfaitement les valeurs de notre système de santé qui sont l'accueil pour tous, la solidarité, l'équité, la continuité des soins..."* C'est dire si les valeurs du système de santé à la française, jadis réputé dans le monde entier, vacillent. Entre l'accueil pour tous mais pas pour les innombrables sans-papiers refoulés à l'entrée dudit centre hospitalier sans que les médecins ne puissent les examiner, la solidarité qui pousse ces mêmes sans-papiers à attendre le stade ultime de leur maladie pour oser se pointer aux urgences -ce qui provoque l'émergence de pandémies auparavant éradiquées-, l'équite qui impose aux femmes enceintes en situation irrégulière de payer 300 euros (150.000 fc) pour pouvoir accoucher, et la continuité des soins qui oblige le CHM à envoyer quotidiennement des malades à La Réunion faute de pouvoir les soigner sur place, y'a pas à dire, il est en pleine forme, le système de santé !

génie civil

LE PARTI POLITIQUE RPC de Mohamed Zéine a une brillante proposition pour résoudre la crise institutionnelle : "Une conférence inter-anjouanais regroupant les partisans de Sambi et de Bacar, afin de désigner leur porte-parole", rapporte *La Gazette*. Voilà une façon ingénieuse de présenter les choses ! Sambi n'est ainsi plus le président des Comores, il est le chef de bande d'un clan anjouanais en rivalité avec celui de Bacar. Les problèmes ne doivent plus se discuter entre Comoriens partisans de telle ou telle forme d'Etat, mais entre insulaires du même bled… Et dire que personne n'y avait pensé !...

pas vu pas pris

SESSION EXTRAORDINAIRE du Conseil général de Maore le 21 décembre dernier. Devenu le plus virulent des opposants au président du CG depuis quelques mois, son deuxième vice-président, Chihabouddine Ben Youssouf, s'insurge contre la politique de recrutement de la collectivité : *"Il y a déjà sept personnes qui ouvrent la même porte !"* Il n'a pas tort : on ne compte plus les recrutements clientélistes à des postes déjà largement pourvus. Mais il oublie une chose : c'est lui qui, en grande partie, les effectue...

maore n'est plus, vive hippocampe

NOUS SOMMES AU REGRET DE VOUS ANNONCER QUE, bientôt, l'île de Maore (ou Mayotte) n'existera plus. Dans quelques décennies en effet, elle s'appellera Hippocampe, et ses habitants les "Hippocampais". Peut-être même qu'elle se sera éloignée géographiquement de son ensemble naturel qu'est l'archipel des Comores, se rapprochant irréversiblement de la française Réunion, via un pont aérien survolant Madagascar.
N'y voyez aucune lubbie. C'est juste un fidèle lecteur du *Mahorais*, le journal-qui-soutient-à-nouveau-Mansour-Kamardine, qui vous parle. Depuis quelques mois en effet, les journalistes de l'hebdomadaire s'amusent à appeler Maore "Hippocampe". Cela a débuté par quelques "l'île Hippocampe" lorsqu'il s'agissait d'éviter la répétition avec Mayotte. Puis c'est devenu "Hippocampe" tout court, et de plus en plus souvent -un article récent comportait autant d'"Hippocampe" que de "Mayotte"- et parfois même en titre -exemple : "Le profil de la nouvelle identité législative d'Hippocampe" dans le n°176. Pis : dans le numéro 177, Samuel Boscher a franchi l'étape supplémentaire en appelant les Mahorais les "Hippocampais" ! A venir sûrement : la transformation du shimaore en shipocampais ; le changement de nom de toutes les entreprises commençant par May... en Hip... ; et enfin la réécriture de tous les manuels d'histoire qui seront alors consacrés à l'île Hippocampe. Dans son chef d'oeuvre, *1984*, où le passé doit servir le présent, Orwell appelait ça le novlangue... Reste une question : quand *Le Mahorais* deviendra-t-il *L'Hippocampais* ?

le cèdre, le cordon et aha

C'EST UNE BRÈVE sortie de nulle part. Enfin si, de la *Lettre de l'océan Indien* début décembre. La voici : "Une des dernières lettres signées par le président libanais Emile Lahoud, qui a quitté ses fonctions le 23 novembre, était destinée au président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Sambi. Lahoud lui remettait le Grand cordon de l'Ordre national du Cèdre "pour l'accueil que le président de l'Union des Comores réserve aux citoyens libanais et pour l'aide qu'il fournit à ceux qui travaillent aux Comores". Cette missive a été remise à Sambi, le 26 novembre, par le consul honoraire des Comores au Liban, Ali Kozma. Cela faisait déjà trois jours que Lahoud avait quitté son poste." Comprenne qui pourra les affres de la diplomatie...

mauvais jus

"JE PENSAIS QUE SAMBI était le bon lait de la première pression, je me rends compte que c'est le mauvais jus…" Telle est la traduction française approximative de la métaphore comorienne utilisée par Ahamada, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères mis au placard, à l'antenne de Djabal TV. Comparer le président à du lait de coco, voilà qui lui a valu quelques heures de garde à vue et a déclenché une enquête pour offense à la personne du chef de l'Etat -au moment où nous bouclions cette page, le Parquet ne disposait pas encore de la bande magnétique pour vérifier les dires de cet opposant au régime.
Où s'arrête la critique, où commence l'insulte ? Si dans certains pays la moquerie et la caricature des dirigeants font partie intégrante de la liberté d'expression, ce n'est pas le cas aux Comores où il n'est pas imaginable de se moquer publiquement d'un chef de village... et encore moins d'un président !

LE CHIFFRE QUI TUE

3 mois

Soit **le temps que pourrait passer Matthieu Poisson en prison**. Accusé d'avoir frappé des agents de police et lancé des projectiles sur leurs voitures lors de la grève des enseignants en avril 2007, l'instituteur -qui nie les faits- a été condamné par le Tribunal supérieur d'appel de Mamoudzou, présidé par l'inamovible Jean-Baptiste Flori, à trois mois ferme -contre un mois lors du premier procès. Pour rappel, Jean L'Huillier, entrepreneur aux amitiés haut placées, avait été condamné en mars 2007 à un mois pour avoir fusillé un entrepôt. Moussa Madi, maire de Bandrele, n'a lui jamais fait de prison, alors qu'il avait incendié en 2003 des cases de sans-papiers...

DIPLOMATIK'

Annapolis, une réunion de plus...

GEORGES W. BUSH en héros de la paix au Proche-Orient : on aura tout vu - et tout lu, aussi. Comme William Clinton en son temps, le président américain voudrait, avant la fin de son mandat, entrer dans l'histoire comme étant celui qui a "offert" aux Palestiniens un Etat digne de ce nom. Mais comme William Clinton après l'échec des négociations de Camp David en 2000, cette initiative semble vouée au fiasco. Comment un président qui a soutenu depuis son élection en 2000 la politique d'expansion coloniale d'Israël pourrait-il, du jour au lendemain, se transformer en défenseur de la cause d'un peuple dont lui autant que ses prédécesseurs n'ont cure ?
Pour s'en convaincre, il suffit de lire la déclaration israélo-palestinienne adoptée à l'issue de la réunion d'Annapolis, fin novembre. *"Nous nous engageons"*, affirment Israéliens et Palestiniens *"dans des négociations vigoureuses, continues, et déploierons tous les efforts possibles pour parvenir à un accord avant la fin 2008. Dans ce but, il a été conclu qu'un comité de pilotage mené conjointement par les responsables de la délégation de chaque partie se réunira régulièrement (…) Les parties s'engagent également à remplir immédiatement leurs devoirs respectifs édictés par la "feuille de route" sur une solution permanente à deux Etats résolvant le conflit israélo-palestinien telle qu'elle a été mise en place le 30 avril 2003 par le Quartet, et conviennent de former une structure américano-palestino-israélienne, dirigée par les Etats-Unis, destinée à suivre l'application de la feuille de route."*

QUESTION DU JOURNALISTE français spécialiste de ce conflit, Alain Gresh, rappelant que la célèbre feuille de route prévoyait la création d'un Etat palestinien avant fin 2005 : "Pourquoi ce qui a été décidé à l'époque n'a-t-il jamais été appliqué ? Pourquoi le serait-il maintenant ?" [1] Le journaliste poursuit son analyse en dénonçant "l'absence [dans cette déclaration] de toute base juridique ou légale aux négociations. Il n'y a aucune référence au droit international, ni même à la résolution 242 du Conseil de sécurité et à l'idée d'échange de la paix contre les territoires. Les deux parties s'engagent à 'des négociations bilatérales en toute bonne foi'. En toute bonne foi ? Mais que signifie ce terme ? Ehoud Olmert pense, 'en toute bonne foi', que Jérusalem, y compris sa partie arabe conquise en 1967, est 'territoire israélien' ; il pense 'en toute bonne foi' que les grands blocs de colonies doivent être annexés à Israël. Il pense aussi, 'en toute bonne foi', que la sécurité des Israéliens est plus importante que celle des Palestiniens.'"

L'ISSUE D'ANNAPOLIS ne fait ainsi pas de doute. Avant même cette rencontre, l'on pouvait douter d'une telle initiative : quelques jours avant le début des discussions en effet, le gouvernement israélien a imposé une nouvelle exigence (appuyée par Bush) aux Palestiniens : la reconnaissance d'Israël en tant qu'Etat juif. Comme l'explique Jeff Halper, un historien cité par Alain Gresh, *"on demande aux Palestiniens de reconnaître formellement l'Etat d'Israël. Ils l'ont déjà fait en 1988 quand ils ont accepté une solution fondée sur deux Etats, puis au début du processus d'Oslo, et ils ont réitéré cette position durant les deux dernières décennies. Maintenant vient une nouvelle demande : qu'avant toute négociation, ils reconnaissent Israël comme Etat juif. Non seulement cela introduit un nouvel élément dont Israël sait que les Palestiniens ne peuvent pas l'accepter, mais cette demande remet en cause le statut d'égalité des citoyens palestiniens d'Israël, soit 20% de la population israélienne. Cela ouvre la voie au transfert, au nettoyage ethnique."* La ministre israélienne des Affaires étrangères n'avait pas attendu cette analyse pour affirmer, au cours d'une conférence de presse, que l'avenir des citoyens arabes d'Israël *"est dans le futur Etat palestinien, pas en Israël même"*.
Une dernière preuve enfin de la mascarade d'Annapolis et du double jeu joué par les gouvernants israéliens au dépend des Palestiniens -et avec la complicité de Washington : quelques jours après Annapolis, et alors que la fameuse feuille de route prévoit le gel de la colonisation israélienne en territoires palestiniens, Israël a dégagé dans son budget pour 2008 des sommes pour la construction de 740 logements dans deux colonies situées en Cisjordanie. Comme signes de bonne volonté, on a vu mieux… Et encore, on ne parle même pas du bouclage mortel imposé à la bande de Gaza...

RC

[1] http://blog.mondediplo.net

IMMIGRATION CLANDESTINE quand les chiffres permettent toutes les exactions... petit florilège

La "répression-spectacle"... et ses excès

IMAGES DE DÉJÀ VU À MAORE. Méthodes policières que l'on pensait oubliées avec les départs du lieutenant-colonel Guillemot -qui réinventa en 2006 les rafles villageoises d'envergure sur le territoire- et du procureur Guy Jean -celui qui dégainait les réquisitions pour les opérations de contrôle d'identité plus vite que son ombre, même à 2 heures du mat'. Elles n'étaient en fait que suspendues… Le début de l'année 2008 a ainsi vu les autorités renouer avec la "répression-spectacle".

MERCREDI 16 JANVIER, aux abords du marché de Mamoudzou, des dizaines d'hommes en bleu quadrillent la zone. Près de 80 gendarmes et policiers sont mobilisés pour cette vaste opération de contrôle d'identité. *"A croire qu'on est dans un état en guerre"*, se plaint un passant. 106 personnes seront interpellées en quelques heures ; plus de 60 feront l'objet d'une reconduite à la frontière. *"Nous avions décidé de frapper un grand coup contre les vendeurs à la sauvette"*, indiquera plus tard M. Carratero, responsable de la Police aux frontières (PAF) de Maore. De plus en plus nombreux aux alentours du marché, ces vendeurs en situation irrégulière développent, selon Patrice Martinez, commandant de la gendarmerie, "*une concurrence déloyale vis-à-vis des marchands* [qui payent leur patente]". En parallèle à la lutte contre l'immigration clandestine, cette descente a ainsi permis *"de recueillir des éléments sur les sources d'approvisionnement de ces vendeurs"*, poursuit M. Martinez. Les principaux intéressés, eux, ont du mal à s'en réjouir. Le représentant des commerçants s'est ainsi plaint, sur Télé Mayotte le soir de cette opération, *"de cette chasse au clandestin"* qui, selon lui, *"n'a aucun effet si ce n'est de faire fuir nos clients"* -qui sont en grande majorité des sans-papiers- et *"ne sert qu'à faire croire que l'Etat agit"*. Pour l'opération séduction des Mahorais, c'est raté…

DEUX JOURS PLUS TÔT déjà, les forces de l'ordre n'avaient pas fait dans la dentelle : au petit matin, des dizaines de gendarmes se sont positionnés dans le village de Mzouazia, au sud de Maore. *"Il y avait une trentaine de véhicules"*, se souvient un habitant du village. *"C'était très impressionnant. Ils se sont positionnés vers 3 heures, et ont débuté les contrôles vers 4 heures, lors de l'appel à la prière. Ils ont raflé tout le village."* Plusieurs dizaines de sans-papiers ont été arrêtés. *"Cette opération a été lancée en réponse à une hausse de la délinquance"*, informe M. Martinez. Comme pour l'opération du marché de Mamoudzou, *"nous avons mutualisé nos moyens comme cela se fait en mer"*. Une pratique spectaculaire appelée à se développer, selon M. Carratero, alors que les objectifs chiffrés de 2008 devraient se rapprocher de ceux de 2007 (initialement fixé à 12.000 reconduites à la frontière, l'objectif a été largement dépassé, puisque plus de 16.000 personnes, dont 2.000 mineurs, ont été expulsés vers Ndzuani). *"Nous allons de plus en plus travailler ensemble* [gendarmerie, PAF et autres services comme la police municipale, ndlr] *pour des grosses opérations"*, indique le responsable de la PAF, *"dans le but de marquer les esprits et d'avoir un meilleur ciblage"*.

Le préfet de Maore, Vincent Bouvier, reconnaît timidement des abus.

SI CETTE OPTION n'est pas nouvelle -en 2006 déjà, le lieutenant-colonel Guillemot avait développé les rafles villageoises, qui avaient provoqué la fuite dans les hauts de nombreux sans-papiers pendant plusieurs jours- elle alerte les associations qui luttent pour que les droits des étrangers soient respectés. A la Cimade, on observe *"une évolution inquiétante"*. *"On a remarqué que depuis deux-trois semaines, les arrestations se sont multipliées, soit au cours de rafles massives, soit lors d'arrestations au domicile"*, dénonce Flore Adrien, présidente de l'association, qui affirme que *"des personnes sont arrêtées dans leur domicile après que les gendarmes y aient pénétré sans autorisation"*. Ainsi à Mzouazia, plusieurs témoins évoquent des portes fracturées et des interpellations à l'intérieur des foyers. *"Je les ai moi-même vus défoncer les serrures et rentrer dans les maisons"*, soutient un habitant, qui a photographié les portes défoncées. D'après lui, *"ils ont dit à une femme qu'ils ont amenée avec son bébé : 'Toi tu es la première sur la liste à cause du ramdan que font tes copains mzungu* [afin de l'aider à obtenir des papiers]"'.

M. MARTINEZ NIE ces infractions comme à chaque fois que des agents travaillant sous sa responsabilité sont accusés. Selon lui, *"lors de chaque opération, nous agissons sur ordre du Procureur de la République, et nous rappelons les procédures aux gendarmes. Les seuls motifs qui nous permettent de rentrer dans un domicile sont une invitation ou un appel au secours"*. Un discours qui ne convainc pas les militants associatifs, selon lesquels *"les forces de l'ordre sont prêtes à tout pour faire du chiffre"*. Pour preuve : les cas de violation de domicile se multiplient. Outre Mzouazia, à Chongui, plusieurs témoins certifient que les gendarmes ont pénétré dans une maison pour interpeller un sans-papiers. Sans autorisation, bien sûr. Pis : en Petite Terre, une femme a été arrêtée dans sa propre chambre par le cousin -un gendarme- de son mari… Entré en tant que cousin, sorti en tant que gendarme, voilà un procédé digne du déguisement des fourgonettes de la PAF en taxi -technique développée en 2005. A quand l'appel des autorités à la délation ? pourrait-on se demander dans un excès de colère irréaliste… Qu'on se rassure, c'est déjà fait. A des femmes voulant empêcher des enfants d'Anjouanais d'accéder à leurs classes de maternelle, à Ouangani (lire p.6), les gendarmes ont conseillé de *"lutter différemment"* contre l'immigration clandestine, en utilisant la voie légale, comme, par exemple : la dénonciation des propriétaires qui hébergent des "clandestins". Mussolini était un génie…

OUTRE LES VIOLATIONS de domiciles, la Cimade et le Resfim (Réseau éducation sans frontières de l'île de Mayotte) ont recensé d'autres cas où les droits des personnes sont bafoués. Ainsi celui de ce mineur contrôlé par la PAF début janvier. *"Il n'avait pas ses papiers sur lui"*, indique Georges Alide, de la Cimade. *"Les policiers l'ont alors amené à son domicile où ils ont aussi arrêté sa mère qui n'est pas française et se trouve en situation irrégulière. Mais comme c'est la mère d'un enfant français, elle n'est pas expulsable, et donc l'enfant non plus. Malgré tout, tous deux ont été amenés au commissariat, où lorsque nous avons appelé pour la joindre, on nous a dit qu'elle n'était pas là alors qu'elle y était ! Puis elle a été envoyée au Centre de rétention administrative. Sans notre intervention, elle aurait sûrement été envoyée à Anjouan."*
Dernièrement, un jeune homme de 19 ans atteint de schizophrénie, vivant à Maore depuis dix ans et dont le certificat médical atteste qu'il doit être suivi par le Centre de santé mentale de Maore comme il l'est depuis 2001, a été expulsé à Ndzuani, une île où pourrait éclater un conflit armé. *"Il ne peut pas se gérer tout seul"*, clame sa mère. *"Moi-même j'ai du mal à le supporter quand il a des excès de colère. Qui va s'en occuper à Anjouan ?"* La préfecture a bien été avertie de son état, mais l'adolescent a tout de même été expulsé. Aujourd'hui, il est seul à Ndzuani…

LES MILITANTS DE LA CIMADE ont également recueilli plusieurs témoignages de personnes *"dont les gendarmes ont jeté le récépissé d'un rendez-vous à la préfecture pour l'obtention d'une carte de séjour"*. A Kahani, au centre de l'île, un jeune homme a vu un agent des forces de l'ordre déchirer sa convocation au tribunal -qui lui permet de rester sur le territoire. A la préfecture, c'est guère mieux : quand les personnes venues déposer leur dossier de demande de carte de séjour réclament un accusé de réception -il s'agit d'un droit élémentaire essentiel en cas de recours-, on le leur refuse. A un militant venu aider l'un d'eux, un agent administratif n'a trouvé mieux que de montrer l'article précisant les condamnations des personnes qui aident à l'installation ou au maintien des étrangers irréguliers en France.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, plus de 1.500 personnes (dont des enfants) ont été officiellement renvoyés -en un mois !- sur une île dont plusieurs centaines ont fui les exactions de la gendarmerie. Dans le même temps, le nombre de cartes de séjour refusées à des adultes qui y auraient droit est hallucinant, certifient les associations.
Ainsi, le nouveau credo préfectoral pourrait être celui-ci : "La politique du chiffre, faut qu'on la voie ! (à condition d'en taire les excès)". Interrogé sur ce sujet par nos soins, le préfet Vincent Bouvier nie officiellement toute exaction. En coulisses, il reconnaît timidement qu'il peut y avoir des abus -*"on n'est pas parfait"* dit-il. Faut-il en déduire que tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins ?

RC

Distributeur agréé Groupes électrogènes SDMO
de 1 KVA à 2,2 MVA
Démarrage automatique absence secteur insonorisé
Couplage réseau avec groupe électrogène
de 2,2 MVA à 12 MVA
ADC GENIE ELECTRIQUE ADC
MINI ZONE MAVOUNA, BP 1311 MORONI - TEL : (269) 73 09 51 - FAX : 73 51 15 - adcener@comorestelecom.km

Communiqué
de la Banque Centrale des Comores

La Banque Centrale des Comores informe toutes les Banques Centrales, toutes les Institutions et Organismes Internationaux du développement illégal d'officines non bancaires se prévalant de détenir une licence les autorisant à exercer une activité off-shore de banques, de sociétés financières ou d'établissements financiers, délivrée par l'Ile d'Anjouan.

La Banque Centrale des Comores rappelle que:

- toutes les questions concernant les Banques et Etablissements financiers sont de la compétence exclusive du Gouvernement de l'Union des Comores et non de celui des Iles (article 9 de la Constitution de l'Union des Comores),

- les établissements financiers autres que ceux de droit public ne peuvent exercer leur activité sans l'agrément préalable du Ministre de l'Union chargé des Finances sur avis favorable de la Banque Centrale des Comores (articles 6 et 13 de la loi 80-07 du 26 juin 1980 portant réglementation des banques et établissements financiers),

- aucun agrément n'a été à ce jour délivré par l'autorité compétente pour l'exercice off-shore des activités de banques, de sociétés financières ou d'établissements financiers rattachés d'une manière ou d'une autre à l'une des Iles constituant l'Union des Comores,

- les seuls banques et établissements financiers bénéficiant d'un agrément délivré par la Banque Centrale des Comores au 1er janvier 2008 sont :

o La BIC-Comores (Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores),
o La BDC (Banque de Développement des Comores),
o La SNPSF (Société Nationale des Postes et des Services Financiers)
o L'EXIM Bank-Comores,
o La BFC (Banque Fédérale du Commerce),
o L'Union des MECK et les Institutions de Micro finance affiliées (Mutuelles d'Epargne et de Crédit - KOMOR),
o L'Union régionale des SANDUK d'Anjouan et les Institutions de Micro finance affiliées,
o Western Union,
o La Société Comores-Express (transfert d'argent).

- les sites Internet utilisant le nom d'Anjouan tels que anjouan.org, anjouan.net, anjouan.gouv.km, ... domiciliés abusivement à Anjouan et proposant la délivrance de licences de banques, de sociétés financières et d'établissements financiers contreviennent à la réglementation bancaire de l'Union des Comores.

La Banque Centrale des Comores, soucieuse de préserver l'intégrité et la crédibilité du système bancaire et financier de l'Union des Comores, a fait ouvrir une procédure judiciaire auprès du Tribunal de Moroni (Comores) et a demandé la transmission d'une Commission rogatoire internationale pour procéder à l'audition des créateurs et/ou propriétaires de ces sites.

La Banque Centrale des Comores fait appel à la solidarité financière internationale et invite toutes les Banques Centrales, toutes les Institutions et tous les Organismes Internationaux à redoubler de vigilance quant aux informations, aux opérations et aux services proposés par ces officines, banques, sociétés financières ou établissements financiers off-shore, déclarant exercer leur activité à partir de l'Union des Comores, et plus particulièrement de l'Ile d'Anjouan.

La Banque Centrale des Comores demande expressément à chacun des membres de la Communauté financière internationale, de lui communiquer tous les renseignements, informations et tentatives d'opérations dont il pourrait avoir connaissance, pour l'aider à lutter contre le développement de ces activités illégales.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Directeur du Contrôle à la Banque Centrale des Comores à Moroni : B.P. 405 Moroni - Téléphone : (269) 73 18 14 ; fax : (269) 73 03 49 ; e-mail : zainaba.mzemouigni@banque-comores.org

BCC Moroni le 31 janvier 2008

Une Miss, c'est quand même plus sexy, mon père

par Rémi Carayol

C'EST L'HISTOIRE DE DEUX MOBILISATIONS. La première a vu s'émouvoir l'ensemble de la classe politique réunionnaise, tous les médias locaux, et même l'évêque du cru. La deuxième n'a rassemblé que quelques dizaines de militants, un barouf médiatique de moindre ampleur, et deux-trois politiciens venus sur le tard. L'une des deux a consisté en la défense d'un canon de beauté opposé pour un titre somme toute dérisoire à un résidu quasi unique de la vieille France gaulliste. L'autre a permis de sauver une famille de Comoriens au demeurant parfaitement intégrée à la société réunionnaise, qui a eu le tort de demander un permis de séjour dans la France d'Hortefeux…

■

HONNEUR AUX DAMES… Nous allons commencer par le scandale de la décennie -c'est du moins ce que l'on aurait pu penser en lisant la presse réunionnaise-, à savoir le sort que Geneviève de Fontenay a voulu réserver à la nouvelle Miss France, Valérie Bègue. De quoi s'agit-il au juste ? Mi-décembre, au cours du spectacle anachronique de l'élection de Miss France, Valérie Bègue, Miss Réunion, devient officiellement la femme la plus belle du pays. Immédiatement, l'île dont elle provient se gausse et en fait sa nouvelle égérie. Le bonheur est cependant de courte durée. Quelques jours après l'élection, voilà qu'*Entrevue*, un magazine français qui aime montrer nues les célébrités, publie des photos de la même Valérie Bègue respectant la ligne éditoriale du journal. Sur l'une d'elles, elle lèche un yaourt renversé sur une pierre. Sur une autre, elle pose nue sur une croix -celle du Christ-, au milieu d'une piscine. Des clichés pris dans le cadre d'une éventuelle campagne pour une marque de vêtements réunionnaise, il y a trois ans, mais qui étaient jusqu'alors restés dans les cartons de l'agence de publicité Pardon. Ses principes s'étant arrêtés à l'époque du corset bien serré, Geneviève de Fontenay, la patronne du comité Miss France, appelle alors à la démission de Valérie Bègue. *"Je ne me vois pas me promener dans les provinces, dans les communes rurales, escortée d'une fille comme ça…"* clame-t-elle, avant de se lâcher un bon coup : *"Elle n'a qu'à rester là-bas"*. Comprendre : à la Réunion[1].

Elle ne savait pas, la dame, que l'île est très susceptible, à commencer par ses médias. Alors que les insultes à l'encontre de la présidente du comité Miss France pleuvent sur Radio Freedom, la presse écrite tombe dans le chauvinisme le plus extrême. L'éventuelle éviction de "Valérie" fait la Une des journaux durant une semaine. Comme à son habitude, le *Journal de l'île de la Réunion* est en pointe au niveau du lynchage. Le 23 décembre, Philippe Le Claire éructe sa haine -"La "mère de toutes les miss" n'en est que plus désuète, déplacée, aussi kitsch que le pot de chambre qu'elle se trimballe en coulisses (...). Voir et entendre cette caricature de coquette faire la morale au bon peuple est assurément insupportable." Le journal nomme le mystérieux félon qui a donné ces photos à *Entrevue* "le rat". Plus que jamais indigné, le *JIR*, ce journal qui n'a pas hésité à mettre en Une la photo d'une magistrate violée à Maore en 2007, réalise la fabuleuse pirouette de dénoncer, dans un flot de bons offices journalistiques, la "manipulation" d'Entrevue.
Le courrier des lecteurs du quotidien est dans la même veine. "Après la souffrance occasionnée par le chikungunya" écrit un lecteur, "La Réunion avait besoin de souffle, de fraîche réussite, de vent du large. (…) Pour une fois que nous avions, malgré tout, une jeune fille charmante et sympathique, les vautours du non-être l'écrasent." Un prêtre y va aussi de sa plume, faisant de "Valérie" la nouvelle Jeanne d'Arc, symbole de l'identité française : "En quelques photos étalées à la une de cet hebdomadaire (...), en quelques mots, (...) madame de Fontenay et tous ceux-là se sont alliés pour guillotiner un destin indicible, incommensurable. Enfin la France, qui avait été Empire redevenait celle qui se préfigurait il y a des décennies, une France aux milles couleurs. Dans cette fragile fille des îles, la France redécouvrait son identité dans ce concentré que tu étais aux milles appartenances. Ce soir-là Valérie, nouvelle Miss, ne revendiquais-tu pas ton métissage ? Avec toi, la France donnait un contenu à ce qui n'avait été jusqu'aujourd'hui qu'une incantation au mot "intégration". Destituer Valérie, c'est une magistrale claque (...) qui sera donnée au destin de la France." Rien que ça.

■

DANS LES JOURS QUI SUIVENT, c'est toute la Réunion qui se mobilise. L'évêque de l'île, Gilbert Aubry, soutient publiquement "Valérie". Les patrons aussi, oubliant de préciser que ses belles formes ont la couleur, pour eux, d'un investissement juteux. Un comité de soutien se monte et met en ligne un site où l'on peut signer une pétition en sa faveur [2]. Il n'est pas un seul élu, de gauche comme de droite, qui ne s'émeuve du destin de la pauvre "Valérie", devenu, par un extraordinaire travail d'abrutissement des masses, celui de l'île. Pour le Parti socialiste réunionnais, *"l'égalité des chances est une fois de plus bafouée"."* Jaurès, où es-tu ?
Même *Témoignages*, journal de sensibilité communiste, défend la pauvre "Valérie". On vous passe les détails, mais le message du quotidien, en gros, dit ceci : l'élection de Miss France est une marque de mépris envers la femme, mais quand l'élue est une Réunionnaise, on la prend, la marque de mépris ! *Témoignages* affirme que "Valérie est plus qu'une Miss pour La Réunion : c'est un symbole. Celui de l'appartenance de La Réunion à la France, de ce lien historique qui de la souffrance a enfanté la beauté." En quelques jours, la possible destitution de "Valérie" est ainsi devenu le combat de toute une île pour sa place dans la République. Pis, pour la diversité de la France. Comme si le destin d'une femme uniquement remarquée pour ses formes dans une élection misogyne et réactionnaire revêtait une symbolique politique...

■

TOUS LES RÉUNIONNAIS ne sont cependant pas tombés sur la tête. Certains l'ont même très froide. Dans *Libération*, Olivier Danguillaume, journaliste au *Quotidien de la Réunion*, apporte une goutte d'intelligence dans cet océan de niaiseries : "Il faut quand même relativiser, ce n'est qu'une élection de Miss. Pendant que les élus locaux se mobilisent pour ça, 300 postes précaires de l'Education nationale vont être supprimés ici dans l'indifférence la plus totale." Un internaute, sur un forum de liberation.fr, écrit lui, simplement : "Il y a peut être plus important que ça, non ?"

> "Pendant que les élus locaux se mobilisent pour [Valérie Bègue], 300 postes précaires de l'Education nationale vont être supprimés ici dans l'indifférence la plus totale."

Plus important que ça !? L'histoire d'une famille parfaitement intégrée depuis des années dans un territoire dont elle est menacée d'expulsion peut-elle entrer dans cette catégorie ? A en croire une partie des médias, non. Les mésaventures de la famille Nourdine n'ont en effet pas eu les honneurs d'une couverture de Miss dans les journaux locaux. Seul *Le Quotidien de la Réunion* s'est mobilisé et a relayé le combat de quelques amis et militants bien esseulés.
Rappel des faits. Titulaire d'un niveau bac + 5, Rashad, un Comorien qui dispose d'un visa de travail pour Maore, profite d'un séjour touristique à la Réunion pour trouver du travail et s'y installer, avant de faire venir sa femme et ses deux enfants. Titulaire d'un contrat de travail en bonne et due forme, bénéficiaire de la Sécurité sociale, il est présenté en octobre dernier comme un exemple parfait de l'intégration à l'occasion de la visite de la secrétaire d'Etat à la politique de la Ville, Fadela Amara. Sur un CV, ça le fait. Oui mais voilà : l'homme est toujours considéré comme étant en situation irrégulière à la Réunion - les visas pour Maore n'étant valables que dans cette île décidément très particulière. C'est ainsi que, le 5 juin 2007, Rashad reçoit une obligation de quitter le territoire français. Depuis, ses amis et quelques militants barbus se battent pour permettre à sa famille qui a grandi dans l'île d'y poursuivre sa vie. Moins nombreux que les défenseurs de la pauvre "Valérie", ils ont tout de même réussi à convaincre la préfecture. Mardi 22 janvier, celle-ci a décidé "d'accorder à titre exceptionnel" un titre de séjour à Faouzia et Rashad Nourdine.
Certes, ce succès est en partie dû à la mobilisation du *Quotidien de la Réunion*, qui pendant trois jours n'a cessé de dénoncer cette incongruité [3], et à l'apparition sur le tard de quelques politiciens, dont Nassimah Dindar, la présidente (UMP s'il vous plaît) du Conseil général. C'est tout. Une situation de deux poids deux mesures entre l'affaire "Valérie" et le cas Nourdine, qui a fait s'interroger *Le Quotidien*. Dénonçant "le silence qui en dit long" des politiques, le journal a eu la bonne idée d'interroger ceux qui s'étaient mobilisés pour la Miss. On passera sur les réponses les plus hypocrites, pour ne citer que celle de Monseigneur Aubry : *"Je ne peux pas être partout. Il m'est impossible de traiter 36.000 dossiers en même temps."* Il n'a pas tout à fait tort. Tant qu'à choisir, autant prendre les plus sexy ! Même quand on fait voeu de chasteté...

[1] Finalement, Valérie Bègue a conservé son titre, sous certaines conditions.
[2] www.soutenonsvaleriebegue.com
[3] *Le Quotidien de la Réunion*, éditions des 20, 21, 22 et 23 janvier 2008

no comment

"Je n'aime pas perdre."

Francisco Madeira, envoyé spécial de l'Union africaine aux Comores, lors de sa visite à Moroni, le 24 janvier.

"Le plus grand échec serait de renoncer à une telle mission, et si tel devait être le cas, alors notre armée n'aurait plus sa raison d'être... D'autres défileront à la place de l'AND le jour de la fête nationale."

Salimou Mohamed Amiri, chef d'état-major de l'Union des Comores, à propos d'un éventuel débarquement à Ndzuani.

"Je reconnais que je me suis trompé par rapport à la loi DSIOM car la population n'est pas satisfaite. En tant qu'homme politique, quelle honte y a-t-il à dire que je me suis trompé ?"

Saïd Omar Oili, président du Conseil général de Maore, à propos de la loi DSIOM à l'origine de la mise en application de nombreux codes métropolitains (dont celui de la consommation) dans l'île - propos rapportés par *Le Mahorais* tenus lors d'une conférence de presse.

"Je me fiche du message du peuple. Qu'il soit content ou pas, ce n'est pas mon problème. Je ne suis pas là pour lui faire plaisir mais pour son bien."

Marc Ravalomanana, président de Madagascar, à une question d'un journaliste le 20 décembre lui demandant son avis sur la cuisante défaite de son candidat aux élections municipales d'Antananarivo.

"On peut dire non à une aide. On nous a donné des voitures qui ont déjà 18-20 ans... Pour un hôpital ce n'est pas normal. Le Rotary Club de la Réunion nous a offert un véhicule qui, depuis qu'il est arrivé, n'est pas fonctionnel. Ici, c'est un dépotoir."

Un technicien de maintenance de l'hôpital El-Maarouf, à Moroni.

"Nous sommes en marche vers le droit commun, mais pour qui est-elle faite cette marche ? Pour les Mahorais dans leur majorité ou pour une poignée de privilégiés ?"

Thani Mohamed, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Maore, dans *Mayotte Hebdo*.

"Le département est quand même censé être source de progrès."

Vincent Bouvier, préfet de Maore, lors d'une conférence de presse le 25 janvier.

"Le département, ça ne se mange pas."

Un élu qui a souhaité garder l'anonymat, critiquant ainsi le peu de cas fait aux questions sociales durant la campagne électorale.

Salut Amad

journal de bord

LAISSE MOI TE DIRE un dernier mot. T'es parti trop vite mon gars. Tu nous as laissés tous en plan. Parti en silence, à l'ombre de cette nuit, comme souvent tu l'as fait quand t'en pouvais plus de ces sarcasmes. Sûr de toi, mais toujours simple et discret. T'as évité la lumière du jour pour ne pas laisser dérouler derrière ton cercueil l'hypocrisie de ceux qui se précipitent au chevet du mort, quand de son vivant, ils n'ont eu qu'indifférence et mépris.

Tu n'as jamais cru d'ailleurs à la gloire. Même au plus haut sommet de ta carrière, tu as refusé de jouer les flambeurs. Alors que tes égaux se pavanaient sous les lambris des palais, tu retrouvais les habitués du troquet de Zilimadjou, seul endroit où tu te sentais bien. Toujours réaliste, tu savais faire la part des choses entre le fonctionnaire que tu étais et le journaliste qui t'habitait. Tu savais faire les princes le matin et les défaire le soir. Tu savais que les lauriers que tu leur tressais ne résisteraient pas à leur vraie nature de gens inconsistants. Et quand la maladie t'a surpris, tu étais le seul à ne pas croire à l'illusion d'une main secourable.

Si tu n'avais pas perdu la parole, tu nous aurais certainement conseillé de ne pas nous époumoner sur ce désert administratif. Tu as préféré te battre avec tes propres moyens. En te retirant avec les tiens. Pour eux, tu es descendu de ton lit, tu as traîné ton corps amaigri sur la terrasse de la maison familiale, et forcé tes cordes vocales à libérer les mots que tes enfants et tes neveux, voulaient entendre du chef de famille que tu étais. Tu avais besoin de cette retraite familiale pour partager ta souffrance avec ceux qui la comprenaient et partir avec ta dignité.

Tu nous laisses orphelins. Car si tu n'es pas le doyen de la profession, tu incarnes l'histoire de la jeune presse comorienne. Tu as été de tous les combats, sans jamais chercher à partir, ni à renoncer. Ton nom est indissociable de celui du journal que tu as toujours servi, *Al-watwan*. Tu as supporté la censure des gouvernements successifs, vu défiler les patrons, avalé les critiques des lecteurs, toujours persuadé que "*les Comores avaient besoin de ce journal*".

Tout en défendant ta chapelle, tu es resté l'avocat du pluralisme de la presse et de la liberté d'expression que tu as défendus à la tête de Comores-médias groupe (CMG), la première association des journalistes comoriens que tu as contribué à créer. C'est à sa tête que tu as assuré la défense du premier journaliste déféré devant la justice. Pendant que d'autres projetaient leur avenir au sein d'un cabinet ministériel, tu portais *Al-watwan* comme ta propre œuvre. Et c'en était une. Tu n'as jamais supporté de la quitter.

KES

Vers la logique de la force

Un président exaspéré, une armée gonflée à bloc... La marche vers la "guerre" a fini par s'imposer.

J'AI *donné ordre à l'état-major de se préparer pour la libération de l'île d'Anjouan.*" Nous sommes le 21 décembre 2007. Le président Sambi annonce sa décision de recourir à la force pour dénouer la crise anjouanaise. Si cette option militaire était dans l'air depuis l'attaque militaire du 9 mai contre les éléments de l'Armée nationale de développement (AND) par la gendarmerie anjouanaise, Moroni croyait encore aux vertus de la médiation internationale. D'autant plus que dès le 19 juin 2007, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine, avait haussé le ton contre le colonel "*rebelle*" sommé "*d'organiser une nouvelle élection présidentielle libre et démocratique*". La volonté de l'Union africaine de faire plier le président autoproclamé de Ndzuani, ne faisait donc aucun doute. Tout en maintenant la pression sur Bacar, la communauté internationale, l'UA en tête, n'excluait pas de passer au degré supérieur en prévoyant notamment la possibilité d'une révision du mandat de la Mission militaire africaine d'assistance électorale et de sécurisation (MAES). Le but étant, précisait le communiqué du CPS issu de sa réunion du 19 juin, "*l'accroissement de ses effectifs en vue de réaliser les objectifs mentionnés (par l'UA) dans sa mission d'assurer la mise en œuvre du cadre prévu par la Constitution des Comores*".

Pendant la campagne électorale, Sambi est représenté entouré des quatre îles. Il voulait "*enterrer*" le séparatisme...

Le choix du président Sambi de forcer Bacar à se soumettre à la loi, faisait donc partie des scénarios possibles. Dès le mois de juillet dernier, au plus fort de la crise, Abdou Bacar, l'un des candidats à la présidentielle de Ndzuani, préconisait déjà l'usage de la force. "*Mohamed Bacar est ce qu'il est et le restera. Ainsi, suis-je convaincu que la solution ne peut être que militaire. Maintenant la balle est du côté de l'Union.*" Plus récemment, Houmadi Kambi, le président par intérim qu'avait nommé Sambi avant qu'il ne soit contesté et pourchassé par Bacar, n'en pensait pas moins. "*Mohamed Bacar n'entend qu'un seul langage, celui de la force*" avait-il déclaré dans une conférence de presse à Moroni en compagnie des membres de son "*gouvernement en exil*". C'est ce "temps diplomatique" qui est épuisé pour le président Sambi depuis le 21 décembre, lorsqu'il s'adresse à l'état-major pour lui demander de commencer à essuyer les canons.

L'exaspération du président face au sentiment d'impunité de Bacar, a fortement pesé dans le choix d'engager le pays dans la logique de la force pour mettre fin à "*l'attitude d'une poignée de gens qui ont pris en otage la population d'Anjouan*". "*J'ai subi toutes les humiliations et j'ai beaucoup patienté. Je ne peux tolérer que le pays recule encore et que les Anjouanais continuent à souffrir. Anjouan doit être libérée et aucune option n'est exclue, y compris l'intervention militaire. S'il faut que le sang coule, il coulera mais Anjouan sera libérée.*"

Il ne s'agit cependant pas seulement de la seule raison qui a précipité le choix présidentiel. Les exactions dont s'est rendu coupable le régime anjouanais envers ses opposants et qui a poussé de nombreux Anjouanais à "fuir" l'île, a renforcé sa conviction sur l'urgence d'agir, trouvant là un soutien essentiel parmi la population. Une commission nationale de libération de Ndzuani réunissant des représentants de toutes les îles de l'archipel et des sensibilités politiques diverses, réussit à donner à l'option militaire une assise populaire, grâce à une mobilisation en faveur du "débarquement". Le 15 décembre, dans une conférence de presse à Moroni, la Commission de libération conclut que "*la voie diplomatique a échoué. Il appartient maintenant à l'armée nationale de se prononcer pour épargner le pays d'une dislocation fatale pour son unité et sa stabilité*".

> "J'ai subi toutes les **humiliations et j'ai** beaucoup patienté. Je ne peux tolérer que le pays recule encore "

La marche vers la "guerre" ne s'est pas imposée seulement aux autorités centrales. Le colonel Bacar, qui est resté sourd à toute négociation qui ne prendrait pas en compte ses conditions, à savoir l'annulation des scrutins présidentiels dans les deux autres îles et la convocation d'une conférence intercomorienne sur le cadre institutionnel actuel, se préparait également à ce scénario de l'affrontement armé. Lors des vœux du nouvel an, il disait s'engager à "*prendre l'uniforme pour faire face aux mercenaires envahisseurs*" et promettait "*une guerre sans complaisance ni répit*".

Entre une médiation internationale infructueuse et un dialogue intérieur impossible, il restait à s'assurer de la réaction de l'AND. Bien que traversée par plusieurs lignes de clivages, celle-ci ne pouvait manquer une telle opportunité de redorer un blason terni par une histoire sans gloire. "*Le plus grand échec serait de renoncer à une telle mission. Et si tel devait être le cas, alors notre armée n'aura plus sa raison d'être*" fait remarquer le chef d'état-major de l'AND, le colonel Salimou Mohamed Amiri. Il faut dire que Sambi a su mobiliser les troupes en allant lui-même les haranguer dans leur camp et les encourager dans leurs entraînements. Mieux que ça, le chef de l'Etat a usé de son carnet d'adresse pour créer les conditions psychologiques et militaires nécessaires à une telle opération. "*Au niveau armement, nous sommes bien équipés*", confiait un officier qui a confirmé la fourniture par le Maroc d'importantes quantités d'armes et de munitions. Dans l'une de ses livraisons, *La Lettre de l'Océan indien* révélait "le bouclage du financement de l'opération de débarquement à Anjouan, grâce à un don du colonel Kadhafi". Citant la visite qu'avaient effectuée Sambi et son chef d'état-major en Tanzanie et en Libye du 30 décembre au 2 janvier, la *Lettre* écrivait que "le chef de l'état-major de l'AND était demeuré en Tanzanie pour formaliser le choix et la location des hélicoptères, ainsi que du bateau nécessaire à l'opération". Même si la nature exacte des moyens de transport des troupes reste mystérieuse, c'est donc une armée regonflée à bloc qui a trouvé une raison de défendre la nation et se targue d'être soutenue par une bonne partie de l'opinion nationale, qui marche vers Ndzuani.

Ce n'est la première fois que les soldats comoriens vont rétablir l'ordre à Mutsamudu. Mais l'histoire ne se répète pas. En 1975, c'est une poignée de miliciens de l'armée révolutionnaire d'Ali Soilihi aidée par Bob Denard, qui a délogé le président Abdallah. En 1997, les troupes de l'AND impliquées dans l'opération Goro, ne répondaient pas aux ordres d'un état-major qui n'avait pas approuvé l'opération et se sont trouvées en terrain hostile face à une population acquise au séparatisme. Cette fois, "*il ne s'agit pas d'une guerre contre un Etat mais d'une action de souveraineté nationale, de préservation de la sécurité et de l'intégrité territoriales*", soulignait le chef d'état-major à ses soldats. Ce qui ne dissipe pas les inquiétudes des cadres de l'armée quant au déroulement de l'intervention, entre une population acquise à l'armée nationale mais imprévisible, un clan Bacar toujours vindicatif... et des soldats peu rompus à ce genre d'exercice.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

Ultimes tentatives de médiation

Toujours aussi réservée sur l'intervention militaire, la communauté internationale continue de négocier.

AUX abonnés absents depuis l'annonce le 21 décembre, de la décision de Sambi de déployer l'armée comorienne à Ndzuani, l'Union africaine ne s'est pas exprimée officiellement sur cette option. Comme si de rien n'était, elle s'est contentée d'une prolongation de 30 jours supplémentaires des sanctions ciblées sur les autorités anjouanaises, malgré le manque d'impact des deux premiers ultimatums, celui de 45 jours décidé le 10 octobre et celui de 60 jours entré en exécution le 26 novembre. Des sanctions qui n'ont jamais eu d'effet sur les personnes ciblées et sur la situation politique sur l'île, faute pour l'organisation africaine de disposer des moyens effectifs au niveau matériel, financier et humain pour leur mise en œuvre.

Comble de l'ironie, la seule et unique vedette destinée à assurer le contrôle des aux maritimes pour faire respecter les sanctions, s'est ensablée et n'a jamais pu être remplacée. Dans son communiqué du 26 novembre, le Conseil de paix et de sécurité, espérait pouvoir profiter de ce second délai "pour oeuvrer avec les pays contributeurs de troupes au renforcement de la MAES et rechercher, tant auprès des Etats membres que des partenaires de l'UA, l'appui nécessaire, y compris les moyens logistiques appropriées (moyens aériens et navals), pour renforcer l'efficacité des sanctions et prendre, le cas échéant, toutes autres mesures qu'exigerait la situation". On ne saura jamais sans doute pourquoi, mais rien n'a été fait et les troupes de l'Union africaine basées à Moroni, sont restées à terre. Une incapacité qui a fait perdre toute crédit à l'organisation, a écorché les efforts de médiation de la communauté internationale et renforcé l'idée que l'option militaire était la seule alternative capable de faire plier les autorités anjouanaises de fait.

Mais en dépit de la désaffection de la population, la communauté internationale toujours solidaire avec la stratégie de l'Union africaine, a poursuivi les efforts pour un dénouement pacifique de la crise, tout en prenant en compte la détermination du président comorien à ne pas céder. Le 24 janvier, l'envoyé spécial de l'Union africaine, Francesco Madeira, qui a pris acte de l'option militaire du président Sambi, s'est contenté de souligner que "*les Comores étant un pays souverain, les institutions nationales sont libres de prendre les mesures qu'elles estiment nécessaires*". Une manière de dire que le gouvernement comorien est seul responsable

Mohamed Bacar lors de son investiture, vêtu de l'insigne de l'île.

de l'option qu'il choisira. La communauté internationale a cependant continué à tenter des tractations parallèles pour éviter l'affrontement, en essayant de convaincre le colonel Bacar d'accepter l'organisation de l'élection présidentielle, tout en l'assurant qu'il pourrait, s'il voulait, se présenter au scrutin. "*C'est une position de principe*" avait indiqué Mourad Taiati, chef du bureau de liaison de l'Union africaine à Moroni. "*Il nous a été demandé d'accepter une ultime négociation*", confirme un diplomate proche du dossier. "*La France a contacté l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour cette mission*" précise Mohamed Nafion, conseiller politique au ministère des Relations extérieures. Selon lui, "*cette mission a été agréée par le gouvernement de l'Union. Et c'est lui qui a demandé à ce qu'elle se rende directement à Anjouan à partir de Mayotte, et qu'elle ne passe à Moroni qu'au terme des discussions avec Anjouan pour rendre compte aux autorités centrales*".

Un "*fâcheux concours de circonstance*" lié à un problème de météo a cependant obligé l'avion de l'émissaire à se poser à l'aéroport de Hahaya, ce qui a mis en colère Sambi, a-t-on appris de source sûre. L'OIF a cependant rattrapé le coup en demandant de participer à la réunion interministérielle en marge du dernier sommet de l'UA, afin de faire part des conclusions de sa mission. Selon le Conseiller diplomatique, Mohamed Nafion, "*Salifou a avoué que Bacar est resté intransigeant avec ses exigences et qu'il n'est pas coopératif.*" Selon l'émissaire de l'OIF, le colonel Bacar réclame toujours l'organisation de l'élection présidentielle sur l'ensemble des îles où la prise en compte d'une disposition de la Constitution anjouanaise qui soumet la candidature à la présidentielle de l'île à un parrainage par les élus de îles, "*l'un ou l'autre*", a-t-il précisé.

Cet échec de la médiation francophone n'a pas désarmé les pays partenaires. L'Afrique du Sud, les Etats-Unis et la France auraient officiellement saisi les autorités comoriennes pour tenter une ultime médiation. "*Le gouvernement n'a jamais refusé de telles initiatives. Cette dernière offre se ferait au plus haut niveau, à un niveau ministériel*", a indiqué le conseiller politique. Le problème qui se pose est celui des délais, remarque Mohamed Nafion, mais "*il revient au président de décider*" s'il accepte de patienter ou pas, a précisé le diplomate.

Ces dernières tractations ne semblent pas en mesure de changer la donne, si l'on croit les proches du dossier. "*Si nous n'avons jamais entravé les offres de médiation, nous ne pouvons plus accepter de concession aux conditions que veut imposer Bacar*" affirme un diplomate, avant de préciser : "*Vous voyez que Sambi, n'est pas un va t-en guerre.*" Ces dernières tentatives de médiation peuvent difficilement renverser la vapeur. "*Tous les pays sont unanimes sur le principe d'aider les Comores, mais des oppositions existent sur les mécanismes*", explique Mohamed Nafion. "*Il y a ceux qui souhaitent que ce soit l'Union africaine qui réunisse les moyens de régler la crise, ce qui est une chimère, l'UA n'ayant jamais réglé le problème. Il y a les autres qui proposent au pays d'apporter leur concours directement.*" C'est le cas du Sénégal, de la Tanzanie et du Soudan qui se prononcés pour apporter une aide materielle.

Sur le front intérieur, on retrouve également les mêmes réticences, tant à la tête des pouvoirs insulaires qu'au niveau des partis politiques. "*Nous sommes tous dans le même avion et celui-ci a pris son envol, on ne peut plus descendre*", a lancé Mohamed Ali Saïd , le président de Mwali, exprimant ainsi un semi-accord. Plus indécis, le chef de l'exécutif de Ngazidja se prépare à gérer les effets de ce conflit s'ils devaient se répercuter sur l'île. Les partis politiques sont encore plus discrets. Un groupement de sept mouvements mené par la CRC, l'ancien parti d'Azali, plaide pour la poursuite du dialogue. Pour ce groupe,"*ni embargo, ni débarquement*". D'autres, comme le Kasiya de Mohamed Saïd Mchangama, ne contestent pas au président le droit de rétablir l'ordre institutionnel, mais attirent l'attention sur les conséquences d'une telle situation si elles ne sont pas prises en considération. Une multitude de positions qui vont peser lourd sur l'après débarquement.

> "Le gouvernement n'a **jamais refusé** de telles initiatives. Cette dernière médiation se ferait **au plus haut niveau**."
>
> MOHAMED NAFION, CONSEILLER POLITIQUE

KAMAL'EDDINE SAINDOU

baromètre

ALAIN-KAMAL MARTIAL

L'AUTEUR ET METTEUR EN SCÈNE ALAIN-KAMAL MARTIAL a été nommé directeur du Service culturel de la collectivité départementale de Mayotte le 2 janvier dernier. Choisi parmi plus de 200 postulants à la suite d'un travail effectué par un bureau d'étude indépendant basé à Paris -il était en lice avec notamment l'écrivain Abdoulalam Baco Mambo et l'organisateur du festival d'Hamjago Big-, celui qui succède à Ismaël Kordjee a présenté un projet basé sur *"les trois années à venir"*, qui se fragmente en trois priorités : *"Tout d'abord, il faut professionnaliser la culture, et pour cela il faut des salles. Deuxième point : il faut développer la formation sur deux bases : les arts traditionnels qui sont un vivier pour nous, et les arts contemporains qui permettent une réflexion sur le monde d'aujourd'hui. Enfin, troisième point, nous aiderons à la diffusion de nos artistes sur le plan international."*
En choisissant ce poste, Alain-Kamal Martial a décidé de tirer un trait provisoire sur sa carrière d'auteur, pourtant en pleine évolution. *"Pendant trois ans, je ne vais pas créer"*, affirme-t-il. Ses pièces seront cependant toujours jouées, en France comme en Afrique.

ROUKIA AHMED

SEULE FEMME à figurer sur la liste des 150 personnalités interdites de quitter le territoire dans le cadre des sanctions imposées par l'Union africaine, on savait déjà combien la directrice des douanes de Ndzuani était peu appréciée des opposants à Mohamed Bacar.
Très proche du colonel, Roukia Ahmed occupe en effet un poste clé qui lui donne la haute main sur le port de Mutsamudu, l'une des principales sources de revenus du régime.
Début janvier, la dame s'est illustrée en affrétant un hélicoptère pour regagner ses pénates alors qu'elle se trouvait -on ne sait comment, puisque l'entrée était censée lui être interdite par les autorités françaises - à Maore.
Mais elle a aussi essuyé un sérieux revers : peu après sa virée sur l'île voisine, des jeunes de Mutsamudu encouragés par l'annonce du débarquement de l'armée nationale ont entrepris de marquer leur colère en s'attaquant aux symboles du pouvoir insulaire. L'égérie de Mohamed Bacar était une cible toute trouvée... Sa voiture a été incendiée ; deux véhicules garés à proximité ont brûlé avec elle. Une enquête pour "attentat" est en cours au Tribunal de Mutsamudu.

revue de détails

Les sous de Maurice

66% : C'EST LA PROPORTION de financements, promis lors de la conférence des bailleurs de fonds Maurice, aujourd'hui "*mobilisés et considérés comme acquis*". Ces 66% n'ont cependant pas tous été débloqués et utilisés. "*Des pays et organisations comme la France, l'Union européenne et l'Afrique du sud ont déjà eu des gestes significatifs. Il nous reste à mobiliser les 44% restant et à faire décaisser les fonds déjà mobilisés*", lance Soalihy Hamadi, directeur de la coordination des projets au Commissariat général au plan. Lors de cette conférence, organisée en décembre 2005 autour du Document stratégique de réduction de la pauvreté, les promesses des pays et institutions s'étaient élevées au total à 170 millions d'euros.

La réunion qui s'est tenue le 28 janvier à Moroni entre le Commissariat au plan et les bailleurs de fonds présents aux Comores, a analysé le retard pris dans la mobilisation des fonds. "*Nos capacité en matière de planification ne sont pas suffisantes. Les procédures de décaissement des institutions et pays partenaires ne nous facilitent pas la tâche. Enfin, l'après conférence a été constitué de plusieurs évènements, notamment l'élection présidentielle*", déplore M. Hamadi. Mais ce sont surtout les disfonctionnements de l'administration qui ont été épinglés par la commissaire au Plan, Alfeine Soifiat Tadjiddine. Inadéquation entre les postes et le profil des techniciens -alors que les ressources humaines adaptées existent-, instabilité des chefs de projet, absence de suivi entre les responsables qui se succèdent aux mêmes responsabilités… Le remplacement automatique des chefs de programmes opéré au niveau du commissariat au Plan immédiatement après l'élection présidentielle, a notamment été lourd de conséquences. Le consultant Houssein Cheikh Soilih préconise la réalisation d'un plan de marketing pour remobiliser les partenaires, la vulgarisation du Document stratégique de lutte contre la pauvreté auprès des décideurs comoriens, et le cadrage des nouveaux accords de partenariat signés avec les pays arabes dans la ligne de ce document.

Mais l'urgence consiste selon lui à stabiliser les postes sensibles de l'administration et d'y introduire le contrôle et l'obligation de résultats.

PUBLICITÉ

Le débarquement ne fait pas peur au pouvoir... ni au peuple

Tandis que le gouvernement de Bacar parle d'indépendance en cas d'attaque, la population est impatiente.

Abdou Madi et Nassuf Abdallah lors de l'investiture de Mohamed Bacar, le 14 juin 2007.

LES images passent en boucle sur les ondes de la Radio Télévision d'Anjouan (RTA), l'organe de propagande du régime Bacar : des dizaines de femmes, d'enfants et de vieillards -peu d'hommes- manifestent dans le Nyumakele contre un débarquement. Des pancartes anti-Sambi sont soulevées, alors que Brazza, le président du mouvement des sans-papiers qui réclame un retour des Comores dans le giron français, mélange dans un discours endiablé la question de la traversée mortelle vers Maore et celle du président Sambi qui veut les "*agresser*". Certainement montées de toute pièce par le régime -Brazza est un partisan de Bacar-, ces images ne représentent pas la volonté de la grande majorité des Anjouanais. "*Je ne connais pas un habitant de Mutsamudu, de Mirontsy, de Ouani, de Sima, à part les Bacaristes, qui ne souhaite un débarquement de l'armée nationale*", indique un étudiant.

Si la population ne craint pas les conséquences d'une intervention, de nombreux responsables et intellectuels ne cachent pas leur malaise. "*Cela va être un bain de sang*", craint un médecin. "*Je préfèrerais que Sambi tente une dernière fois de résoudre la crise par la négociation*", dit un enseignant. Rencontré dans la rue au sortir d'une réunion interministérielle "*de crise*", Caabi el-Yachourtui nous confiait mardi : "*Encore une fois, c'est la population qui va payer le prix. Cela va être un carnage. Mais Sambi est tellement imprévisible…*" Il disait aussi craindre pour sa vie. "*J'ai peur, oui. J'ai peur que l'on n'en finisse avec nous par les armes. Je préfèrerais être arrêté et jugé, mais quels seront les ordres ?*" Un ami à lui, opposant à Bacar, lui a proposé de fuir vers Maore en cas d'attaque. Il a refusé…

Officiellement toutefois, le discours du gouvernement est moins nuancé. Abdou Madi, porte-parole du gouvernement, est clair : "*Nous n'avons pas peur. Nous nous battrons. Moi-même je mettrai l'uniforme et me battrai. Je veux mourir debout, et non en me cachant.*" Selon lui, nous en sommes à un point de non-retour. "*Soit on gagne, soit on meurt.*" Surtout, "*dans cette guerre, il n'y aura pas de prisonniers*", menace-t-il. "*Soit on sort vivant, soit on meurt. De notre côté en tout cas, nous n'emploierons pas la méthode de l'encerclement pour faire des prisonniers. Nous tuerons !*"

Le ministre du régime Bacar voit quatre cas de figures : "*Le premier, le plus improbable : Sambi tire les conséquences de son échec et au lieu de bombarder Anjouan, il démissionne. Le deuxième : l'AND en a marre de ses tergiversations et surtout ne perçoit pas l'intérêt d'une intervention militaire sur Anjouan, et elle dépose Sambi. Le troisième : Sambi attaque et il perd ; il s'en va et trouve un pays d'accueil. Le quatrième : Sambi attaque et il gagne ; il devient alors un président fort quitte à transformer le pays en son royaume.*" De toutes ces hypothèses, Abdou Madi et Caambi ne croient vraiment qu'aux deux dernières. "*Il ne peut plus faire marche arrière*", affirme le porte-parole du gouvernement, même s'il pense "*qu'il n'a pas les moyens d'attaquer l'île*", car "*il se sent vexé*". En cas de victoire, "*il est certain qu'Anjouan quitterait les autres îles et deviendrait indépendante*", affirme-t-il, "*même si Sambi part*", car "*les autres partis grand-comoriens l'ont soutenu*".

De fait, l'indépendance est un mot redevenu à la mode dans les sphères du pouvoir. En coupant régulièrement les télécommunications à Ndzuani, le président de l'Union a provoqué la colère des dirigeants anjouanais, qui ont du coup envisagé de se détacher de la tutelle de Comores Telecom et de gérer leur propre réseau téléphonique. "*Il sera opérationnel sous peu*", jure Abdou Madi. "*Déjà, nous avons coupé le réseau qui nous relie à Moroni et nous allons louer un satellite.*" Depuis mardi midi, l'île est coupée du monde… Au niveau du carburant aussi, le régime a décidé de s'approvisionner lui-même -c'était géré auparavant depuis Moroni. Du gazole est arrivé dimanche 3 février, permettant la reprise des rondes des taxis et le retour de l'électricité ; de l'essence et du pétrole lampant devraient suivre, promet M. Madi.

"*Le comportement de Sambi ne laisse aucune possibilité de discuter*", poursuit-il, balayant d'un revers de main l'impopularité de Bacar. "*C'est l'usure du pouvoir. Sambi aussi est devenu impopulaire*", veut-il faire croire, alors que la rue dit le contraire. Rejetant le qualificatif de "rebelle" pour le régime Bacar -"*il a été élu*" dit-il, oubliant les conditions du scrutin- et niant les accusations portées à l'encontre des Forces de la gendarmerie anjouanaise, Abdou Madi semble être sur la même longueur d'onde que celui qui, dans le passé fit brûler sa maison. "*Nous nous sommes retrouvés*", lâche-t-il. Sur le plan humain, mais surtout sur le plan des idées. Tous deux semblent en effet privilégier désormais une plus forte autonomie que celle prévue actuellement par la Constitution. "*On a bien vu que parmi les domaines de compétences exclusifs de l'Union, la diplomatie et les télécommunications, Sambi les a utilisés contre nous. On doit donc en conclure que les îles doivent demander plus d'autonomie encore.*" Ceci dans le cas, bien sûr, où il n'y aurait pas d'attaque militaire. Ce que personne n'envisage, à Mutsamudu…

> "J'ai peur que l'on en finisse avec nous par les armes. Je préfèrerais être arrêté et jugé."
> CAABI EL-YACHOURTUI

Mardi 6 février, un tract émanant de *La Voix de la Résistance Anjouanaise*, proche de Sambi, annonçait le débarquement pour bientôt, et demandait aux Anjouanais de ne pas sortir de chez eux lorsque les combats commenceront. "*Les rebelles sont surexcités et peuvent s'en prendre à vous*", indique le document.

RC

Aha pris au piège de sa "justice morale"

Chantre de l'indépendance du tribunal, Sambi n'a pas pu s'empêcher de mettre le doigt dans l'engrenage.

IL Y A des fautes qui ne pardonnent pas. En limogeant deux magistrats de la Cour d'appel de Moroni en décembre dernier en dehors de toute procédure prévue par la loi, le président Sambi a pris un raccourci qui l'a livré sans défense à la vindicte des magistrats. Ces derniers n'ont pas tardé à lui faire connaître leur désaccord en dénonçant "*une ingérence politique*" dans le fonctionnement de la justice. Le chef de l'Etat qui avait fait de l'indépendance de la justice sa règle d'or et qui avait réussi en un peu plus d'une année de mandat, à ne pas franchir la ligne jaune, n'a sans doute pas mesuré le niveau de risque de son acte. S'il lui revient en effet constitutionnellement de nommer et de limoger les magistrats, c'est seulement en dernier ressort et sur proposition du ministre de la Justice, qui lui-même se réfère aux instances prévues à cet effet, en l'occurrence le Haut conseil de la magistrature, qui n'existe encore que sur le papier.

M. Mzimba, qui défend la société Nicom, fait partie de ceux qui dénoncent l'interventionnisme du gouvernement.

Mais au-delà du vice de forme en soi condamnable, c'est sur le fond que le président Sambi a péché, en sanctionnant deux magistrats pour s'opposer à la décision de condamner la Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC) à payer 1,4 milliards de fc (70 millions d'euros) de dommages et intérêts à la société Nicom, au terme d'un long procès à rebondissements. Un procès durant lequel le gouvernement s'est vu maintes fois reproché ses pressions en faveur de la BIC, sur des considérations politiques, diplomatiques, voir comme l'a déclaré le ministre de la Justice, Mourad Saïd Ibrahim, pour "*éviter à notre pays, un crash financier*".

Sambi a pourtant fondé sa diatribe publique contre les deux magistrats sur du costaud : des informations fournies par la Direction nationale de la sûreté faisant état de "relevés téléphoniques" attestant selon l'accusation présidentielle, de nombreux échanges téléphoniques entre les avocats de la société Nicom opposée à la BIC et les magistrats de la Cour d'appel. Des échanges qui auraient influencé leur décision.

Avec de telles preuves, le pouvoir exécutif avait tout le loisir de diligenter une enquête susceptible de confondre les auteurs de l'éventuelle infraction. Se privant d'une telle opportunité, sans prendre le temps de vérifier le fond des appels - "*il n'y a pas eu d'écoutes téléphoniques, mais on a compté entre 9 à 10 appels*" a indiqué le procureur général- le président a choisi la méthode expéditive : un décret de limogeage précédé d'un procès public et sans instruction à la radio, qui a ébranlé tout l'édifice judiciaire. L'accusation présidentielle a été sans appel. Qualifiant les deux magistrats, Halifa Ben Mohamed et Zaïdou Ahamada, de "*mercenaires motivés par l'argent*", le chef de l'Etat a rendu les juges coupables de vouloir "*mettre le pays à genoux*". S'engouffrant dans ce couloir, le procureur général, Nidhoim Attoumane, lâche pour sa part le couperet sur ses collègues au nom de l'intime conviction. "*J'ai l'intime conviction qu'ils* (les avocats de la société Nicom, ndlr) *ont traité avec Halifa* (un des juges, ndlr) *et que ce dernier devait recevoir de l'argent. Halifa a toujours été un juge corrompu. Mais on a pensé qu'avec l'âge* (avancé, ndlr) *et tenant compte du fait qu'il gagne beaucoup, il avait changé. Dans toute sa carrière, il a toujours rendu les jugements que souhaitaient les différents gouvernements.*"

L'homme de paille des différents pouvoirs s'est-il permis cette fois une infidélité ? A entendre les deux magistrats s'expliquer lors d'une conférence de presse le 16 décembre, telle serait leur faute. "*Le procureur général est venu nous trouver le 8 décembre après l'audience. Il nous a dit qu'il fallait aller vite, il fallait que la BIC gagne*" révèle Zaïdou Ahamada. Si les juges mis en cause ne nient pas avoir eu effectivement des conversations téléphoniques avec Shémir, le gérant de la société Nicom, ils affirment "*qu'il n'est pas interdit de téléphoner*". Et les avocats de Nicom de renchérir : "*On ne nous a pas donné le nombre de coups de fils passés avec l'autre partie*" a répliqué Me Mzimba, l'un des conseils de Shémir. Quand aux juges, ils disent ne pas comprendre "*qu'on [les] accuse d'avoir reçu de l'argent alors [qu'ils n'ont fait] que confirmer le jugement rendu en première instance*". Et de se demander: : "*Ces premiers juges étaient-ils aussi corrompus ?*"

> "Le procureur général est venu nous dire qu'il fallait **que la BIC gagne**."
>
> Zaïdou Ahamada, magistrat limogé

Au-delà de leur "indignation", les deux magistrats mis en cause se préparent à "*attaquer le décret présidentiel qui[les] limoge*", a confié Zaïdou Ahamada. Ils ne sont pas les seuls en engager la rébellion. Les avocats du barreau de Moroni ont saisi la perche et livré par médias interposés, une contre-attaque publique au ministre de la Justice. "*Je considère qu'il y a effectivement immixtion du politique dans le judiciaire*" a dénoncé Me El Aniou. La liste des griefs dressée par les avocats contre les agissements de l'exécutif est aussi longue que surprenante. Rien que sur l'affaire Nicom, les avocats du barreau égrènent une multitude d'infractions : "*La désignation en première instance d'un deuxième juge alors que celui qui a présidé l'audience avait son délibéré dans la main*"; "*le recours par le ministre de la Justice à un traité supranational en l'occurrence celui de l'OADA, pour empêcher une décision de la justice du pays*" ; une allusion au décret du ministre Mourad qui a dispensé la banque de l'exécution provisoire du jugement.

Forfaiture, immixtion, non respect de la procédure, corruption, confusion des textes… Quels que soient les griefs et la partie qui les formule, le gouvernement ou les magistrats, c'est l'édifice judiciaire comorien qui se trouve ainsi ébranlé, nouant la plus grave crise de confiance et de compétence jamais connue au palais de justice de Moroni. Faut-il voir dans ce déballage, le niveau de décomposition avancé d'une institution qui n'attendait qu'un coup de semonce pour s'effondrer ? Le mal est-il si profond et les magistrats comoriens si irrécupérables qu'il faille recourir à des magistrats étrangers? Le président Sambi le propose, allant dans le même sens que son ministre de la Justice qui a toujours soutenu cette possibilité.

Alors que le procès des hydrocarbures, principal lieu de la gabegie de l'Etat dans sa gestion des sociétés publiques, devrait marquer l'amorce de la lutte contre la corruption et le début de l'assainissement des mœurs de la vie publique, l'affaire BIC-Nicom est venue révéler la tentation de l'exécutif à soumettre le judiciaire et celui-ci à se recroqueviller sur ses tares. En arrivant au pouvoir, Sambi nourrissait l'espoir de moraliser l'institution. Il n'avait certainement pas en vue la complexité de cette machine où la vérité est soumise à l'impitoyable mécanique de la procédure judiciaire. L'erreur du président est d'avoir sous-estimé la capacité de réaction des magistrats et d'avoir pris la parole à la place de son ministre de la Justice, oubliant qu'il n'est plus en campagne électorale mais à la tête de l'Etat. La brouille actuelle de l'exécutif avec le judiciaire ajoute à la confusion. Si les magistrats comoriens ne sont pas au dessus de tout soupçon, l'intrusion de l'exécutif leur donne les moyens de se liguer pour défendre leur citadelle. Ce faux pas, ne peut que renforcer la méfiance des justiciables et briser l'espoir d'un retour à la confiance vis-à-vis de la justice comorienne. Comme dans plusieurs secteurs qu'il avait promis d'assainir, le gouvernement Sambi est resté sur ses bonnes intentions. Livrer les justiciables comoriens à des juges étrangers ressemble plus à sursaut de désespoir qu'à un nécessaire travail de transformation sociale.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

tête d'affiche

Jacob Zuma

"CHAQUE FOIS *qu'il va à une réunion, il a envie de chanter"*, dit de lui un ancien compagnon de cellule. Est-ce cette infatigable bonne humeur qui a permis à Jacob Zuma, en dépit des nombreuses casseroles qu'il traîne derrière lui, d'arracher à l'austère Thabo Mbeki la présidence du Congrès national africain (ANC) ? Lorsque le 18 décembre, le camp Zuma a emporté le vote des militants à 60%, Thabo Mbeki a donné l'accolade à son ancien frère de combat et a laissé la salle entonner la chanson fétiche du vainqueur, "Umshini Wani" (Apporte moi ma mitraillette), vieux refrain du temps de la lutte armée. C'était la première fois depuis 1949 que deux candidats s'affrontaient à la tête de l'ANC, le parti mythique qui a pris les armes contre l'apartheid.

Membre de la branche armée de l'ANC, Zuma est enfermé en 1964 au bagne de Robben Island, juste avant Nelson Mandela. Même en ce lieu sinistre, il éprouve le besoin d'égayer l'atmosphère en animant des chœurs et danses zoulou. A 20 ans passés, ce petit gardien de vaches apprend aussi à lire et écrire auprès des "grands" de l'ANC détenus à ses côtés. Après 10 ans de captivité, il en passe quinze en exil durant lesquels il devient le chef des renseignements du parti, avant sa légalisation en 1990. Vice-président de l'ANC en 1997, il est également vice-président de l'Afrique du Sud en 1999. Un parcours de parfait combattant… jusqu'en 2005. Quand son conseiller financier est condamné pour corruption en relation avec un contrat de vente d'armes, il est soupçonné à son tour et limogé par Thabo Mbeki. Moins de 6 mois plus tard, il est à nouveau poursuivi par la justice. Une jeune femme, fille d'un vieux camarade de combat, l'accuse de viol. "*Faux !*" se défend-il, "*elle était en demande et, dans la culture zouloue, une femme en demande doit être satisfaite.*" Il est acquitté mais quand le juge lui demande pourquoi il n'a pas utilisé de préservatif dans un pays massivement touché par le VIH-Sida, il répond : "*Pour limiter les risques, j'ai pris une douche complète après.*" Les féministes hurlent et les caricatures le montrent avec une douche au-dessus de la tête. Sa mort politique est annoncée… et démentie moins de 3 ans plus tard.

S'il avait réussi à se faire pardonner ces frasques, Zuma est rattrapé par l'affaire de son conseiller qui risque de compromettre son élection à la tête de l'Afrique du Sud, en 2009. Inculpé fin décembre pour racket, blanchiment d'argent, corruption et fraude, il devrait comparaître en août et a promis que s'il est déclaré coupable, il ne sera pas candidat à la présidentielle.

Pour les milieux d'affaires qui se méfient de ses relations avec la gauche, ce serait un soulagement, tandis que ses alliés -syndicalistes, communistes et Ligue de la jeunesse de l'ANC - dénoncent un complot.

Récusant toute accusation de malversation, l'intéressé est toujours soutenu par une partie de la population. Dans son village du Zululand, il tient régulièrement sa cour tel un chef coutumier, vêtu lors des cérémonies traditionnelles d'une peau de léopard. Il a entre 16 et 18 enfants. "*C'est le genre d'homme qui peut parler à un président un moment puis à un paysan zoulou tout de suite après*", déclare un consultant en management. "*Je ne suis qu'un petit berger de Nkandla qui s'est retrouvé à faire du syndicalisme et de la politique*", aime à déclarer Zuma. "*Soyez assurés que je ne changerai jamais.*"

Avec Le Monde et RFI

petite terre

la révolte banlieusarde version 976 ?

VENDREDI 18 janvier, 17 heures. Le lieu dit "Le tunnel" en Petite Terre, censé marquer la frontière entre Labattoir et Pamandzi, s'apparente, quelques heures durant, à un *no man's land*. Non pas qu'il soit interdit de s'y mouvoir : positionnées à divers coins de la zone, les forces de la gendarmerie, sur le qui-vive -dans les camions : des casques, des protections, des matraques- ne réagissent pas au passage des enfants, des adultes et des vieux. Pour les 12-25 ans, c'est autre chose. Ils sont contrôlés, invités à rentrer chez leurs parents ou parfois embarqués au poste… Pas besoin d'explication pour comprendre : entre 17 et 19 heures, les "jeunes" comme il est devenu facile pour les médias de les qualifier, ne sont pas les bienvenus dans cet endroit désormais le plus sensible de l'île. Ce jour-là, plus de 300 personnes seront contrôlées.

Même scène quelques mètres plus loin, aux abords du collège Zena M'dere de Pamandzi, et du lycée de Petite Terre, non loin de l'aéroport. Des gendarmes interpellent les quelques jeunes assis sur le trottoir. Echange de mots, dans le calme… Les agents les enjoignent à rentrer chez leur mère. Si la tension n'est pas vraiment palpable lors des interpellations, les préparatifs des "bleus", quelques minutes plus tôt dans l'enceinte de la gendarmerie, en disent long sur l'état des rapports entre les forces de l'ordre et la jeunesse petite-terrienne. Alors harnachés d'équipements modernes de lutte contre les violences urbaines, les gendarmes semblaient s'apprêter à partir au combat. Lors de leur arrivée sur place, un officier leur dira, comme ultime encouragement : *"C'est dans ces moment qu'il faut en avoir !"* (On vous passe le détail de la position de ses mains).

Selon Patrice Martinez, commandant de la gendarmerie de Maore, il s'agissait d'une opération *"en réaction aux événements des jours précédents"*. La veille, une rixe avait opposé des jeunes de Labattoir à des jeunes de Pamandzi à proximité du gymnase Mamila Cicili de Labattoir, obligeant les gendarmes à lancer des grenades lacrymogènes pour les disperser. C'est à la fin d'un match de basket-ball opposant les deux équipes de Pamandzi évoluant en championnat Excellence, Jeux d'Afrique et Jeunesse Canon, que les heurts ont débuté. *"Ils sont arrivés avec des barres de fer et des galets, et nous les ont jetés dessus. Ils ont cassé plusieurs voitures garées devant le gymnase, et la vitre arrière d'un bus transportant des joueurs a été brisée"*, raconte Fahar Ousseni, dirigeant du club de Jeunesse

Bagarres générales, blessures à l'arme blanche, caillassage de voitures de la gendarmerie : les violences urbaines prennent de l'ampleur en Petite Terre. Montée de température passagère ou révolte identitaire plus profonde ? Le spectre des émeutes de 2005 dans les banlieues françaises guette.

Canon. Qui poursuit : *"Tout ceci n'a rien à voir avec le sport. Ce ne sont pas des supporters qui ont cherché la bagarre mais des jeunes en mal de vivre, qui ne font rien de leurs journées ou les passent à boire devant Sodicash* [magasin situé à quelques mètres du gymnase, ndlr]." Aucun blessé n'a été recensé ce soir-là, mais les dégâts matériels sont nombreux. Le plus spectaculaire : une voiture de la gendarmerie a également été dégradée. Le lieutenant-colonel Martinez a beau affirmer qu'elle n'était pas visée, il y a de quoi inquiéter les autorités. *"Jusqu'à présent, les jeunes se battaient entre eux, mais maintenant, ils commencent à prendre pour cibles les représentants des forces de l'ordre"*, constate un membre de la préfecture. Dernièrement, indiquait le préfet le 25 janvier, des pompiers ont été agressés lors d'une intervention. Une étape de plus, gratuite à première vue, a ainsi été franchie dans l'échelle des violences en Petite Terre.

En 2005, signe avant-coureur d'une évolution lente mais sûre, des dizaines d'adolescents s'étaient battus, armés et cagoulés -une première à Maore. Après une accalmie, la tension est à nouveau montée il y a un an. La première alerte remonte au mois de février 2007. Des dizaines de jeunes s'étaient alors affrontés, armés ou à mains nues - certains munis de cocktails molotov. Pamandzi contre Labattoir déjà. Les semaines suivantes, une quinzaine de garçons ont été poursuivis et jugés ; une partie d'entre eux étaient mineurs. En septembre, selon le même schéma, une trentaine de jeunes se sont battus - vingt sont actuellement poursuivis.

Trois mois plus tard, dans la nuit du 24 au 25 décembre, une nouvelle rixe a fait prendre conscience aux autorités de la gravité de la situation. *"C'est là qu'on s'est rendu compte que l'on risquait, un jour, de perdre un enfant"*, affirmait début janvier Hamada Soufiani, alors en charge de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la commune de Labattoir [1]. Ce soir-là, des dizaines d'adolescents de Labattoir se rendent à une fête organisée par des jeunes Pamandziens. *"Ils sont arrivés par dizaines puis ça a dégénéré"*, raconte un témoin. *"On a vu des jeunes courir de partout, d'autres se cacher dans les cours des maisons… Certains étaient armés de barres de fer, de battes de base-ball, de couteaux." "Il y a eu des dizaines de blessés"* dit Djalim, un jeune de Labattoir qui a participé à la bagarre. Plusieurs ont été hospitalisés, et l'un d'eux a été évacué à la Réunion.

Ce soir-là, onze jeunes ont été interpellés. Si l'enquête n'est pas terminée, il semble que la bataille, dont l'origine serait une histoire de fille [2], a opposé des adolescents âgés de 10 à 16 ans. *"Seuls les meneurs étaient plus âgés ; certains sont majeurs"*, affirme Patrice Martinez, commandant de la gendarmerie de Maore. Deux jours plus tôt, dans la nuit du 22 au 23 décembre, deux bandes rivales issues des deux communes s'étaient déjà affrontées…

"Ce ne sont pas des faits récurrents, mais ils ne sont pas non plus exceptionnels", constate M. Martinez, qui refuse pour l'heure d'y voir un avatar de violences urbaines telles qu'elles ont éclaté en France, en 2005 notamment. Selon lui, *"les bagarres entre les deux communes ne datent pas d'aujourd'hui. Les vieux le disent eux-mêmes : de leur temps, il y avait déjà des affrontements"*. Du haut de ses 71 ans, Mohamed Salim, solidement ancré sur l'un des bancs de la petite place du Sénat à Labattoir, confirme : *"La rivalité entre Pamandzi et Labattoir n'est pas nouvelle. Il y a toujours eu des tensions. A l'époque, on entendait souvent parler de problèmes entre untel de Labattoir et untel de Pamandzi. Je me souviens de combats de murengue très violents."*

> "Ils ont tout à Pamandzi : le lycée, l'aéroport, la télé, les trottoirs, les belles rues sans trous. **Nous, on est oubliés**."
>
> Abdou, un adolescent de Labattoir

La rivalité entre les deux villages est aussi vieille que la mémoire collective. Personne, à vrai dire, n'est capable d'en donner les raisons. *"C'est, comme pour toutes les rivalités villageoises de Mayotte, assez irrationnel"*, affirme un ancien éducateur passionné d'histoire qui, de par sa fonction, a préféré garder l'anonymat. Des hypothèses sont cependant avancées. La plus sérieuse évoque un conflit foncier remontant à la première moitié du XX[ème] siècle. *"On ne savait pas où s'arrêtaient les frontières des deux villages"*, dit Mohamed -on ne sait toujours pas, soit dit en passant. *"Chaque matin, pour éviter des bains de sang, chaque village envoyait une de ses filles pour combattre sur le terrain que chacun revendiquait"*, rapporte Hamada Soufiani, qui se réfère aux récits de sa grand-mère.

Au fil des années, l'origine du conflit a disparu avec les premiers belligérants. Mais l'antagonisme a perduré. *"Dans les années 60, on réglait ça dans les murengue"*, continue Hamada Soufiani. *"Dans les années 70, 80, c'est devenu plus intense encore dans le sport. A l'époque, la Petite Terre dominait le championnat de football. Dans les années 90, c'est dans le basket et dans les concerts, à travers le rap, que l'on s'opposait."* Aujourd'hui encore, les matchs entre Vautours de Labattoir et Jeux d'Afrique de Pamandzi sont tendus autant sur le terrain que dans les tribunes. *"Mais jamais cela n'avait pris l'ampleur actuelle"*, poursuit H. Soufiani. Pourtant, auparavant, les jeunes se croisaient tous les jours : *"Dans les années 90, on se côtoyait dans le même collège. On se chamaillait mais le soir on faisait la fête ensemble."* Mais aujourd'hui, *"chacun a son collège et l'on se connaît moins"*, regrette Hamada Soufiani. Une méfiance exacerbée par la différence économique entre Pamandzi "la bourgeoise", où vivent cadres mahorais et fonctionnaires métropolitains, et Labattoir "la populaire", habitée par de nombreuses personnes en situation irrégulière ou précaire. Les maisons cossues d'un côté, les bidonvilles de l'autre. *"Attention à ne pas faire d'amalgame"*, tient toutefois à préciser Adrien Michon, chef de projet de la politique de la ville de Pamandzi. *"Il y a des riches et des pauvres des deux côtés."* Mais la jalousie, elle, est particulièrement développée à Labattoir.

"Ils ont tout à Pamandzi : le lycée, l'aéroport, la télé, les trottoirs, les belles rues sans trous. Nous, on est oubliés", clame "Parker", conforté dans sa diatribe par ses potes. Devant le magasin Sodicash, situé à quelques pas du collège Boueni M'titi, ils sont une petite dizaine à se retrouver à l'ombre d'un muret chaque après-midi. Encore scolarisés pour la plupart, ils *"passent le temps"*, comme ils disent. *"Ici, y'a rien à faire"*, dit Karim, 14 ans. *"Si on veut jouer au basket, faut attendre le soir. On n'a aucune activité. Alors on se retrouve là et on parle."* Ses parents ne sont ni riches ni pauvres ; il fait partie de ceux qui ont déjà participé aux bagarres. Difficile d'en savoir plus. A Pamandzi, c'est devant la route nationale qui mène à l'aéroport que l'on se retrouve entre ados. Ils sont une demi-douzaine ce jour-là, filles et garçons. *"On sait qu'ils sont jaloux à Labattoir. Ils nous traitent de bourgeois. C'est pour ça qu'ils viennent chez nous, et qu'ils veulent pas que leurs nanas sortent avec nous. Mais on est irrésistibles"*, se moque Abdou, 15 ans. Ici, on l'assure, ce sont "les autres" qui cherchent la bagarre. *"Nous on est tranquilles, on va pas les emmerder. C'est eux, toujours eux"*, accuse "Fifty", 14 ans.

Si les adolescents sont rarement portés vers l'analyse de leur comportement, ils le sont moins encore avec un inconnu qui se dit journaliste. Difficile d'entrer dans les méandres de leurs sentiments profonds. Au fil des discussions, l'on peut toutefois comprendre que les événements récents n'ont pas grand-chose à voir avec la rivalité entre les deux villages. *"C'est un prétexte"*, avoue le plus bavard, Abdou. *"On se sert de ça parce que c'est vrai qu'on s'entend pas entre nous, mais si on n'avait pas ça, on trouverait autre chose. Pourquoi ? Parce qu'on s'ennuie grave ici."* Adrien Michon confirme : *"Quand on discute avec eux, ils disent : 'On est chez nous et chez nous on fait ce qu'on veut. Quand on va chez eux, ils nous attaquent. On fait pareil chez nous.' Il y a un vrai sentiment de peur chez certains, qui n'osent plus sortir seuls ou aller à Labattoir."* Toutefois, *"jamais ils ne font référence aux anciens et à la rivalité ancestrale entre les deux communes. Ils sont au courant, mais cela ne fait pas partie de leurs arguments."* Pour A. Michon, *"ce ne sont pas des jeunes méchants ou insensés. Ils ont juste l'impression de ne pas être compris. Ils sont perdus, et se défendent comme ils peuvent"*. ●●●

sans famille

A en croire Hamada Soufiane, ils seraient des dizaines d'enfants de moins de 16 ans non scolarisés dans la seule commune de Labattoir. *"Ce sont souvent des enfants de parents clandestins qui ont été expulsés. Ils vivent dans des bangas, ou chez une grand-mère qui n'a pas les moyens ni financiers ni intellectuels de s'en occuper. Toute la journée, ils zonent dans la ville. J'ai essayé de les regrouper un jour, ils étaient plus de 200. Quand on leur propose des activités, ils refusent. Ce n'est pas qu'ils sont négatifs, ils ont vraiment envie de faire quelque chose, mais ils n'ont plus aucun espoir. Ils ne croient plus en rien, et surtout pas aux élus."* Si la plupart devraient être scolarisés, certains sont en âge de travailler, *"mais pour eux, c'est impossible de trouver un emploi : ils n'ont aucune formation, ne maîtrisent pas le français et jouissent d'une réputation exécrable"*. Ce sont ces enfants notamment, qui élèvent des chiens et se promènent avec leurs meutes, la nuit. *"Un jour, un homme et son enfant de 12 ans se sont fait agresser par une dizaine de jeunes qui avaient autant de chiens avec eux"*, se souvient Adrien Michon. Maoulida Attoumani, éducateur à l'Apredema en mission en Petite Terre, assure que ces jeunes sont plus difficiles à cerner que ceux de Pamandzi. *"Ils n'ont aucun repère, n'attendent plus rien de la vie. A Pamandzi, ils ont leurs parents et sont scolarisés. On peut discuter plus facilement avec eux."* Si ce n'est pas cette catégorie de jeunes qui est poursuivie par la justice, il est certain, pense Hamada Soufiane, qu'ils font partie de ceux qui participent aux bagarres, aux côtés des jeunes moins démunis.

●●● Le mal serait ainsi bien plus profond qu'une simple jalousie villageoise. *"Ce n'est pas la jalousie qui vous fait prendre un couteau en sachant que vous l'utiliserez peut-être contre un autre garçon de votre âge"*, pense notre ancien éducateur. *"La jalousie, elle a toujours existé, et elle s'est défoulée dans le sport. Aujourd'hui, on est dans un contexte de violence urbaine comme on en a dans les banlieues françaises".*

"Plutôt que de les corriger, **pour éviter la honte** sur la famille, les parents préfèrent les envoyer en métropole."

SAÏD OMAR OILI

De nombreux éléments permettent en effet de lier cette recrudescence de violences à un mal-être identitaire. A commencer par l'origine socio-économique des jeunes poursuivis par la justice. *"Nous avons constaté qu'il s'agit de jeunes désœuvrés, mais qui, contrairement à ce que l'on peut croire, ne sont pas des étrangers en situation irrégulière. Ce sont même des jeunes issus de milieux assez aisés. Ils n'ont donc pas l'excuse de la misère sociale"*, indiquait le 25 janvier le préfet. De quoi laisser perplexe le vice-procureur, Thomas Michaud : *"C'est d'autant plus étonnant qu'en Petite Terre, il y avait jusqu'à présent très peu de délinquants. Sur la cinquantaine de jeunes poursuivis en 2007* [pour les faits cités plus haut, ndlr], *très peu étaient déjà connus des services de la gendarmerie et du tribunal. D'habitude, on retrouve des récidivistes. Là non."* Sur ces cinquante jeunes, ajoute Adrien Michon, un seul est en situation irrégulière, alors que les enfants de parents sans-papiers abondent, à Labattoir notamment (lire page précédente).

"Il n'y a qu'à voir leur comportement une fois qu'ils sont au tribunal pour se rendre compte qu'il ne s'agit en aucun cas de délinquants comme on peux en connaître en métropole", renchérit M. Michaud, avant d'assurer qu'*"ils sont tous ou presque scolarisés"*. Comment expliquer, alors, ce phénomène ? Les autorités avancent le rôle primordial joué par les quelques meneurs : majeurs et souvent de retour de France ou de la Réunion où ils ont connu l'échec, ils joueraient un rôle d'entraînement, affirme M. Martinez. *"Ils sont plus actifs, plus vindicatifs aussi"*, note Thomas Michaud. *"A la Réunion ou en métropole, non seulement ils ont échoué mais en plus ils ont acquis les techniques de lutte urbaine. De retour, il n'est pas difficile pour eux de se positionner en chefs devant des gamins de 10, 12, 14 ans, qui les idolâtrent"*, affirme notre éducateur. *"Ce sont des jeunes qui ont été envoyés dans leur famille en métropole ou à la Réunion parce qu'ils faisaient des bêtises ici"*, analyse Saïd Omar Oili, conseiller général de Labattoir. *"Plutôt que de les corriger, pour éviter la honte sur la famille, les parents préfèrent les éloigner. Mais là-bas, ils rencontrent l'échec : échec scolaire, échec d'intégration, comme les jeunes des banlieues. Quand ils reviennent, ce sont des révoltés en puissance. Donnez-leur des gamins abandonnés, dont les parents ont été renvoyés à Anjouan, ils en feront ce qu'ils voudront."*

Ces meneurs ne seraient cependant rien s'ils ne basaient leur statut sur une réelle motivation. Selon le vice-procureur, les causes d'une telle dérive sont nombreuses : *"Il y a peut-être la rivalité entre Pamandzi et Labattoir. Il y a aussi le mimétisme des violences urbaines en métropole. Il y a le manque d'activités pour les adolescents, ou plutôt d'activités encadrées par des adultes* [déficit regretté par de nombreux animateurs, ndlr]. *Il y a enfin la déresponsabilisation des parents* [lire ci-dessous, ndlr]." Les autorités ont fait de ce dernier point leur grand cheval de bataille. Le préfet a ainsi indiqué que ses services étudient la possibilité de *"suspendre les prestations familiales"* aux parents d'enfants récidivistes. *"J'ai encore moins de scrupules* [à employer cette mesure, ndlr] *que ce sont des familles aisées"* indique-t-il. Un discours déjà entendu en France, lors des émeutes des banlieues en 2005. Comme si ce phénomène n'était que le fait de petits délinquants à remettre sur le droit chemin.

Le malaise exprimé par ces jeunes est ainsi balayé d'un revers de main. *"L'origine socio-économique des 'délinquants' devrait pourtant leur faire se poser des questions"*, dénonce un sociologue qui n'a pas souhaité révéler son identité. Des petits bourgeois qui se battent à coups de couteaux et caillassent les flics, voilà qui n'est pas commun… *"Nous assistons à un divorce"*, estime notre éducateur. *"Ces jeunes sont frustrés car, comme dans les banlieues françaises, ils ont l'impression d'appartenir à un monde qui les rejette."* Le vrai fondement de leur révolte serait à chercher dans la situation particulière de Maore, île en pleine mutation.

Selon notre sociologue, *"les jeunes, partout, ont besoin d'exister, or on n'existe que quand on est intégré dans un processus intégrationniste. Si une personne n'est pas intégrée, alors elle crée son propre processus, avec ses modèles et ses règles. Pamandzi/Labattoir, c'est un faux problème. La vraie question est de savoir pourquoi ces jeunes ont besoin de s'exprimer par la violence. La réponse est la même que celle pour la révolte des banlieues en 2005 : identitaire."* Il poursuit : *"Ces jeunes n'ont plus aucun cadre. Ni l'école coranique où on ne va plus, ni l'école laïque, où ils échouent. La famille, elle, a disparu parce que justement, à l'école laïque, on a appris à mépriser tout ce qui fait la culture comorienne. Quand ils reviennent à la maison ces jeunes sont démunis. Leurs parents, du coup, aussi, car ils n'ont plus aucune influence sur eux. Il n'y a aucun lien entre la société mahoraise et la société occidentale. On a juxtaposé deux systèmes et ces jeunes sont étrangers aux deux. Ce qui se passe en Petite Terre va se développer partout ailleurs. Dans cinq ans, ces jeunes vont tout casser."*

Le fait que les prémisses se trouvent en Petite Terre est loin d'être un hasard. Alors que dans les villages de brousse, l'enseignement traditionnel reste important, en Petite Terre, l'individualisme l'a emporté. *"Chez les adultes bourgeois de Petite Terre, on a adopté les codes occidentaux, plus qu'en brousse, chez les familles plus pauvres. Mais on n'a pris que les aspects superficiels de la culture occidentale. Surtout, on a été élevé selon les codes traditionnels ; on ne maîtrise donc pas tout des codes occidentaux"*, note Thomas Michaud. Dans les villages, le voisin continue de surveiller les enfants. Plus en Petite Terre, où dans les familles bourgeoises, ce contrôle social communautaire a disparu. *"Le contrôle se fait à la maison, or à la maison, les parents n'y sont pas forcément puisqu'ils travaillent."*

"Ici, les contradictions sont mûres", confirme notre éducateur. *"Ici, parce qu'ils fréquentent plus les Blancs* [plus nombreux proportionnellement en Petite Terre qu'en Grande Terre, ndlr], *parce qu'ils connaissent mieux le monde occidental grâce à la parabole et la famille qui vit là-bas, parce qu'ils sont plus aisés aussi, ils sont le pur produit de la société occidentale. Ce sont des Occidentaux ! Du moins se perçoivent-ils comme tel. Ces individus sont nés après 1976 ou 1977. Ils sont nés Français. Ils appartiennent à ce pays, mais ils en sont rejetés, comme en banlieue. Ceux qui étaient nés avant savaient que ce système n'était pas le leur : ils devaient donc s'y adapter comme des étrangers s'adaptent à la culture du pays qui les accueille. Mais eux sont de ce pays-là. Ils veulent en faire partie, mais ne comprennent pas ses codes."*

Abdou et ses amis, qui arborent la panoplie complète du banlieusard français -tee-shirt 50 Cent, baskets, casquette et accent- approuvent la comparaison : *"On a les mêmes problèmes. Les flics nous traitent comme là-bas : mal. Ils nous parlent comme si on était des moins que rien. Les filles réagissent pareil. Nous aussi on est des Français de la banlieue. Les messages du rap, c'est ceux qui nous ressemblent."* En octobre 2007, lors de la visite de Fadela Amara, la secrétaire d'Etat à la Ville, Bacar Ali Boto avait estimé que *"Mayotte n'a pas de banlieues ; Mayotte est une banlieue"*. Si cette analyse semble pour l'heure hâtive, les jeunes Mahorais nés dans les années 80 pourraient très vite la confirmer...

RÉMI CARAYOL

[1] Il a depuis démissionné.

[2] L'origine de la rixe du 24 décembre serait liée selon les jeunes de Labattoir à une histoire de fille. *"Un de nos gars sortait avec une fille de Pamandzi, et il s'est fait casser la gueule parce que là-bas, ils n'aiment pas qu'on drague leurs nanas"*, affirme un Labattoirien. *"Alors, on a décidé de retourner se venger sur leur terrain."*

Quand les parents sont perdus...

L'abandon de leur rôle par les parents est l'une des causes des violences en Petite Terre. Comment sortir de cette spirale ?

"La société se transforme partout, mais plus encore à Mayotte", affirmait en 2006 Nassor Mohamed, directeur du Centre information jeunesse (CIJ). *"Cette transformation aboutit actuellement à un déficit de dialogue entre les parents. Chez nous, la maturité vient plus tôt. Nous sommes responsable des petits enfants, en nous occupant de nos frères et sœurs. Pour l'occident, un gamin de 12 ans avec un shombo, ce n'est pas normal. Pour nous si. Mais avant, il y avait des règles. Si on ne les respectait pas, on se faisait corriger. Plus maintenant. Tout le monde craint le Procureur. Voilà ce qu'ont donné les enfants du procureur. Quand un père veut gifler sa fille, elle le menace d'aller voir la police ! Du coup, les parents ont abandonné leur rôle. Mais comme la société ne les a pas remplacés…"* Il n'y a plus de repère. Plus de limite.

Toujours en 2006, Frédéric Jalabert, alors directeur de l'Apredema (Association de prévention de la délinquance à Mayotte), notait qu'*"il n'y a eu aucune étape pour faire comprendre aux parents ce qu'il se passait. Il y a une réelle cassure générationnelle. Les parents ne savent plus comment faire. Ils ont peur des institutions : procureur, assistantes sociales, instituteurs. Ça leur est tombé dessus et ils ne savent pas pourquoi. Ils n'ont pas les arguments pédagogiques. C'est tout un modèle à construire."*

Ces deux témoignages datent d'il y a deux ans. Ils sont confirmés aujourd'hui par les violences en Petite Terre. Car du juge des enfants au vice-procureur, du préfet au commandant de la gendarmerie, tous affirment que si les parents jouaient leur rôle, rien de tout cela n'arriverait. *"Ils sont exaspérés"*, affirme un magistrat. *"Ce sont eux les premiers responsables, car ils sont absents. Mais ce sont aussi eux les premiers perturbés, car ils ne comprennent pas. Les enfants leur échappent complètement."* Selon Thomas Michaud, vice-procureur, *"ils ne savent plus comment faire pour s'opposer à leurs enfants"*.

Saïd Omar Oili, lui-même père de famille, n'est pas le plus tendre avec ce qu'il nomme *"l'abandon"* de leur rôle par les parents. *"Dès qu'une difficulté se présente, on envoie son enfant chez la famille en métropole ou à la Réunion. Les parents ont complètement démissionné de leurs obligations. Et le fait que ce soient les enfants de familles plutôt aisées qui participent aux bagarres n'est pas étonnant : ce sont ces parents-là qui préfèrent éloigner leur enfant plutôt que de subir le regard désapprobateur du village."*

Les raisons qui expliquent cet abandon sont connues de longue date : mauvaise connaissance de la loi française qui a permis à certains mythes de se développer, comme celui qui consiste à faire croire aux parents qu'une simple gifle peut les envoyer en prison ; transition trop rapide d'une éducation traditionnelle basée sur le châtiment et la surveillance collective à une éducation occidentale plus individualiste et protectrice, imputable au délitement de l'école coranique et des solidarités villageoises, à l'implantation hégémonique de l'enseignement républicain et à l'importance de la télévision chez les jeunes ; déresponsabilisation des parents *"qui attendent une réponse institutionnelle à leurs difficultés éducatives"*, affirmait Anziza Moustoifa, de la Dass, en 2004…

Le président du Conseil général reconnaît ainsi la difficulté du rôle de père et de mère aujourd'hui, dans cette société complètement disloquée. *"On est passé d'une société de cueillette à une société de l'Internet sans acquérir les outils nécessaires. On a deux cultures qui se superposent mais ne se complémentent pas : la première est celle des parents, la deuxième celle des enfants. Sans accompagnement, la fracture est trop grande pour éviter les drames."* Comme l'affirme un ancien éducateur, *"sans cadre, un jeune ne peut pas se former. Or aujourd'hui, il n'y a plus aucun cadre"*.

Dans ce contexte, l'idée du préfet de couper les allocations aux parents d'enfants délinquants paraît complètement hors sujet. *"Voilà encore une proposition d'un fonctionnaire qui pense que les schémas métropolitains sont les mêmes à Mayotte"*, critique un ancien éducateur, pour lequel il s'agit avant tout de reconstruire des cadres permettant aux enfants comme aux parents de s'accomplir. Conscientes de cette situation, les autorités judiciaires ont décidé de mettre l'accent sur la formation des parents. Thomas Michaud envisage d'organiser des réunions publiques pour informer les parents de leur rôle et de leurs droits. Adrien Michon, à la mairie de Pamandzi, est lui aussi en train de mettre en place des réunions. Selon lui, *"il y a un vrai soutien à la parentalité à faire, car ils ne savent même plus ce que ça veut dire aujourd'hui, être parents"*.

Tout ceci ne fonctionnera que si l'on invente une nouvelle structure sociale, rétorque cependant notre éducateur. *"On aura beau faire comprendre aux parents qu'ils doivent s'occuper de leurs enfants, il n'en reste pas moins que la plupart du temps, ces enfants seront seuls la journée, quand les parents travaillent. On ne passera pas en quelques mois d'une structure familiale traditionnelle à une structure familiale occidentale."* Selon lui, *"rien ne sera possible tant qu'on n'aura pas posé la question de la place de l'enseignement coranique, et de celle de l'enseignement laïque, dans l'éducation des enfants"*. Vaste projet.

RC

Parce que chaque PERSONNE compte

La page d'information et de sensibilisation du Fonds des Nations Unies pour la population aux Comores

Résumé du Code de la famille

De la famille : La famille est formée d'un homme et d'une femme mariés (avec ou sans enfants). Elle peut être formée d'une mère ou d'un père seulement qui a un ou des enfants en charge et peut comprendre les parents du mari ou de la femme. Chaque membre de la famille a des droits et des devoirs envers l'autre et envers les enfants. L'enfant est né d'une femme et d'un homme mariés. Il peut être né d'une femme seulement. Il peut être adopté, c'est-à-dire pris en charge par une famille qui ne lui a pas donné naissance. L'enfant adopté garde tous ses droits dans la famille où il est né.

De l'application du présent code : Le code de la famille concerne seulement les Comoriens ; les étrangers sont soumis à leur loi nationale. Les personnes non satisfaites des décisions rendues par le juge dans le cadre du code de la famille peuvent demander un autre jugement à l'autorité judiciaire supérieure.

De la qualité de musulman : L'enfant né d'un parent musulman est considéré musulman. Celui qui dit être musulman doit donner la preuve qu'il est musulman. L'adhésion à la religion musulmane résulte d'une déclaration devant le juge compétent.

Des fiançailles : Une promesse de mariage entre un homme et une femme âgés de 18 ans, au moins, constitue les fiançailles. Celles-ci n'obligent pas ces deux personnes à se marier. Les fiancés doivent d'abord se connaître. Ils doivent donner leur accord sans être obligés par leurs parents. Ils peuvent se donner des cadeaux. Chacun des deux fiancés peut rompre les fiançailles à tout moment. Si la rupture n'est pas justifiée, celle ou celui qui l'a demandée sera obligé de rendre les cadeaux reçus et non utilisés. S'il y a contestation, tous les moyens (y compris une enquête du juge) seront utilisés pour prouver l'existence des fiançailles.

Du mariage : Le mariage est un accord d'union entre un homme et une femme pour créer une famille, avoir des enfants et remplir les droits et les devoirs dans l'amour et le respect mutuel.

Des conditions requises pour la validité du mariage : Possible seulement entre un homme et une femme musulmans âgés de 18 ans au moins, le mariage est célébré par un juge. Le mariage entre un homme et une femme qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans peut être autorisé par le juge pour des raisons particulières. La présente loi détermine les conditions de mariage entre un musulman et un non musulman.

Du consentement : Le mariage est valable après l'accord des deux époux suivant les règles du fiqh. Si l'un des mariés ne peut pas parler à la célébration du mariage, son consentement est fait par quelqu'un qu'il aura choisi ou par écrit ou par un signe qui prouve son accord. L'homme et la femme concluent le mariage eux-mêmes ou par l'intermédiaire de personnes désignées par eux par écrit. Le mariage fait sans l'accord des deux époux est nul. Mais il ne peut être dénoncé que par les époux ou celui dont le consentement n'a pas été libre.

De la tutelle matrimoniale : Le mariage est célébré par le juge en présence du wali de la jeune fille et le futur époux ou son représentant. La tutelle matrimoniale (awliya) d'une jeune fille appartient à son père ou à un parent paternel de sexe masculin. Cette tutelle peut être tenue par le juge, par l'autorité suprême de l'Etat ou son représentant. La mère de la jeune fille et les membres de sa famille doivent être consultés. La femme ne conclut pas le mariage elle-même. Elle est représentée par son wali. En premier mariage, le wali ne peut obliger sa fille à se marier sans son accord. Si le wali s'oppose, sans raison valable, au mariage d'une femme sous sa tutelle, le juge peut procéder à la célébration de celui-ci et, en cas de remariage, le juge peut le faire sans l'autorisation du wali. Dans le contrat de mariage, les époux peuvent préciser comment seront partagés les biens en cas de divorce. L'homme marié qui prend une nouvelle épouse, informe sa première femme de son projet. Il informe également la future épouse qu'il a déjà une femme. Le juge vérifie si ceci a été fait.

De la dot (mahar) : La dot est le bien donné par l'homme à la femme pour sceller le mariage. Son montant est fixé lors de la célébration. Toutefois, la femme peut autoriser le futur mari à ne pas donner de dot mais elle peut refuser, aussi, de consommer le mariage avant d'avoir reçu sa dot. L'épouse est seule propriétaire de la dot. En cas de divorce décidé par le mari avant d'avoir consommé le mariage, la mariée aura droit à la moitié de la dot. Elle ne recevra pas de dot si elle demande le divorce sans avoir consommé le mariage. Le wali ne peut pas s'approprier la dot de la femme sous sa garde.

Des formalités relatives au mariage

Le mariage est célébré devant deux témoins, autrement il ne sera pas légal. Ces témoins doivent être de sexe masculin, musulmans, majeurs, ayant leurs facultés morales et intellectuelles. Ils sont choisis par le wali et l'époux. La mariée doit en être informée. Les deux futurs mariés doivent présenter au juge un certificat médical prouvant leur bonne santé. Après la célébration, il rédige une déclaration de mariage qui sera signée par les témoins et transcrite à l'état civil. Il y sera précisé si le mari a d'autres épouses ou pas. Toute personne qui aura procédé à la célébration d'un mariage en violation du présent code sera punie par la loi.

Des empêchements au mariage : L'empêchement au mariage peut être provisoire ou définitif. L'empêchement provisoire pour la femme vient d'un mariage non dissout, de la période de viduité (idda) à respecter après le divorce ou le décès d'un mari. L'empêchement permanent ou définitif vient des liens de parenté, d'alliance, d'allaitement ou de divorce prononcé après trois twalaka. L'homme ne peut pas épouser ses descendantes et ascendantes de la lignée maternelle, ni sa sœur et ses descendantes ou celles de ses frères. Un mari ne peut pas épouser les filles de ses épouses. L'enfant allaité cinq fois par une nourrice au cours de ses deux premières années est considéré comme enfant de la nourrice et de son époux ; ses frères et sœurs ne sont pas concernés pas cet empêchement. L'homme ne peut pas avoir plus de quatre épouses et ne peut reprendre en mariage l'épouse divorcée sans que celle-ci ait accompli la "idda" après un autre mariage.

Des droits et obligations des époux : Les droits et les obligations des deux époux sont la cohabitation, l'assistance, le respect mutuel, la fidélité, les droits de succession, le respect des ascendants du conjoint. Le mari doit satisfaire les besoins moraux et matériels de la famille, nourrir et entretenir les enfants et sa femme qu'il traite en parfaite égalité avec son ou ses autres épouses (s'il en a). La femme a le droit et la liberté de disposer et d'administrer ses propres biens, d'exercer un métier, adhérer à un groupement associatif mais ses activités ne doivent pas nuire aux intérêts de la famille.

De la séparation ou twalaka et de la dissolution du mariage : Le twalaka est la décision du mari de quitter son épouse. Il permet de reprendre le mariage avant l'expiration du délai prévu par la loi. Il n'est pas conseillé de prononcer le twalaka si la femme est enceinte ou indisposée. Le simple twalaka peut être annulé par le mari avant le délai légal sauf si le nombre (deux au maximum) est précisé. Donné en état d'ivresse ou de forte colère, le twalaka peut être annulé. Le twalaka est donné oralement ou par écrit, ou par signes si celui qui le donne ne peut ni parler, ni écrire. Si le mari retrouve sa femme avant l'expiration de la "idda", il n'est pas tenu de donner une nouvelle dot mais il le fera en présence des témoins sans intervention du wali. Le twalaka est prononcé devant le juge en présence de l'épouse ou du wali. Sa dissolution est transcrite à l'état civil dans un délai n'excédant pas quinze jours. S'il pense que le mari n'a pas agi de sang froid ou à la demande de la femme, le juge peut imposer un délai de réflexion. Le juge essaie de convaincre le mari de renoncer au twalaka mais s'il persiste, le juge dresse l'acte de divorce et fixe la pension alimentaire des enfants et de l'épouse pour la période de "idda" et le droit de visite. En cas de contestation, le litige est porté devant le juge d'appel ou le tribunal de première instance.

De la dissolution du mariage à l'initiative ou au décès de l'époux : Le mariage prend fin avec le décès de l'un des époux. Il est mis fin au mariage par trois twalaka donnés par le mari ou par twalaka prononcé par le juge saisi par l'épouse. La femme dont le mari est décédé peut se remarier dans les conditions définies par la présente loi. Après le Idda consécutif à un twalaka, le remariage peut être célébré conformément à cette loi. Les personnes n'ayant pas respecté les règles de la loi sur le mariage sont punies pour fornication.

Du divorce sur demande de l'épouse : Une femme peut demander le divorce si son mari ne l'entretient plus (faskh), en cas d'absence prolongée de celui-ci sans aucun contact (6 mois), en cas de folie ou de maladie grave ou pour d'autres fautes. Dans ces cas, le juge prononce le divorce après s'être assuré qu'il est impossible au conjoint de guérir de sa maladie ou de sa démence, que l'absence du mari cause un problème à la femme, et s'il n'a pu persuader le mari de reprendre la vie conjugale. La femme maltraitée peut obtenir le divorce si les faits reprochés sont vérifiés et que le mari persiste dans son comportement après un délai de deux mois qui lui est accordé par le juge. D'autres raisons peuvent justifier la demande de divorce d'une femme : ivresse, impuissance, homosexualité, adultère, si le mari lui interdit de pratiquer la religion musulmane ou s'il a une maladie qu'il lui avait cachée et qui n'est pas guérissable en moins d'un an. Le juge demandera la réconciliation entre les époux avant toute décision.

La femme qui demande le divorce sans motif légal paie une indemnité (khol) à l'époux pour obtenir un divorce à l'amiable. Elle peut recourir au juge lorsque le montant de l'indemnité demandée est trop élevé. Le montant sera apprécié par rapport aux revenus de la femme ou de la dot perçue. Cette indemnité ne doit pas porter atteinte aux intérêts des enfants. La dissolution du mariage ne sera définitive qu'après son versement.

Des conséquences du divorce : la "idda" (viduité) ou retraite de continence : Le délai de viduité est de trois menstrues pour une femme qui connaît des règles régulières, trois mois pour la femme ménopausée ou qui n'a pas de règles régulières, quatre mois et dix jours pour la femme dont le mari vient de décéder. Pour la femme enceinte, le délai cesse à l'accouchement. La femme n'est pas soumise à ces délais si le mariage est annulé avant d'être consommé. Toutefois, elle doit observer la "idda" si le mari meurt avant d'avoir consommé le mariage.

Du logement et des effets personnels : Les enfants disposent du droit de jouissance du logement familial. Lors de son mariage, chacune des filles a droit aux logements construits par les parents. Chacun des époux conserve ses biens. La femme n'a pas de droit de propriété sur le logement où elle est installée par son mari. De même, le mari n'a aucun droit de propriété sur le logement de sa femme. Les maisons acquises pendant le mariage, excepté celles héritées de leurs parents, appartiennent aux deux époux. Les meubles sont attachés à la maison. En cas de divorce, le mari ne peut les reprendre que s'il existe un accord préalable écrit en ce sens. Si la maison des habitations des époux appartient au mari celui-ci est tenu de laisser son épouse divorcée y demeurer jusqu'au terme du délai de viduité.

De la pension alimentaire : Les parents doivent subvenir aux besoins alimentaires des enfants mineurs. Ils doivent entretenir et élever leurs enfants dans l'affection (nafaqat). Les enfants majeurs en bénéficient si besoin est. Le nafaqat est obligatoire pour les filles non mariées. Les enfants majeurs disposant des moyens doivent assurer les besoins alimentaires de leurs deux parents et si, nécessaire, des autres ascendants dans le besoin. Le twalaka annulable ne rompt pas le mariage ; l'épouse a droit aux logement et nafaqat. La pension alimentaire après un twalaka, tient compte des ressources du mari et des besoins de l'épouse et des enfants.

De la garde des enfants : Le droit de garde appartient à la mère, si elle est de bonne moralité ou si elle ne part pas vivre à l'étranger avec l'enfant sans l'accord du père. Le père peut en disposer si la mère ne peut pas l'exercer. Autrement, l'enfant est placé chez une parente de sa mère. La garde de l'enfant ne peut pas être confiée à une personne qui ne jouit pas de ses capacités physiques et mentales. Le parent qui n'a pas la garde dispose d'un droit de visite en attendant l'âge où l'enfant choisit où il veut vivre. Les parents ou le tuteur doivent veiller sur tout ce qui concerne l'éducation de l'enfant.

De la filiation : La filiation permet à l'enfant de porter le nom de son père et fonde le droit d'héritage. L'enfant né hors mariage porte le nom et le prénom choisis par sa mère mais il sera précisé dans le registre que ce nom n'est pas celui du père. Cette mention ne sera jamais écrite dans l'acte de naissance ou tout autre document officiel de l'enfant. L'enfant né hors mariage jouit des mêmes droits vis-à-vis de la mère que s'il était né dans les liens du mariage. L'adultère de l'épouse ne suffit pas au mari pour désavouer un enfant. Seule la décision du juge peut mettre en cause la filiation paternelle d'un enfant. Toute naissance doit être déclarée à l'état civil dans le délai légal. Sinon, il doit être rendu un jugement supplétif d'acte de naissance.

De l'autorité parentale

Le père et la mère ont l'autorité parentale (wilayat) de l'enfant. Ils peuvent le punir mais il leur est interdit de le torturer ; ils sont responsables des actes causés par leurs enfants mineurs. L'un ou l'autre des parents peut perdre provisoirement ou définitivement l'autorité sur les enfants. Cette autorité est alors exercée par l'autre parent sur décision du juge.

De la délégation de l'autorité parentale

La délégation partielle ou totale de l'autorité parentale (kafala) est soumise au consentement des parents devant le juge. Celui qui la reçoit doit être une personne physique, majeure, musulmane, disponible. La délégation de l'autorité parentale peut être accordée à la personne qui en fait la demande lorsque les parents se sont désintéressés de l'enfant depuis plus de six mois. Elle peut avoir lieu si l'enfant mineur est recueilli sans l'intervention des parents ou du tuteur. Mais une déclaration doit être faite à l'autorité administrative dans un délai de huit jours. Si après trois mois, personne ne réclame l'enfant, le juge confie l'autorité parentale à la personne ou à l'établissement qui a recueilli l'enfant. Celui qui a recueilli l'enfant assure ses besoins si les parents n'ont pas les moyens de le faire. Il est responsable des dommages causés par le mineur. Les parents ou le délégataire peuvent demander un jugement pour que l'enfant soit remis à sa famille ou placé sous l'autorité d'une autre personne. Si les parents reprennent l'autorité, le juge peut leur demander le remboursement des frais d'entretien s'ils ont les moyens. L'autorité parentale confiée à quelqu'un n'établit ni liens de filiation ni droit de succession. L'enfant conserve dans sa famille ses droits de filiation et de succession.

De la capacité et de la représentation légale

La capacité est le fait de jouir et de pouvoir exercer ses droits civils. Pour cela, l'individu doit être majeur, jouir de ses facultés mentales. Les causes d'incapacité sont la minorité, la folie et les dépenses incontrôlées.

De la minorité : Les mineurs sont les enfants de moins de 18 ans. Ils sont considérés incapables à cause de leur jeune âge, et ne peuvent pas exercer leurs droits civils. Le mineur de plus de 15 ans peut être autorisé par le juge à assurer l'administration de ses biens à titre d'expérience. Les actes à titre onéreux passés par le mineur sont soumis à l'aval du tuteur .

De la représentation légale : Les personnes considérées comme incapables sont représentées par leur tuteur légal ou désigné par le juge.

La tutelle du mineur appartient à ses parents ou à un tuteur. La tutelle est tenue de faire procéder à l'inventaire des biens, faire fixer la pension alimentaire et ouvrir un compte bancaire au nom de l'enfant. Aucun retrait ni la vente d'un objet important ne peut avoir lieu sans l'autorisation du juge.

Ceci est valable aussi pour les incapables majeurs. L'individu sortant de tutelle peut attaquer les actes préjudiciables pris par le tuteur dont la mission prend fin après le décès de l'incapable ou lorsque la cause de l'incapacité disparaît ou sur une décision de justice.

Le code de la famille est disponible en versions complète et abrégée, arabe et française, à la Direction nationale de la promotion du genre (vice présidence en charge de la santé) et dans les directions de la condition féminine ou de la promotion du genre de Mwali, Ndzuani et Ngazidja.

Quand les puissances mondiales

Quel sens faut-il donner à l'afflux massif d'investisseurs du Golfe ces derniers mois, et à

SECRÉTAIRE général du jeune ministère de la Promotion des investissements, de la microfinance et de la coopération créé lors du dernier remaniement ministériel, Daoud Saïdali Toihir sort de l'un de ses tiroirs une pile épaisse de cartes de visite. *"Ce sont tous les étrangers qui sont passés aux Comores pour prospecter depuis 7 ou 8 mois"*, annonce-t-il. *"Des Arabes, des Asiatiques, quelques Américains, Allemands et Anglais. Je n'ai pas encore vu beaucoup de Français. Alors qu'il n'y a pas encore de politique officielle de recherche d'investisseurs, on a beaucoup de passage. Quel paradoxe de voir autant d'investisseurs intéressés alors que la crise politique nous bloque !"*

"On n'a jamais vu autant de monde aux Comores", lance un observateur, tandis qu'un cadre du ministère des Finances s'étonne du volume d'aides et d'investissements destinés au pays depuis quelques mois. Outre les investisseurs privés, un certain nombre d'Etats et d'institutions internationales multiplient les prises de contact et les propositions de bons offices -aussi modestes soient certaines contributions. Un bref coup d'œil à la presse quotidienne et hebdomadaire durant l'année 2007 suffit pour le vérifier et percevoir un renforcement rapide de la présence des pays arabes et du Golfe (lire ci-contre). Réalité ou simple effet de trompe-l'œil ? Les deux projets phares portés par des investisseurs du Golfe, s'ils suscitent l'incrédulité par leur aspect pharaonique, semblent pourtant bien enclenchés au vu de la présence d'équipes sur place et des fonds déjà débloqués.

Le premier ne date pas d'hier. Annoncé dans les années 1990, il avait été interrompu par la mort du président Taki, en 1998. *"C'est le fait d'un investisseur syrien, Bashar, qui est depuis 1996, un amoureux des Comores, et qui travaille avec le Koweït"*, affirme le vice-président Idi Nadhoim. En avril 2006, quelques semaines avant la fin du mandat d'Azali Assoumani, une délégation de "dix Koweitiens conduits par son altesse Sheikh Sabah Aljaber Moubarak Al-Sabah" revient aux Comores pour "conformer le choix de ces projets et procéder au renouvellement des agréments" [1]. En novembre, le nouveau président comorien reçoit à son tour le prince koweitien et lui livre les clés du vieux gouvernorat, qui doit abriter une banque privée [2].

Au cours de l'année qui suit, les hommes d'affaires multiplient leurs visites et créent la société Comoro Gulf Holding pour assurer le suivi de leurs nombreux projets sur place. *"Il s'agit d'une société comorienne à investisseurs étrangers"* indique Ahmad Jaroudi, le directeur général. *"Ce groupe d'hommes d'affaires est présidé par le Koweitien Cheikh Sabah, mais il compte aussi des Saoudiens, Libanais, Syriens… Ils ont fondé cette holding pour plusieurs projets dont les principaux sont la Banque fédérale de commerce, l'hôtel Itsandra, l'élargissement du port de Moroni, le village touristique du Lac Salé, le transport maritime entre les îles, les télécommunications. La holding est propriétaire de 10 à 90% de ces projets, chacun compte d'autres investisseurs qui peuvent venir de tous les pays du monde. Certains vont aller vite, d'autres plus lentement."*

Alors que l'ouverture de la banque et de l'hôtel Itsandra sont annoncés pour ce début d'année, le chantier du village touristique peine à démarrer. Ses promoteurs affirment pourtant qu'ils souhaitent achever sa première phase comprenant *"un hôtel 5 étoiles, un hôtel 4 étoiles, plusieurs villages à thèmes, des facilités sportives, un centre commercial et des salles de conférences"*, avant 2010 *"pour ne pas rater l'occasion de faire du marketing pendant la Coupe du monde* [qui se déroulera en Afrique du Sud, ndlr]*"*. En comptant les villas et propriétés privées qui devraient être construites ensuite, le village est censé disposer à terme d'une capacité d'accueil de 10.000 touristes.

Tandis que les problèmes de logistique et les retards s'accumulent, de nouveaux projets ne cessent d'être annoncés. Jean Adi Rached, qui travaillait jusqu'à présent pour un journal quotidien à Beyrouth, est arrivé il y a peu à Moroni où il prévoit de rester deux ans. Le démarrage de l'imprimerie et du quotidien d'information de 32 pages dont il doit superviser le lancement est prévu d'ici trois mois. Financé à 100% par Comoro Gulf Holding, ce nouveau média constituerait la sixième expérience du groupe d'investisseurs qui *"a déjà des journaux d'information ordinaire dans cinq pays du Moyen-Orient, et des journaux publicitaires dans dix-huit pays"*. En arabe et en français, les informations nationales s'adresseront autant à la population locale qu'à la clientèle touristique, assure-t-il.

Plutôt inattendue de la part d'investisseurs *"venus faire du business"*, cette nouvelle ambition est significative du caractère global de leur projet. S'il sera *"neutre politiquement"*, le journal permettra évidemment de *"communiquer plus facilement avec les gens pour présenter les projets et passer des annonces"*, indique Ahmad Jaroudi. Après avoir décidé de créer son propre média, les associés de Comoro Gulf Holding se sont penchés sur les coûts locaux d'impression, qu'ils ont trouvé trop élevés. Qu'à cela ne tienne, ils ont planifié l'importation de leur propre imprimerie…

Les deux derniers projets, négociés avec le gouvernement au mois de janvier, témoignent de cette volonté de garantir et maîtriser un panel d'activités le plus large possible ; et de proposer à la future clientèle touristique les normes de services auxquelles elle est habituée. *"Nous avons commencé à enregistrer une compagnie aérienne régionale pour relier Moroni aux pays alentours"*, annonce Ahmad Jaroudi. *"Nous souhaitons amener, pour commencer, cinq avions. L'objectif est d'avoir des liaisons quotidiennes entre Moroni et tous les capitales alentour."* La compagnie appartiendrait pour 25% à l'Etat comorien, et pour le reste à la holding et à d'autres investisseurs. Son lancement est annoncé d'ici quatre mois… *"L'un des investisseurs a déjà les avions"*, argumente le directeur général. Les hommes d'affaires ont d'autre part demandé une licence pour ouvrir une banque islamique, *"qui fonctionne comme une banque normale"* mais dont le système de gains sur l'investissement est *"conforme à la loi islamique"*. *"Tous les projets sont liés"*, explique Ahmad Jaroudi. *"S'il n'y a pas un port en eau profonde et pas de banque, les transferts vont mettre des mois et des mois à se faire… C'est une synergie. Puisqu'on connaît beaucoup d'investisseurs et que l'Etat n'a pas les moyens et la stratégie de compléter certaines infrastructures, on s'en occupe. On ne peut pas faire un grand projet touristique si on s'en fout des routes !"*

Les pourparlers entre Dubaï World et l'Etat comorien n'ont, en revanche, pas traîné. Entamées en juillet 2007, les démarches de la holding aboutissent en septembre à la signature d'un accord portant sur le développement d'un projet hôtelier de luxe au nord de Ngazidja, sur les sites de Galawa et Maloudja. Tous les initiés du milieu économique répètent la même anecdote : *"Sambi a rencontré l'émir de Dubaï qui a dépêché un homme d'affaires chez nous"*, indique Daoud Saïdali Toihir. *"A son arrivée, il a confié :*

s'intéressent aux Comores

la sympathie soudaine de la Maison Blanche pour Ahmed Abdallah Sambi ?...

'L'émir m'a dit que je ne devais pas revenir des Comores sans avoir signé un accord.' Il a visité l'île et tout a été fait en moins d'un mois… Les études sont faites, les plans réalisés, une équipe technique est installée. 2,5 millions de dollars ont été versés à la Banque centrale, l'autre moitié attend la rénovation de la route par l'Etat pour être versée, selon l'accord."

Cette célérité étonne d'autant plus que Dubaï World est un véritable poids lourd de l'économie mondiale. Lancée en juillet 2006, cette holding regroupe une vingtaine de sociétés dont plusieurs appartiennent à l'Etat des Emirats Arabes Unis. Dubaï Port World est en passe de devenir le troisième opérateur portuaire et vise les marchés asiatique, africain mais aussi américain. En fin d'année dernière, la société arabe a coiffé au poteau le français Bolloré en obtenant la gestion du port de Dakar. Une autre filiale de Dubaï World, Istithmar Real Estate, possède plusieurs gratte-ciels et chaînes de commerce de proximité à New-York, une compagnie aérienne indienne, investit dans l'immobilier et le tourisme. Dubaï World est aussi à l'origine du projet fou "The World", un ensemble de 9 km sur 6 formé d'environ 300 petites îles artificielles agencées de façon à dessiner les continents et les principales îles de la planète, et qui seront proposées à de riches particuliers et des promoteurs immobiliers… *"Vous voyez comme c'est beau ? Et ils parlent de construire une petite marina au Trou du Prophète"*, s'enthousiasmait il y a quelques mois le vice-président Idi Nadhoim…

Au mois d'octobre dernier, une vingtaine d'investisseurs, saoudiens cette fois, ont participé à un forum parrainé par la Banque islamique de développement. *"Nous avons préparé cette conférence depuis le mois de main"*, explique Daoud Saïdali Toihir. *"Nous avons lancé un appel à projets et aidé les Comoriens à rédiger des fiches projets que la Banque islamique a édité en un livre. Au ministère, nous avons aussi recensé une douzaine de projets qui n'étaient pas portés par le secteur privé et ce sont ceux-là qui ont vraiment intéressé les Saoudiens. Celui sur le stockage d'hydrocarbures a bien avancé : il s'agit de mettre à la disposition d'un homme d'affaires un espace où il stockerait des hydrocarbures et le revendrait dans la région en fonction des cours. On toucherait un pourcentage, ce serait de l'argent facile pour les Comores. Un partenariat sur l'énergie, pour appuyer la production de la Mam-we et faire une étude géothermique, a été évoqué. Un homme d'affaires, avec qui ont a bien avancé dans les discussions, amènerait ses bateaux de pêche. Il y en a un aussi qui s'intéresse à aménager la ville de Moroni et la plage de Shindrini en demandant un droit d'exclusivité pour l'exploitation des panneaux publicitaires… Il intervient dans beaucoup de pays africains."*

Au regard des ambitions affichées par les Saoudiens, les propositions des opérateurs privés comoriens étaient finalement trop modestes : *"C'étaient des gros, ils voulaient des projets d'un minimum de 5 milliards, alors que les projets présentés étaient de l'ordre de 30 millions…* (10 millions et 60.000 euros, ndlr)"

Les institutions financières et politiques du monde arabe ont également multiplié les gestes en faveur des Comores, notamment en renégociant la dette du pays. En mars 2007, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique signe une convention rééchelonnant la dette des Comores : les 10,5 milliards de francs comoriens dus doivent être payés sur une période de 17 ans. Le mois suivant, le secrétaire général de la Ligue arabe en visite à Moroni annonce une négociation avec les Fonds koweitien et saoudienspour alléger la dette comorienne, qui s'élève à 300 millions de dollars. La dette du pays à la Banque africaine de développement est de son côté réglée par l'intermédiaire d'une société koweitienne.

> "Le seul critère, c'est la profitabilité. [Les investisseurs arabes] **vont partout** où ils voient des opportunités."
>
> AHMAD JAROUDI

Le rapprochement avec le Koweït est à cet égard significatif : le pays, premier créancier public de l'Etat comorien au niveau bilatéral avec 10% de la dette extérieure de l'archipel, *"ne discutait plus avec les Comores à cause de notre dette au Fonds koweitien"*, indique un cadre du ministère des Finances. Le fait que la Banque islamique de développement ait soutenu la conférence du mois d'octobre en dépêchant son président et six fonctionnaires n'est pas anodin non plus. Il s'agit là d'une reprise des relations "après plusieurs années de gel", précise alors le journal *Al-watwan* tandis que *La Gazette* souligne qu'il s'agit "de la deuxième mission de ce genre de la BID depuis 1984" [3].

Au niveau politique, *"une conférence des Etats arabes sur les Comores, à l'image de ce qui s'était fait à Maurice, a été proposée pour mai-juin"*, poursuit ce cadre des Finances. *"Les Libyens voulaient l'organiser, les Emirats aussi… Finalement ce sera à Moroni."*

Pour autant, la contribution des Etats arabes eux-mêmes reste limitée. *"On n'a aucun soutien des pays arabes, à l'exception du Fonds Koweitien qui a financé des grands projets d'infrastructures aux Comores et du rééchelonnement de nos dettes vis-à-vis des institutions financières"*, tranche Idi Nadhoim. *"Le président s'est rendu au Koweit, à Abu Dhabi, Sharja, Dubaï, il n'y a eu aucun gain. On ne peut pas dire que nous ayons vraiment des alliés, mais plutôt des pays qui nous offrent des opportunités à saisir." "Il y a peu d'aide bilatérale, pas d'organisation et d'études bien faites"*, confirme Ahmad Jaroudi.

Les dons sur lesquels le président Sambi fait tant de bruit relèveraient ainsi bien plus des largesses pratiquées couramment par les princes arabes, que d'une véritable politique de soutien économique aux Comores. Le chèque de 2 milliards de fc (4 millions d'euros) signé par le roi d'Arabie Saoudite et investi dans le projet habitat entre dans cette catégorie : *"C'est ce que le prince donne aux pays pour l'aumône"*, estime Idi Nadhoim. *"On sait que Sambi reçoit de l'argent, puisqu'il le dit"*, sourit un proche du gouvernement. *"Les autres en recevaient sans doute aussi, mais en faisaient un enrichissement personnel."* Peu conventionnelle, l'aide accordée par les dirigeants du Golfe peut emprunter les formes les plus inattendues, comme cet immeuble bâti chez lui par l'émir de Sharja dont les recettes serviront à financer des projets aux Comores. *"Ce ne sont pas des approches classiques en termes d'investissements"*, observe Ahmed Koudra Abderemane, cadre à l'organisation patronale Opaco et ancien responsable du Club Comores-Koweït.

La forte visibilité du Golfe et de l'Arabie Saoudite, qui a coïncidé dans le temps avec le début du mandat de Sambi, n'en demeure pas moins frappante. Les observateurs voient trois raisons principales à cet engouement soudain pour l'archipel. La première concerne l'explosion dans ces pays d'une classe économique richissime, en quête de nouveaux terrains pour investir ses surliquidités. *"Les investisseurs cherchent partout"*, affirme Ahmad Jaroudi. *"Le seul critère, c'est la profitabilité. Ils vont partout où ils voient des opportunités : Asie centrale, Kazakhstan, Amérique du Sud…"* Dans ce contexte, les Comores font figure d'aubaine : *"Ce sont des îles vierges. Le premier intérêt, c'est d'avoir les opportunités de celui qui est le premier à venir. On peut un peu les comparer aux Seychelles il y a vingt ans. Les mêmes projets à Mayotte, La Réunion, ou aux Seychelles seraient beaucoup plus difficiles : ça coûte plus cher, ou il y a de la compétition. Ici, c'est l'un des rares pays au monde où il n'y a rien. Même s'il y a beaucoup d'inconvénients, on va gagner de l'argent."* Ahmed Koudra Abderemane rappelle que *"les Comores ne sont pas assurées auprès de la Banque mondiale contre les risques politiques. Il y en a qui sont attirés par cela : être le wagon de tête"*.

Les Comores sont loin d'être le seul petit pays à susciter ce genre d'appétit : l'une des filiales de Dubaï World se prépare par exemple à investir 230 millions de dollars dans huit sites touristiques au Rwanda. Cette offensive des investisseurs est encouragée par les autorités des Emirats Arabes Unis, qui engrangent actuellement de fortes recettes pétrolières et veulent anticiper sur "l'après pétrole". "*Depuis la création de l'État en 1971, la stratégie économique des E.A.U. est restée fidèle au même principe directeur : maximiser les bénéfices tirés des ressources pétrolières et gazières et envisager le jour où ces ressources non renouvelables seront épuisées. Les Émirats ont investi fortement dans l'industrie des hydrocarbures et utilisé les revenus pour la création d'une infrastructure socio-économique de moins en moins dépendante du pétrole et du gaz naturel. Le succès de leurs politiques est manifeste dans tous les domaines aux E.A.U. et, en fait, dans bien des endroits du monde"*, se gratifie la Revue annuelle des Emirats Arabes Unis 2007 [4]. •••

Page de droite: Le commandant américain des Seabees (**bataillons de construction**), 18 soldats qui travaillent sur les chantiers d'écoles primaires.

touristes "planplan"

La nature, le calme, la sécurité et une pratique de l'islam omniprésente mais peu contraignante... Autant d'atouts qui font envisager aux investisseurs de gros projets touristiques destinés à des clientèles bien ciblées. Avec deux hôtels, des villas et propriétés privées, plusieurs "villages à thème", un port de pêche et de plaisance et des parcs d'attractions, Comoro Gulf Holding vise *"surtout les familles du Golfe qui viendraient passer deux ou trois mois de vacances"*, confie le directeur Ahmad Jaroudi. En guise de publicité, les investisseurs espèrent ouvrir avant la Coupe du monde de football d'Afrique du Sud et même, pourquoi pas, accueillir une équipe au sein de leur complexe...

A Mwali, une société anglo-arabe basée à Dubaï propose de bâtir des villages touristiques sur plusieurs sites balnéaires déjà identifiés. Selon le président de l'île qui s'est rendu à Dubaï en novembre pour faire avancer le dossier, ce projet intitulé Marble Hill s'adresserait à une clientèle de riches retraités qui viendraient passer une partie de l'année hors du vacarme de leur pays. Le projet prévoit la construction de pavillons individuels ou familiaux intégrés à l'environnement local et offrant tout le standing exigé par une clientèle fortunée. En raison de l'âge avancé des touristes ciblés, Marble Hill doterait l'île d'établissements sanitaires de haut niveau et d'infrastructures améliorées, tant pour ce qui est des déplacements, que pour l'eau et l'électricité. Mais les contreparties ne seraient pas des moindres : les opérateurs proposent par exemple sur certains sites, de "*reculer les habitations*" afin de limiter la proximité entre les habitants et leurs hôtes. Un compromis que le président se dit prêt à accepter, mais qui risque de *"provoquer la colère des Mohéliens"*, craint Salim Djabir, l'une des figures politiques de l'île. Une crainte partagée par certains militants des régions ciblées, tenus à l'écart de l'évolution du projet.

●●● Cette ardeur tous azimuts est souvent déstabilisante pour les pays hôtes : *"Les Koweitiens ont repris la démarche vers les Comores en février 2006 mais après deux ans, personne ne peut dire si leur plan est arrêté"*, constate un spécialiste de l'économie. *"Ils ont sans cesse de nouveaux projets et en même temps, tu ne vois pas là où ils sont véritablement engagés. En réalité, ils vont dans un pays, ils ont une vision des opportunités et de la place de ce pays par rapports aux marchés qu'ils maîtrisent, ils demandent des autorisations, et ensuite ils partent chercher les financements. Le village touristique a une échéance en 2010 et le chantier n'est même pas établi !"*

Habitués à brasser d'énormes financements, les investisseurs ne s'embarrassent pas d'études de faisabilité poussées sur le terrain. *"La partie comorienne n'a pas encore d'équipes techniques qui se penchent sur les dossiers, alors ils sont mal ficelés techniquement"*, avoue Daoud Saïdali Toihir. *"Les investisseurs voient directement les politiques sans passer par les techniciens, et ils font des annonces dans les médias…"* Ainsi, Comoro Gulf Holding a planifié le lancement de son journal, dont l'actualité nationale sera traitée par un équipe de journalistes comoriens, sans se renseigner au préalable sur les réalités du lectorat comorien et des ressources humaines en matière de presse…

"Il y a beaucoup de volontarisme des investisseurs qui s'engagent avant de connaître le niveau de difficultés. On ne peut pas couper cette attitude d'une prise de conscience des pays du Golfe, du réveil à une famille lointaine qu'ils découvrent", analyse Ahmed Koudra Abderemane. *"Jusque là, les Comores n'étaient pas connues en tant que réalité du monde arabe. Leur démarche dépasse celle de l'investisseur classique : ce sont des investissements politiquement corrects."*

Cette stratégie économique s'accompagne en effet d'un mouvement de bienveillance envers ce "petit frère musulman et pauvre" que constituent les Comores aux yeux des émirs et autres milliardaires. *"Tous les Etats du Golfe veulent aider les Comores. Ils voient que c'est un pays musulman, membre de la Ligue arabe, et ont de la sympathie pour lui"*, résume Ahmad Jaroudi. *"On est un peu le parent pauvre de la Ligue arabe"*, renchérit Soilih Mohamed Soilih, secrétaire général du ministère des Finances. *"Et puis, il y a une espèce d'imaginaire arabe sur le nom des Comores, lié aux navigateurs..."*

Au-delà de l'aspect affectif, l'islam comorien représente un argument commercial de poids : *"Les Comores sont l'un des rares pays musulmans où le climat est favorable. Les familles du Golfe pourront y séjourner en famille, dans un cadre touristique, avec la sécurité et le respect de la culture musulmane."* Sambi a-t-il favorisé ce regain d'intérêt ? On peut penser que son personnage de prédicateur affable, son turban et sa prédilection marquée pour la culture orientale ont contribué à rassurer les gros bonnets du Golfe et à faire briller le vernis arabisé de l'archipel.

Cela suffit-il pour expliquer l'intérêt suscité par les Comores ? Pas pour un cadre du gouvernement, qui voit aussi un enjeu géopolitique dans cette forte présence orientale. *"L'intervention arabe est liée à la donne américaine par rapport aux Iraniens"*, estime-t-il. *"Les Iraniens sont venus dès le début du mandat. Tout le monde a dit qu'une mallette de 800 millions avait été donnée à Sambi. Est-ce vrai ? En tous cas, ils se sont de suite installés, avec notamment le Croissant Rouge iranien à Anjouan. Ils ont entrepris des démarches pour ouvrir un consulat, ont donné aux Comores un local pour leur ambassade à Téhéran, un internat a été offert aux étudiants comoriens de Madagascar… L'enjeu pour les Américains, c'est : 'Ou on laisse Sambi seul avec les Iraniens, ou on lui propose d'autres alternatives'."*

Dans leur lutte contre l'Iran, les Etats-Unis ont en effet coutume d'avancer leurs "pions" que constituent leurs alliés arabes (Emirats et Arabie Saoudite), acquis à leur cause notamment grâce à d'importants pactes militaires comme ceux que la secrétaire d'Etat Condoleeza Rice a annoncés en août dernier. *"D'un coup, les investisseurs viennent"*, poursuit notre interlocuteur. *"On voit mal des investisseurs de ce niveau sans garantie de leur gouvernement." "Les Saoudiens sont venus car la famille du roi leur a dit de venir"*, affirme de son côté Daoud Saïdali Toihir.

> "Les Comores sont **un pays très important**, elles représentent beaucoup pour les Etats-Unis."
>
> JENDAYI E. FRAZER

Quelles que soient les motivations des Arabes, l'intérêt actuel des Etats-Unis pour l'archipel est, lui, confirmé. Il s'agit là d'une nouveauté : bien que doté d'une ambassade aux Comores dès le début des années 80, le géant américain n'intervenait directement qu'au travers de "Peace corps", une ONG animée par des jeunes volontaires et bien implantée en Afrique, en appui à la santé ou aux secteurs de développement économique de base. Certes, durant la présence des mercenaires, des navires de guerre américains mouillaient régulièrement dans les eaux comoriennes, notamment à l'occasion d'événements politiques majeurs, et de timides relations militaires donnaient lieu à des échanges épisodiques.

Signe du faible intérêt accordé aux Comores durant les deux dernières décennies, les autorités américaines ont fermé en 1995 leur représentation à Moroni, officiellement pour *"des raisons budgétaires"*. Les attentats de 1998 contre leur ambassade à Nairobi, attribués à Al-Qaida, ont cependant aiguisé leur attention après la découverte qu'un Comorien, Fazul, faisait partie des auteurs présumés de cette attaque. Devenues l'un des points noirs sur la carte de lutte contre le terrorisme, les Comores ont revêtu un enjeu nouveau pour la superpuissance, qui s'est impliquée auprès de la communauté internationale dans la médiation en vue d'une solution à la crise politique. Les Américains ont été déterminants dans la création, en 2001, de la Direction nationale de défense et de protection de l'Etat (DNDPE), en charge de la lutte contre le terrorisme, dont l'un des premiers responsables a bénéficié d'une formation aux Etats-Unis et a travaillé en relation étroite avec les services de ce pays dans la recherche de Fazul et dans la lutte contre le réseau terroriste. C'est d'ailleurs suite à cette coopération qu'a été diligentée l'enquête de la DNDPE qui a abouti à démanteler au début des années 2000 l'ONG Al Haramaïn, soupçonnée d'être liée au réseau Al Qaida…

Depuis quelques mois cependant, le réchauffement des relations se fait plus perceptible. Après l'ouverture du centre culturel American Corner, l'arrivée de 18 soldats qui réhabilitent et construisent des infrastructures de base pour les écoles primaires, et d'une ONG intervenant dans l'éducation financée par l'Agence américaine pour le développement international, voici venir les prémisses d'une coopération militaire. En septembre dernier, Sambi, qui s'est vu offrir quelques zodiacs américains, est reçu à bord d'un bâtiment de l'US Navy en visite officielle dans la région pour *"établir des partenariats et promouvoir les initiatives de sécurité et de sûreté maritime. La sécurité et la sûreté des océans constituent les fondements de la stabilité à long terme et le développement économique pour chaque nation dans le monde"*, proclame alors le commandant du navire [5].

L'opération séduction gagne en intensité début janvier lorsque Jendayi E. Frazer, secrétaire d'Etat assistante en charge du Bureau des affaires africaines de Georges W. Bush, profite d'une mission au Kenya pour venir rencontrer le président comorien. Il s'agit là de la plus haute personnalité politique américaine qui se soit jamais rendue dans le pays. Cette spécialiste des affaires militaires et de sécurité n'hésite alors pas à affirmer que *"les Comores sont un pays très important, elles représentent beaucoup pour les Etats-Unis"*. Et d'annoncer que son entretien avec le président comorien devra *"apporter une réflexion décisive à soumettre à l'administration Bush"*. Cette réflexion

Ci-dessous, **Sambi** (à dr.) priant avec Kadhafi. *(DR)*

portera sur *"plusieurs secteurs : le soutien à la démocratie, le développement économique, la stabilité régionale et la lutte contre le terrorisme qui tient à cœur aux Etats-Unis. Les Comores sont un pays très démocratique et on y voit une volonté importante pour le développement économique. Le pays occupe une position stratégique et nous avons une volonté de travailler avec le président Sambi au niveau de la sécurité"*.

L'installation à Moroni d'un chargé d'affaires américain est envisagée pour 2009. Briant Nebert, premier Secrétaire de l'ambassade américaine à Madagascar en charge des Comores, annonce également une série de projets de développement comportant un programme de micro-finance et la reprise du programme du Corps de la paix *"avec environ une vingtaine de volontaires"*. *"Le temps est venu de faire bénéficier aux Comores les opportunités du programme AGOA* [6] *qui leur permettent d'avoir accès aux marchés américains"*, poursuit-il.

En renforçant sa présence dans la zone, la première puissance mondiale se donne pour objectif d'implanter plus solidement dans la région sa politique de lutte contre le terrorisme. *"En raison de la position stratégique des Comores, nous les avons inclues dans l'initiative régionale de l'Afrique de l'est pour le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme"*, a rappelé Jendayi E. Frazer. *"Des formations en sécurité, police et toutes les activités possibles au niveau de la lutte contre le terrorisme peuvent être envisagées."* Autre cheval de bataille des Américains : le blanchiment d'argent. La présence de banques offshore enregistrées à Ndzuani [7] est ainsi un sujet de préoccupation pour les Etats-Unis. *"Ça revient souvent dans les discussions avec eux"*, indique-t-on au gouvernement.

Mais faut-il lire dans ce regain d'intérêt la seule volonté de se prémunir contre la naissance d'un nouveau Fazul ? Aux dires de Briant Nebert, la vision américaine est plus large. *"Chaque fois que nous mentionnons le cas de Fazul, le président comorien réfute la symbolisation des Comores à travers lui"* rapporte le diplomate qui, s'il reconnaît qu'il est possible ici comme ailleurs d'enrôler des jeunes dans des réseaux terroristes, approuve aussi le discours de ceux qui pensent que *"si Fazul qui est très intelligent, avait pu rester dans son pays pour étudier, il n'aurait pas croisé le terrorisme"*. En revanche, la proximité de l'archipel avec la zone d'instabilité composée par le Kenya et la Somalie accroît sa place dans la stratégie sécuritaire américaine. D'où l'intérêt porté par Washington à l'évolution politique des Comores. *"Nous sommes très positifs, mais cette impasse* [la crise anjouanaise, ndlr] *nous freine. C'est pourquoi nous sommes très actifs pour aider le gouvernement de l'Union des Comores à établir sa légitimité."* Le passage ces dernières semaines d'une mission du National Democratic Institute, une ONG américaine d'envergure intervenant en faveur du "renforcement des institutions et leaders démocratiques" et manifestement proche de la vision géopolitique du gouvernement américain, vient confirmer cette forte volonté de "renforcer la stabilité et la sécurité grâce à la démocratie".

Dernier aspect de l'intérêt américain, et sans doute le plus inattendu : l'engouement des Etats-Unis pour le personnage Sambi. Alors que la candidature du président comorien, formé en Arabie Saoudite et en Iran, avait suscité des inquiétudes dans les chancelleries occidentales et notamment française [8], les Américains sont les premiers à avoir calmé cet affolement. *"Nous n'avons jamais entendu ni en privé, ni en public, des informations selon lesquelles il est extrémiste"*, affirme Briant Nebert. Malgré ses amitiés connues avec les présidents iranien et libyen (deux pays qui lui auraient apporté de l'aide matérielle en vue du débarquement militaire sur Ndzuani), le chef d'Etat a la confiance du gouvernement américain. *"Le président Sambi est un homme sérieux qui a la confiance de son peuple, du nôtre et qui mérite d'être aidé"*, soutient le diplomate. Mieux : il possède aux yeux des Etats-Unis les qualités et le profil pour jouer un rôle de leadership régional. *"Sambi pourrait être un champion pour son peuple. C'est un bon musulman et il pourrait devenir le 'leader sérieux' dont la région ne dispose pas."*

Lors de sa visite début janvier, Jendayi E. Frazer n'avait reculé devant rien pour louer les qualités du chef d'Etat comorien qui, à l'entendre, ne manque pas de prestance : *"Lorsqu'un pays a un leader légitime aussi charismatique et qui a une telle vision de son pays, cela ne peut qu'attirer l'attention des Etats-Unis"*, avait-elle assuré. Derrière ce "coup de foudre", les spécificités personnelles de Aha semblent visiblement pleines de potentiel aux stratèges de la Maison Blanche : dans un contexte où de nombreux Américains font l'amalgame entre Islam et terrorisme, afficher au premier plan un président qui arbore tous les symboles du musulman mais adhère à la logique économique du marché et ne rechigne pas à se faire photographier aux côtés de Georges W. Bush constitue un symbole fort.

Dans ce ballet arabo-américain, quelle place reste-t-il aux "partenaires traditionnels" des Comores - la France et la Chine ? En gros, la même qu'autrefois, puisqu'aucun des nouveaux acteurs ne s'est engagé de manière forte dans le soutien aux investissements publics. Quelque peu déstabilisée par l'éclectisme du nouveau président, la France poursuit progressivement la mise en œuvre de ses engagements formulés lors de la conférence des bailleurs de fonds de Maurice, en décembre 2005, et le renforcement du volume de sa coopération après les années "maigres" qui ont suivi le coup d'Etat du colonel Azali. Au niveau politique, elle continue de peser plus que n'importe quelle puissance. *"La France a été chef de file par rapport à l'annulation de la dette comorienne par la BAD* [Banque africaine de développement, ndlr]", affirme un cadre du ministère des Finances. *"Elle a donné 200 millions de dollars dès le départ. Après la conférence, il manquait des fonds et l'Elysée a pris le relais suite au retrait du Canada. Elle a aussi tout fait pour que la Norvège contribue à soutenir les Comores... Elle a joué un rôle clé."* Par contre, *"la France est hors jeu par rapport aux pays arabes en termes d'investissements. Elle reste dans un rapport avec l'Etat et n'investit pas dans le secteur productif"*.

La Chine, dont la stratégie s'inscrit hors des contingences politiques, reste égale à elle-même et poursuit ses "grands travaux" comme le nouvel aéroport de Hahaya, achevé il y a peu. Quant à l'Afrique du Sud, qui a transformé en février 2007 son consulat en ambassade, elle peine à trouver ses marques. *"Ils auraient aimé avoir un rôle de leadership politique mais ça n'arrive jamais à se connecter comme il convient avec le pouvoir Sambi"*, analyse un proche du gouvernement. La réticence de Pretoria à propos d'une intervention armée sur Ndzuani ne joue pas non plus en sa faveur.

Il faut dire que Sambi, que ses détracteurs accusent de maladresses diplomatiques, donnerait facilement le tournis aux partenaires classiques du pays. Ravi de serrer la main de Georges W. Bush et de Nicolas Sarkozy qu'il a rencontré en octobre dernier à Paris -il fut l'un des premiers chef d'Etat à être reçu à l'Elysée- autant que celle du président iranien Mahmoud Ahmadinejad, avec qui ils'est entretenu à Téhéran fin 2007, il mange à tous les râteliers et voit d'abord les relations extérieures comme un moyen de financer rapidement ses projets politiques, quitte à privilégier les dons personnels de princes au détriment des programmes plus contraignants d'organismes internationaux.

"La Conférence de Maurice ne cadrait pas du tout avec le programme de Sambi", observe un membre du staff gouvernemental. *"S'il s'en était contenté, il serait devenu gestionnaire d'un plan qui n'était pas le sien. La démarche de Sambi, c'est : qui apportera le plus et le plus rapidement possible ? Il raisonne avec son mandat. Son premier voyage a été en Chine -ils ont été les premiers à dégainer. Il n'a pas de démarche diplomatique définie. Quand il est arrivé, il ne maîtrisait pas comment le circuit des Etats fonctionnait. C'est plutôt : j'ai des projets, je cherche quelqu'un pour le financer."* Cependant, *"il a évolué. La France et l'Europe, qui lui étaient un peu marginales, lui sont plus familières"*.

LISA GIACHINO
et KAMAL'EDDINE SAINDOU

> "La démarche de Sambi, c'est : qui apportera le plus et le plus rapidement possible ?"
>
> UN MEMBRE DU STAFF GOUVERNEMENTAL

iran : une présence discrète

Pas moins de quarante personnes conduites par le ministre de l'Agriculture : le passage à Moroni d'une imposante délégation iranienne avait fait grand bruit en août 2006. Trois mois après son élection, Ahmed Abdallah Sambi opérait un rapprochement spectaculaire avec le pays où il a suivi une partie de sa formation et l'ennemi n°1 des occidentaux... Mais si les promesses ont été nombreuses et variées, la présence iranienne se révèle, un an et demi plus tard, assez peu consistante. Outre l'installation du Croissant Rouge iranien à Ndzuani, la fondation Khomeiny, hébergée au Centre national d'artisanat comorien, au nord de Moroni, prend en charge des orphelins et handicapés et dispense de courtes formations professionnelles dans les domaines de l'informatique, de la mécanique, de la menuiserie et de la couture. L'année dernière, la ministre de l'Agriculture et de la pêche Sitti Kassim s'est rendue en Iran pour poursuivre les discussions engagées. Le premier des trois bateaux de pêche industrielle annoncés "sous 45 jours" en août 2006, est finalement arrivé en novembre 2007.
Pour un membre du gouvernement, les relations avec l'Iran *"ne nous apportent que des préjudices. Certes le président Sambi entretient des relations sympathiques avec le président iranien, mais au niveau de la coopération, il n'y a rien. Nous avons un bateau de pêche qui a 30 ans et dont l'exploitation est hasardeuse ; il y a aussi deux ou trois militaires qui forment la sécurité du président"*.

Ci-contre, Sambi avec Ahmadinejad, en 2007. *(DR)*

[1] *Al-watwan* n°936, 28/04/06
[2] *Al-watwan* n°967, 24/11/06
[3] *La Gazette* n°606, 01/11/07
[4] http://uaeinteract.com/uaeint_misc/pdf_2007/French_2007/fyb5.pdf
[5] *La Tribune*, 25/09/07
[6] AGOA : African Crowth and Opportunity (Loi sur la croissance et le spossibilités économiques en Afrique). Lire *Kashkazi* n°67, octobre 2007.
[7] Lire *Kashkazi* n°65, juillet 2007
[8] Lire *Kashkazi* n°64, juin 2007

Artisans, commerçants, agriculteurs :

Lutte contre le travail clandestin, garantie décennale, code de la consommation : à Maore, les petits

FIN novembre dans la commune de Combani. Plusieurs fourgons de gendarmerie quadrillent l'exploitation de Dani Salim, président de la Confédération paysanne et de la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (Capam). Trois de ses employés, des sans-papiers, seront arrêtés. Le paysan avait bien tenté de les déclarer depuis des mois, mais jamais la préfecture ne lui avait autorisé leur régularisation. Ses employés ont été "*reconduits à la frontière*" ; Dani Salim, lui, fait l'objet d'une enquête judiciaire. Quelques jours plus tôt, Mohamed Boinahery, figure emblématique de l'agriculture mahoraise, reçu plusieurs fois dans les ministères parisiens, était condamné à 2.000 euros d'amende pour emploi clandestin de personnes en situation irrégulière.

Ci-dessus, **Dani Salim**, dont l'exploitation agricole a subi un contrôle début novembre.

La vague de répression qui s'est abattue sur le monde agricole –d'autres exploitants ont fait l'objet d'un contrôle ces derniers temps- entre dans le cadre de la lutte contre l'immigration et le travail clandestins. Mais au-delà, elle symbolise la nouvelle donne dans l'île. Nouvelle donne juridique qui entraîne immanquablement une nouvelle donne économique. Avec l'intégration accélérée depuis le 1er janvier 2008 des règles du droit commun français –ce que l'on appelle à la préfecture l'identité législative-, ce sont les pratiques en vigueur depuis trente ans qui sont amenées à disparaître[1]. "*Pour le bien des consommateurs, des usagers, et des entrepreneurs*", affirment les pouvoirs publics. Personne ou presque n'en disconvient, sous peine de passer pour un "indépendantiste". Mais nombreux sont ceux qui reprochent à l'Etat une application trop stricte de la loi, et surtout un "*manque d'accompagnement*" susceptible de porter préjudice "*aux petits*", comme le dénonce Daniel Zaïdani, secrétaire de l'association Oudaïlia haqui za m'mahore.

Pendant des années, les agriculteurs ont ainsi fonctionné sur le même mode : la main d'œuvre était recrutée parmi les étrangers en situation irrégulière. Aujourd'hui encore, "*il est quasiment impossible de trouver des Mahorais qui acceptent de travailler aux champs*", assure Madi Laguerra, de la Confédération paysanne. Eprouvant, mal payé et surtout très mal perçu par les jeunes, le travail de la terre est l'exclusivité des sans-papiers. "*Cela fait cinq ans que nous avons demandé aux pouvoirs publics de discuter, et de trouver une solution pour régulariser ces travailleurs. Il y a deux ans, nous avions élaboré un projet, une sorte de convention dans laquelle les patrons s'engageaient à payer au Smig horaire les salariés, à les déclarer, à proposer des contrats renouvelables tous les six mois, et à tout faire pour engager des personnes entrées légalement sur le territoire. Mais à chaque fois, la réponse de la préfecture est négative*", dénonce Madi Laguerra.

> "Cela fait 5 ans que nous avons demandé à **régulariser** ces travailleurs. Mais chaque fois, la réponse de la préfecture est **négative** !"
>
> Madi Laguerra

Le cas de Dani Salim est édifiant. En janvier 2007, l'exploitant de Combani a envoyé une demande d'embauche pour trois postes qualifiés. Six mois plus tard, il n'avait aucune réponse. Pas simple de motiver des gens à venir travailler dans ses champs, alors qu'il faut marcher quatre kilomètres avant d'y arriver –il n'y a pour l'heure pas de route carrossable. "*On avait convenu avec la préfecture que dans ce cas, on pouvait demander des régularisations. Or j'avais trois Anjouanais qui remplissaient les conditions. J'ai donc fait une demande à la préfecture, et j'ai dit que sans réponse de sa part, je les embaucherais en novembre*", dit Dani Salim, documents prouvant ses démarches en main. La seule réponse des autorités a été de contrôler son exploitation, quelques jours seulement après l'embauche effective de "ses" trois gars… Au-delà de la "cabale" à son endroit dénoncée par le leader syndical, cette attitude démontre l'autisme des autorités. "*Elles ne veulent pas entendre nos arguments. Mais si on n'embauche pas de clandestins, on ne travaille pas ! Et qui va alimenter les marchés !*?" se plaint Madi Laguerra. "*On tue l'agriculture !*"

La pilule est d'autant plus difficile à avaler que les exploitations dites modernes sont rares à Maore, où la grande majorité des 5.000 agriculteurs recensés le sont selon le monde traditionnel –il s'agit principalement de nourrir la famille et, éventuellement, d'en tirer de maigres bénéfices. Rares donc, "*et peu rentables pour l'instant*", assure Mohamed Boinahery. "*Partout dans le monde, en France, en Espagne, en Côte d'Ivoire, l'agriculture marche avec les étrangers. Ici à Mayotte, on refuse cet état de fait*", reproche l'agriculteur affilié à la Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA). Qui poursuit : "*On comprend la volonté de l'Etat de régulariser les situations. On est d'accord pour collaborer avec la CPS [Caisse de prévoyance sociale, devenue Caisse de sécurité et de solidarité de Mayotte, ndlr]. Si on pouvait, on embaucherait des réguliers. Mais on n'en trouve pas !*" Un petit sondage parmi les exploitants permet ainsi de constater que 100% de leurs employés sont en situation irrégulière. Payée entre 200 et 400 euros par mois, il s'agit d'une main d'œuvre rentable. Un exploitant mzungu affirme d'ailleurs que cela en arrange certains de ne pas trouver de Mahorais, avant toutefois de reconnaître qu'ils sont "*bien obligés*".

Face à cette situation intenable, les trois principaux syndicats agricoles de l'île (FDSEA, Confédération paysanne et Jeunes agriculteurs de Mayotte) se sont retrouvés dans une alliance inédite début décembre, au cours d'une conférence de presse accusatrice. Face à une administration sourde à leurs doléances depuis plusieurs années, ils on tu leurs dissensions pour faire cause commune. La preuve –s'il en fallait une- de la situation alarmante dans laquelle ils se trouvent, coincés entre les habitudes acquises au fil des ans, la réalité du terrain, et l'application de règles qui font peu de cas des spécificités locales.

Les artisans en savent quelque chose. Cette année 2008, la grande majorité des quelques 1.700 artisans de l'île l'ont abordée la peur au ventre. Mohamed Houlame, le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) lui-même ne cache pas son inquiétude : "*Nos entreprises artisanales vieillissent et ont souvent des difficultés à s'adapter à l'évolution des techniques et à celles des besoins. Les chiffres dont nous disposons le démontrent clairement.*" En 2008, une batterie de dispositions du droit commun doivent ainsi être rendues applicables à Maore. Parmi celles-ci, la garantie décennale est un véritable cauchemar pour la plupart des entrepreneurs du bâtiment. Conçue pour éviter les constructions en papier mâché, cette garantie est, en France, une obligation d'assurer, de la part du constructeur, le bâtiment pour une durée de dix ans. Cela implique la présentation de diplômes professionnels et l'obtention de crédits bancaires –car cette assurance coûte très cher. Deux caractéristiques qui font justement défaut aux artisans mahorais.

"*La plupart ont appris le métier sur le tas, en se formant avec un fundi qui leur a transmis son savoir. Ils n'ont aucun diplôme, et ne savent même pas parler le français*", indique un responsable syndical. L'enquête sur la composition des artisans du sud, commandée par la Chambre des métiers et de l'artisanat et dévoilée en octobre 2007, est révélatrice de cette situation. Selon cette étude menée sur une zone qui correspond à 15% de la population de Maore et qui comprend 241 entreprises figurant au répertoire des métiers, seuls 20% des artisans ont suivi une formation professionnelle (BEP ou CAP) ; à l'inverse, 32% sont sans for-

les “petits” à l’épreuve du droit commun

entrepreneurs se retrouvent jetés dans la nouvelle donne libérale. Au profit des grosses sociétés ?

mation aucune, 28% se sont arrêtés au primaire, 10% au collège, 9% au lycée. Seuls 1% des artisans du sud ont fait des études supérieures… Ainsi, “*60% des artisans ont une formation inadaptée à leur parcours professionnel*”, note l’étude.

Si les plus jeunes, “*qui sont allés à l’école*”, devraient réussir à s’adapter, que faire des anciens, “*dont la plupart ne maîtrisent pas la langue française*” ? s’interroge le secrétaire général de la Confédération des artisans et des petits entrepreneurs du bâtiment (Capeb). “*Ces gens ont toujours fonctionné selon le système économique traditionnel, dans lequel on travaille au village, dans la famille, ou quand un élu est un proche. La concurrence, les règles de construction, ils ne connaissent pas.*” La comptabilité non plus. Un autre déficit qui risque de leur coûter cher, affirme-t-on à la CMA.

Toujours selon l’étude menée dans le sud, très peu d’artisans sont en capacité de présenter une comptabilité fiable. La plupart sont des petites structures qui n’emploient que peu de salariés –officiellement du moins, car le travail clandestin y est très développé, confirme-t-on à la Chambre. 65% des artisans recensés travaillent à domicile –souvent pour des raisons de coût. Plus de 27% disposent d’un local d’une superficie inférieure à 9 m²… “*Trop petit pour espérer développer une activité et sa clientèle*”, affirme Jean-Denis Larose, secrétaire général de la CMA. Pis : 33% utilisent les taxis pour se déplacer dans le cadre de leur travail. Dans ces conditions, demander une comptabilité détaillée relève de l’impossible. C’est pourtant ce que les nouvelles règles exigent. “*Cela pose le problème de la gestion des entreprises, devenue une nécessité avec l’évolution législative, mais aussi de l’accès aux crédits bancaires. Sans comptabilité, pas de crédits, donc pas de projets possibles et pas de garantie décennale*”, affirme JD Larose. Selon la CMA, “*il faudra créer une pépinière d’entreprise pour remédier à ces déficits*”. Mais pour l’heure, il faut patienter, alors que la structure économique évolue à toute vitesse.

L’écrémage tant redouté n’est ainsi plus une hypothèse. “*Il a déjà commencé*”, affirme un artisan de Mamoudzou, qui assure que nombre de ses collègues ont mis la clé sous la porte. “*Ils ne peuvent pas suivre. Pendant des années, ils ont marché au coup de téléphone. Aujourd’hui, on leur demande de remplir des tonnes de documents. Pour ceux qui ne savent pas lire, c’est impossible.*” Le secrétaire général de la Capeb confirme : “*Actuellement, je peux affirmer que plus de 20 de nos adhérents [sur environ 300, ndlr] n’ont pas de marché et pensent à arrêter. Le bilan de l’année 2007 pour les petits a été catastrophique.*” “*Beaucoup ne pourront obtenir une validation des acquis ou les crédits nécessaires à l’assurance de la garantie décennale. Il y aura effectivement un écrémage*”, reconnaît Jean-Denis Larose. Les plus fragiles seront amenés à disparaître. Les conséquences pourraient aller bien au-delà, alors, de la sphère économique. “*Le secteur artisanal est un secteur important car il est facteur de lien social*”, affirme Mohamed Houlame. “*En métropole, les artisans sont ceux qui font vivre les villages. Sans boulanger, sans boucher, sans plombier, les gens partent vers les plus grandes agglomérations. Il est donc urgent de conserver ce tissu socio-économique*” - même si le village est moins menacé à Maore qu’en France (lire notre dossier).

L’autre risque est que tous les “naufragés” du droit commun versent dans la clandestinité. “*C’est possible*”, reconnaît-on à la CMA. “*Ce d’autant que des gens passeront outre la garantie décennale pour leur maison, et trouveront leur compte à payer des gens moins cher.*” Le flot de maisons potentiellement destructibles, déjà très important, ne ferait alors qu’enfler. Certes, comme le rappelle la Fédération mahoraise du bâtiment et des travaux publics (FMBTP) –où l’on retrouve les grosses boîtes du BTP, mais aussi des PME-, les artisans ont leur part de responsabilité : “*La garantie décennale, c’est une formidable avancée. On l’avait déjà repoussée en 2004 justement pour donner aux petits artisans le temps de s’y préparer. Mais qu’ont-ils fait depuis ? Rien. Il faut en finir avec ce système clientéliste qui permettait à des artisans de travailler dans tous les secteurs grâce à des cousins ou des oncles haut placés !*” clame le secrétaire général du syndicat. Il n’empêche : les petites entreprises, locales sont menacées, alors que les grosses boîtes métropolitaines ou réunionnaises gagnent tous les marchés. “*Cette hégémonie va développer la sous-traitance. Et la sous-traitance, c’est l’esclavage des petits, tributaires des gros, qui seront les seuls à avoir la garantie décennale*”, envisage notre artisan de Mamoudzou –“*sans compter les délais de paiement trop longs*” poursuit-il, “*qui sont une des sources de nos difficultés car contrairement aux gros, nous n’avons pas une trésorerie suffisante pour voir venir*”.

Maore se trouve ainsi dans cette situation paradoxale : au moment même où l’Etat, censé les soutenir, devient de plus en plus présent, les plus fragiles vont succomber à ses règles. “*On passe d’une société de cueillette à une société de l’Internet*”, rappelle souvent le président du Conseil général, Saïd Omar Oili. De même, Maore sort violemment d’une économie traditionnelle où régnaient les réflexes colonialistes et/ou clientélistes, mais aussi une certaine solidarité dans la distribution des tâches, à une économie ultra-libérale, qui ne laisse que peu de place à l’humain. Le plus d’Etat –c'est-à-dire plus de lois- visible chaque jour sur le plan sociétal, devient un moins d’Etat –c'est-à-dire moins de protection-, dans le jeu économique.

> “Pour un **gros entrepreneur**, c’est un marché qu’on ne peut se partager qu’à deux ou trois. Il faut donc **se débarrasser** des plus petits”
>
> Daniel Zaïdani

Les commerçants du marché de Mamoudzou en savent quelque chose, eux qui se sont faits remarquer durant le dernier trimestre 2007 dans leur opposition à l’application du code de la consommation, qui les oblige depuis le 1er janvier à importer et vendre des produits répondant aux normes européennes. “*C’est tout notre fonctionnement qui est mis à mal*”, dénonce Ahmed, l’un d’eux. “*On ne conteste pas les avantages de cette loi, mais ce qu’on critique, c’est qu’on a appris en septembre que quatre mois plus tard, on devrait changer tout : nos fournisseurs, nos produits, et surtout notre budget.*”

Ces commerçants avaient déjà été fragilisés, au début de la décennie, par l’implantation de grandes surfaces rompues aux lois du marché. “*Il s’agit du premier coup qui leur a été porté*”, constate Ali Midlaji, lui-même importateur. “*D’autant*”, continue-t-il, “*que ces grosses boîtes peuvent vendre au grand public du gros et du demi-gros à des prix défiant toute concurrence.*” Malgré tout, ces commerçants avaient su se recycler vers le marché des petites bourses –parmi lesquelles les sans-papiers. “A l’offre des grandes surfaces, qui visent principalement à satisfaire les habitudes alimentaires métropolitaines et restent inaccessibles aux petits salaires mahorais, ils composent à eux tous un “marché des pauvres” où la qualité importe moins que la certitude d’habiller toute la famille et d’accéder à des produits venus d’ailleurs”, écrivions-nous en décembre [2]. Le code de la consommation, en interdisant les produits accessibles à ces “pauvres”, va mettre fin à ce recyclage. Mais les petits commerçants auront-ils les ressources pour trouver une troisième issue ? Pas sûr.

“*Beaucoup de mamans [commerçantes] ne savent pas lire, gérer, compter*”, observait il y a deux mois l’un de leurs représentants, Jean Barège. “*Si elles devaient se rendre en Europe pour leurs importations, elle seraient perdues. Elles ne savent pas ce que c’est qu’un K-Bis et ne pourraient pas acheter en petites quantités comme à Dubaï ou en Chine.*” “*C’est notre mort assurée*”, pense Ahmed. Si le préfet affirme qu’ils auront du temps pour s’adapter [3], il oublie un élément essentiel : ils n’ont pas l’argent. A l’instar des artisans, il est quasi impossible pour eux d’obtenir des crédits pour investir. Le témoignage d’Abdou Subra, entrepreneur, révèle ainsi le jeu trouble des organismes de crédit, qui semblent ne prêter… qu’aux riches. “*Moi, j’ai une entreprise qui génère un certain chiffre d’affaires. Malgré tout, je n’ai pas droit à un découvert de plus de 1.000 euros. Or pour obtenir des marchés, j’ai besoin de pouvoir assurer un découvert de 1.500 euros !*”

“*Tout est fait pour tuer les pauvres*”, pense Daniel Zaïdani, économiste et membre de l’association Oudaïlia. “*On assiste à une évolution extraordinaire, où le système capitaliste s’installe à la place du système traditionnel, mais sans que les freins imposés ailleurs –en métropole notamment- par l’Etat ne soient mis en place.*” De fait, “*on a l’impression que l’administration, les banques et les patrons se sont alliés pour éliminer les petits*”. Quoi de plus normal ? “*L’île ne compte que 200.000 habitants. C’est rien. Il est certain que pour un gros entrepreneur, c’est un marché qu’on peut se partager à deux ou trois, mais pas à des dizaines. Il faut donc se débarrasser des plus petits.*” L’écrémage évoqué plus haut ne serait ainsi pas naturel, mais encouragé “*par un manque d’information, de formation, et de soutien*”.

“*On est dans une situation de monopole à Mayotte, il faut le dire*”, déplore ainsi Rifay Hamidouni, président de l’Association des consommateurs de Mayotte. “*Regardez dans les airs, pour la distribution d’essence… Il n’y a qu’une entreprise ! Même dans la distribution, ils sont trois mais c’est suffisant pour s’entendre. Il existe des lois anti-monopolistiques, pourquoi ne pas les mettre en place ici ?*” s’indigne-t-il. Mahamoud Azihary, directeur de la Société immobilière de Mayotte (lire ci-dessous), est lui persuadé que “*ce système est fait pour tuer les petits*”….

Face à ces ogres, que faire ? Les artisans, mais aussi les commerçants, les agriculteurs –et bientôt les pêcheurs et les taximen-, qui ont appris à gérer leur entreprise selon les règles traditionnelles, se trouvent du jour au lendemain jetés dans la fosse au lion libéral, alors même que le lion, venu de France ou de la Réunion, est plus puissant…. et alors même que la fosse, mondialisée, est plus vaste.

RC

le foncier aussi

Le foncier est soumis à la même épreuve que les pans de l’économie mahoraise traditionnelle. Dans ce domaine aussi en effet, certaines lois favorisent l’émergence des gros et pénalisent les petits. Les gros en l’occurrence, sont les promoteurs qui profitent de trois lois successives de défiscalisation (lois Pons, Paul et Girardin) pour monter des projets immobiliers parfois pharaoniques. Les petits sont tous les particuliers qui sont incapables de suivre les prix du foncier. Le mécanisme est connu, assène Mahamoud Azihary, directeur de la Société immobilière de Mayotte (SIM) : “*Parce que Mayotte est en pentes, les zones constructibles sont plus rares. Or ce qui est rare est cher. L’arrivée des promoteurs privés a développé un système de spéculation extraordinaire. Ils sont seuls à pouvoir acheter –les meilleurs terrains qui plus est. Ce qui implique moins de lotissements à vocation sociale, et moins d’achats particuliers.*” En quelques années, le prix du m² est passé de 10 à 300 euros... Le rôle des lois de défiscalisation a été primordial dans cette évolution : un investisseur, en débloquant 1,4 million d’euros pour un projet, est sûr de récupérer en moins de cinq ans 1,9 million... Par le simple jeu de la défiscalisation. Jusqu’à présent, seuls les gros projets privés étaient éligibles à ce processus, d’où la réflexion au niveau du ministère de privilégier désormais l’accession à la défiscalisation pour les logements sociaux.

[1] Depuis le 1er janvier 2008, plusieurs dizaines de codes sont entrés en vigueur à Maore. Dorénavant, tous les textes de droit commun sont applicables dans l’île, sauf dans six domaines : le foncier, la fiscalité, le financement des communes, le droit des étrangers, le droit du travail et l’action sociale. Il s’agit selon le préfet d’un “*élément qui rapproche Mayotte du département*”.

[2] Lire *Kashkazi* n°68, décembre 2007

[3] Lors d’une conférence de presse le 25 janvier, le préfet a assuré que le code de la consommation ne serait pas tout de suite strictement appliqué. “*Pour les produits dangereux, on va contrôler ; pour les autres on se donne le temps d’expliquer* .” Une manière de faire qui, selon lui, “*est le bon exemple de la façon dont il faut procéder*”.

UNION DES COMORES

Ministère des Finances, du Budget et du Plan

UNION EUROPEENNE
Délégation de la Commission Européenne
chargée des Comores à Maurice
Fonds Européen de Développement

PCD

Cellule de gestion du programme de coopération décentralisée

-9 ACP COM 008-

Formation des bénéficiaires des subventions du PCD aux techniques comptables, d'archivage et de rapportage

Recrutement d'un consultant formateur

Extrait des termes de référence

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs non étatiques demandeurs de leurs subventions, le PCD recrute des consultants nationaux pour (1) mieux les informer et leurs expliquer les lignes directrices des premiers appels à propositions, d'une part, et pour (2) former les bénéficiaires de leurs premières subventions en matière de gestion des fonds, d'autre part.

L'objet de la présente consultation concerne la deuxième phase de l'accompagnement : la formation en matière de gestion des fonds de subventions :

A. Objectifs de la consultation:

L'objectif principal de la présente consultation est de former les gestionnaires des fonds de subventions du PCD en matière de conception et d'utilisation des outils liés à la gestion comptable, administrative de leur proposition, selon les modèles de la Commission de l'Union Européenne.

B. Taches spécifiques du consultant national :

Le consultant formateur devra élaborer un programme de formation, rédiger des supports didactiques et animer un atelier à Moroni. Le consultant rédigera un rapport de formation, comportant des éléments quantitatifs et qualitatifs et leur analyse.

C. Résultats attendus du consultant national :

Le consultant formateur devra faire en sorte qu'à l'issue de la formation :

Les participants maîtrisent mieux les outils liés :

- A la gestion comptable des projets (le journal de banque, journal de caisse, journal d'opérations diverses, grand livre des comptes, balance générale des comptes…, compte des résultats, bilan ou état de la situation patrimoniale, etc) ;
- A la gestion administrative (techniques de prise de note, d'élaboration de rapport, de procès verbal, de mémorandum…etc) ;
- A la gestion des procédures de passation de marché (élaboration de DAO, analyse de propositions, élaboration des contrats, signature et suivi des contrats…)
- A la gestion de l'information et de l'archivage

D. Profil recherché

Le(s) candidat (es) doivent avoir :

- un diplôme universitaire de deuxième cycle au minimum, (BAC+4), en gestion comptable, en administration, en ingénierie sociale, ou domaine lié
- 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine des finances, de la comptabilité et/ou de l'administration
- Expérience approfondie et significative, en matière de gestion de projet sur financement FED,
- Au moins 2 expériences d'animation de séminaires de formation des adultes spécifiquement sur les techniques comptables, d'archivage, de rapportage (expérience sur les procédures FED sera appréciée)
- Connaissance avérée du fonctionnement des organisations de la société civile comorienne sera appréciée
- Expérience spécifique sur les procédures de passation de marchés
- Parfaite maitrise de la langue française

E. Fonction du consultant formateur

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Régisseur, du Responsable financier et Administratif et de la spécialiste en développement institutionnel du PCD.

F. Calendrier prévisionnel

La consultation durera 12 jours calendaires, Elle se réalisera :

a) Courant février 2008 : Période de conception/validation des supports de la formation,

b) Courant mars 2008 : Période de réalisation de la formation / rédaction des rapports

Pour de plus amples informations : Contacter le PCD, **Maison des projets, boulevard de la Corniche, BP.1498 tél : 752078, e-mail : pcd@comorestelecom.km**

Formation des acteurs de la société civile aux techniques de management de projets

Module 1 : Mobilisation de fonds et Planification opérationnelle de projets

Recrutement d'un consultant formateur pour l'animation des ateliers

Extrait des termes de référence

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de renforcement des capacités des organisations de la société civile comorienne, le Programme de Coopération Décentralisée, le PCD, recrute des consultants pour assurer des formations en matière de gestion et de management de projet. Il s'agit plus spécifiquement de (a) la conception, (b) la planification opérationnelle, (c) la gestion administrative et financière et (d) le suivi et l'évaluation des projets,

L'objet de la présente consultation concerne. l'étape (c) : la gestion administrative et financière de projet :

A. Objectifs de la consultation:

L'objectif principal : Former les acteurs de la société civile en matière de conception et de mise en œuvre de plans d'activités, d'outils de programmation et de suivi de la trésorerie et en matière de communication interne et avec les partenaires ;

L'objectif secondaire : Donner aux OSC une large information sur les outils financiers des partenaires au développement et sur les voies et moyens d'accéder aux fonds disponibles

B. Taches spécifiques du consultant national :

Le consultant formateur devra élaborer un programme de formation, rédiger des supports didactiques et animer trois ateliers, soit un par île. Le consultant rédigera un rapport de formation, comportant des éléments quantitatifs et qualitatifs et leur analyse.

C. Résultats attendus du consultant national :

Il devra faire en sorte qu'à l'issue de la formation :

Les participants connaissent mieux les :

- Outils financiers de base d'au moins quatre partenaires financiers ;
- Techniques d'élaboration de plan d'activités ;
- Outils liés à la réalisation et au suivi du plan d'activités ;
- Outils liés à la conception de plan de trésorerie interne et à son suivi ;
- Outils liés à la communication interne et avec les partenaires

D. Profil recherché

Le(s) candidat (es) doivent avoir :

- un diplôme universitaire de deuxième cycle au minimum, (BAC+4), en ingénierie sociale, en administration, en gestion comptable, ou domaine lié
- Expérience approfondie et significative, en matière de gestion de projet sur financement des partenaires opérant en Union des Comores (FED, SNU, AFD, Ambassade de France...etc) ;
- Au moins 2 expériences d'animation de séminaires de formation des adultes sur la planification opérationnelle des projets de développement portant spécifiquement sur les techniques de gestion de trésorerie, d'élaboration de plan d'activités ;
- Connaissance avérée du fonctionnement des organisations de la société civile comorienne sera appréciée
- Parfaite maitrise de la langue française

E. Fonction du consultant formateur

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Régisseur et de la spécialiste en Développement institutionnel du PCD.

F. Calendrier prévisionnel

La consultation durera 30 jours calendaires, y compris les jours de voyage du consultant dans les îles. Elle pourrait se faire au courant des mois de février et mars 2008.

Pour de plus amples informations : Contacter le PCD, **Maison des projets, boulevard de la Corniche, BP.1498 tél : 752078, e-mail : pcd@comorestelecom.km**

Formation des acteurs de la société civile aux techniques de management de projets

Module 2 : Gestion administrative et financière de projets de développement

Recrutement d'un consultant formateur pour l'animation des ateliers

Extrait des termes de référence

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de renforcement des capacités des organisations de la société civile comorienne, le Programme de Coopération Décentralisée, le PCD, recrute des consultants pour assurer des formations en matière de conception et de management de projet. Il s'agit plus spécifiquement de (a) la conception de projets de développement, (b) de la planification opérationnelle, (c) de la gestion administrative et financière et (d) du suivi et de l'évaluation des projets,

L'objet de la présente consultation concerne l'étape (b) : planification opérationnelle de projet.

A. Objectifs de la consultation:

L'objectif principal : Former les acteurs de la société civile en matière de conception et d'utilisation d'outils liés à la gestion comptable et administrative de projet, d'outils de gestion des ressources humaines, de l'information et l'archivage.

B. Taches spécifiques du consultant national :

Le consultant formateur devra élaborer un programme de formation, rédiger des supports didactiques et animer trois ateliers, soit un par île. Le consultant rédigera un rapport de formation, comportant des éléments quantitatifs et qualitatifs et leur analyse.

C. Résultats attendus du consultant national :

Le consultant formateur devra faire en sorte qu'à l'issue de la formation :

Les participants connaissent mieux les outils liés :

- A la gestion comptable des projets (le journal de banque, journal de caisse, journal d'opérations diverses, grand livre des comptes, balance générale des comptes…, compte des résultats, bilan,… etc) ;
- A la gestion administrative (techniques de prise de note, d'élaboration de rapport, de procès verbal, de mémorandum…etc) ;
- A la gestion des ressources humaines ;
- A la gestion de l'information et de l'archivage

D. Profil recherché

Le(s) candidat (es) doivent avoir :

- un diplôme universitaire de deuxième cycle au minimum, (BAC+4), en gestion comptable, en administration, en ingénierie sociale, ou domaine lié
- 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine des finances, de la comptabilité et/ou de l'administration
- Expérience approfondie et significative, en matière de gestion de projet sur financement des partenaires opérant en Union des Comores (FED, SNU, AFD, Ambassade de France...etc) ;
- Au moins 2 expériences d'animation de séminaires de formation des adultes spécifiquement sur les techniques comptables, d'archivage, de rapportage
- Connaissance avérée du fonctionnement des organisations de la société civile comorienne sera appréciée
- Expérience spécifique sur les procédures de passation de marchés
- Parfaite maitrise de la langue française

E. Fonction du consultant formateur

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Régisseur et de la spécialiste en Développement institutionnel du PCD.

F. Calendrier prévisionnel

La consultation durera 30 jours calendaires, y compris les jours de voyage du consultant dans les îles. Elle se réalisera en deux périodes :

a) Courant février 2008 : Période de conception/validation des supports de la formation,

b) Courant avril 2008 : Période de réalisation de la formation / rédaction des rapports

Pour de plus amples informations : Contacter le PCD, Maison des projets, boulevard de la Corniche, BP.1498 , tél : 752078, e-mail : pcd@comorestelecom.km

Maore : les barbouzes en mode silencieux

Marquées par le poids du passé, les relations entre l'Etat et la collectivité départementale ont longtemps été tendues. Depuis quelques mois cependant, elles évoluent en même temps que les "vieilles pratiques" s'étiolent.

CERTES, le secrétaire d'Etat français à l'outremer, Christian Estrosi, a annulé au dernier moment - et sans explication officielle- sa visite à Maore le 29 janvier dernier, ce qui a repoussé la signature d'un Contrat de projet qui n'est plus à quelques jours près, vu le retard accumulé -il aurait dû être signé avant 2007. Il est vrai également que les administrations de l'Etat et de la collectivité sont loin de travailler main dans la main. Malgré une meilleure collaboration, elles continuent à se tirer dans les pattes, comme le font régulièrement leurs chefs, Vincent Bouvier et Saïd Omar Oili, par voix de presse interposée. Le dernier exemple en date est à mettre au crédit du préfet qui, lors d'une conférence de presse le 25 janvier, a critiqué *"ceux qui disent 'on arrête' ou qui demandent un moratoire à la moindre difficulté"* [1], comme l'a justement fait le président du Conseil général en novembre dernier, au sujet du code de la consommation [2].

Il n'empêche : entre la préfecture et le Conseil général, un vent nouveau souffle depuis quelques mois. Le point d'orgue de cette "entente cordiale" devrait être la signature imminente du Contrat de projet 2008-2014 entre l'Etat et la collectivité départementale.

Rendu public le 23 janvier, le montant de ce contrat s'élève à 548 millions d'euros sur sept ans, dont 337 à la charge de Paris (plus de 60%). *"Il permettra de poursuivre les investissements pour donner les bases nécessaires au développement de Mayotte"*, a souligné Christian Estrosi. *"Un effort particulier sera fait en faveur du logement, de l'assainissement et des infrastructures aéroportuaires"*, a-t-il ajouté. Ce contrat englobe trois documents : le contrat de projet lui-même, qui inclut les engagements pris par les deux institutions ; une convention sur l'aéroport selon laquelle les travaux de la nouvelle aérogare et de la piste longue débuteront avant 2014 ; et une déclaration visant à prioriser l'éducation, d'après Vincent Bouvier.

Selon ce dernier, cet accord représente *"une avancée significative"* qui a demandé *"beaucoup de travail"* d'un côté comme de l'autre. Attendu de longue date par les élus locaux, il satisfait également le président du Conseil général. *"Nous avons été entendus par le gouvernement"*, se réjouissait le 17 janvier Saïd Omar Oili. *"Désormais, nous sommes sur la bonne voie. Nous avons tous les éléments nécessaires pour travailler dans l'apaisement."* Si la participation financière de la collectivité a considérablement augmenté par rapport au précédent contrat, elle reste inférieure à la "norme" nationale, où le taux de financement est de 50/50. *"Pour une fois, tout le monde est satisfait"*, indique un cadre du Conseil général. *"Les relations entre l'Etat et nous sont enfin saines ! Ce n'est pas trop tôt !"*

Il semble loin, en effet, le temps où la ministre de l'Outrermer, Brigitte Girardin, refusait de rencontrer le président du Conseil général et complotait pour renverser la majorité au profit de l'UMP. C'était en 2005. Le temps, aussi, où Oili se fendait d'un communiqué dénonçant le peu de cas accordé par le Premier ministre Dominique de Villepin aux élus locaux, lors de sa visite le 19 mai 2006 [3]. A l'époque, les relations entre les deux têtes de l'exécutif local, Saïd Omar Oili et Jean-Paul Kihl, étaient exécrables. *"La préfecture nous tirait sans cesse dans les pattes"*, indique un cadre de la collectivité. *"Elle ne nous informait de rien ; nous parlait comme à des enfants…"* Régulièrement, elle remettait en cause la légalité des délibérations votées au Conseil général, et certains de ses agents divulguaient des "scoops" sur la gestion de Oili à la presse "amie".

Habituée depuis deux décennies à gérer directement les affaires de l'île -avant 2004, le préfet était le vrai chef de l'exécutif local, les conseillers généraux étant réduits à valider ses décisions- l'administration d'Etat a eu du mal à passer la main aux cadres locaux lorsque la décentralisation a été mise en branle. *"Combien de fois j'ai entendu : 'ils n'y arriveront jamais sans nous' ; ou : 'ce sont tous des corrompus ou des incapables' ?"*, affirme aujourd'hui le président du Conseil général. *"Il y avait un mélange de réticence à perdre ses prérogatives, et de paternalisme, de la part de métropolitains qui pensaient être seuls capables de faire tourner la machine"*, analyse un fonctionnaire qui, après avoir travaillé à la préfecture, est aujourd'hui membre du Conseil général.

L'exemple le plus frappant de cette méfiance mi-paternaliste mi-politique, est le sort réservé au Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), resté bloqué pendant trois ans dans les ministères parisiens. Voté fin 2004 par les conseillers généraux, ce document qui programme l'aménagement du territoire dans la prochaine décennie n'est pas seulement un pion essentiel sans lequel il est impossible d'engager de vastes projets. Il symbolise également la décentralisation entamée en avril 2004 et la politique menée par Oili, résolument autonomiste. *"Grâce à ce document"* affirme ce dernier, *"les élus vont pouvoir décider eux-mêmes du développement de leur pays"*.

Pendant plus de deux ans, il a pourtant été ignoré. La faute en reviendrait, selon M. Oili, à la direction de l'Equipement, qui aurait tout fait pour ralentir sa validation. Il a fallu attendre le changement de gouvernement pour que le document ressorte des placards, en septembre dernier, soit étudié au niveau des ministères, et envoyé pour avis au Conseil d'Etat. Un retard que la haute institution a elle-même reconnu le 15 janvier, lors de l'audition à ce sujet de Saïd Omar Oili. Selon le président du Conseil général, *"le Conseil d'Etat a reconnu la qualité du document et son équilibre. Il a également reconnu qu'il était injuste que l'adoption du PADD ait été ainsi retardée par certains services de l'Etat."*

La prochaine validation du PADD et la signature imminente du Contrat de projet dénotent la mutation de ces rapports. Une évolution que l'on explique au Conseil général par le changement de président. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, le ménage a été fait au niveau du ministère de l'Outremer, où les chiraquiens, plus interventionnistes, ont été invités à d'autres missions. *"Il y a eu incontestablement un changement depuis trois mois"*, soutenait en septembre dernier Saïd Omar Oili. Aujourd'hui, il confirme : *"On est reçu sans problème dans les ministères, entendu, et même écouté"*. *"On sent qu'ils nous reçoivent en tant qu'élus, et non plus en béni oui-oui"*, ajoute un maire.

En échos à ces impressions, Christian Estrosi a posé un acte très fort en début d'année, en dissolvant le cabinet militaire du ministère. *"Alors que les Renseignements Généraux n'avaient plus le droit d'exercer depuis des années, il semblait invraisemblable que ce 'cabinet' exerce encore aujourd'hui"*, a-t-il indiqué le 5 janvier. Quelques jours plus tard, il demandait aux sept préfets ultramarins de liquider les bureaux d'études installés dans leurs locaux, qui étaient directement rattachés au cabinet militaire. Dans un courrier, il les enjoignait à "considérer que les personnels militaires des bureaux d'études n'exercent plus aucune fonction de renseignement". Depuis 1959, ce cabinet militaire était chargé de faire du renseignement politique, visant des élus ou des journalistes, pour le compte du ministère. C'étaient eux, les "barbouzes de la République" chargés de mener les opérations de basse police, parfois mafieuses.

Lors de sa conférence de presse le 25 janvier, Vincent Bouvier a confirmé que le bureau d'étude de Maore a bien été fermé. Coïncidence fort bienvenue : c'est au même moment que Guy Mascres a quitté ses fonctions de secrétaire général de la préfecture. Remplacé par un jeune énarque, Mascres est le portrait type de ces hauts-fonctionnaires élevés au grain du travail sous-marin et des réseaux d'influences. Ancien colonel de l'armée française (de 1974 à 1996), il est notamment passé par la Nouvelle-Calédonie de 1993 à 1998, où il fut justement chef du bureau d'étude et de liaison, la Polynésie et la Réunion, avant d'arriver à Maore en février 2005. Durant plus de deux ans, il n'a jamais caché ses amitiés avec les réseaux économiques de l'île. Même après le scandale de l'affaire Mohamed Aly entretenu par les milieux affairistes, il n'hésitait pas à se montrer aux côtés de son ami Jean L'Huillier, entrepreneur au passé sulfureux par qui le scandale est arrivé [4]. C'est ainsi que ce dernier était toujours invité aux réceptions de la préfecture…

Au Conseil général, on avoue un certain soulagement à voir ce type de pratiques s'étioler. *"Il en reste d'autres"*, affirme un haut responsable, *"mais ça évolue. Les nouveaux sont là pour faire leur travail, pas plus."* *"On est repartis sur de bonnes bases"*, confirme Oili, qui n'en reste pas moins méfiant. Les vieilles habitudes sont tenaces. Surtout sous les tropiques...

RC

Ci-dessus (de g.à dr.), le préfet J-P. Kihl et son collaborateur D. Dufour, entourant SO. Oili, en mai 2006.

> "Combien de fois j'ai entendu : '**ils n'y arriveront jamais sans nous**' ; ou : 'ce sont tous des corrompus ou des incapables' ?"
>
> Said Omar Oili

"rupture"

Si les déclarations d'intentions de Sarkozy et quelques actes forts font croire à une évolution dans la manière de gérer, à Paris, les territoires ultramarins, les vieilles habitudes issues de l'époque coloniale restent prégnantes, en outremer comme dans les anciennes colonies devenues indépendantes. Pour preuve : la récente sortie du secrétaire d'Etat français à la Coopération, Jean-Marie Bockel, qui a appelé le président français à concrétiser ses promesses de *"rupture"* dans les relations franco-africaines et a défendu la nécessité de signer *"l'acte de décès de la Françafrique"*. *"Je veux tourner la page de pratiques d'un autre temps, d'un mode de relations ambigu et complaisant"*, a-t-il déclaré début janvier, alors qu'en mai 2006, Sarkozy avait promis *"une relation nouvelle, équilibrée, débarrassée des scories du passé"* entre la France et l'Afrique.

[1] Pour un compte-rendu complet de cette conférence de presse : www.malango-actualite.com

[2] Lire *Kashkazi* n°68, décembre 2007 (disponible sur www.kashkazi.com)

[3] Lire *Kashkazi* n°42, 02/06/06

[3] Sur l'affaire Mohamed Aly, lire notre enquête dans *Kashkazi* n°61, mars 2007

Mohamed Ali Saïd, président

Très critiqué pour sa gestion peu orthodoxe des affaires publiques, le président mohélien élu en juin

UN nouveau rond-point au carrefour entre Bangoma et Fomboni, le chef-lieu de l'île. En soi, rien d'extraordinaire. L'ouvrage n'est pas une originalité architecturale. Mais s'il attire la curiosité des Mohéliens et des visiteurs qui débarquent dans l'île, c'est pour une raison purement politique : ce rond-point est la marque de fabrique du président élu en juillet dernier. Et rien pour ça, ce minuscule ouvrage fait jaser tout Mwali.

Pour les partisans du régime Ali Saïd, c'est la *"preuve"* de sa volonté de *"développer l'île"* qu'il a martelée tout au long de sa campagne électorale. Pour ses détracteurs, c'est au contraire *"une pacotille destinée à détourner l'argent de l'île autonome vers ses propres entreprises"*. Il n'en reste pas moins que dans une île où il se passe peu de choses, un ouvrage aussi dérisoire soit-il, constitue "un plus". Un plus qui *"fait la différence entre mon régime et celui de mon prédécesseur qui n'a rien fait pendant cinq ans"*, lance en guise de défi, le bouillonnant chef de l'exécutif mohélien. Celui qui se réjouit presque de ne pas "*être un politique*", entend rester l'entrepreneur qu'il a toujours été, en mettant son "*pragmatisme*" au service de son île.

"Ce que je veux, c'est que Mohéli avance", déclarait-il en novembre dernier dans *Kashkazi*. Un leitmotiv qu'il a répété une fois de plus le 2 janvier, lors de la présentation de son bilan semestriel : *"Ceux qui m'ont choisi ont fait le choix du développement."* Son imposante carrure de rugbyman accentue cette *"volonté de changement"* qu'il affirme réaliser avec ceux de ses compatriotes qui accepteront de *"changer les mauvaises habitudes des gouvernements passés"*. Les autres, ses opposants *"qui crient, insultent et menacent sur les places publiques"* dit-il, *"qu'ils attendent cinq ans pour me juger"*.

Dès son arrivée au pouvoir, Mohamed Ali Saïd s'est fixé comme priorité de bouleverser le mode de gouvernement de l'île. *"Dans les régimes passés, il y avait des gens qui ne travaillaient pas et qui disposaient de tout. Nous disons aujourd'hui aux Mohéliens : 'Levez-vous et débrouillez vous.' C'est fini le temps des intérêts personnels. Tous ceux qui arrivaient au pouvoir s'érigeaient en princes indéboulonnables. Ils croyaient que le pouvoir leur était dû pour l'éternité. Moi, je ne suis pas là pour m'enraciner, mais pour éduquer, changer les mentalités."* C'est donc une nouvelle pensée politique que le nouveau maître de l'île entend traduire au quotidien par une série de mesures et de réformes inspirées de ses engagements électoraux.

En six mois, le gouvernement mohélien a en effet lancé des chantiers inédits, notamment en matière d'éducation et de santé. Il a décrété la gratuité des fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves mohéliens, du CP jusqu'à la 3ème. Au total, ce sont 12.000 élèves qui doivent ainsi bénéficier de stylos, de cahiers, d'ardoises et d'un trousseau contenant un petit équipement de géométrie, explique le directeur d'une école primaire de Bangoma, un village proche de Fomboni. *"Cela représente environ 4.000 fc* [8 euros, ndlr] *par élève"*, calcule rapidement Djaza Ahmed, admettant que *"c'est la première fois depuis l'indépendance des Comores* [en 1975, ndlr], *que les élèves de l'île bénéficient d'un tel soutien de la part d'un gouvernement"*.

autocrate ou révolutionnaire ?

dernier réplique à ses détracteurs en brandissant ses réalisations. La fin justifie-t-elle les moyens ?

Autre mesure phare, les enfants de moins de sept ans sont désormais dispensés des droits de consultation exigés par les hôpitaux publics. Les médicaments leur sont également fournis gratuitement.

En matière d'infrastructures, la première équipe gouvernementale a initié une série de "travaux d'urgences" dans plusieurs localités de l'île. En plus du fameux rond-point de Bangoma, la réhabilitation d'un petit pont au centre de Fomboni, permet une meilleure évacuation des eaux fluviales qui en saison des pluies, obstruaient la circulation dans le centre-ville. Une clôture en parpaings isole dorénavant le cimetière de Fomboni, qui se confondait avec la place du marché mitoyenne. Des petits "pavillons commerciaux" en construction le long de la route, destinés aux vendeurs de fruits et légumes, devraient désengorger le marché, selon le projet gouvernemental. *"Nous avons programmé l'aménagement de la digue de Mirongoni, l'adduction d'eau de Djando et de Wanani"*, précise également M. Biarith, le responsable de projets à la présidence de l'île.

Ce n'est pas tout. Le nouvel homme fort de l'île a également pris une batterie de mesures d'assainissement de l'administration et des entreprises publiques, *"en cessation de paiement lorsque j'ai pris la direction des affaires"*. Selon les investigations menées par la nouvelle équipe, le service des hydrocarbures à Mwali affichait en juillet 2007, un trou de 14 millions fc (28.000 euros) correspondant à la facture de gasoil que lui devait la société d'électricité de l'île. *"La situation est aujourd'hui réglée et la société fait des bénéfices qui lui permettent de mener son plan d'investissement sur ses propres fonds"*, a assuré le chef de l'exécutif. Un retour à l'équilibre financier qu'Ali Saïd explique par une rigueur qui a permis non seulement *"de démanteler des réseaux de vol par le personnel de près de 5.000 litres de gasoil par mois"*, mais aussi de mettre fin à *"la non facturation de la consommation d'électricité aussi bien du personnel de la société que de certains responsables de l'administration locale"*, affirme le président mohélien.

> "A chaque fin de mois, chaque enfant disposera d'**un morceau de savon** pour laver sa tenue."
>
> Mohamed Ali Saïd

Des efforts identiques ont permis de sauver la société de gestion portuaire du naufrage. *"Ce n'était plus une société publique. Tous les personnels politiques y recrutaient leurs partisans. La situation est actuellement assainie, la société a régularisé les salaires de ses agents et entreprend la construction de nouveaux locaux"*. Si l'on se fie au bilan présidentiel, d'autres services publics tels que les Travaux publics et l'Aviation civile ont bénéficié de ce plan de sauvetage qui serait l'œuvre de jeunes recrues, la plupart fraîchement sorties des écoles et universités.

Au nombre de douze, ces hommes du président investis de cette mission d'assainissement des finances publiques sont surnommés les "douze salopards". En référence sans doute à un célèbre western mettant en scène une bande de douze cow-boys qui tentaient de faire régner l'ordre dans le Far west américain…

Le chef mohélien ne compte pas en rester là. Dans sa deuxième feuille de route, établie comme la première pour une période de six mois, il s'est engagé le 2 janvier à renforcer sa *"politique de solidarité sociale"*. La gratuité des fournitures scolaires destinée à faciliter l'accès des enfants mohéliens à l'éducation sera élargie en 2008 par une prise en charge d'un uniforme scolaire. *"A chaque fin de mois, chaque enfant disposera d'un morceau de savon pour laver sa tenue"* ajoute le président. En matière de santé, le gouvernement de l'île envisage d'étendre la prise en charge des soins *"aux personnes âgées de plus de 70 ans"* dès ce début 2008, en plus des enfants de moins de huit ans.

Sûr de la popularité de sa politique, le chef mohélien n'hésite pas à aller chercher l'argent où il se trouve, sans tendre la main à un bailleur de fonds. Dès son élection, il a procédé à des mesures drastiques au niveau de la fonction publique insulaire. Il a confisqué les salaires d'une partie des fonctionnaires, licencié les agents *"recrutés pour des raisons électorales"* en janvier 2007 par le précédent régime, et gelé les salaires du président sortant, Mohamed Fazul, et des membres de son gouvernement, qu'il accuse d'avoir *"dilapidé les fonds publics"*. Si sa première décision en tant que chef de l'exécutif a été de déférer son prédécesseur et plusieurs de ses ministres devant les tribunaux pour "faux et usage de faux", il a décidé de lever cette sanction. *"Cette année, je me battrai pour que même ceux qui ont spolié cette île soient payés. Je ne voulais pas le faire, mais je le ferai pour qu'il n'y trouvent pas un prétexte*", a-t-il déclaré début janvier.

C'est avec les économies réalisées dans ces coupes sombres que le chef de l'exécutif mohélien a commencé à alimenter la Caisse de solidarité qu'il a mis en place afin de financer ses réformes sociales. Pour faire bonne mesure, il a exigé du personnel qu'il a nommé dans son cabinet et au gouvernement le versement d'une partie de son salaire en soutien à la politique pour laquelle il a été élu. La moitié des 16 millions fc (32.000 euros) correspondant à la masse salariale de cette superstructure a ainsi renfloué la Caisse de solidarité et a payé les fournitures des élèves pour 2007.

Pour Mohamed Ali Saïd, son équipe lui devait ce "sacrifice". *"Mes partisans ont compris et accepté. Sinon, cela voudrait dire que la politique que je mène ne leur convient pas"* explique-t-il. Certains de ses détracteurs dénoncent pour leur part un *"chantage"* : *"Si tu n'acceptes pas ses conditions, tu n'es pas embauché"*, regrette un ancien fonctionnaire licencié après l'élection du nouveau président.

Des arguments qui semblent ne pas toucher le président mohélien. L'une de ses dernières trouvaille ? *"Tout avantage gouvernemental en termes d'argent"* sera affecté à la Caisse de solidarité en *"attendant le vote du budget"* par l'Assemblée de l'île. Dores et déjà, le président mohélien sait comment il va financer les fournitures scolaires de la rentrée prochaine. *"J'ai décidé de mettre en vente à un prix abordable la viande de mouton"* que les pays musulmans reçoivent comme cadeau après le pèlerinage à La Mecque. Dans le même esprit, alors que le président de l'Union, Ahmed Abdallah Sambi, lui aurait proposé de l'accompagner à La Mecque en décembre dernier, il aurait refusé, arguant qu'il avait été *"élu pour s'occuper des Mohéliens"*. Pas fou, il aurait cependant demandé à disposer de l'argent affecté à son voyage pour servir à la Caisse de solidarité...

Autant dire que de telles réalisations sociales sont bien accueillies dans les couches populaires et gênent une opposition qui a du mal à contester ce qu'elle n'a jamais pu ou su faire lorsqu'elle était au pouvoir. *"Nous avons observé un pacte de non agression pour lui laisser le temps de conduire sa feuille de route"*, admet un enseignant de collège opposé au régime.

> "Le problème, ce n'est la façon de faire, **c'est de faire**."
> "Nous, **on a peu de moyens**, on ne peut pas lancer des appels d'offres."
>
> Mohamed Ali Saïd

Privés d'arguments pour attaquer le fond de la politique de Mohamed Ali Saïd, c'est sur la forme que ses opposants fondent leur contre-offensive en accusant les nouvelles autorités insulaires de faire fi *"des normes administratives et juridiques de gestion des affaires publiques"*. Bref, elles sont coupables de mauvaise gouvernance, affirme l'opposition, qui reproche au nouveau pouvoir de *"financer ses réalisations hors budget"*, seul cadre légal permettant d'engager les finances publiques. Une manière, ajoute-t-elle, *"de contourner le contrôle de la gestion gouvernementale par l'assemblée locale"*.

Ephémère et encore peu structurée, l'opposition réagit au coup par coup. La première salve contre le régime concernait sa décision unilatérale de réduire les salaires des fonctionnaires et les charges de certains services. Une critique que relativise Mohamed Ali Saïd, estimant que ces rétentions de salaires *"portent sur une période d'un mois"*. Mais c'est surtout au niveau de ses projets en matière d'infrastructures que l'homme fort de Mwali est acculé. On l'accuse de se livrer à des *"pratiques arbitraires"*. L'affaire Akmal en est l'illustration. Cet entrepreneur local qui se dit victime d'injustice dans une offre de marchés publics, a été le premier à saisir la justice pour non respect par le gouvernement des procédures d'attribution des marchés publics. Plusieurs sources attestent que le chef de l'exécutif, lui-même patron d'une entreprise de bâtiment, *"fait bénéficier sa société des projets officiellement confiés aux Travaux publics de l'île"*.

Le président de Mwali est également en conflit ouvert avec certains organismes internationaux à qui il reproche de *"vouloir passer par-dessus* [sa] *tête"*. Il s'est opposé en décembre dernier au recrutement d'un chauffeur par l'Union européenne pour son Programme de coopération décentralisée (PCD). Bien que la sélection ait été faite sur dossier, le hasard a voulu que l'élu soit le chauffeur de l'ex-président de l'île, Ahmed Fazul. Un hasard qui n'a pas plu à Ali Saïd, qui veut avoir son mot à dire dans le mode opératoire des partenaires du développement. *"Je ne travaille pas en tenant compte du FMI"* nous confiait-il en novembre dernier, pour faire valoir la primauté de ses choix politiques sur ceux des gens venus de l'extérieur.

Il lui est cependant reproché de torpiller les conventions qui lient le gouvernement de l'Union avec les agences internationales en cherchant à placer ses partisans à la tête des projets exécutés sur Mwali. De source sûre, l'autorité mohélienne a même "interdit de séjour" sur l'île, l'une des responsables du Programme de coopération décentralisée (PCD) travaillant pour le compte de l'Union européenne. En réaction, l'Union européenne a suspendu temporairement ses missions à Mohéli. Les autres organismes de coopération devraient faire de même, affirment certaines sources.

Peu sensible aux critiques, le président mohélien ne jure que par l'efficacité et les résultats. *"Le problème, ce n'est la façon de faire, c'est de faire"*, rétorque t-il à ceux qui lui reprochent de ne pas respecter les procédures d'attribution des marchés publics. Sans doute par expérience, étant lui-même chef d'entreprise ayant travaillé avec l'Etat, il dénonce *"les magouilles des marchés publics qui font payer l'Etat au prix fort"*. *"Nous, on a peu de moyens, on ne peut pas lancer des appels d'offres"* avertit-il. A ceux qui rgrettent la nomination de ses proches à des postes de responsabilité et notamment à la tête des entreprises publiques, il répond que *"l'important n'est pas le lien familial, mais la capacité de gérer et d'atteindre les objectifs fixés"*.

Mohamed Ali Saïd, dont les adversaires tournent en dérision la modestie du niveau scolaire -il possède un certificat d'études et un brevet des collèges pour tous diplômes-, n'est pas un visionnaire. Son parcours de chef d'entreprise en a fait un homme de décision et de poigne -ce qui lui vaut le reproche d'un dirigeant arbitraire. Il n'en est pas moins pragmatique. *"Nous sommes en train d'élaborer un plan de développement. Nous avons 100 hectares de terrain disponibles pour la riziculture qui peuvent produire 3.000 tonnes par an. On peut développer la pêche. Une société d'investissement anglo-arabe veut intervenir dans le tourisme et puis il y a le projet de faire de Mohéli, le village millénaire."* Des idées éparses, mais qui reflètent un souci de développer les ressources locales.

Son ambition de "noter" l'action de ses ministres -en décembre, il a dissout son premier gouvernement pour cause de mauvaises notes- et de faire un bilan de parcours tous les six mois, remet en selle -certes de manière déconcertante- des valeurs oubliées : le mérite, la recherche d'efficacité... Pas sûr que ça marche, mais il aura au moins eu le cran d'essayer...

KAMAL'EDDINE SAINDOU

+ loin

➔ Lire aussi l'interview d'Ali Saïd dans *Kashkazi* n°66, septembre 2007, et notre article "Mwali : le président sabote une plainte", dans *Kashkazi* n°67, octobre 2007 (disponibles sur kashkazi.com)

Îles Rodrigues, Chagos, Tromelin...

Alors qu'en décembre, le plus haut responsable rodriguais a évoqué l'indépendance de l'île depuis 2001, le cas des petites îles (Eparses, Tromelin, archipel de Chagos) occupées par pas réglé. Au-delà de la situation particulière de Maore, les contours de nombre d'autres

Quand l'île Rodrigues rêve d'indépendance

LA PÊCHE revêt un enjeu économique considérable à Rodrigues -les pêcheurs constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la société rodriguaise. Le négliger peut rapidement se retourner contre soi. Le gouvernement mauricien l'a appris à ses dépends fin décembre, lors d'une crise qui a vite quitté le champ du social pour investir celui du politique. Elle a ainsi rappelé la délicate position de la plus petite des trois îles des Mascareignes, et a eu le mérite de poser une question qui devait l'être tôt ou tard, affirmait dans *L'Express de Maurice* du 23 décembre l'éditorialiste Jean-Claude de L'Estrac [1] : celle de l'indépendance de l'île Rodrigues, qui jouit actuellement d'un statut autonome au sein de la République mauricienne.

Le différend à l'origine de cette question remonte à la mi-décembre ; il concerne la communauté des pêcheurs rodriguais. Le gouvernement central a récemment introduit de nouveaux critères concernant le paiement de l'allocation de mauvais temps, une indemnité qui permet aux pêcheurs mauriciens de limiter leurs pertes lorsque l'état de la mer leur interdit toute sortie. Ces critères sont âprement contestés par les Rodriguais. L'administration rodriguaise a donc décidé en 2007 de les ignorer et d'appliquer ses propres critères d'éligibilité. Début décembre, l'assemblée régionale rodriguaise a en outre décidé de payer un bonus de fin d'année aux bénéficiaires de l'allocation.

Cette option a attiré les foudres du bureau de l'Audit, à l'heure d'examiner la gestion administrative rodriguaise. L'Audit a accusé l'île autonome de "largesses" à l'égard des pêcheurs. En ignorant les critères du gouvernement central, l'île a dépensé au moins 15 millions de roupies (357.000 euros, 176 millions fc) de plus que les 12 millions dont il disposait (286.000 euros, 141 millions fc). Une générosité qui s'est accrue de 2 millions de roupies supplémentaires (48.000 euros, 24 millions fc) au titre du bonus de fin d'année aux bénéficiaires de l'allocation.

Réagissant à ces critiques, le ministère mauricien des Finances a interdit le paiement du bonus et sollicité un avis légal sur la posture rodriguaise. Le verdict, tombé fin décembre, stipule que la loi sur l'autonomie de Rodrigues, introduite en 2001, précise que tout ce qui relève du budget et de l'allocation de fonds à Rodrigues tombe sous la responsabilité de Port-Louis -la capitale mauricienne.

Alors que les Rodriguais semblent dans leur majorité souscrire aux arguments de leur représentant, Port-Louis sauve la face in extremis en proposant une allocation spéciale de solidarité aux pêcheurs rodriguais : Rs 2.500 plutôt que la mensualité d'environ Rs 1.000 et un bonus d'un montant équivalant. Ils imposent une condition toutefois au versement de cette somme : le bénéficiaire devra se plier à l'Empowerment Program, créé par l'Etat pour outiller les Mauriciens et les aider à se prendre en charge. L'accueil de cette décision est varié à Rodrigues : tandis que le chef commissaire se dit amer et regrette que l'on prenne les Rodriguais pour *"des mendiants"*, les pêcheurs se déclarent satisfaits.

Mais si cette solution résout le problème du jour, la rancœur persiste dans le coeur des Rodriguais. Interrompu par cette résolution de la crise, le débat sur la nature des relations entre Maurice et leur île ne devrait pas tarder à refaire surface. Ainsi le mot "indépendance" devient de plus en plus récurrent dans la bouche des Rodriguais. Les plus pragmatiques avouent que pareille éventualité n'est pas économiquement viable. L'ancien député de Rodrigues, Clément Roussety, estime ainsi que *"Rodrigues ne pourra pas être indépendante économiquement à cause du manque des ressources. (...) Cependant l'indépendance est un souhait légitime pour tout peuple [3]"*. Pour Chandan Jankee, professeur à l'université de Maurice interrogé par *L'Express* [3], l'indépendance de Rodrigues est impensable dans les circonstances actuelles : *"L'autonomie est avant tout une démarche politique. Rodrigues reçoit tout de Maurice. Si cette aide lui est enlevée, les conséquences socioéconomiques seront incalculables. Rodrigues a un long chemin à faire avant qu'elle n'arrive à satisfaire les conditions requises pour qu'elle soit indépendante. Au rythme où vont les affaires de cette île, il lui faut au moins cinquante ans avant qu'elle ne puisse envisager son indépendance et se tenir sur ses pieds."*

> "Au rythme où vont les affaires, il lui faut au moins 50 ans avant qu'elle ne puisse **envisager son indépendance**."
>
> CHANDAN JANKEE, PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MAURICE

C'est aussi l'avis de l'éditorialiste de *L'Express* Jean-Claude de L'Estrac : "*[M. Roussety]* se trompe", écrit-il. "Ce n'est pas l'indépendance en soi qui lui donnera les moyens de distribuer l'argent public à qui il veut. Il y aura d'abord sans doute moins de moyens. Il se garde de le dire aux Rodriguais. L'analyse de la situation économique de ces petits États indépendants révèle en effet un paysage désolé d'économies arriérées, basées sur une agriculture de subsistance ou de pêche, rarement de ●●●

De fait, le chef commissaire Johnson Roussety et son équipe ont agi dans l'illégalité en choisissant d'ignorer une décision prise par le conseil des ministres mauricien.

Immédiatement, l'affaire prend une tournure politique. Le 21 décembre, M. Roussety riposte en accusant Port-Louis de ne pas respecter l'autonomie de son administration - la décision de payer le bonus aux pêcheurs a été prise par l'assemblée régionale rodriguaise dont les membres sont élus démocratiquement, avance-t-il. *"Je précise que c'est une mesure d'accompagnement pour de nombreuses familles pauvres en cette fin d'année. Mais malheureusement, le gouvernement central a imposé son veto et j'estime que c'est une grave atteinte à l'autonomie"*, déclare-t-il aux médias, avant de lever un vieux tabou et de réclamer l'indépendance de son île. *"L'accession de Rodrigues à l'indépendance est un rêve, mais pas une utopie"*, dit-il à Port-Mathurin -la capitale rodriguaise- avant d'assurer que *"l'indépendance peut prendre moins de temps* [qu'on ne le croit] *pour se réaliser [2]"*.

Dans les rues de Port-Mathurin, à Rodrigues. *(Le Quotidien de la Réunion)*

une région aux contours instables

Rodrigues, qui jouit d'un statut de territoire autonome au sein de la République mauricienne les grandes puissances mondiales et revendiquées par les Etats de l'océan Indien n'est toujours territoires de la région semblent encore très instables... Revue de détails ci-dessous.

Un chapelet d'îles très convoitées

●●● produits d'exportation. La plupart d'entre eux végètent dans la misère."

Toutefois, le journaliste reconnaît une certaine légitimité à cette revendication : "Beaucoup de Mauriciens, mal informés ou condescendants, se sont imaginé que les Rodriguais n'ont aucun autre choix que celui de se satisfaire de ce que Maurice veut bien consentir à leur proposer. Les Rodriguais (…) se sont souvent révoltés contre ce joug à relents colonialistes. C'est ce combat qui a produit l'autonomie' *[acquise en 2002]*. Mais il arrive souvent que les limites de ce statut soient inacceptables pour les administrés. Ils revendiquent alors des systèmes plus évolués, plus respectueux de leurs droits. [1]"

Toujours dans *L'Express de Maurice*, le journaliste Nazim Esoof s'interroge plus largement sur la société mauricienne : "La crise rodriguaise devrait aussi nous interpeller sur notre propension au jacobinisme. Sur notre incapacité à développer une relation autre que celle d'un paternalisme béat à l'égard des Rodriguais. Sur l'absence d'autocritique dès lors qu'il est question de mesurer les fléaux sociaux introduits par les Mauriciens à Rodrigues. Ou encore sur ce regard indifférent jeté sur ces sous-zones où s'entassent des familles rodriguaises vivant à Maurice." Et de conclure, en guise d'écho à la "provocation" de Roussety : "Il y a longtemps que Maurice ne réfléchit plus sur son rapport avec Rodrigues. On n'est pas dans un rapport de dominants-dominés mais dans une forme d'insensibilité. Cela aussi est très grave."

RC (avec SHYAMA SOONDUR du *Quotidien de la Réunion* ; et *L'Express de Maurice*)

MAORE n'est pas la seule île de l'océan Indien dont l'appartenance à une puissance occidentale -France, Grande-Bretagne ou Etats-Unis- est contestée. Si les circonstances de la séparation de Maore du reste des Comores sont particulières et ont été fortement influencées par des facteurs humains, historiques et sociologiques, la présence des pays occidentaux dans les autres territoires insulaires de la zone répond exclusivement à des objectifs stratégiques et économiques -la maîtrise de l'espace maritime. Contrairement à Maore, la plupart de ces îles sont peu peuplées ou occupées uniquement de militaires ou de scientifiques.

Les **ÎLES EPARSES**, classées domaine privé de l'Etat, permettent à la France de faire partie, avec le Mozambique, Madagascar et les Comores, des Etats riverains du canal du Mozambique. Europa, Bassas de India, Juan de Nova et les Glorieuses sont situées dans le canal du Mozambique ; **TROMELIN** [1] se trouve au nord de la Réunion. Mais la souveraineté de la France sur ces territoires est contestée par ses partenaires de la Commission de l'océan Indien (COI). "Le contentieux franco-malgache porte sur les îles du canal de Mozambique", explique dans un article l'historien Jean-Louis Guébourg.

"Rompant avec la France, Madagascar s'est estimée flouée quand, en 1959, en pleine décolonisation, la France a conservé ces petites îles qui peuvent jouer un rôle stratégique et économique par le biais de leur zone maritime. Paris soutient la thèse de la souveraineté originaire, résultant de la prise de possession et de l'occupation effective d'un territoire sans maître. En outre, dans le cas d'îles inhospitalières ou inhabitées, la jurisprudence internationale admet une simple surveillance des territoires, voire un exercice purement intellectuel de l'autorité étatique."

Selon l'Amiral Labrousse [2], "les arguments de Madagascar ne sont pas fondés sur le plan juridique et ne sont pas reconnus par le droit international." Les Comores ont également eu l'intention de faire valoir leurs droits sur l'archipel des Glorieuses dans les années 80, sans pour autant porter leur réclamation sur la scène internationale. Sans doute trop occupées par le contentieux lié à Maore…

Maurice est plus active concernant Tromelin, classée réserve naturelle, qui n'est habitée que par le personnel de son importante station météorologique. En septembre 2005, le premier ministre mauricien a prié la France, devant la tribune des Nations Unies, d'accélérer le processus en vue de rendre l'île Tromelin à son pays. "La demande ne date pas d'hier", rapportait alors le *Journal de l'île de la Réunion*. "Depuis toujours Maurice revendique - pour des raisons économiques notamment - cette île découverte en 1722 par le vaisseau français La Diane."

Les rédactions en anglais et en français du Traité de Paris du 30 mai 1814 donnent lieu à des conclusions opposées pour ce qui concerne la nationalité de l'île. Les Mauriciens se fondent sur la version anglaise, tandis que la traduction française stipule que la restitution à la France exclut "l'isle de France (Maurice) et ses dépendances nommément Rodrigues et les Seychelles…" Tromelin n'est pas nommée et relèverait donc d'un territoire sans maître avec occupation effective par la France… Les discussions entre les deux pays n'ont pas, jusqu'ici, abouti. *"En 2002, nous avons soumis des propositions au gouvernement mauricien pour mettre en oeuvre une coopération renforcée, notamment en menant des actions conjointes sur le plan de la météo par exemple"*, affirmait en 2004 Henri Vignal, l'ambassadeur de France à Maurice (en fin de mandat), au journal *L'Express de Maurice*. *"Le gouvernement de l'époque a refusé la proposition. Ils voulaient discuter de la souveraineté. En 2004, le Premier ministre Paul Bérenger a soulevé la question avec le président Jacques Chirac en indiquant qu'il voulait discuter de la souveraineté. Monsieur Chirac lui a dit qu'il souhaitait lui parler de coopération renforcée…"*

En octobre dernier, après que les Seychelles aient passé un accord avec la France reconnaissant de fait son contrôle sur Tromelin (lire ci-contre), le Premier ministre mauricien a rappelé la souveraineté de son pays sur cette île. *"Nous prônons le dialogue et des discussions sur toutes les questions pertinentes concernant notre souveraineté sur Tromelin. Je me propose de discuter de cette question avec le président français dès que l'occasion se présentera"*, a-t-il affirmé, rappelant que cette question a fait l'objet, dans le passé, de plusieurs rencontres bilatérales entre les deux Etats. *"Je dois dire que la France a accepté de discuter de notre souveraineté et aussi des modalités de co-gestion de cette île"*, a-t-il ajouté. *"Mais nous ne compromettrons pas notre intégrité territoriale et notre souveraineté sur ces îles."*

Maurice revendique également devant la communauté internationale **L'ARCHIPEL DES CHAGOS**, placé lui sous juridiction britannique. Sous l'influence des Etats-Unis, la Grande Bretagne a soustrait les îles de Chagos à Maurice avant l'Indépendance de celle-ci, en 1968, pour former le "British Indian Ocean Territory". Les Etats-Unis y louent un territoire dans le cadre d'un bail de 50 ans et y ont construit la base de Diego Garcia, qui leur permet de projeter leur puissance militaire dans cette région du monde et protéger le pétrole du Golfe. Sans population civile à part les travailleurs sous contrat, entièrement conçue pour des opérations militaire, l'île est le pivot de la stratégie américaine dans l'océan Indien.

Pendant la guerre du Golfe, les B52 chargés du bombardement stratégique de l'Irak étaient basés à Diego Garcia. C'est dans les Chagos que sont prépositionnés les divers bâtiments chargés de fournir la première logistique aux formations de "Marines" de la "Rapid Deployment Force", et c'est également Diego Garcia qui accueille les groupes de combat formés autour des porte-avions nucléaires. La base a aussi été utilisée en 2003 lors de la seconde croisade américaine en Irak [3].

Les protestations contre la présence américaine aux Chagos viennent surtout de Maurice et des Seychelles, qui estiment avoir droit à des réparations plus importantes que les indemnités versées jusqu'à présent. Maurice réclame d'autre part les Chagos comme faisant partie de son territoire national. Les réclamations sont d'autant plus vives que l'archipel était habité à l'origine, comme le soulignait Henri Vignal en 2004 : *"Tromelin est un îlot inhabité, les Chagos sont quand même un archipel d'où l'on a déporté des gens. Il n'y a pas la même déchirure."*

LG (avec RC)

Il s'agit d'une réactualisation d'un article publié dans le n°12 de *Kashkazi* (octobre 2005)

au bon souvenir de tromelin

La ratification en octobre 2007 par le parlement seychellois d'un accord de surveillance maritime avec la France a bien failli provoquer un embarras diplomatique à Maurice et à Madagascar. Cet accord, signé par le président seychellois James Michel lors de sa visite à la Réunion en décembre 2006, confirme en effet que Tromelin, revendiquée par Maurice, et les îles Eparses, revendiquées par Madagascar, est bien sous le contrôle de la France.

Dès qu'il a pris connaissance de ce vote au parlement seychellois, le leader de l'opposition mauricienne, Paul Bérenger, a téléphoné au premier ministre de son pays, Navin Ramgoolam, pour lui demander des explications sur ce qu'il perçoit comme un déni de souveraineté, rapportait la *Lettre de l'océan Indien* du 26 octobre. Qui dévoilait que "l'ambassadeur de France aux Seychelles, Michel Trétout, a involontairement mis de l'huile sur le feu. Lors d'une réception en l'honneur de la cinquantaine de consuls honoraires des Seychelles à l'étranger, qui s'est tenue cette semaine à la State House à Victoria, un député de l'opposition seychelloise, Jean-François Ferrari, a soulevé la question de Tromelin avec l'ambassadeur de France. Et Trétout, visiblement énervé, lui a répondu : 'A Maurice, il n'y a que Paul Bérenger qui continue de faire de la question de souveraineté sur Tromelin un enjeu !' Il aurait poursuivi en précisant qu'à l'inverse, le premier ministre mauricien ne se tracasse pas à ce sujet, révèle le quinzomadaire parisien.

RC (avec la Lettre de l'océan Indien)

[1] Lire notre article sur l'histoire de Tromelin dans *Kashkazi* n°58, décembre 2006 (www.kashkazi.com)

[2] *La stratégie française dans l'océan Indien*, article réalisé en 1992 dans le cadre de l'Institut de Stratégie Comparée, de la Commission Française d'Histoire Militaire et de l'Institut d'Histoire des Conflits Contemporains

[3] Lire notre dossier sur l'occupation des Chagos dans *Kashkazi* n°60, février 2007 (www.kashkazi.com)

Dubaï : ses gratte-ciel, ses commerces,

Bienvenue à Dubaï, la nouvelle Babylone du XXI[ème] siècle dont on nous vante les mérites du développement par de plus en plus de Comoriens rappelle à quel point le bonheur des uns provoque

A DUBAÏ, la course aux superlatifs est un éternel recommencement, écrivait en novembre dernier l'hebdomadaire *Jeune Afrique* [1]. Gigantesque, comme l'hôtel le plus haut du monde : le Burj al-Arab, qui culmine à 320 m. Impressionnant, comme Dubailand, centre de loisirs cinq fois plus grand que le Disneyland français. Grandiose, comme la tour la plus haute du monde actuellement en construction : Burj Dubai, dont l'édifice pointe après trois ans de travaux à 600 m, et devrait atteindre 800 m le 30 décembre 2008. Toujours selon Jeune Afrique, "Burj Dubai sera (…) implanté au cœur de Business Bay, un village de gratte-ciel qui comptera plus de tours que l'île de Manhattan, à New York…"

L'énumération des chantiers en cours comme les photos aériennes de la ville donnent le vertige et témoignent de l'insolente prospérité de l'émirat : la Marina et son millier de buildings déjà sortis de terre ; le nouvel aéroport international, d'une capacité de 100 millions de passagers par an ; des centres commerciaux rivalisant dans le gigantisme et la sophistication, à l'instar du Mall of the Emirates, célèbre pour… sa piste de ski, ou le Ibn Battouta Mall, et sa décoration inspirée des récits du grand voyageur arabe du XIIIème siècle ; ou encore la "Trilogie du Palmier", projet qui doit permettre à l'émirat de gagner 70 km de littoral et de doubler ainsi la taille de sa façade maritime : fabriquées de toutes pièces à coup de milliards de dollars, The Palm Jumeirah (la plus avancée, achevée à 80 %), The Palm Jebel Ali et The Palm Deira seront visibles depuis l'espace… Et que dire de The World, un archipel artificiel de 250 îlots en forme de mappemonde géante dans un ovale de 9 km de long sur 6 km de large, destiné à la livraison en 2011 ?... Les superlatifs paraissent parfois dérisoires, dans la nouvelle Babylone du consumérisme mondial.

Parti de nulle part ou presque il y a cinquante ans (lire ci-contre), l'émirat a su profiter de sa manne pétrolière pour devenir en quelques décennies LE symbole de la mondialisation. C'est dans ce carrefour géographique que se croisent tous les commerçants du monde - notamment les Comoriens-, les plus prospères des investisseurs immobiliers, les émirs les plus riches (le président des Emirats arabes unis et émir d'Abou Dhabi, Cheikh Khalifa Ibn Zayed Al Nahyane, possède une fortune de 21 milliards de dollars ; son vice-président et émir de Dubaï, Cheikh Mohamed Ibn Rached Al Maktoum, 16 milliards), mais aussi les travailleurs les moins protégés de la planète. Et oui, la mondialisation, ce n'est pas que des vainqueurs…

Le "miracle" de Dubaï ne peut en effet pas occulter une réalité dérangeante, sur laquelle les autorités n'aiment guère s'attarder rapporte *Jeune Afrique* : la situation de la main-d'œuvre étrangère. "Astreints à des cadences infernales, payés entre 10 et 20 dollars par jour, parqués dans des camps à la périphérie de la ville, dans des baraquements souvent insalubres, privés de leurs passeports confisqués par les agences de recrutement qui les ont fait venir, ceux que l'on appelle pudiquement les construction workers ressemblent aux esclaves des temps modernes. Ils sont entre 400.000 et 500.000", indique l'hebdomadaire franco-africain. Rien que sur le projet pharaonique de la tour Burj Dubai, quelque 5.000 ouvriers indiens, pakistanais, bangladais et chinois se relaient jour et nuit pour tenir les délais démentiels imposés par le promoteur.

"Sur les chantiers de Dubaï, il fait 45° Celsius à l'ombre", témoigne le journaliste Fausto Giudice [2]. "Il n'y a pas d'horaires. Les chantiers tournent 24 h sur 24. Pour aller des chantiers à leurs logements, dans ce qui est à juste titre appelé des camps, les ouvriers doivent attendre leurs bus pendant des heures. Pour eux, le cauchemar n'est même pas climatisé."

Les patrons des émirats ont commencé à procéder à une substitution massive de main d'œuvre à partir de la première guerre du Golfe en 1990, remplaçant les travailleurs égyptiens, palestiniens, jordaniens, irakiens et yéménites par des ouvriers venant d'Asie, principalement de cinq pays : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka et Chine. Les Indiens sont les plus nombreux : sur les 1,5 millions de travailleurs indiens dans les émirats, plus de la moitié travaillent à Dubai et 300.000 à Abou Dhabi -ils viennent généralement de trois États de l'Union indienne : Rajasthan, Pendjab et Andhra Pradesh [2].

Recrutés par des agences ou arrivés illégalement dans les Émirats, ils touchent des salaires tournant autour de 100 dollars mensuels pour des journées de 12 heures et plus. Des conditions tellement insupportables que nombre d'entre eux rêvent d'un retour chez eux. "Depuis deux ou trois ans", écrit Fausto Giudice, "ces ouvriers se rendent compte qu'ils se sont fait bel et bien gruger : tout compte fait, ils auraient mieux fait d'aller s'employer dans une des zones spéciales qui poussent comme des champignons en Inde, où ils gagneraient autant sinon plus, avec l'avantage de rester dans leur pays." Ainsi en juin 2007, lorsque le gouvernement de Dubaï a lancé une campagne de régularisation des ouvriers sans permis de séjour, laissant le choix entre un billet d'avion pour rentrer chez eux et un permis pour rester, 280.000 d'entre eux ont préféré partir.

Cette situation n'est pas nouvelle et ne touche pas que Dubaï. En 2000 déjà, le quotidien américain *The Financial Times* la dénonçait dans un reportage poignant consacré à ces travailleurs engagés dans les Emirats mais aussi en Arabie saoudite. "Sous une chaleur accablante, 5.000 ouvriers se dépêchent de terminer le Faisiliya, le premier gratte-ciel jamais construit à Riyad, la capitale de l'Arabie Saoudite. Mais ces fourmis qui s'affairent ne sont pas des Saoudiens. (…) Plus de 95 % de la main-d'oeuvre provient d'Asie, en majorité du Pakistan. A Faisiliya, seuls 200 ingénieurs et consultants sont saoudiens. Le reste des effectifs est originaire de 20 pays asiatiques et arabes", notait Robin Allen à l'époque [3]. "Hormis les Pakistanais, la plupart sont philippins ou indiens. Tous font partie des 7 millions de travailleurs immigrés que compte l'Arabie Saoudite : employés de bureau, ouvriers, cadres et domestiques dans les secteurs public et privé. Avec près de 5 millions de leurs semblables disséminés dans d'autres pays de la péninsule Arabique, ils représentent plus de 40 % de la population totale des six monarchies pétrolières arabes du Golfe. Ces pays (l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Koweït, Oman, le Qatar et les Emirats

ses milliardaires... et ses immigrés

sans frein. Devenue en quelques décennies la cité-symbole de la globalisation, cette ville fréquentée le malheur des autres. En l'occurrence des travailleurs asiatiques...

arabes unis [EAU]) possèdent près de la moitié des réserves pétrolières reconnues de la planète. Ils étalent leur richesse, à coups d'immeubles luxueux dans les villes et de projets d'infrastructure gigantesques qui défigurent le désert. Mais presque aucun autochtone n'a mis la main à la pâte pour les ériger. Les immigrés arabes et asiatiques représentent en moyenne les trois quarts de la main-d'oeuvre totale dans le Golfe. Sans eux, les économies de ces six pays seraient paralysées, aussi sûrement que si le pétrole disparaissait. Ils sont les héros méconnus du développement alimenté par le pétrole."

Cette même année, l'Organisation internationale du travail (OIT) dénonçait les conditions de travail dans ces pays et la manière dont des agences de placement sans scrupule recrutaient. Des agences qui bénéficient de complicités aux plus hauts niveaux de l'Etat dans les pays hôtes qui, trop souvent selon l'OIT, traînent les pieds pour appliquer le droit du travail et les accords internationaux qu'ils ont signés. Pour exemple, un ouvrier qui gagne en moyenne 110 dollars par mois doit rembourser à l'agence de placement les frais de visa (1.400 dollars) et envoyer de l'argent à sa famille. "Toute récrimination entraîne une expulsion immédiate", rapportait *The Financial Times*, qui relayait l'histoire d'Anouar et Ibrahim, deux Egyptiens, qui "pourrait être celle de n'importe quel travailleur étranger à travers le Golfe". "A l'instar de millions d'autres, tous deux avaient cru à la possibilité de gagner suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ils payèrent chacun environ 1.500 dollars à un agent recruteur, associé à un complice koweïtien, pour obtenir un passeport et la promesse d'un emploi au Koweït. Ils arrivèrent ensemble, dans le même avion, et furent accueillis par un compatriote. *'Il nous a conduits à Kheitan [une banlieue de la capitale], nous a pris nos passeports et nous a dit d'attendre dans notre logement jusqu'à ce qu'il appelle'*, raconte Anouar. *'Depuis, nous sommes restés sans nouvelles. Nous avons dépensé tout notre argent en nourriture. Parfois, nous trouvons un travail journalier, mais la plupart du temps il n'y a rien. Nous ne savons pas qui nous parraine. C'est comme ça qu'ils* [les Koweïtiens] *nous traitent.*"'

"En 2001 et 2002, j'ai vu comment ils étaient transportés entre leurs baraquements et leur lieu de travail, entassés dans des camions comme du bétail en route pour l'abattoir", dénonçait récemment l'intellectuel bangladais Mohamed A. Auwal dans le journal de son pays *The New Nation* [4]. Qui poursuivait : *"De nombreux articles corroborent mes observations, comme cet extrait paru dans le* Khaleej Times [principal quotidien anglophone publié à Dubaï] : 'En principe, Dubaï est une ville qui se préoccupe du bien-être de ses habitants. Mais les expatriés asiatiques n'ont même pas de toit au-dessus de leur tête. Notre reporter a vu de malheureux travailleurs dormir en plein air, près d'un chantier de construction dépourvu du confort le plus élémentaire - toilettes, électricité et eau potable.' Aujourd'hui, dans le Golfe, les travailleurs perçoivent, à tâche égale, des salaires très différents en fonction de leur origine ethnique. (…) Une fois qu'ils sont 'prisonniers', ils ne reçoivent pas le salaire promis. Les salariés immigrés sont frappés ou menacés d'expulsion s'ils se plaignent de ne pas avoir été payés, ils ne bénéficient pas de congés hebdomadaires, mensuels, voire annuels. Entassés comme des animaux dans de petites pièces (de 20 à 36 personnes peuvent partager une salle de bains), ils sont privés de leurs droits les plus élémentaires, comme la liberté de se déplacer, de changer de travail ou d'employeur, ou même d'effectuer des séjours dans leur pays. (…) Le bas niveau de leur salaire ne permet pas aux travailleurs de rendre régulièrement visite à leur famille. Ils passent une bonne partie de leur existence dans le célibat ou loin de leur foyer, ce qui a de graves répercussions sur leur vie sentimentale. En principe, les hommes peuvent rendre visite à leur femme tous les quatre ou cinq ans pour une quinzaine de jours. Beaucoup d'entre eux ne retournent pas au pays pendant plus de dix ans."

> "Les travailleurs sur les chantiers [des émirats] ne sont pas traités **comme des humains**."
>
> Sarah Leah Whitson, Human Rights Watch

"Les Emirats connaissent un essor immobilier quasiment sans équivalent, mais les travailleurs sur les chantiers ne sont pas traités comme des humains", estimait en 2006 Sarah Leah Whitson, directrice de la section Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'organisation américaine des droits de l'homme Human Rights Watch. Auparavant prohibées, les grèves se multiplient, tournant parfois aux émeutes comme en mars 2006, lorsque des grévistes ont renversé des voitures et dégradé du matériel "pour la première fois aux Emirats", rapportait alors le quotidien panarabe basé à Londres *Al-Quds Al-Arabi* [4]. 2.500 ouvriers employés par la firme anglo-émiratie Al Naboodah Laing O'Rourke sur le chantier de Burj Dubai, la fameuse "plus haute tour du monde", avaient d'abord cessé le travail et avaient affronté les forces de répression (elles-mêmes composées en partie d'immigrés, en général yéménites). Ils réclamaient un meilleur salaire, des soins médicaux et un meilleur traitement par les contremaîtres.

En octobre dernier, deux autres grèves ont mal tourné. Les premiers à se mettre en grève ont été les travailleurs de la zone industrielle de Jebel Ali et du quartier résidentiel en construction de Al Qusais, rapporte le journaliste Fausto Giudice [2], selon lequel ils ont affronté les policiers à coups de pierre et ont détruit du matériel. Un comportement qualifié de *"non-civilisé"* par un haut fonctionnaire émirati… Ils revendiquaient davantage de bus pour les amener sur leurs lieux de travail, des logements moins surpeuplés et des salaires leur permettant de vivre dignement. 4.500 ouvriers ont alors été arrêtés. Le gouvernement a d'abord annoncé leur expulsion, puis a finalement décidé de n'en renvoyer que 159, dont 90 Indiens. Les 4.300 autres ont repris le travail le 31 octobre. Depuis leur mouvement, la société de construction a affiché une note annonçant que deux médecins commenceraient bientôt des visites pour s'enquérir des malades ; le patron s'est également engagé à financer l'installation d'une climatisation dans le camp. Pas question par contre d'augmenter les salaires…

La deuxième grève a éclaté sur les chantiers de la Arabtech Construction Company le 1er novembre. Cette fois-ci, ce sont 40.000 travailleurs qui ont cessé leur activité [2]. Leurs revendications : augmentation des salaires, améliorations des conditions de logement et de transport et suppression des amendes (prélevées sur les salaires) infligées sous n'importe quel prétexte. Les réactions n'ont pas traîné. Le ministère du Travail et la "cellule des droits de l'homme" du ministère de la Police ont créé un comité conjoint qui a visité les campements et discuté avec les grévistes. Des promesses d'amélioration leur ont été faites, dont l'instauration d'une assurance-maladie. Après l'intervention de diplomates indiens, la société de construction leur a promis de *"réviser les salaires"* dans les deux mois. Les grévistes ont donc repris le travail le 3 novembre.

Cette succession d'affrontements a obligé le gouvernement à intervenir. Le 5 novembre, celui-ci a officiellement ordonné aux entreprises de construction de revoir les salaires à la hausse et de réfléchir à un salaire minimum [5]. Interrogé par l'agence de presse AP, Venu Rajamany, consul général de l'Inde à Dubaï, a indiqué qu'un salaire minimum fixé par le gouvernement était de plus en plus susceptible d'être instauré. *"L'instauration d'un salaire minimum pourrait être l'une des solutions au problème"* a-t-il déclaré. *"Si le ministère du Travail fournit une fourchette après des consultations avec les entreprises, cette fourchette sera un seuil en-dessous duquel aucune entreprise ne pourra descendre."* Le sous-sécrétaire d'État au Travail des Émirats, Humaid bin Deemas, a quant à lui affirmé qu'*"une étude serait réalisée dans les prochains jours"* pour assurer les droits des travailleurs et protéger les intérêts des entreprises.

Cette option n'est cependant pas dénuée d'intérêts : ces grèves sont survenues alors que les entrepreneurs ont du mal à trouver des travailleurs pour réaliser leurs projets ambitieux dans les temps. Ne pas répondre aux attentes de ces travailleurs pourrait entraîner une vague de départs importante et donc des retards dans les livraisons…

Autre raison non officielle : la sécurité du pays est menacée par ces grèves à répétition, affirme *Al-Quds Al-Arabi* [6]. "Dans un pays considéré comme l'un des plus riches, et où le coût de la vie est l'un des plus élevés au monde, est-il pensable de payer un travailleur 100 dollars par mois seulement ? (…) Il s'agit d'une sorte de signal d'alarme pour les gouvernements du Golfe. Ils ne devraient plus ignorer ce sujet explosif, alors qu'ils croulent sous les dollars grâce à la hausse des prix du pétrole. Quand ces immigrés descendent dans la rue, cela veut dire que le volcan d'humiliation accumulée est entré en éruption et qu'une grande explosion se prépare." Dans le temple de la mondialisation, la lutte des classes est toujours d'actualité.

RC

[1] *Jeune Afrique*, 27/11/2007

[2] F. Giudice, *Révolte à Dubaibylone : la grève des travailleurs asiatiques amène les Émirats à envisager d'introduire un salaire minimum*, www.michel-collon.info

[3] *The Financial Times*, 2000

[4] www.courrierinternational.com

[5] The Associated Press, 5/11/07

[6] www.alquds.co.uk

une rare stabilité

C'est en 1932 que les premières gouttes de pétrole jaillissent de la péninsule arabique, dont la partie orientale est alors composée de dix principautés tribales. Mais ce n'est qu'à la fin des années 1950 que la production prend véritablement son essor dans le Golfe. En 1958, d'importantes nappes de pétrole et de gaz sont découvertes au large d'Abou Dhabi. Huit ans plus tard, lorsqu'il prend la tête de l'émirat, Cheikh Zayed Ibn Sultan al-Nahyane anticipe le retrait de la côte de la Trêve du "protecteur" britannique et imagine un regroupement des émirats afin d'assurer leur indépendance. La présence d'or noir à Abou Dhabi, Dubaï et Sharjah allait inévitablement attirer les convoitises des puissants voisins, l'Arabie saoudite et l'Iran. Sous son impulsion naît en décembre 1871 la fédération des Émirats arabes unis (EAU). Si les émirs du Qatar et de Bahreïn déclinent l'offre, sept autres Etats y adhèrent. Le Conseil suprême constitué des sept émirs, qui élit pour cinq ans le président, le vice-président, ainsi que le Conseil des ministres, est la plus haute institution de l'État. Une loi non écrite veut que la présidence revienne à l'émir d'Abou Dhabi et la vice-présidence à celui de Dubaï.
Épargnés par le terrorisme et les crises dynastiques, les Émirats démontrent une grande stabilité politique. L'essor de la production pétrolière a entraîné un enrichissement rapide et provoqué un afflux considérable de main-d'œuvre immigrée. Aujourd'hui, les nationaux représentent moins d'un cinquième des 4,3 millions d'habitants du pays. Ils jouissent des nombreux bienfaits de l'État providence, contrairement aux immigrés.
Alors qu'Abou Dhabi produit plus de 90% des 2,8 millions de barils extraits quotidiennement du sous-sol, le budget de l'État, dont les recettes ont été dopées par la flambée des cours du brut, a dégagé un excédent de 10,5 milliards de dollars en 2005. La croissance oscille entre 8% et 9% par an depuis 2003 (...). Mais contrairement aux autres États rentiers du Golfe, les EAU ont diversifié leur économie : la contribution des hydrocarbures au PIB a ainsi été ramenée de 70% à 33% en dix ans. La croissance est désormais tirée par les services, le commerce international, le transport aérien, la finance et l'immobilier, surtout à Dubaï.

à mort, les villages ?

C'est le lieu de vie par excellence dans l'archipel. Là où se concrétisent toutes les solidarités, les entreprises sociales, mais aussi les violences, les rivalités et les discriminations. Un temps perçu comme une chance pour le développement, le communautarisme est devenu un frein en même temps qu'il a participé au repli sur soi. C'est pourquoi nous posons cette question sans détenir pour autant la réponse : faut-il en finir avec le village ?

COMPRENDRE

ce qui relie encore les gens sur cette terre au quotidien désolé n'est pas chose aisée. Après des années de séparatisme insulaire, la relation entre compatriotes est effectivement devenue un casse-tête ingérable pour nos hommes politiques. Vu de loin, l'ensemble des îles n'est plus porté par les mêmes enjeux. Les voisins d'hier deviennent des frères ennemis. Lorsqu'un Comorien vous décline son identité, il se sent aussitôt obligé de préciser son ancrage le plus local. Comorien mais de Ndzuani. Mohélien mais de Fomboni. Moronien mais de Badjanani. De Baïdi - il est vrai - mais de telle famille. Une réaffirmation d'identités à "territoire limité" vécue par tous comme une manière de se distinguer, en évitant d'être confondu avec l'horrible troupeau des sans-titres et des sans-grades. Un certain nombre de conflits intercommunautaires agit ainsi en profondeur dans la mise à mort de cette société à l'identité pourtant dite de plus en plus "hybride". Et à force d'entendre parler de "Mahorais" contre "Comoriens", d'"Anjouanais" contre "Grands Comoriens", de "*midji mititi*" contre "*idji mihuu*", de "gens de ville" contre "gens de brousse", de "kabaila" contre "*warumwa*" ou contre "*wamatsaha*", les discours d'unité nationale sonnent creux.

Balkanisation de l'Archipel ou retour quasi définitif au royaume du village ? Que s'est-il passé pour qu'on en vienne à se chamailler à ce point sur des questions identitaires, où le plus petit dénominateur commun devient *the* élément de référence ? Par quel miracle nous retrouvons-nous crapahutés d'un univers de cohésion sociale apparente rassemblant les quatre îles à une prison dont les murs invisibles ont été érigés sur la base de nos appartenances villageoises ou insulaires ? Car c'est de là que naît l'angoisse première. Du village où s'expriment le clan et les lignages, nous nous étions orientés (historiquement) vers des systèmes de gestion sociopolitique de plus en plus complexes, à travers lesquels nous pouvions reculer et redéfinir les limites de notre citoyenneté partagée. Des premières chefferies de village, nous étions passés aux sultanats [1], en obligeant l'habitant de ces îles à reconsidérer (sans cesse) son rapport à l'identité. Certes, nos prédécesseurs échappaient au pouvoir totalitaire et centralisateur d'un seul maître et donc ne se rendaient pas toujours compte de la force des liens établis avec leur voisinage plus ou moins immédiat. Des sultans régnaient et disparaissaient au gré de leurs propres alliances et filiations. Mais le quidam moyen, à l'intérieur des terres comme sur les côtes, ne pouvait pas toujours s'imaginer cette constellation de petits "je" à sa tête. Une fratrie de pouvoir liée par la noblesse du sang et par des alliances d'arrière-cour, même si les intérêts en jeu pouvaient provoquer des phases de "détestation viscérale" entre les sultans de même rang par moments.

En vérité, le Comorien, qui ne se nommait pas encore ainsi, voyait sa réalité (souvent) se réduire aux limites du village. Seuls notables et grandes lignées pouvaient réellement s'investir dans un au-delà, sortir du cercle villageois, courir après un vaste territoire hypothétique. De fait, les destins multiples de l'Archipel s'imbriquaient dans un même élan mais seuls les puissants, conscients d'être soumis aux mêmes volontés de règne, aux mêmes intérêts claniques, semblaient se figurer l'ensemble réellement constitué. C'est là qu'apparut le colon français qui, lui, suspendit ce processus toujours en cours au dix-neuvième siècle, en transplantant sa volonté de puissance à l'intérieur même de nos chairs les plus intimes. En le fréquentant, nos sultans et leur descendance prirent goûts aux singeries du monde occidental à coup de nerfs de boeuf et de fausses promesses. La "mère-patrie" nous offrit alors un "espace d'épanouissement incroyable", en nous revendant un modèle d'État-nation en plein épuisement sous forme de kit progressif non garanti d'usage. Un modèle sans aucun rapport avec notre passé politique mais qui l'autorisait par la même occasion à asseoir sa domination sur toute une population, dont "l'unité d'existence" depuis cinq siècles au moins laissait s'exprimer d'autres envies en matière d'émancipation sociale et politique. Un modèle de gestion du citoyen que notre cher colon imposa (habilement) par le biais d'un acte simple de renonciation concédé par un sultan aguerri aux mensonges du pouvoir. Un joli jeu de dupes avec un sultan aux têtes multiples. Une bonne partie de nos ennuis actuels prirent forme en ces années-là.

> Le village est ce lieu à partir duquel **l'autorité traditionnelle** des nobles, notables et prêcheurs, finit par avoir raison sur l'avenir de ce pays.

En 1975, nous crûmes cependant pouvoir enfin décider de notre avenir. Un drapeau, un hymne et des discours. Mais ce qui représentait un espoir pour les masses laborieuses de ce pays au tout début des seventies devint très vite une sorte de vœu pieu pour nos hommes politiques à la mémoire oublieuse. Force est de constater qu'après toutes ces années d'indépendance ânonnée en bon élève de la décolonisation foccardienne, nous ne profitons toujours pas de notre souveraineté prétendument acquise. Mais attention ! N'allons pas nous poser en victimes ! Nous sommes loin d'être les derniers sous ces Tropiques à vivre pareille situation. Peut-être même que le pire reste à venir. Comme disent les cinéphiles de ce pays, nous n'en sommes qu'à la bande-annonce. Qui sait si la suite ne sera pas plus condensée en cruautés de toutes sortes ?

Toujours est-il qu'à la faveur d'une crise économique et politique qui perdure encore de nos jours, nous avons choisi d'emprunter un chemin situé "à l'inverse" de ce qui s'est forgé dans nos imaginaires par le passé. Citoyens d'un État post-colonial fragilisé par la dépossession sous toutes ses formes, nous nous sommes mis à simplifier au maximum nos schémas de pensée et à revenir (malgré nous ? par dépit ? ou sans nous en rendre vraiment compte ?) au principe du village, là d'où sont partis nos premiers questionnements sur une citoyenneté de plus en plus ouverte, en rapport avec le pays dans son ensemble. Rappelons que même le "dogmatisme de l'autonomie insulaire" actuellement prisé dans les coulisses du pouvoir comorien - aussi bien à Maore que dans les autres îles indépendantes - provient de ce territoire limité qu'on nomme "le village". C'est bien dans ce dernier lieu que se restaurent ou se défendent les anciens codes de représentation sociale, de manière à ce que le petit seigneur local continue à se sentir exister et à paraître moins dépassé par les événements du monde alentour. Prétendant maîtriser la masse d'hommes qui hantent ou qui habitent son micro-territoire, le seigneur en question s'y hisse au-dessus de la "multitude" et impose sa loi du tan lontan. Le village incarne "son" modèle de référence en matière de gestion sociopolitique. En dehors de cette "enclave de l'imaginaire", il est perdu.

Le village est ce lieu à partir duquel l'autorité traditionnelle des nobles, notables et prêcheurs, finit par avoir raison sur l'avenir de ce pays. Une autorité qui a mission ensuite de négocier le "bout de viande" (*nd'entibe* pour Ngazidja) avec toutes les autres formes d'autorité (à territoire élargi) nouvellement consacrées dans le pays sans y perdre son langage. À plus haut niveau, le "politicien" comorien ●●●

[1] L'évolution du sultanat permet de penser que ce système politique aurait pu déboucher sur une organisation autrement plus complexe. Cela aurait peut-être abouti à une volonté de centralisation (abusive ?) du pouvoir comme à Madagascar ou en Allemagne en cette même période. Cependant, la logique coloniale française a préféré encourager au retour à des identités à territoire limité pour éviter d'avoir à négocier avec un pouvoir plus organisé.

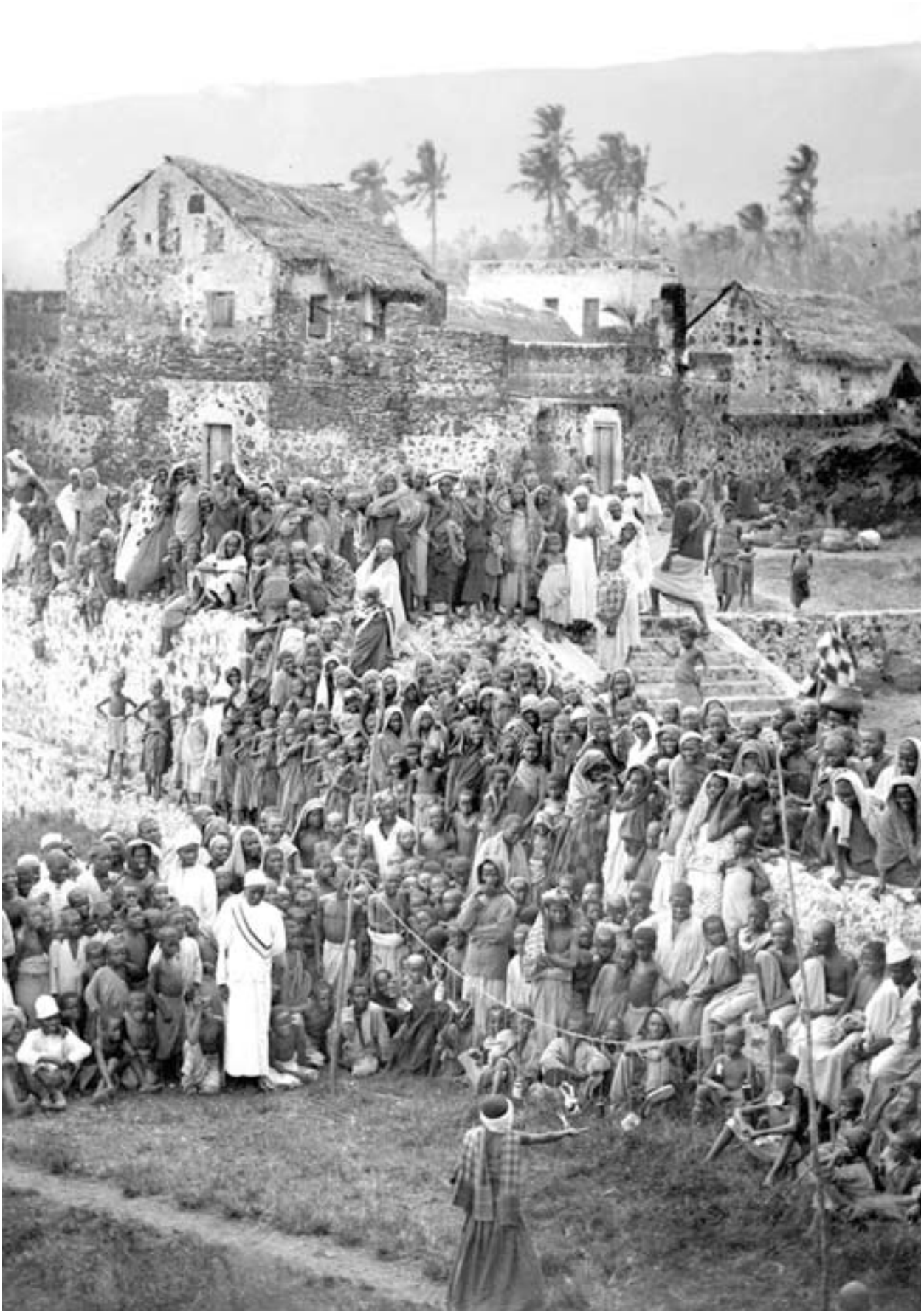

Moroni en 1898. Des habitants posent devant l'objectif d'Henri Pobéguin.

Image extraite de l'ouvrage "La Grande Comore en 1898" par POBEGUIN H., BLANCHY S., 2007, Komedit (www.komedit.net)

➔ Lire *Kashkazi* n°68

●●● prendra exemple sur le "règne du village" pour administrer la vie de ses concitoyens au niveau national ou insulaire, au risque de se tromper face à une réalité d'Archipel de plus en plus complexe. En même temps, il sait que s'il échoue dans son habit neuf d'homme d'Etat, le village n'aura pas bougé. Il lui sera toujours possible d'y retourner, surtout si, en plus de remplir ses fonds de poches, il a pensé à arroser les "siens" de temps à autre durant son passage dans l'administration étatique. Ses frères et soeurs de même village à qui il aura offert le bien public détourné en période de règne s'en souviendront. Corruption et clientélisme au service du village, quand ce n'est pas au service d'un clan ou d'une lignée d'usurpateurs. Ce qui traduit une difficulté évidente de la part de nos hommes politiques à saisir ce que c'est que l'intérêt général dans un Archipel de quatre îles en proie aux démons de la division. Sans doute s'agit-il là aussi d'une volonté de satisfaire à un "principe de solidarité", vidé de son sens depuis la disparition de nos arrière grands-mères. L'adage populaire dit qu'il faut toujours demeurer proche des "siens" ou de son "groupe", c'est-à-dire fidèle à son clan, au lignage ou au village. C'est de cette manière que le Comorien, un peu "à l'inverse du vent qui tourne", s'est refondé durant ces trente dernières années une sorte de "communautarisme des cités villageoises", au sein duquel il reappartient à nouveau - fidèle en cela aux schémas transmis par l'ancien temps - à sa mère, à son clan, à sa lignée, au détriment parfois d'une identité de pays ou de région [2].

Il devient essentiel de savoir pourquoi l'identité villageoise vient s'opposer **avec autant de force** au projet d'une communauté plus élargie, au sens d'une citoyenneté plus ouverte...

Bien évidemment, le village autorise à se distinguer de son voisin immédiat. Mais c'est vrai qu'il devient essentiel de savoir pourquoi, dans ces imaginaires qui nous sont communs, l'identité villageoise, qui est avant tout caractérisée par son territoire limité et par sa citoyenneté figée dans le temps, vient s'opposer avec autant de force au projet d'une communauté plus élargie, au sens d'une citoyenneté plus ouverte, incarnant la volonté d'existence d'un pays dans le concert des nations, et pourquoi pas, la volonté d'un peuple [3] souhaitant prendre sa place en ce monde de manière autrement plus digne. Autre interrogation ! Pourquoi une terre ayant accueilli autant de destins venus d'ailleurs (Bantous, Arabes, Perses, Portugais, Yéménites, Malgaches, Créoles, etc.) se laisse-t-elle peu à peu envahir par une idéologie du repli venant réduire sa population à un ensemble de petits territoires refermés sur eux-mêmes, facilement manipulables par une puissance extérieure, alors que nous aurions pu investir en puissance cette utopie d'un seul et même peuple ouvert au monde, étant donné ce que nos ancêtres nous ont légué en matière de culte identitaire ? Car si l'on voulait traduire la force des échanges et des trafics de peuplement effectués en ces îles par le passé, il n'y aurait qu'une seule chose à retenir : l'étranger est celui par qui la vie et son cortège de fantasmes nous éblouit à jamais. N'oublions pas le sens de nos mythes d'hospitalité. Car le repli a une odeur. Celle de la mort.

Il est vrai que les temps ont changé/ les coeurs également/ et qu'à la place de nos vieux idéaux de partage/ nous avons replanté des concepts de rejet dans les coeurs. Nous avons lentement mais sûrement bâti des murs d'exclusion qui pourrissent nos consciences. Même Moroni, ville à l'origine fondée par des gens venus d'ailleurs, une ville qui apparaissait cosmopolite il y a trente ans, lieu de brassage par excellence de tous les éléments de population de l'Archipel, une ville-capitale en plus d'être une ville vouée aux négoces grâce à son petit port aux boutres fatigués, même ce Moroni-là nous semble aujourd'hui revenir sur son projet de cité ouverte à l'étrange, à l'étranger, à l'Autre. Cet Autre qui faisait notre force et qui n'est peut-être que celui par qui cette cité, comme le pays dans son ensemble, va maintenir son rêve de départ. Un rêve de cité-refuge axé, non pas sur la question des origines, mais plutôt sur celle de la "relation". Qu'est-ce qui la nourrit au quotidien ? Qu'est-ce qui fait que tu m'es nécessaire, toi, mon voisin, qui débarque à peine du boutre ? Ne devrions-nous pas nous hisser au-dessus de nos différences apparentes pour trouver ce qui nous relie véritablement ? De la nécessité de se construire avec et au contact de l'Autre, et de réfléchir ensemble aux règles du "mieux-vivre". Le récit de ces îles, telle que nous la relatent les historiens, se résume, bien avant le séparatisme, en cette capacité d'une terre à absorber ses hôtes de passage dans un mouvement "circulaire" [4] et sédentaire. Si nos cités devaient définitivement fonctionner à l'inverse de cette histoire d'Archipel, nul doute qu'elles signeraient là leur prochain arrêt de mort. Moroni, plus que toutes les autres, devait inscrire son pas dans cet éternel mouvement d'ouverture à l'étranger et ne plus jamais s'engager dans des considérations à caractère villageois, pour ne pas dire à caractère discriminatoire. La citoyenneté nationale aurait dû s'inventer là. Car c'est le seul endroit où tous les éléments de population de l'Archipel peuvent se rencontrer actuellement…

Il faut quand même reconnaître que l'archipel n'aurait jamais existé dans sa configuration actuelle, si les premiers hommes venus des quatre coins de la mer indanocéane pour réinventer leurs existences dans ces îles n'avaient rencontré que cet espace exigu que nous appelons le "village" comme horizon de vie. Ils seraient tous repartis en mer. En débarquant sur ces rives insulaires, les Arabes, les Bantous, les Yéménites, les Perses, les Portugais… tous avaient compris qu'il fallait se faire un jour violence, dépasser les limites de leur destin passé, afin de se projeter dans une forme de citoyenneté nouvelle où tout restait à écrire. Tout l'enjeu était là. Cette "réalité inextricable et composite" [5] s'est imposée à eux d'elle-même. Et c'est ainsi que s'inventent toutes les sociétés d'hommes sur cette terre. Mais peut-être que notre incapacité à saisir (de nouveau) le sens de l'histoire ne fait qu'annoncer la fin d'un monde. Le nôtre ! Car comment voulez-vous maintenir un pays debout avec autant de "frontières" dans les consciences ? En 1975 et en 1997, nous disions non à la balkanisation de l'Archipel. Et voilà que nous continuons encore à tisser et à raconter des histoires de village à nos enfants. Qu'on le veuille ou non, le temps est venu de mettre fin à l'histoire du village, si nous voulons rester quelques peu crédible dans nos slogans pour une nation comorienne ou pour une citoyenneté d'Archipel...

Voir les Comores comme un regroupement de villages éclatés déroute à l'heure **des grandes concentrations régionales**.

Rappelons-le au risque de la répétition. "Notre attachement exclusif à notre village d'origine est un anachronisme préhistorique incompatible avec les enjeux vitaux des sociétés modernes. Nos échecs et nos malheurs ont leurs racines dans cette socioculture du nombrilisme villageois, qui éloigne l'individu des préoccupations d'intérêt général et qui génère les comportements destructeurs de l'identification à une communauté de même destin"[6]. Cette réflexion devrait pouvoir se lire aisément. Voir les Comores simplement comme un regroupement de villages éclatés déroute à l'heure des grandes concentrations régionales. Car le village reste un monde à part.

Pour être d'un village, il faut se prévaloir de certains critères dits "objectifs". Une famille installée là depuis plus d'une génération par exemple, qui possède une ou des terres, qui a sa place au cimetière de la cité, et qui participe surtout des dons et des contre-dons imposés par la tradition. La sacro-sainte loi du *bangwe*. Une autorité morale faite de grands notables et de religieux y officie et orchestre le jeu des origines, décidant de qui peut se représenter dans l'imaginaire du village. Tous nos villages s'inscrivent dans cette perspective et notre citoyenneté première se forge à l'aune de ce legs ancestral. De sorte que l'état "moderne", dès son apparition, s'est vu concurrencé (habilement) par cette citoyenneté à territoire limité.

Dans l'absolu, le "villageois" a tendance à rehausser son image, en enfonçant celle du Comorien. Un sentiment qui joue forcément contre le projet d'une identité nationale pleinement assumée ou contre le rêve d'une citoyenneté d'archipel à réinventer. Aux Comores, on peut voler à l'Etat en toute impunité pour forcer l'admiration des "siens". On pense aussi que les villages doivent sans cesse être en compétition comme autant de forces contraires en guerre et qu'il vaut mieux rendre service à son village plutôt qu'au village voisin. Reste à savoir comment nous comptons retrouver l'unité perdue de l'Archipel dans ce contexte de querelles villageoises ? Fils du clan et de la lignée, le Comorien le reste dans son village et ne cherche bien souvent plus à se reconnaître dans un imaginaire à territoire plus élargi. C'est certainement à cause de ce mode de fonctionnement que nous avons longtemps constitué un ensemble géopolitique cohérent sans vraiment en avoir conscience au siècle passé. "Chacun était présent dans le mental de l'autre (…) Chacun éprouvait l'Autre selon les lois brutales qui n'avaient pas conscience de l'ensemble constitué. Une aubaine pour les colons européens. Non identifiés par l'ensemble (…), ils s'appuieront sur nos haines ancestrales, mèneront danse sur nos réflexes rituels, sur nos aveuglements (…), et s'imposeront à tout jamais sur l'émiettement des résistances"[7].

Du clan, nous étions passés aux chefferies, puis aux sultanats, puis à l'État-nation, et voilà que nous avons, en un laps de temps très court, redescendu les marches de la pyramide pour retourner au village. "Cette érosion de notre conscience identitaire, certainement déjà présente dans les processus historiques (sultanats, colonisation) incitant aux actes d'allégeance et de soumission, exclut toute attention à des enjeux de portée collective dont celui de l'éducation et de l'institution scolaire qui ne peuvent s'épanouir que là où le quotidien et l'avenir se conçoivent en termes d'intérêt général" écrit Mlamali .

Il y a de quoi inquiéter. Sommes-nous encore dans l'utopie unitaire d'un pays en partage ? Avons-nous encore la volonté de cheminer ensemble dans une même destinée d'Archipel ? De proclamer partout que nous parlons la même langue et prions le même Dieu ne suffit plus pour avoir raison de l'esprit de division ! Continuer à rester ensemble suppose de faire des efforts, qui, certes, n'aboliront pas les différences constitutives de chacun, y compris ce principe d'appartenance au village, mais contribueront à nous faire vibrer collectivement à travers une identité moins exclusive, à territoire moins limité, et à partir de laquelle nous pourrons répondre aux défis que nous imposent le monde actuel. Nous faisons face là à une ultime phase du délitement de cet Archipel. Le communautarisme de village a pour seuls effets de dresser des "murs invisibles" entre les individus d'une même terre. D'un village à l'autre, nous devenons des étrangers sur lesquels pèse la suspicion. C'est cette forme de repli qui vient nourrir le séparatisme insulaire à la base.

SOEUF ELBADAWI

Texte intitulé "Pour une citoyenneté d'Archipel et contre le communautarisme des villages", adapté d'une étude plus approfondie parue dans *Ya Mkobe* (novembre 2007, disponible au CNDRS)

[2] La population des Comores est l'une des rares à être cousine avec tous les peuples de la sous-région. Elle aurait pu contribuer à une réflexion plus large sur cette question.

[3] Un peuple souvent relégué aux panthéons des sans-voix.

[4] Le cercle du village, devenu si étroit qu'il nous faut l'éclater pour éviter de rendre nos imaginaires plus étroits qu'ils ne sont en réalité.

[5] Edouard Glissant

[6] Extrait d'un texte d'Ali Mlamali, président du Collectif pour l'Unité et l'Intégrité

[7] Patrick Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*, Gallimard, 1997, p.113

Ci-dessous, le bangwe d'Iconi au XIX[ème] siècle.
(archives nationales CNDRS)

L'émergence du village-Etat

La faillite de l'Etat et l'essor du "développement communautaire" ont fait du *mdji* et du quartier le principal espace d'appartenance et de citoyenneté. Un phénomène particulièrement développé à Ngazidja.

L'ETAT comorien, Soihirdine et Ahamada en ont soupé. En septembre 2005, lors des émeutes qui ont suivi à Moroni la hausse du prix du carburant, ils ont crié leur ras-le-bol en brûlant des pneus sur la route et en défiant les forces de l'ordre. Accusés d'avoir participé au saccage de la résidence de membres du gouvernement, ils ont comme d'autres jeunes passé plusieurs mois en prison avant d'être libérés juste avant l'élection présidentielle de mai 2006 [1].

A 25 ans, les deux garçons se sont aujourd'hui rangés. Si le régime de Sambi leur est sympathique, ils n'en attendent cependant pas grand-chose de plus, dans l'immédiat, que de son prédécesseur honni. Leur incarcération les a définitivement poussés hors du lycée. Qu'à cela ne tienne : ils consacrent désormais l'essentiel de leur énergie à leur quartier. Parce que leur quartier, c'est leur *"maison"*, comme ils disent.

Fondée en 2005, l'Union pour le développement d'Ambassadeur (UDA) est actuellement l'une des associations de quartier les plus en vue de Moroni. Ambassadeur s'enorgueillit de deux ronds-points ornés de sculptures en maçonnerie représentant les quatre îles de l'archipel et un coelacanthe. Ses trottoirs sont peu à peu équipés de rambardes pour dissuader les passants de traverser n'importe où… Autant de signes d'une volonté d'aménager l'espace urbain qui tranche avec le laisser-aller régnant actuellement dans la capitale. Mais ce n'est pas tout. *"Le mercredi et le samedi, on ramasse les ordures chez les gens et le dimanche, on balaie notre quartier. On veut faire un jardin et une école ménagère près du rond-point d'en bas, avec un 'pause café' pour que les jeunes aient une activité et gagnent un peu d'argent. On lutte aussi contre les bagarres et la drogue. Et quand on décide qu'après 20 h on ne doit pas voir un enfant de moins de 17 ans dehors, les mamans sont contentes. Soit ils sont chez eux, soit ils sont aux cours qu'on organise. On a fabriqué une petite prison dans un conteneur. On y met les jeunes qu'on trouve dehors après l'heure fixée…"*

Le message est clair : l'UDA n'a besoin de personne pour faire régner l'ordre sur son territoire. *"On veut pas un ministre qui nous dit : 'On va faire des projets'"*, tranchent Soihirdine et Abdurhamane. *"On n'a pas besoin de projets. On a payé les ronds-points grâce à l'argent que nous donnent les taximen quand on bouche les trous de la route. Pour les ordures, chaque maison nous donne 100 fc* [0.20 euros, ndlr]. *On n'a pas besoin de chef. C'est nous les chefs."*

Ci-dessus, Soihirdine et Ahamada devant le sigle de leur association, au bas de la rue Ambassadeur.

> "Sans la volonté des villageois (...) jamais nous n'aurions pu avoir ces capacités d'accueil des écoles ni cet accès aux soins."
>
> Mihidhoir Sagaf, directeur du FADC

Si Ambassadeur est, comme tous les quartiers récents de la capitale, dépourvu d'une notabilité lui appartenant en propre, l'engagement de ses jeunes n'en est pas moins représentatif d'un phénomène en marche depuis deux décennies dans les villages : à la faveur de la défaillance de l'Etat, l'immense majorité des Comoriens vivent pleinement leur citoyenneté dans le périmètre du *mdji* [2], que ce soit en se livrant aux activités sociales traditionnelles ou en oeuvrant pour le "développement" de leur cité natale. Le "développement" est, désormais, "communautaire" avant tout. Pour le meilleur et pour le pire.

Ahmed Ouledi, qui s'intéresse de près au mouvement associatif, fait remonter l'origine du phénomène au déclin de l'association estudiantine ASEC et du parti Front démocratique, au milieu des années 80 [2]. *"Les véritables associations villageoises ont été créées après l'expérience révolutionnaire. Les jeunes ne voulaient plus parler de politique"*, rappelle-t-il. *"La chose politique était abandonnée au profit d'activités liées au développement du village."* La désillusion qui suivra l'échec du mouvement révolutionnaire verra la majorité de la jeunesse regagner le giron villageois. *"L'ASEC avait pour mot d'ordre de casser les associations régionales"*, se souvient A.Ouledi. *"Quand elle a disparu, les gens de la diaspora se sont organisés en associations de quartiers ou de villages. Chacune envoyait des ressources financières qui servaient d'abord à construire la mosquée, puis à cimenter les ruelles, enfin à financer l'éclairage et le bitume. Une compétition s'est mise en place entre les villages."* Sur place, *"le mouvement associatif s'est détourné des activités sportives et culturelles pour faire ce qui revient habituellement aux mairies. Du fait de la faiblesse de l'Etat, le terrain villageois est grand ouvert à qui a envie de faire quelque chose"*.

Cet essor des associations locales a coïncidé avec l'émergence de nouvelles doctrines de coopération au niveau international (lire p.39). *"Depuis les années 1990, l'attention de plusieurs donateurs est attirée par les réalisations des associations à base communautaire"*, résume le chercheur Damir Ben Ali [3]. *"En se référant au concept de bonne gouvernance, les bailleurs de fonds saisissent là une possibilité de modifier l'équilibre des pouvoirs entre la société civile et l'Etat en renforçant la capacité de la population à gérer ses propres affaires. Ils contournent, à la satisfaction des populations locales, les autorités gouvernementales réputées corrompues. La Banque mondiale a créé le FADC (Fonds d'appui au développement communautaire), une structure chargée de gérer ses prêts à l'Etat. Elle a imaginé la création par les autorités traditionnelles du* mdji, *d'un conseil exécutif : le comité de pilotage (…)"*

"Sous la pression des notables et des hommes politiques locaux conseillés par les organismes d'aide au développement, le comité de pilotage et d'autres structures informelles (…) créées au sein des communautés villageoises reçoivent de l'Etat certaines délégations des pouvoirs et assurent les initiatives de développement", poursuit l'anthropologue. *"La part de l'Etat dans les prestations des services publics se réduit parallèlement à la mise en place des programmes d'investissements par les communautés locales."*

Au fur et à mesure que s'équipent les villages, aucun secteur ne paraît pouvoir leur échapper. Après s'être investies dans l'amélioration de leurs conditions de vie matérielles (bitume, électrification, adduction d'eau) et spirituelles (mosquées), les communautés s'attaquent à des domaines relevant clairement de la politique publique : santé et éducation. L'une des formes les plus abouties de cet engagement est sans doute la multiplication des écoles communautaires de niveaux primaire et secondaire. A Ntsaweni, au nord de Ngazidja, le lycée du Mbude, construit grâce à l'argent des cérémonies coutumières, est ainsi géré par un conseil d'administration qui rassemble, outre des enseignants, élèves et parents, des cadres et notables du village. *"S'il y a des problèmes, on appelle l'élève, les parents et la notabilité"*, nous disait le proviseur en 2006 [4].

Conformément aux idées en vogue au sein des organismes de coopération, les villages qui parviennent à s'équiper sur la base du volontariat communautaire sont érigés au rang de modèles. *"M'kazi ignore l'assistanat"*, se félicitait Bacar Moidjié, le maire de ce village de Ngazidja, lors de son investiture en 2006. *"Depuis fort longtemps, les enfants du terroir ont pris en main le destin de leur localité. L'électrification du village par des fonds propres en 1964 marque le début de cette prise en charge. Depuis, les habitants du village et la diaspora ne cessent d'apporter leur soutien*

[1] *Kashkazi* n°9, 29/09/05

[2] Ahmed Ouledi est l'auteur d'un ouvrage sur l'histoire de l'ASEC, à paraître prochainement.

[3] Toutes les citations de Damir Ben Ali sont tirées de son intervention "La cité en quête de citoyen", présentée lors du forum de l'Ipac organisé en janvier à Moroni.

[4] Lire "L'enseignement communautaire dans l'Union", *Kashkazi* n°23, 12/01/06

[5] *Kashkazi* n°32, 16/03/06

[6] Lire "Ouallah 2 expérimente un mini village de vacances", *Kashkazi* n°42, 01/06/06

[7] *Kashkazi* n°64, juin 2007, "Les écoles, un enjeu électoral et communautaire"

[8] *Kashkazi* n°10, 06/10/05

[9] *Kashkazi* n°3, 19/08/05

[10] *Kashkazi* n°2, 11/08/05

●●● *d'apporter leur soutien dans le développement communautaire pour lequel on peut réclamer le titre de pionnier.* [5]"

Dépourvus de diaspora, les villages mohéliens qui ont financé des projets collectifs grâce aux revenus de l'écotourisme sont devenus l'un des symboles de cette prise en charge du village par ses habitants. [6]

Pour Mihidhoir Sagaf, directeur du FADC, *"sans la volonté des villageois qui ont vendu des terrains et des bœufs pour qu'un bailleur les accompagne, des communautés vivraient en autarcie aujourd'hui. Depuis 10-15 ans, il n'y a pas eu de budget d'investissement de l'Etat.*

"Le *mdji* est devenu un village-Etat et un **redoutable concurrent** de la nation."

DAMIR BEN ALI, ANTHROPOLOGUE

Jamais nous n'aurions pu avoir ces capacités d'accueil des écoles ni cet accès au soin. Si les communautés ne s'étaient pas prises en charge, la pauvreté serait deux fois plus importante".

Le revers de la médaille ? L'investissement quasi-exclusif des Comoriens dans l'épanouissement de leur localité a renforcé l'identification au *mdji* au détriment de toute réflexion sur une échelle plus large. Le village est vécu comme une entité en soi, autonome, qui doit disposer à lui seul du plus grand nombre d'équipements possible, quand bien même -et surtout si- des constructions similaires existent déjà à quelques centaines de mètres de son territoire. Mettre les richesses et compétences en commun avec d'autres cités pour plus d'efficacité est rarement envisagé. Morcelées, les ambitions ne peuvent être que réduites… ou carrément loufoques. *"On a eu l'école, le collège, le lycée… pourquoi pas une université ici un jour ou l'autre ?"* s'interrogeait en juin 2007 un jeune "cadre" d'Ouzioini, au sud de Ngazidja [7].

Le foisonnement des "foyers" destinés aux activités culturelles et éducatives est l'une des marques de cet acharnement à imiter le voisin plutôt que de s'associer à lui. A Mitsamihuli, la plus grande ville du nord de Ngazidja, deux énormes bâtiments inachevés sont béants depuis des années. Chaque quartier a voulu le sien ; aucun n'a les moyens de le terminer. A Moroni, les foyers pullulent, mais aucun ne propose d'activités susceptibles de drainer des jeunes de toute la ville. Ceux de Badjanani et Mtsangani, deux vieux quartiers de la médina, sont distants de quelques dizaines de mètres seulement. Chaque bâtiment accueille, en son rez-de-chaussée, un cybercafé... Quant aux jeunes d'Ambassadeur, ils caressent le projet d'avoir eux aussi leur propre foyer, même si celui de Magoudjou n'est qu'à deux pas.

Suivant le modèle de leurs aînés, la plupart des jeunes reproduisent dans leurs associations les frontières locales. Fiers de leur réussite, ceux d'Ambassadeur entretiennent des liens avec leurs collègues d'Oasis et de La Coulée, qui *"veulent monter leur association et sont venus voir comment on a fait"*. Mais s'ils rêvent d'exporter leur engagement dans toute la ville, rien ne vaut à leurs yeux la bonne vieille compétition. *"On veut que notre quartier soit le premier de Moroni. Si Oasis fait son travail et nous notre travail, chacun va regarder ce que l'autre fait, et c'est comme une course."*

Les limites du "développement communautaire" sont particulièrement lisibles dans la réalisation des programmes de financements internationaux. Sans arbitre pour faire respecter la carte scolaire et répartir les équipements sur le territoire, les déséquilibres se multiplient à tel point que le FADC doit revoir sa politique. *"A partir de 2004, on a commencé à choisir les villages en fonction de critères de pauvreté"*, indique le directeur. *"Car lors des deux premières phases, les villages où il y avait le plus d'intellectuels bénéficiaient d'un, deux, trois, et jusqu'à sept appuis, tandis que d'autres restaient sans école et sans dispensaire."* Autre handicap : *"Les communautés n'arrivent pas à se mettre ensemble pour pérenniser. Gérer une adduction d'eau, cela peut se passer au sein d'une même communauté, mais pour que plusieurs villages s'associent, cela nécessite la création d'une structure."*

Pour Ahmed Ouledi, ces aspirations sont inhérentes au village. *"Il faut un Etat qui puisse décliner ses responsabilités. Sinon, si vous laissez les pulsions personnelles s'exprimer dans des projets de santé et d'éducation, les villages sont capables de créer deux écoles, deux hôpitaux…"* C'est ce qu'il s'est passé à Dembeni et Ouzioini, qui arboraient l'année dernière deux lycées généraux à 5 kms l'un de l'autre [8], ou à Ntsaweni, qui compte actuellement deux centres de santé en chantier…

L'effacement de l'Etat pousse également les communautés à établir leurs propres règles dans des domaines qui mériteraient d'être traités à l'échelle du pays. Le territoire côtier est par exemple morcelé entre les localités qui pratiquent la pêche au filet et celles qui l'interdisent pour ménager les ressources halieutiques, sans aucune continuité à l'intérieur même des régions. C'est à cause de ces divergences que des conflits éclatent entre Ouani et Mirontsy[9], Itsandra et Moroni...

La force du village ne s'exprime cependant pas seulement au sein de son territoire. En politique, dans les affaires, il s'agit de l'appartenance première, celle devant laquelle tous les principes et tous les intérêts devront s'incliner. *"Tout marche par village. Il y a l'agence de Dembeni, l'agence de Fumbuni… Si vous n'avez pas un village derrière vous, vous n'avez pas de clients"*, constate le directeur d'une agence de voyages. Les hommes de pouvoir sont eux sans cesse accusés de favoriser leur village, leur région ou leur île, opérant une transposition dans les institutions modernes de *"la hiérarchie traditionnelle selon laquelle une fonction n'est jamais attribuée à un individu mais à un groupe*

Quand le micro-développement n'a plus

Dans les années 90, les "bailleurs de fonds" se sont engouffrés dans la brèche du développement communautaire à petite échelle.

ANNÉES 90. Alors que depuis la fin de la colonisation, la coopération Nord/Sud est presque exclusivement une affaire d'Etat à Etat, un vaste réveil des associations et organisations de citoyens se dessine dans les anciennes colonies. C'est l'émergence de ce que l'on nommera la "société civile" et les "acteurs non étatiques". En 1996, l'Union européenne (UE) publie un "Livre Vert" issu d'un processus de consultation dans les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). "Le besoin d'ouvrir la coopération à d'autres types d'acteurs" que les gouvernements "fut ressenti comme une priorité politique de premier ordre", indique une note issue des services de l'UE [1].

Le *"lobbying de la société civile"* comme l'appelle Chouhoura Abdallah, membre de l'équipe du Programme de coopération décentralisée de l'UE aux Comores, aboutit en 2000 au célèbre Accord de Cotonou. Signé pour une durée de vingt ans entre les Européens et les 77 pays ACP, celui-ci est présenté comme une rupture avec le passé : fini d'engraisser les gouvernements corrompus et leurs intermédiaires ; place aux "véritables bénéficiaires", les populations locales, et au "développement participatif".

S'il n'engage que l'Union européenne, le texte de Cotonou est symbolique d'un état d'esprit qui touche l'ensemble des organismes de financements internationaux. La mode du "micro-développement" est lancée. En exigeant des communautés une participation de 15 à 30% au financement des projets, les bailleurs de fonds pensent garantir leur "appropriation" et leur "pérennisation" par les bénéficiaires.

Dix ans plus tard, ils ont tendance à réajuster le tir. A force de vouloir intervenir "à la source", beaucoup s'aperçoivent qu'ils ont agi sans vision d'ensemble et que les projets reposent sur des communautés trop réduites pour être capables de les pérenniser. La montée en force des idées de décentralisation et d'intercommunalité contribue à imposer un nouveau credo : travailler avec la base, oui, mais en "renforçant les capacités institutionnelles", notamment en formant les élus et cadres locaux.

Avec leur puissant tissu communautaire, les Comores constituent un terrain particulièrement sensible à ces changements de doctrine. Dans les années 90, plusieurs organes de financement utilisent les instances traditionnelles et l'émergence des associations villageoises pour soutenir des projets locaux. Le Fonds d'appui au développement communautaire (FADC), créé pour gérer les prêts de la Banque mondiale à l'Etat, débute ses activités en 1992. Le Programme pluriannuel de micro-réalisations (PPMR) de l'Union européenne court de 1994 à 2006. Quant au Programme d'appui au développement local (PDLC), élaboré en 1998 par la coopération française pour *"mener des actions au bénéfice direct des populations"* [2], son lancement est retardé jusqu'en 2001 par le coup d'Etat d'Azali Assoumani.

"On s'est rendu compte que les projets financés **ne résistaient pas** à la fin du programme."

BICARIMA ALI, ADJOINTE AU CHEF DE PROJET DU CO-DÉVELOPPEMENT

La politique des bailleurs de fonds a-t-elle contribué au morcellement du "développement" et au repli villageois ? Bicarima Ali n'est pas loin de le penser. Aujourd'hui adjointe au chef de projet du co-développement, le nouveau programme français de coopération aux Comores, elle a travaillé pour le PDLC, qui s'est achevé en 2005. *"On a joué la facilité"*, tranche-t-elle. *"Les Comores ont une organisation communautaire et pour aller dans la spécificité, on a travaillé avec les associations de quartier et de village. Ça a payé, ce n'était pas difficile puisque c'est ce que les gens veulent. Mais on s'est rendu compte que les projets financés ne résistaient pas à la fin du programme, justement parce qu'ils étaient à l'échelle du village ou du quartier, et donc difficiles à pérenniser. Il n'y a pas d'économie d'énergie. Par exemple, pour aller à Tsidje, il y a une route non goudronnée qui part de Mvuni. Chacune des deux villes avait un projet de poste de santé. Mais au lieu de se mettre ensemble et d'économiser pour la route, chaque village a eu son poste de santé et la route n'est pas finie jusqu'à maintenant. Les bailleurs n'ont pas aidé les villages à sortir de ce carcan."*

Mihidhoir Sagaf, le directeur du FADC, confirme : *"On a développé la concurrence. Chaque village veut se développer plus vite que le voisin."* Cependant tempère-t-il, *"il suffit de montrer l'intérêt qu'ont les villages par rapport à des infrastructures fédératrices pour que les gens oublient l'isolement"*. Cela ne va pas sans difficulté. *"Les seuls projets vraiment fédérateurs sont ceux de l'adduction d'eau et des routes. Les projets sont chers et les villages ne peuvent pas en financer 15 à 20% tout seuls... Au moment où il y a eu des émeutes et des morts entre Mbude et Mkazile après un match de foot, on était en train de faire un montage financier pour une route qui désenclavait les deux villages, distants de deux kilomètres. Il a fallu regrouper les deux communautés et on a été obligés d'aborder la question de la réconciliation, en faisant appel à l'ancien président Djohar."*

Après quinze ans d'interventions à l'échelle villageoise, le FADC entreprend néanmoins de recadrer ses activités. *"A Madagascar, au Burkina ou au Mali, on est déjà passés du niveau communautaire et villageois, au niveau communal. Les Comoriens n'ont pas suivi car ils n'ont pas cette volonté politique de décentralisation. Mais le projet pilote de la phase 3 du FADC comprend la mise en place d'une infrastructure par île dans la perspective de la phase 4, qui ira vers le regroupement communautaire."*

A l'Union européenne également, les limites de l'action micro locale ont été constatées. Les réalisations du PPMR ont

+ loin

➔ "Les associations, au coeur des dispositifs de développement", *Kashkazi* n°21, 22/12/05

➔ "Le développement local - Inventer de nouveaux moyens d'action", *Kashkazi* n°49, 20/07/06

disponibles sur www.kashkazi.com

social", rappelle Damir. *"Le subordonné au chef l'est aussi aux groupes auxquels le chef appartient (…) Il est donc de règle que les hommes à la tête de l'Etat, des ministères ou des entreprises publiques attribuent des postes importants aux membres de leurs groupes d'appartenance avant tout autre citoyen sans tenir compte ni de leurs qualifications professionnelles ni des cadres organiques de la fonction publique."*

L'équipement d'un village dépend ainsi souvent de la capacité de ses enfants à intégrer les rouages publics. Les habitants de Moimoi, un village enclavé de Ndzuani, ont enfin bénéficié du téléphone *"lorsqu'un agent de Comores Telecom natif de la localité a décidé d'installer un branchement au réseau"* [10].

La diaspora n'est pas épargnée par cette prédominance du village sur toutes les autres sphères. Si la Diascom et d'autres organisations tentent de fédérer les Comoriens expatriés, l'association villageoise est le premier espace dans lequel les émigrés se reconnaissent et s'investissent. *"Cette catégorie la plus active de la population ne raisonne qu'en terme de village quand elle parle du développement de sa patrie et n'a qu'un seul répondant dans son pays*, le mdji. *L'Etat, pour elle, ne figure que sur le registre des obstacles avec ses fonctionnaires corrompus et souvent incompétents"*, souligne Damir Ben Ali. *"On veut que le village soit autonome, on voudrait qu'Ivembeni soit la capitale !"*, nous disait une jeune femme d'Ivembeni aide-soignante à Paris. *"On a envie que quand nos enfants viennent ici, ils soient fiers du village."* [11]

Pour Damir Ben Ali, le poids de l'autorité villageoise est intimement lié à la coexistence de *"deux systèmes de gouvernance radicalement opposés"*, qui constitue *"l'une des sources de l'instabilité de nos institutions politiques"*. La contradiction entre le système traditionnel, *"appliqué aux circonscriptions inférieures"*, et l'administration moderne, *"au niveau des îles et du pouvoir central"*, *"a créé une barrière culturelle qui limite la participation de la population à la gestion de seules affaires publiques (…). Elle brise tout processus d'établissement des hiérarchies politiques et administratives (...) pour faire apparaître un appareil juridique moderne et unique de cohésion sociale qui aurait vocation à s'ériger en Etat-nation"*.

A défaut d'Etat-nation, les Comores ont assisté à l'émergence du village-Etat. Déjà, à l'origine, *"le* mdji *n'est pas une simple cellule sociale de base. Sa continuité historique, l'existence d'une autorité représentative, l'exercice collectif d'un ensemble de droits et l'acceptation d'un ensemble de devoirs, fait du* mdji *un modèle réduit de la nation. Il est le moule des sentiments du Comorien"*. Aujourd'hui, remarque Damir, *"le* mdji *n'est plus la société en modèle réduit au service de la nation, il est devenu un village-Etat et un redoutable concurrent de la nation"*.

LISA GIACHINO

"beaucoup d'avantages"

Alors que les organismes de coopération se détournent du développement micro-local, certains villageois ont malgré le poids des mentalités bien compris l'intérêt qu'ils avaient à se regrouper. Dans le centre de Ngazidja, les habitants d'Ivembeni, Ntsorale, Moija et Simboussa ont ainsi décidé de former ensemble la commune de La Grillet. En attendant l'organisation d'élections, six arrondissements ont été formés et ont désigné chacun cinq conseillers municipaux. *"Les quatre villages s'entendent bien"*, assure Ahamada Sandi dit Mamadou, instituteur et adjoint au maire.
"Les dons que nous recevons sont partagés également. Par exemple, l'autorité arabe nous a fait don d'un camion, de caprins et de produits d'amélioration du sol. Le camion nous sert à aller au port chercher nos marchandises à un prix abordable. Pour éviter les problèmes, le chauffeur est d'Ivembeni, les deux aides chauffeurs de Ntsorale et Simboussa et le responsable financier de Moija. Le relevé de notre compte à la Meck [organisme de micro-crédit, ndlr] *entre dans tous les villages pour que ce soit transparent. Il y a beaucoup d'avantages à avoir créé cette commune : les ONG, les communautés extérieures aident la majorité des personnes plutôt que les villages seuls"*, poursuit l'enseignant. *"L'Union européenne nous a promis des chambres froides de plus de 15 millions* [30.000 euros, ndlr], *les Chinois veulent semer du paddy aux Comores et nous y sommes associés, on a un projet d'eau qui associe aussi des villages extérieurs à la commune... D'ailleurs, le village de Domoni Amboini se joindra dans peu de temps à nous si les négociations aboutissent."* En attendant la construction de la mairie, les financements sont limités : *"Une association qui organise une manifestation dans un foyer doit donner 20% de ses recettes à la commune."* Des projets communs d'établissements scolaires sont en train d'émerger.

Ce regroupement n'a cependant pas fait l'unanimité. Tandis que les petits villages se sont facilement unis à Ivembeni, la cité voisine de Maweni s'est retirée *"et a préféré créer sa propre commune"*. *"C'est à cause de sa diaspora"*, assure Ahamada Sandi. *"Maweni a beaucoup d'intellectuels alors que c'est un petit village. Ils avaient peur que la grande ville d'Ivembeni la domine sans respecter ses intérêts communautaires."* Créées à l'initiative des habitants au gré des alliances de la notabilité, les communes peuvent ainsi recouvrir des territoires discontinus en sautant les villages rivaux. Plus qu'un mode d'administration d'un territoire, elles sont souvent perçues comme un moyen de peser plus lourd dans la balance des intérêts claniques.

LG

la cote...

Ils ont revu leur copie.

été *"éparpillées, très ponctuelles, pas coordonnées"*, constate un ancien membre de l'équipe du programme. La "coopération décentralisée" prônée par l'UE s'inscrit elle dans un vaste processus abondamment théorisé et argumenté. "Ce n'est pas un énième instrument ou guichet pour financer des petits projets à la base, mais une approche spécifique de coopération", souligne la note de l'Union européenne qui veut mettre en œuvre "la recherche d'une concertation et d'une complémentarité entre différents acteurs par le biais d'un dialogue, d'une recherche de synergies et une tentative de mise en cohérence des initiatives des acteurs à différents niveaux (local, national, régional)".

"La localité conduit à une impasse", tranche Yves Chunleau, qui coordonne le programme. Aux Comores, *"il y a un repli sur le village avec une volonté d'embrasser beaucoup de thématiques. Là, on leur demande de travailler sur des domaines d'excellence sur une échelle plus large. Il y a une nécessité de travailler à des échelles suffisantes. Le stade micro ne marche pas suffisamment"*.

Les projets sélectionnés sont portés par des structures à vocation nationale ou régionale : syndicat des agriculteurs, Union des Sanduk, association Ascobef, Parc marin de Mwali… *"Nous n'avons pas de villages qui se sont regroupés dans un projet. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir insisté"*, avoue Chouhoura Abdallah. Signé en avril 2006, le programme de co-développement est lui en phase de démarrage. Son idée phare est d'encadrer la manne financière que constituent les transferts d'argent de la diaspora, et de favoriser l'utilisation au pays de l'expertise de l'élite des expatriés comoriens. Pour être appuyés, les projets devront donc être portés et partiellement financés par des membres de la diaspora. Une diaspora qui, pour l'instant, investit avant tout au niveau villageois.

"Nous voulons sortir du périmètre habituel des quartiers et villages", assure cependant Bicarima Ali. *"A terme, nous nous dirigerons vers l'intercommunalité, voire des projets régionaux et nationaux. Nous voulons aider la diaspora à s'organiser et se fédérer. D'ailleurs, depuis qu'on a commencé à parler du co-développement, les régions se réveillent. Dans le cadre du projet d'adduction d'eau présenté par la Diascom* [3]*, dix villages ont accepté de participer financièrement à la phase 1 alors que deux d'entre eux ne seront pas connectés tout de suite. Mais il faut des ONG pour montrer aux villages l'intérêt du travail en commun."*

LG

Ci-dessus, comme d'autres à Mwali, l'association d'Itsamia axée sur le développement de l'écoutourisme à Mwali a été appuyée par le PPMR.

[1] G. Desesquelles, "Le rôle des acteurs non gouvernementaux dans le nouvel accord de partenariat ACP/UE", Commission européenne, avril 2000

[2] "Le PDLC est mort, place au co-développement", *Kashkazi* n°20, 15/12/05

[3] La Diascom est une fédération d'associations de la diaspora qui s'inscrit dans une logique nationale.

Maore, entre le clan et la République

La présence de plus en plus prégnante de l'Etat français semble favoriser le repli villageois des Mahorais. Et si refus de l'indépendance et morcellement communautaire étaient liés ?

MARS 2004. Un "protocole d'accord" est signé au collège de Bandrele entre des élèves et parents des villages de Dembeni et Hajangua, au sud de Maore. Il organise l'occupation des cars scolaires affectés aux deux localités pour desservir le lycée de Mamoudzou, à 15 kms : l'un ne transportera que des élèves de Dembeni. Dans l'autre, les jeunes de Dembeni seront regroupés à l'arrière, tandis que ceux d'Hajangua s'installeront aux premiers rangs. L'instauration de ce micro apartheid fait suite au barrage routier organisé par une vingtaine d'adolescents d'Hajangua, las des "bagarres et insultes" infligées par leurs camarades du village voisin.

Les réactions des collégiens en disent long sur la vitalité des rancoeurs villageoises :
- Ces disputes entre villages, ça ne date pas d'hier mais de nos ancêtres. Et le maire de Dembeni ne met plus les pieds à Hajangua.
- Ils disent qu'ils ne veulent pas être assis à côté de nous, que l'on sent mauvais. La mentalité n'évolue pas assez à Mayotte. Chacun reste dans son cocon.
- On n'a jamais été avec Hajangua dans le bus. On ne veut pas être avec eux.
- Ceux d'Hajangua ont peur de nous. Si mon copain ne veut pas s'entendre avec ceux d'Hajangua, je vais faire comme lui pour lui montrer que c'est mon ami. [1]

Les bus scolaires peuvent ainsi devenir l'objet de rivalités acharnées entre habitants de villages voisins. Comme les foyers. Comme, surtout, les plateaux sportifs. Lieu de rassemblement par excellence de la jeunesse, le terrain de basket est, de fait, le baromètre du sentiment d'appartenance à un "clan" et de l'évolution des mentalités des jeunes Mahorais. Or les exemples ne manquent pas, où les sportifs du village voisin refusent de s'y rendre. Preuve de la tension qui règne en Petite Terre, il est actuellement impossible pour un Pamandzien de pénétrer sur le plateau de Labattoir, et vice versa (lire notre Gros plan, p.18). Moins tendues, les relations de voisinages ne sont guère plus amicales en Grande Terre. Alors que leur plateau était en construction, les jeunes d'Iloni craignaient de se rendre seuls sur celui de Dembeni. Deux villages accolés l'un l'autre qui ne pourraient faire qu'un -et qui appartiennent à la même commune-, dont les enfants se fréquentent, au collège d'Iloni ou au lycée de Mamoudzou…

C'est là l'un des paradoxes de Maore : si les adolescents se sont attachés aux signes extérieurs du mode de vie occidental, ils transposent les réflexes villageois dans l'éducation laïque et le sport, les deux activités "modernes" qui leur sont propres et pour lesquelles des infrastructures leur sont octroyées. *"Ils héritent d'une formation de type clanique. Un bien est d'abord un bien clanique, enfermé dans le clan"*, analyse le syndicaliste et étudiant en sociologie Boinali Saïd Toumbou (lire ci-dessous).

Si leurs réactions sont souvent les plus épidermiques, les jeunes ne sont pas les seuls à entretenir les clivages locaux. De l'élu au simple villageois, peu de Mahorais tentent de s'extraire de cette logique. Comme aux Comores indépendantes, les équipements publics suscitent une forte concurrence entre communautés. Mais tandis qu'à Ngazidja, Mwali et Ndzuani, les villages mobilisent leurs ressources et rivalisent d'investissements, à Maore, ils entrent en compétition pour se partager les réalisations de la commune, du Conseil général, de l'Etat, bref, du *sirkali*…

"Ce n'est pas normal qu'on construise tout là-bas. Ils avaient déjà le lycée, pourquoi on y a fait le dispensaire ?" interrogeait en 2006 un habitant de Chiconi à propos du village de Kahani, tandis qu'à Kahani, un autre se félicitait : *"On a enfin notre terrain. On a un lycée pile en face. On n'a plus besoin d'aller à Chiconi pour se faire soigner. On est la capitale du centre !"* [2] A Maore, le village qui n'a pas son terrain de foot est capable de barrer la route jusqu'à en obtenir un. Même s'il n'abrite pas plus de 500 personnes. *"Tout le monde veut son terrain, son plateau"*, se désole Saïd Omar Oili, le président du Conseil général qui, depuis quatre ans qu'il occupe cette fonction, avoue en souper de ce genre de revendications. D'autant que la demande se veut toujours plus qualitative. *"Aujourd'hui, c'est un gymnase que les gens demandent dans leur village !"*

Lors de la redéfinition de la carte sanitaire de l'île en 2005, de nombreux dispensaires du sud de l'île avaient vu leur activité baisser, au profit de l'hôpital dit de référence de Mramadoudou. Flambant neuf et équipé d'équipements dernier cri, la direction du Centre hospitalier pensait offrir un joli cadeau aux Mahorais. Elle ne se doutait pas de l'impact d'une fermeture -même partielle- de leur dispensaire villageaois. Pendant trois jours, la quasi-totalité des habitants de cette zone avaient barré les routes, réclamant le statu quo. *"Je ne veux pas que notre dispensaire ferme"*, disait alors une mère de famille. *"Pourquoi nous l'enlever !? Pourquoi nous envoyer à Mramadoudou ?"* Lors des négociations, le dialogue de sourds entre administrateurs et manifestants avait démontré l'ampleur du fossé entre des métropolitains qui ont abandonné depuis longtemps la logique villageoise, et des Mahorais plus que jamais attachés à ce qui constitue le socle de leur société.

Car paradoxalement, alors qu'aux Comores indépendantes, on explique la montée en force des problématiques villageoises par la défaillance des politiques publiques -le "développement communautaire" a renforcé l'identification au *mdji* /*dago*-, à Maore, l'administration française, en occupant le terrain public à l'échelle de l'île et en développant en peu de temps de nombreuses infrastructures sans leur demander leur avis, semble avoir provoqué un phénomène similaire. Recentrés sur le seul espace dont ils sont pleinement les maîtres, les Mahorais font passer à la moulinette de la logique villageoise tout ce que leur appartenance à l'ancienne puissance coloniale leur apporte ou leur fait subir. Résultat : comme dans les autres îles de l'archipel, l'admi-

"Le village est fermé par nature"

Etudiant en sociologie, Boinali Said Toumbou analyse les "interactions" qui coupent le village de l'extérieur.

Peut-on parler de repli villageois à Maore ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Tout dépend où l'observateur se place. En réalité, s'il y a repli, nous nous replions pour faire autre chose. Le repli est compensé par une forte activité ailleurs. Le village est une institution en soi, un périmètre fermé par nature. Une institution au sens [du philosophe français] Foucault : fermée. Il constitue un lieu d'expression de forte identité qui est en même temps objet de repli. Il n'y a pas de raison de vouloir soupçonner le village de vouloir faire autre chose que ce qu'il a comme vocation. Dans une école, pourquoi interroger les gens sur pourquoi ils ne s'intéressent pas à ce qu'il se passe dans une entreprise en bâtiment ?

Aux Comores indépendantes, on explique la force des villages par l'inexistence de l'Etat ou en tout cas son échec. A Maore, l'Etat français affirme au contraire de plus en plus sa présence, ce qui n'empêche pas l'appartenance villageoise de primer. Pourquoi ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Le village se construit autour de la conservation des rites. Cette forte expression de la conservation des rites est une forme de résistance à une mutation. La force de conservation instrumentalise les moyens modernes. Par exemple, les gens se marient beaucoup : c'est la tradition. Mais ils utilisent beaucoup de voitures, ils klaxonnent, ils ont les caméras les plus modernes et s'habillent comme des Américains. Un conflit social d'entreprise pose lui un enjeu moderne, mais quand nous nous réunissons, nous faisons des prières : l'objet est moderne, les moyens renforcent les mécanismes de la tradition. Pourquoi ce lieu ne pourrait-il pas soupçonner une existence extérieure pour s'enrichir ? Pourquoi il n'est pas facile de trouver des gens capables de se marginaliser pour faire autre chose ? Parce que le village a des dispositions absorbantes. Si tu entres, il faut que tu adhères à un certain nombre de réseaux qui t'enferment. Ça crée une dépendance. Les gens sont dépendants car ils ont des espaces de gratification intéressants. Quand ils arrivent au village, ils mangent ; dans chaque famille un repas est prêt. Ils parlent de sexualité, de la mort, de la mosquée. Ça crée des liens. Qui n'aimerait pas aborder ce type de sujets ? Il y a une espèce d'abandon de soi, d'apaisement. Au village, tu vas oublier qu'une société c'est d'abord une somme de préoccupations. Tu veux construire une maison ? Il y a toujours un cousin qui va t'avoir le ciment quelque part et qui va obliger le maire à t'accorder un permis de construire. C'est un mécanisme social qui échappe aux mécanismes publics. Il est endogène. Il se suffit à lui-même, ce qui empêche son mode de fonctionnement de se rapprocher des autres modes de fonctionnement.

Deux systèmes fonctionnent donc en parallèle…
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Le fait de laisser les gens dans les villages les amène à développer un système de communication interne dans lequel les emprunts extérieurs sont faibles et mettent du temps à faire surface. Ainsi dans une commune, la mairie a acheté aux gens, pour un projet collectif, des parcelles que la direction de l'Equipement a découpées en lots. Immédiatement, les gens qui ont touché l'argent des ventes ont interpellé la mairie pour obtenir une place afin de construire, et les parcelles ont été redistribuées sans même que les limites fixées par l'Equipement soient respectées. Un élu a un statut à défendre et il a besoin d'électeurs… Nous instrumentalisons les échéances électorales pour développer un conservatisme lié à la terre. On crée un système d'interactions qui n'est pas perceptible par le système de la République. Ce phénomène s'accentue à cause des institutions républicaines.

Dans quel sens le rapport de force entre les deux systèmes évolue-t-il ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Les parents ne tiendront pas à l'infini les gamins dans le combat du foncier. Les jeunes trouveront d'autres centres d'intérêt. Il y a déjà une désagrégation. Les relations sociales s'effritent, ça se bouscule. Mais quand les moyens d'attraction de type moderne baissent en intensité, les acteurs traditionnels prennent le dessus et renforcent leur hégémonie sur la structure villageoise. C'est un combat d'attraction.

Quand des jeunes refusent d'aller s'entraîner sur le terrain de sport du village voisin, à 500 mètres de chez eux, reproduisent-ils le même schéma que leurs aînés ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Les jeunes héritent d'une formation de type clanique. Un bien est d'abord un bien clanique, enfermé dans le clan. Si l'objet, le foot, est moderne, le moyen d'appropriation est clanique. Sauf s'il y a une exigence de la part de l'administration pour dire : c'est un terrain régional.

La commune peut-elle jouer un rôle dans ce contexte ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : Pour les villageois, la commune n'est pas un mécanisme administratif, c'est "ce maire qui m'a fait ça"…

A quelle évolution peut-on s'attendre ?
BOINALI SAÏD TOUMBOU : On a bien un repli si l'on pense, par exemple, à la fragilité sociale et économique des paysans. Sur ce genre de question, c'est le désert. Le paysan appauvri a pourtant un fils conseiller municipal qui ne pense même pas à construire des mécanismes de sécurité pour des personnes comme son père, car ce ne serait pas un mécanisme clanique. On ne construit pas de solidarités sociales qui n'entrent pas dans les intérêts de type clanique. On va vers une progression des modèles de type dynastique, comme aux Comores. Ces problèmes ne sont pas l'objet d'un débat public ; ils ont pourtant pris une ampleur dont personne ne soupçonne la gravité. Avez-vous jamais entendu quelqu'un dire que ce système clanique nous gangrène ?

Recueilli par LG

Ci-dessus, jeu de dames à Tsingoni, en 2005.

nistration occidentale implantée par la France et le système villageois issu de la tradition suivent les voies parallèles de leurs propres règles de fonctionnement, se renforcent mutuellement ou s'affrontent au gré des situations et des intérêts.

"La force de conservation instrumentalise les moyens modernes", observe Boinali Saïd Toumbou. *"Le fait de laisser les gens dans les villages les amène à développer un système de communication interne dans lequel les emprunts extérieurs sont faibles et mettent du temps à faire surface. On crée un système d'interactions qui n'est pas perceptible par le système de la République."* Pour un intellectuel qui tient à rester anonyme, les Mahorais opèrent *"un repli en réaction"* à l'instauration des institutions et lois françaises, qui demeurent inopérantes dans le contexte villageois. *"Je pense par exemple aux réseaux de faux papiers et de reconnaissance d'enfants : les gens n'ont pas le sentiment de tricher. Ils rendent un service…"* D'un autre côté, *"dans le village, les gens veulent leur tranquillité, la paix. S'ils la sentent menacée, ils dénoncent tout élément perturbateur aux autorités de la République. Les deux systèmes se contaminent et s'autoalimentent. On a une tradition pas aussi inerte et innocente qu'elle en a l'air, qui mite un système non adapté au territoire. Le système français a l'argent et la force, la tradition a l'âme et l'énergie vitale."*

Le village devient ainsi le lieu, mais aussi l'instrument de la résistance culturelle -non avouable- des Mahorais qui ont certes voulu rester Français, mais tout en conservant certaines bases de leur fonctionnement social. Un repère où l'Etat est presque absent, régi par des élus locaux aux réflexes comoriens, sécurisé par une police municipale dominée par la culture du consensus. Une virée dans un village, un après-midi, fait pénétrer le *mzungu* qui habite Mamoudzou ou la Petite Terre dans un autre monde. Ici, plus de 50% de la population n'a pas de travail rémunéré ; des dizaines de jeunes discutent ou jouent au domino en attendant de toucher le RMI qu'ils sont allés chercher à la Réunion ; les sans-papiers s'affairent pour construire les maisons ou cultiver les champs. Ce sont ces derniers qui font tourner les commerces et animent la rue. Ils ne deviennent "clandestins" que lorsqu'ils se dirigent vers la capitale. A Acoua, Ouangani (lire notre reportage p.6) ou Chongui, l'installation de la République française sur l'île paraît donc bien superficielle…

> "Nous devons **couper la notion d'appartenance** à un village. Il faut obliger les gens à se parler, à vivre ensemble."
>
> Said Omar Oili, président du Conseil général

Pour Mlaïli Condro, enseignant et linguiste, l'ancrage de Maore à la France a même renforcé le repli au sein de l'espace villageois. *"La problématique départementaliste, qui a fixé le regard vers la métropole, a coupé Mayotte de son environnement. Être dans la République pourrait être une ouverture mais, tel qu'on le voit aujourd'hui, c'est encore très lié à une volonté de ne pas être avec d'autres gens. Quand les gens disent qu'ils sont français, ils ne peuvent pas le concevoir au-delà de leurs papiers d'identité et une liberté de se mouvoir dans l'espace - des avantages que les autres n'ont pas. Je suis français parce que les autres Comoriens n'ont pas ces droits. L'aspect culturel de la France, on n'y a pas accès…"*

Si les clivages locaux sont si grands et la volonté de rester français si forte, c'est que Maore, contrairement aux discours officiels, n'a pas pu se constituer en ensemble cohérent, estime le linguiste. En surface, le combat unitaire pour "Mayotte française". En profondeur, une multitude d'intérêts communautaires…

"Mayotte est aujourd'hui dans la même situation que les anciens peuples colonisés indépendants : elle se retrouve sans cohérence, sans homogénéité d'ensemble pour pouvoir fonctionner." La définition d'intérêts et de projets collectifs qui dépassent les frontières de la communauté passe pour une gageure. *"Etre de la commune de Chirongui par exemple, ça ne veut rien dire"*, constate-t-il. *"Des gens ont proposé, tous fiers de leur idée : 'pourquoi ne pas prendre le budget de la commune et se mettre d'accord ? Cette année le budget va à Poroani, l'année suivante c'est pour Chirongui'… Dans le mouvement auquel j'appartiens pour les élections municipales, on a fait quelque chose qui peut paraître normal mais qui passe pour révolutionnaire : on a laissé tomber le système de tontine selon lequel si le maire est d'un village, le conseiller général doit être d'un autre village, et ainsi de suite."*

"C'est un reproche que je fais aux hommes politiques d'ici : ils n'ont pas fait ce travail de faire de Mayotte un ensemble cohérent", poursuit l'enseignant. *"Dès qu'on entre dans les affaires locales, on retrouve l'opposition des villages les uns par rapport aux autres."* Une tendance qui ne facilite pas le développement de certaines infrastructures. L'exemple de l'hôpital de Petite Terre, dont la construction est bloquée par certains élus plus attachés à la fierté villageoise qu'au bien-être général, est en ce sens éloquent (lire p.45). Il n'est pas le seul.

En 1995, lorsqu'il a fallu déterminer le lieu d'implantation du Centre de formation professionnelle et d'apprentissage, les élus de Sada ont fait des pieds et des mains pour l'obtenir. Dix ans plus tard, le projet était toujours dans les cartons du Conseil général faute de foncier -il devrait voir le jour à Ouangani. *"Dans ce cas, les élus des différents cantons auraient pu s'entendre"*, soutient Saïd Omar Oili. *"Mais non, chacun fonctionne de son côté. Combien d'enfants qui auraient pu être formés à un métier dans ce centre se retrouvent au chômage aujourd'hui ? Combien de générations sacrifiées ?"*

Président du Conseil général depuis quatre ans, Oili avoue en avoir assez de ces querelles villageoises. Mais il le reconnaît : *"Ce sont d'abord nous, les élus, qui sommes responsables de cette situation"*, dit-il. *"Tant qu'on n'aura pas compris que l'enjeu de demain, c'est l'intercommunalité, nous n'arriverons pas à nous décharger de ce poids. Et nous continuerons à alimenter les querelles villageoises."* Il faudrait selon lui en finir avec les plateaux sportifs et les maisons des jeunes -qui ne proposent aucune activité- dans chaque village pour entamer une logique de qualité. *"Nous devons couper la notion d'appartenance à un village. Il faut obliger les gens à se parler, à vivre ensemble."*

Mlaïli Condro est du même avis. Selon lui, *"il faut démanteler le village. Et même démanteler la famille, car la notion d'identité liée à un territoire n'existe pas : le village, c'est un certain nombre de familles qui entretiennent des relations d'alliances ou s'opposent."* Reste une question essentielle : si on démantèle la famille, quel cadre restera-t-il aux jeunes générations pour se former ? En Petite Terre, où les violences de type urbain se multiplient, les conséquences perverses de la déliquescence de la famille commencent à se faire sentir. Et elles font frémir jusqu'aux plus hautes autorités de l'Etat…

LG et RC

[1] *Mayotte Hebdo* n°187, 26/03/04 et n°193, 07/05/04

[2] *Kashkazi* n°46, 29/06/06

A Dzaoudzi-Labattoir, plutôt crever

Alors que les crédits sont là, le projet de construction d'un hôpital en Petite Terre coince depuis bientôt deux ans.

Ci-dessus, l'hôpital de Dzaoudzi, bâtiment de type colonial vieux de 155 ans.

D'UN point de vue architectural, il n'y a rien à redire. L'hôpital de Dzaoudzi, construit au milieu du XIX[ème] siècle au cœur du rocher qui symbolise la présence française dans l'archipel, est un petit bijou. De style colonial dans sa première mouture édifiée en 1853, le bâtiment qui fut agrandi à la fin du XIX[ème] siècle est d'ailleurs classé "monument historique" et pourrait, dans quelques temps, abriter un musée. D'un point de vue médical, le constat est moins enthousiaste - c'est le moins que l'on puisse dire…

"On n'a pas de place, les locaux sont minuscules, les plafonds nous tombent presque dessus, et, parce que c'est un monument historique donc protégé, il est impossible de faire des travaux de réaménagement alors qu'il y en aurait bien besoin", énumère un médecin qui, n'ayant pas consulté sa direction, a tenu à garder l'anonymat. *"Pour monter les malades à l'étage, on doit s'y mettre à plusieurs car il n'y a pas d'ascenseur"*, rapporte un infirmier.

Ajoutez à cela l'éloignement avec les zones habitées de Petite Terre, de l'autre côté du boulevard des Crabes -*"cela entraîne une perte de temps pour les urgences, et d'argent pour les pompiers"*, dit notre infirmier-, et vous comprendrez que le lieu n'est guère appropriée à l'exercice de la médecine. Surtout quand, sur Grande Terre, les équipement se modernisent, et les bâtiments flambant neuf, pompeusement dénommés "hôpitaux de référence", sortent de terre -à Mramadoudou au sud, Kahani au centre et bientôt Dzoumogne au nord. Malgré tout, parmi le personnel soignant de Dzaoudzi, le ras-le-bol semble moins fort que l'abattement. *"On fait comme on peut, en attendant que le nouvel hôpital soit construit"*…

Dans le meilleur des mondes, le nouvel hôpital de Petite Terre aurait dû voir le jour en 2010. C'était sans compter sur la rivalité qui oppose depuis des décennies les deux communes de l'île. Labattoir-Pamandzi, une vieille histoire qui, au fil des années, a pris diverses formes : conflit foncier, combats de *mrengue*, matchs de foot, de basket, bagarres entre jeunes (lire notre **Gros plan**, p.18) et aujourd'hui donc, l'hôpital, nouvel épisode rendu cocasse par l'attitude d'élus pour lesquels *"le prestige de leur mandat passe avant le bien-être de leurs concitoyens"*, dénonce un conseiller général. Car il n'est pas question, pour ceux-là, de voir l'hôpital passer chez le voisin. L'ennemi, presque.

L'idée d'ériger un nouveau bâtiment plutôt que de rénover l'ancien remonte à 2005. Cette année-là, un bureau d'étude spécialisé délivre un constat affligeant sur un bâtiment qui ne répond plus aux normes… "Moderniser ce bâtiment coûterait plus cher que d'en construire un neuf sur un terrain nu", conclut le bureau d'étude. En 2007, le directeur du Centre hospitalier de Mayotte (CHM), Alain Daniel, précisait en outre que *"l'hôpital de Dzaoudzi a été construit avec du sable de mer, ce qui entraîne le foisonnement de ferraille et l'éclatement des murs. Cela coûterait très cher de le rénover.* [1]" Le 5 avril 2006, le Conseil d'administration du CHM demande ainsi au directeur "de rechercher dans les communes de Labattoir et Pamandzi une emprise foncière" susceptible d'accueillir le futur hôpital. Trois semaines plus tard, ce dernier enjoint les maires des deux communes à "réserver" ou "préempter" des terrains d'une taille d'au moins un hectare viabilisé, en vue d'accueillir le futur complexe.

Le dossier prend du galon lorsque, quelques jours plus tard, le 19 mai, le Premier ministre français de l'époque, Dominique de Villepin, annonce une enveloppe de 10 millions d'euros pour mener à bien ce projet [2]. Non prévu initialement dans le "Plan Hôpital 2007", il devient ainsi une priorité. *"Immédiatement ou presque, les crédits étaient là"*, affirme un technicien du Conseil général proche du dossier. Il faut donc trouver un terrain avant que l'argent ne retourne à Paris. *"Si les travaux ne démarrent pas au pire au début de l'année 2008, nous risquons de perdre les crédits alloués à cet investissement"*, alerte Alain Daniel en février 2007 [1].

> "A ce rythme, **on en a pour dix ans** avant de voir un nouvel hôpital en Petite Terre."
>
> Un cadre du Conseil général en charge du dossier

Martial Henry, président du Conseil d'administration du CHM et lui-même ancien conseiller général de Labattoir, est du même avis : *"Il ne faut pas perdre cet investissement, qu'il soit à Labattoir ou à Pamandzi. Ici, c'est l'intérêt de la population qui prime.* [1]" En novembre 2007, le directeur de la Dass confirme au cours d'une réunion relative à ce projet que ces crédits *"sont précaires"*.

Problème : le maire de Dzaoudzi-Labattoir, Issa Soulaïmana, n'est pas disposé à fournir ce terrain. Et pour cause : il n'en a pas. Mais il est hors de question, pour lui, de perdre l'hôpital. *"Nous avons hérité de la décharge, du traitement des eaux, alors que Pamandzi a le lycée, l'aéroport, et bientôt l'hôpital… On fait de Labattoir une ville poubelle !"* dénonce-t-il au cours d'une réunion [3]. Il est vrai qu'entre Labattoir la populaire et Pamandzi la bourgeoise, le niveau d'aménagement est aussi inégal que la jalousie développée. *"Le maire en a fait une affaire personnelle"*, dénonce un conseiller municipal de sa majorité, en désaccord sur ce point avec lui. *"Il est parti d'un postulat idiot : l'hôpital est historiquement à Labattoir, pour s'opposer à son déménagement à Pamandzi, alors que géographiquement, cela ne change rien"*. Surtout, *"il sait très bien que la meilleure solution se trouve à Pamandzi. Mais pour des intérêts électoralistes, il refuse de l'admettre"*.

Le 29 mai 2006, il fait voter par son Conseil municipal une délibération affirmant que les élus "s'oppose[nt] catégoriquement à la délocalisation de l'hôpital (...)".

Le terrain qu'il propose alors est loin d'être parfait. *"Il n'est pas mauvais"*, affirme un proche du dossier, *"mais il est excentré, en bordure de l'île. Pour la desserte, ce n'est pas génial. Il y a aussi deux-trois éléments techniques gênants, qui feraient augmenter le coût du projet. Il y a également des bangas sur ce terrain. Cela signifie qu'il faudrait décaser et recaser ces gens."* Mais son plus gros défaut, c'est qu'il est en indivision entre une vingtaine d'héritiers. *"Or il suffit qu'un seul ne soit pas d'accord pour vendre, et l'opération devient impossible"*. Alors qu'il se démène depuis un an et demi pour les convaincre de vendre leur terrain, le maire n'en a convaincu que la moitié pour l'heure. *"On pourrait déclarer ce terrain zone d'utilité publique pour déposséder les gens, mais cela prend du temps. On en aurait pour au moins deux ans"*. A ce rythme, poursuit notre connaisseur, *"on en a pour dix ans avant de voir un nouvel hôpital en Petite Terre"*. Le CHM avait fixé au maire de Labattoir un délai jusqu'au 31 janvier dernier pour trouver une solution - il semble qu'il ait été prolongé.

De l'autre côté, tout le monde s'accorde à le dire -y compris une étude de la direction de l'Equipement selon laquelle le choix de Pamandzi est celui de "la simplicité" [4]-, la commune de Pamandzi propose un terrain *"idéal"*. *"Il est à mi-chemin entre la barge et l'aéroport, à égale distance de l'ensemble de la population de l'île, est viabilisé, et surtout, appartient à la collectivité et à l'Etat. Cela ne*

[1] Propos tenus dans *Labattoir Info Plus* n°54, février 2007

[2] Lire *Kashkazi* n°42, 01/06/06

[3] Le maire a refusé de répondre à nos questions, estimant que "*ce n'est pas le moment*".

[4] Etude transmise à la préfecture le 15 octobre 2007.

[5] Aïda Boura M'colo a notamment écrit une lettre ouverte incendiaire au président le 29 novembre 2007.

que de “perdre” l'hôpital...

Le maire de Labattoir refuse de voir “son” hôpital filer chez le voisin jalousé depuis des années.

pose donc pas de problème pour le récupérer, vu que la collectivité s'est proposée de nous le mettre à disposition, et pour entamer les travaux dès que possible", indique un responsable hospitalier. Réservé par la commune depuis le mois de mai 2006 pour accueillir l'hôpital -une décision validée par le Conseil général en avril 2007- ce terrain appelé "France Telecom" n'attend plus que sa cession officielle au CHM.

Mais comme l'indique un technicien, *"la Petite Terre est un petit territoire où la pression politique est très forte"*. Têtu, Issa Soulaïmana refuse de “perdre son” hôpital, alors qu'il serait plus près de ses administrés sur le terrain de Pamandzi qu'actuellement à Dzaoudzi. Conscient de la difficulté de convaincre les héritiers, il propose même… de rénover celui de Dzaoudzi. Ce à quoi s'oppose M. Daniel : *"Ce ne serait pas une bonne chose. A la limite, on pourrait opter pour une extension. La difficulté sur ce point sera d'acquérir le terrain et au niveau superficie, il semble un peu juste. Mais surtout, on va détruire un site remarquable de Mayotte"*, disait-il en février 2007, avant d”ajouter : *"L'un des inconvénients majeurs est que Dzaoudzi n'est pas un lieu d'habitation alors que l'hôpital doit être au plus près des habitants."*

"On comprend la préoccupation du maire de Labattoir, mais si on ne fait rien l'argent va disparaître", affirme-t-on au CHM, où l'on a l'impression d'avoir été pris dans les sables mouvants du communautarisme villageois. Selon le cadre du Conseil général, *"l'attitude du maire est totalement irresponsable"*. Conseiller général de Labattoir, le président de la collectivité Saïd Omar Oili ne mâche lui non plus pas ses mots. *"Pour moi, ce qui compte dans cette histoire, c'est l'intérêt général. Or l'intérêt général, c'est que la Petite Terre ait un hôpital, car quand nos enfants auront besoin d'être soignés, on sera tous contents qu'ils puissent l'être au plus vite. Récemment, durant la tempête* [Fame, ndlr], *une femme qui devait subir une opération n'a pas pu traverser. Le CHM a dû envoyer deux médecins, un anesthésiste, un infirmier sur place, bref monter un hôpital de campagne ! Jusqu'à quand ça va durer !?"*

"Alors que sur cette question vitale de la santé, on devrait tout faire -et même en profiter- pour développer l'intercommunalité, le maire joue la carte du repli villageois", confie un autre élu. Une attitude d'autant plus incompréhensible *"qu'un hôpital ne rapporte quasiment rien, ni taxes foncières ni taxes professionnelles"*, indique un cadre du CHM, pour qui le seul avantage *"est symbolique"*. Pire : *"trivial"*, assure un habitant de Labattoir. Il en veut pour preuve les attaques adressées par les proches du maire à l'encontre de Saïd Omar Oili [5], qui a eu le "tort" de se prononcer en faveur de Pamandzi -*"car c'est la solution la plus simple et la plus rapide"*, dit-il. Depuis, profitant de la campagne électorale, les opposants politiques du président du Conseil général le qualifient de *"traître"*. A la cause mahoraise ? Non. Ni même petite-terrienne. Tout juste labattoirienne. Tout un symbole.

RC

Entre Dembeni et Ouzioini, le lycée est sommé d'arbitrer la suprématie régionale

Chacune de ces deux villes du sud-ouest de Ngazidja construisait son lycée ; les autorités les ont réunies autour d'un établissement unique. Mais les communautés continuent à prôner le chacun chez soi.

DÉCIDÉMENT, l'affaire des lycées de Dembeni et Ouzioini, au sud de Ngazidja, n'en a pas terminé avec les rebondissements rocambolesques. En juin dernier, nous évoquions dans ces colonnes la féroce guerre des effectifs que se livraient les deux villes voisines, toutes deux candidates à l'établissement d'un lycée général sur leurs territoires respectifs -distants de moins d'un kilomètre. Munies chacune d'un décret ministériel délivré en période préélectorale, il leur fallait à tout prix atteindre le nombre d'élèves exigé par le gouvernement pour remporter la mise. Des jeunes scolarisés depuis leur enfance à Moroni où ils vivaient avec leurs parents, avaient notamment été "rapatriés" de force dans leur village natal sous peine de voir leur famille exclue des cérémonies coutumières pour dix ans.

Quelques bannissements et un nouveau gouvernement insulaire plus tard, la situation flirte toujours avec l'absurde. Puisque chaque communauté s'était investie dans la construction ou l'aménagement d'un bâtiment et ne voulait pas en démordre, le ministère de l'Education de Ngazidja a décidé d'ouvrir un seul lycée réparti entre les deux cités. En l'inaugurant en grande pompe le 26 novembre, les autorités pensaient avoir résolu le problème : la seconde irait à Ouzioini, et les autres classes à Dembeni. C'était sans compter la tenacité des communautés villageoises…

Depuis l'ouverture de l'établissement, aucun élève d'Ouzioini n'est allé suivre les cours à Dembeni, et inversement. *"Nos élèves sont partis à la rentrée et ils ont été chassés. On ne sait pas pourquoi"*, soutient Hassane Ali Mboreha, enseignant à Dembeni. *"Sur de faux effectifs fournis par Dembeni, le ministère a ouvert deux établissement distincts qui constituent le même lycée. Comme Dembeni ne pouvait pas accueillir tous les élèves, on était obligé d'ouvrir d'autres salles de classe de première et terminale ici"*, rétorque Ahmada Gassama, secrétaire général du lycée d'Ouzioini.

Cette situation n'est pas sans provoquer des disfonctionnements au sein de l'établissement. *"Le ministère est responsable de cet état de fait. Il insiste en disant qu'on ne peut pas ouvrir une classe avec 17 élèves alors que pendant la colonisation, il y avait des classes de terminale qui étaient ouvertes avec seulement 4 ou 5 élèves et des professeurs qui étaient venus de la métropole"*, lance un notable de Dembeni venu récupérer les formulaires du baccalauréat pour son fils.

Trois mois ont passé depuis que le lycée a ouvert ses portes et le proviseur nommé par le gouvernement n'est allé qu'une seule fois dans les locaux d'Ouzioini, dont l'enseignement est placé sous sa responsabilité. *"Je ne me déplace pas vers Ouzioini car d'abord je suis seul, et ensuite les classes de seconde qui sont des annexes ne sont pas sous mon autorité. Le ministère n'a pas encore nommé un censeur qui pourrait me remplacer dans les annexes. Il se trouve aussi que les responsables du lycée d'Ouzioini refusent toujours de me faciliter l'accès aux dossiers de l'établissement"*, se plaint-il.

Le retranchement actuel des classes d'Ouzioini, n'est que la suite logique des évènements qui ont entouré la construction et la vie de l'établissement. L'école toujours en chantier, qui a coûté la bagatelle de 20 millions de francs comoriens (40.000 euros), a été entièrement financée par le village. Sur les 22 enseignants qui officient dans ce lycée, seuls trois sont pris en charge par l'Etat. Pour le reste, la communauté assume. *"Il y a 9 ans, on a constaté plusieurs échecs de nos enfants à Moroni et à Foumbouni. Donc nous avons mobilisé les ressources pour sauver l'avenir du village et du pays. Ce sont des cotisations et l'argent du grand mariage qui font vivre l'établissement jusqu'à présent"*, explique Ahmada Gassama, professeur de mathématiques au lycée de Ouzioini.

A Dembeni, a défaut de d'envoyer ses enfants en seconde dans le village rival, la communauté a ouvert "clandestinement" et entièrement à sa charge la seconde. *"J'ai appris tardivement qu'une classe de seconde est ouverte dans cette enceinte mais elle n'est par sous mon autorité. Il s'agit d'une classe totalement privée. Je n'ai pas agi pour les chasser car c'est la communauté qui les a autorisés. Ensuite, il y a beaucoup de problèmes dans le lycée et je ne veux pas en ajouter un autre"*, déclare le proviseur Antoy Mohamed, qui soutient avoir interpellé le ministère sur la question, sans obtenir de réaction.

> “Dembeni ne peut **se comparer à nous** car nous avons connu l'école bien avant eux. Il y a plus de 50 ans depuis que l'école est arrivée à Ouzioini.”
>
> UN RESPONSABLE DU LYCÉE

L'histoire du lycée est l'un des derniers avatars d'une rivalité qui date de la nuit des temps. Ce n'est pas nouveau : les deux localités les plus importantes du sud-ouest s'observent en chiens de faïence depuis des lustres. Chacune veut se positionner comme le leader dans cette partie du Badjini. *"Dembeni ne peut se comparer à nous car nous avons connu l'école bien avant eux. Il y a plus de 50 ans depuis que l'école est arrivée à Ouzioini. Donc, nous avons beaucoup d'expérience en la matière car même nos arrière grands-pères ont fait les bancs"*, affirme un responsable du lycée, qui annonce que l'anniversaire de l'arrivée de l'école dans le village sera cette année l'occasion d'inaugurer officiellement le lycée.

Chef-lieu de région, Dembeni aspire de son côté à concentrer le maximum d'équipements collectifs. *"Dans l'histoire, Dembeni est le chef-lieu et doit théoriquement accueillir toutes les directions administratives, la préfecture, la gendarmerie, le lycée"*, affirmait en mai dernier Ibrahim Said Mahazi, professeur de maths à Moroni et originaire du bourg [1].

Le conflit entre ces deux localités est d'autant plus vif qu'il y a un plus d'un an, Ouzioini a interdit à ses enfants de se rendre dans le centre d'examen de Dembeni pour passer le brevet. *"Pour des raisons de sécurité, nous avons jugé utile de ne pas laisser nos enfants se présenter aux examens à Dembeni"*, avait affirmé le notable Ahmada Mzé en octobre 2006, quelques mois après le boycott du brevet. *"C'est parce qu'ils sont méchants qu'ils croient que tout le monde est mauvais comme eux"*, répond Hassane Ali Mboreha à Dembeni.

Cette rivalité qui mine l'éducation des jeunes des deux villages, loin de s'effacer avec le temps, semble se transmettre de génération en génération. Pourtant, ni les vieux, et encore moins les jeunes, n'osent dire l'origine exacte de l'antagonisme. *"On ne sait d'où vient cette opposition. Peut-être un problème politique, de tradition ou tout simplement de suprématie"*, suggère Gassama, l'un des cadres du village d'Ouzioini. Le développement des deux localités a d'ailleurs été nourri par cette opposition. C'est le cas en matière de santé, où chaque village veut se doter du centre hospitalier le plus sophistiqué de la région. Concurrence oblige, des centres socioculturels ont eux aussi vu le jour dans un village comme dans l'autre.

AHMED ABDALLAH (avec LG)

[1] *Kashkazi* n°64, juin 2007, “Les écoles, un enjeu électoral et communautaire”

entre rumeurs et bastonnades : quand Ndzuani se fait peur

Depuis quelques jours, Ndzuani revit péniblement. Dimanche 3 février, une cargaison de gazole est arrivée. "*Cela faisait plusieurs jours qu'on n'avait quasiment plus d'électricité. Il n'y avait quasiment plus de taxi non plus*", dit un étudiant. Mardi 5 février, les taxis avaient repris leur cirque - moins nombreux qu'à l'accoutumée cependant, et les coupures d'électricité étaient rares, mais il n'y avait toujours pas d'essence ni de pétrole lampant. Dans les foyers, on cuisine au feu de bois ; dans les rues, on marche. Cela faisait longtemps que Mutsamudu n'avait paru aussi calme que ces derniers jours. Il y a bien quelques commerçants qui proposent du pétrole et de l'essence achetés à Mwali ou à Ngazidja, mais les prix en rebutent plus d'un : le litre du pétrole est à 1.000 francs comoriens, contre 250 en temps "normal" ; l'essence peut monter jusqu'à 1.500 fc… Conséquence : le prix du poisson (les pêcheurs utilisent du pétrole lampant pour leurs vedettes) a plus que doublé, passant de 500 ou 600 fc à 1.250 voire 1.500 fc. "*On n'avait jamais vu ça à Anjouan*", dit un habitant de Mirontsy. Même la viande congelée a légèrement augmenté. Seul le riz est stable. "*Pour ça, il n'y a rien à redire*", affirme un Mutsamudien. "*Si sur certains produits les commerçants en profitent, sur le riz, on n'est pas lésés.*" Eternel optimiste, Abdou Madi, porte-parole du gouvernement, promet dans les jours qui viennent l'arrivage d'une cargaison d'essence et de pétrole.

Pas de quoi raviver la flamme cependant, et ce, même si un porte-conteneurs a accosté mardi au port de Mutsamudu. C'est que la crise économique se fait de plus en plus violente. Les fonctionnaires n'ont pas été payés depuis le mois de juillet. Les commerçants vendent peu. "*C'est la récession comme on n'en avait pas connu depuis longtemps*", affirme l'un d'eux. Surtout, la chape de plomb imposée par le régime Bacar est oppressante. Il est quasi impossible de discuter sereinement avec des gens dans la rue. On nous invite à se retrouver plus tard, dans un bureau, une maison… "*Mais pas ici.*" Et la nuit si possible… Quoi qu'en disent ses dignitaires, le régime Bacar fait peur et s'est attiré la haine d'une grande partie de la population. "*Je ne connais pas une personne qui ne soit en faveur du débarquement - à part les quelques Bacaristes, et ils ne sont pas nombreux*", dit un étudiant. "*Les gens sont prêts à payer le prix d'un conflit sanglant. Ils sont prêts à prendre le risque de se faire tuer, pour voir Bacar disparaître*", regrette un médecin, qui préférerait une issue diplomatique. Pour lui comme pour d'autres intellectuels -Caambi el-Yachourtui, membre du gouvernement Bacar en fait partie-, "*c'est encore une fois le peuple qui va en payer le prix fort*"…

Avec impatience pour les nombreux "sans-grade", dans la crainte d'un bain de sang chez certains responsables administratifs, "*sereinement*" parmi les dirigeants, Ndzuani est une île qui se prépare à la guerre. Il suffit de se brancher sur la Radio Télévision d'Anjouan (RTA), l'organe de propagande du régime Bacar, pour s'en persuader. Entre chaque programme, des slogans sont censés développer, chez le téléspectateur, des sentiments divers. Anti-guerre : "Allumer un brasier à Anjouan / Générera un pogrom / Généralisé aux Comores." Anti-Sambi : "Le volcan Comores sera en éruption / S'ensuivra alors un séisme institutionnel / C'est la loi de la nature." Séparatistes : "Anjouan sait ce qu'elle veut / Anjouan aura ce qu'elle veut / Et le pardon ne signifie pas l'oubli." Ou simplement belliqueux : "Plus de 600 morts au Kenya (…) / Ne pensez pas que ça n'arrive qu'aux autres ." Ou : "Un tigre ne prononce pas sa tigrité ; il bondit sur sa proie sous réserve qu'elle n'est pas un rhinocéros." Le tigre ici, c'est Sambi…

Si la population s'amuse de ces écrits propagandistes, elle rigole moins quand il s'agit d'évoquer la forte présence policière. Tous les soirs, des descentes des Forces de la gendarmerie anjouanaise (FGA) sont organisées dans divers coins de l'île. Lundi soir, vers 23 heures à Mirontsy, des gendarmes ont "incité" ceux qui discutaient sur la place publique à rentrer chez eux. Mardi soir, plusieurs groupes ont patrouillé dans les rues de Mutsamudu. Certains en uniformes ; d'autres en civil. Quelques heures plus tôt, un camion chargé de soldats surexcités, a traversé à toute allure la capitale, aux sons des klaxons et des chants menaçants. "*Ils vont à Sima*", affirme-t-on sur la corniche de Mutsa. Les récits d'intimidations et d'arrestations arbitraires sont légion. A Mirontsy, Mutsamudu, Bambao Mtsanga, Domoni, Sima, Bimbini, etc. On parle de dizaines de personnes emmenées, entre minuit et 3 heures du matin, dans l'un des camps qui "accueillent" les opposants…

Faire le tri entre la rumeur et l'information à Ndzuani est plus difficile encore que dans le reste de l'archipel -c'est dire ! Il n'est ainsi pas aisé de savoir où est le vrai, où est le faux. Sur Internet, on évoque des viols et des tortures. Sur place, personne n'a entendu parler de viols. "*Sous Abeid, il y en a eu, mais pas actuellement, je ne crois pas*", dit un partisan de Sambi. Abdou Madi peste pour sa part "*contre ces rumeurs insultantes pour notre pays et pour les Anjouanaises*". "*Par contre, il y a des tortures. Un ami à moi, un cousin de Sambi, s'est fait arrêter à 2 heures du matin. Les gendarmes avaient entouré sa maison. Pendant plusieurs jours, ils lui ont frappé le bout des pieds. Pas le corps ni le visage. Juste le bout des pieds. Il a été emprisonné deux semaines. Il ne pouvait plus marcher à sa sortie*", affirme un autre partisan de Sambi, chez lui, tard dans la soirée. Sa faute : être de la famille du président de l'Union. Un autre cousin de Sambi, Omar Ahmed Galela, est lui toujours en prison, depuis bientôt un mois.

> "Un ami à moi, un cousin de Sambi, s'est fait arrêter à 2 heures du matin. Pendant plusieurs jours, ils lui ont frappé le bout des pieds. Il ne pouvait plus marcher à sa sortie. "

D'autres récits font état de coups sur la tête et le dos. De piétinements. De footing imposé bien avant l'aube. De piqûres à l'aide de seringues. Un médecin qui a tenu à rester anonyme dit avoir soigné une personne ainsi martyrisée, et avoir effectué des tests VIH et Hépatite B pour vérifier qu'elle n'avait pas été contaminée par ces piqûres. "*A sa sortie, il est resté quatre jours alité.*"

De nombreuses familles ont été touchées. Elles ont vu leurs fils emprisonnés à Ouani, au terrain d'aviation -certains sont parqués dans un conteneur, affirment des témoins-, à Patsy ou à Domoni -où certains seraient emprisonnés dans une citerne, comme à l'époque d'Abeid. Elles les ont retrouvés pleins de bleus et de contusions. Mais très peu acceptent de parler. Leur refus de s'exprimer ou de présenter leur fils, alité, est en soi une information. "*On est désolé*", me dit-on à plusieurs reprises. "*Revenez après le débarquement, là on pourra vous parler.*"

Ci-dessus, une banderole affichée en mai 2007. Aujourd'hui, ceux qui osent inscrire des slogans se font rares. / **Page de gauche : la medina** de Mutsamudu.

Un commerçant qui a passé un mois en prison pour une faute dont il n'a toujours pas eu connaissance -il a été jugé, mais ne connaît pas le verdict du Tribunal-, se souvient de sa détention, à la prison de Patsy. "*Nous étions entre soixante et soixante-dix. Moi, j'avais le droit de sortir dans la cour la journée, mais les autres, non. Pour manger, on nous donnait un repas par jour. En tout, on avait 40 kilos de riz et un kilo de poisson. Ce n'était que de l'eau.*" Dans un premier temps détenu au camp militaire de Sangani, dans un canal de 8 mètres de long sur 2 de large et 2 de hauteur, il a ensuite été placé dans une cellule individuelle durant neuf jours. Puis il a été envoyé à Patsy, où il se trouvait en présence d'autres détenus. Des anciens, prisonniers de droit commun. Et des récents, prisonniers politiques selon lui. "*Ces derniers étaient parfois placés dans un petit canal comme celui où j'ai été mis les premiers jours, et on y jetait de l'eau. Il ne pouvaient pas s'y allonger et devaient rester debout…*" Certains étaient parfois emmenés ailleurs, "*où ils étaient frappés à coups de bâtons sur le talon. Quand ils revenaient, leur talon était enflé ; ils ne pouvaient plus marcher*".

Le régime nie les tabassages et les incarcérations politiques. Abdou Madi, porte-parole du gouvernement, reconnaît que les arrestations se sont multipliées depuis l'"*attentat*" contre la voiture de Roukia -début janvier, la voiture de la directrice des Douanes, l'une des plus proches collaboratrice de Mohamed Bacar, a été incendiée, ce qui a provoqué la destruction de deux autres véhicules garés à proximité. Il parle d'"*opérations de maintien de l'ordre*"-, et reconnaît "*un durcissement des méthodes dans le but d'atteindre la vérité*", mais, soutient-il, "*on ne peut pas dire qu'ils ont été malmenés*". "*L'opération a été déclenchée depuis l'incendie criminel. On ne va quand même pas nous reprocher d'ouvrir une enquête judiciaire alors que trois voitures ont été brûlées !*" Selon lui, l'enquête a permis de trouver des documents dans lesquels étaient programmées des opérations contre le pouvoir : incendies de maisons, enlèvements -"*dont le mien*". Le témoignage de notre commerçant remonte cependant à la fin de l'année 2007, bien avant ce que le Parquet a qualifié d'"*attentat*".

Les propos d'un autre membre du gouvernement, dont nous préférons taire le nom, sont plus nuancés. Il ne nie pas les arrestations arbitraires -des membres de sa famille en ont été victimes- et les tabassages. Il assure cependant que "*c'était après l'incendie des voitures*" et qu'aujourd'hui, "*c'est en voie de normalisation*". Toujours selon ce ministre, "*beaucoup d'exactions sont le fait d'éléments incontrôlables de l'armée. Les directives ne viennent pas forcément d'en haut, mais certains soldats croient bien faire en agissant de la sorte*".

Le reste n'est que propagande organisée depuis Moroni… C'est ce que soutient Abdou Madi. "*Ils exploitent les nombreux départs.*" Selon lui, "*c'est vrai que les gens fuient, mais ce n'est pas parce qu'ils ont peur du régime Bacar. C'est parce qu'ils sont atteints psychologiquement par la possibilité de l'agression militaire de Sambi.*" Dans la rue, le discours est bien différent. "*Depuis quelques jours, Mirontsy et Mutsamudu sont des villes isolées*", dit un habitant de Mirontsy, employant le mot "isolées" pour celui, plus juste, d'abandonnées. "*Les gens fuient la répression politique. Ils ont peur car ça peut arriver à n'importe qui.*" "*Les récits des prisonniers nous sont parvenus et on ne veut pas vivre ça. Ceux qui sortent fuient vers Moroni ou Mohéli ou se cachent*" dit un partisan de Sambi qui, depuis plusieurs jours, se fait discret. "*Je sais qu'on me surveille, mais moi au moins je n'ai pas à me cacher. Même si je sais que mon jour viendra.*" Ils seraient une dizaine aujourd'hui, à déménager chaque soir de cachette en cachette. Dans la médina de Mutsamudu, dans ses faubourgs, en brousse.

> "Nous ne serons pas capables d'accueillir un afflux massif de blessés. Nous n'avons aucun sang d'avance."

Kamal Ali Yahoudha est l'un d'eux. Joint par téléphone, le journaliste recherché depuis début décembre par les autorités anjouanaise affirme que la répression s'est intensifiée ces derniers jours. "*Depuis l'incendie de la voiture de Roukia*", dit-il. Il fait selon lui l'objet d'une quête incessante. "*Ils veulent à tout prix m'attraper. J'ai même dû cacher ma femme.*" Auteur d'un blog sur Internet, il y délivre des informations gênantes pour le pouvoir, mais parfois non vérifiées...

Récemment, il a lancé une rumeur selon laquelle l'hôpital de Hombo serait transformé en camp militaire. Des gendarmes y ont été vus en train de construire un bâtiment. Abdillah Sidi, le directeur du Centre hospitalier régional, est qualifié par les opposants au régime de "bacariste", et fait partie des personnes interdites de quitter le territoire dans le cadre des sanctions imposées au régime Bacar par l'Union africaine. Lui se dit apolitique, et affirme qu'il continuera à diriger l'hôpital comme il le fait depuis bientôt quatre ans. Il nie les accusations du journaliste : "*Yahoudha a lancé cette information parce qu'on a vu des soldats au CHR, mais il n'a pas cherché à savoir pourquoi ils sont là. Il a dit que le pouvoir allait en faire un lieu de repli.*" En fait, assure le directeur, "*ils construisent une maison pour un coopérant chinois. Actuellement, nous avons trois médecins chinois, mais seulement deux logements. Ils ont exigé un troisième logement sous peine de partir.*"

Au CHR, l'ambiance est morose. Outre les nombreux arriérés de salaire -les médecins se sont récemment fait payer leur mois d'août 2007- les services tournent au ralenti. "*Depuis quelques semaines, il y a moins de monde. Cela ne signifie pas que les gens sont moins malades, mais qu'ils n'ont plus d'argent pour venir jusqu'ici. Depuis Mirontsy ou Mutsamudu, cela revient à 600 fc, bien plus depuis la brousse. Tout le monde n'a pas cette somme*", regrette Abdillah Sidi. Au service de pédiatrie, alors qu'auparavant, on traitait quinze à vingt cas par jours, on n'en compte pas plus de cinq actuellement. "*Avant, à cette heure [11heures, ndlr], il y avait une file indienne ici. Regardez : il n'y a déjà plus personne aujourd'hui*", indiquait mardi le docteur Rakilou Ahmed. Les enfants malnutris, qui étaient nombreux auparavant, ne viennent plus. "*Cela ne signifie pas du tout qu'il n'y en a plus. Au contraire, vu la situation, il doit y en avoir beaucoup plus. Mais ce sont souvent des familles pauvres. Elles n'ont pas les moyens de les amener jusqu'ici…* "

Ici, la perspective d'un affrontement armé ne laisse pas insensible. Si pour l'heure, le directeur affirme n'avoir reçu aucune personne tabassée ou torturée -ce qui implique deux hypothèses : soit elles n'existent pas comme l'affirme le régime, soit elles se font soigner chez elles, comme le disent les opposants-, "*nous ne serons pas capables d'accueillir un afflux massif de blessés. Nous n'avons aucun sang d'avance. D'habitude, nous demandons aux membres de la famille de la victime d'en donner. De plus, la pharmacie est presque vide ; nous avons peu de médicaments*", indique le directeur. "*Nous n'avons aussi que très peu de sérum. Pas assez pour assurer les conséquences d'une guerre. Il doit en arriver dans les prochains jours, mais je ne sais pas quand. Le problème, c'est que comme je fais partie de la liste des interdits de se déplacer par l'Union, je n'ai pas pu aller me réapprovisionner en Tanzanie comme j'en avais l'habitude.*" Selon M. Sidi, "*s'il y a beaucoup de blessés par balle, cela sera dramatique car nous n'avons pas les moyens de les sauver*". En ce sens, il continue de croire en un règlement de la crise par la voie diplomatique.

Seul l'oxygène ne devrait pas faire défaut, "*car nous avons suffisamment de cylindres*", assure le directeur. "*A mon arrivée à la tête de l'hôpital il y a quatre ans, il n'y en avait que huit. J'en ai fait venir trente. Donc c'est suffisant.*" L'oxygène, c'est pourtant ce qu'il manque le plus aux Anjouanais…

RC

Gay attitude
Cette sexualité dont personne ne parle

SI DE MÉMOIRE D'HOMME, l'homosexualité n'a jamais fait l'objet d'une véritable répression dans l'archipel, il ne fait pas bon vivre ses amours au grand jour pour les gays et lesbiennes : la banalisation de la vente des corps favorise l'amalgame entre homosexualité, prostitution et pédophilie. La plupart "sauvent" les apparences ; quelques uns ont malgré tout décidé de jouer franc -jeu avec la société. Témoignages.

SALIM Ali Amir provoquait le débat il y a quelques années avec une chanson intitulée Ntsahaya. L'opinion en avait beaucoup ri, surtout quand Selemani, icône travestie, longtemps consacrée sur la place de Moroni, concluait le morceau par une tirade sur l'hypocrisie dans cette société si jalouse de sa bonne morale. Une société où l'apparence et les regards policés ont valeur de dignité. En fait, lorsqu'on parle d'homosexualité, les Comoriens feignent toujours la surprise, avec un grand sourire. Non pas parce que la pratique les dérange mais plutôt parce que l'imaginaire en matière de sexualité traduit leur volonté de camoufler tout ce qui échappe à une relation classique du type "homme" et "femme". Il s'agit là bien sûr du code de la bienséance en vigueur et non de refoulement sexuel au sens strict, bien que le machisme ambiant serve parfois à stigmatiser l'homosexualité trop affichée chez certains, surtout du côté des hommes. Car les femmes, on n'en parle presque jamais. A peine si l'on se souvient de cette histoire d'une dame de la capitale ayant violé sa "petite bonne" par amour dans les années 90.

> "Comment peut-on comparer **deux adultes** qui partagent leur amour à un adulte qui abuse d'**un enfant** ?"
>
> WASHE, ARTISTE

Sur le plan de la tradition, il semble qu'il n'y ait jamais eu de véritable répression contre les homosexuels dans l'Archipel. Rares sont ceux qui se souviennent d'avoir vécu une forme d'ostracisme à la suite d'un acte homosexuel commis au sein de leur communauté d'origine. Dans les villages, on bannit plus facilement l'acte incestueux ou la non-abstinence sexuelle durant le mois sacré du ramadan. On organise des *gungu* contre un adultère ou pour un vulgaire vol de bétail. Mais pour tout ce qui relève de l'homosexualité, la société a l'air (paradoxalement) plus tolérante. La légende prétend que le phénomène (*uvura mindru/ utria fwitri/ ufiradji*) s'intègrerait même aux bonnes moeurs dans certaines cités comme Mutsamudu. "*On dit que certains parents encouragent leurs enfants à se chercher un homme qui leur apprenne la vie*" relate Soultwane [1], un enseignant. "*Tard dans la nuit, on trouve des vieux messieurs qui caressent de jeunes garçons dans la pénombre, à l'entrée des mosquées de la vieille médina.*"

"*C'est lié au fric*" assure Maabadi, maître d'école coranique, qui fait remonter ces pratiques aux Arabes. "*Beaucoup de jeunes se laissent embarquer dans ces histoires par nécessité. Ils vendent leur corps en quelque sorte et n'assument pas forcément ce qu'ils font.*" Masuundi, responsable d'équipe sportive, confirme : "*La première fois que je suis allé avec une personne du même sexe, c'était pour payer ma cotisation dans une fête avec des potes. J'étais très jeune. Il fallait absolument que je participe à cette fête. Et le monsieur qui m'a fait ça a été très doux. J'y ai pris beaucoup de plaisir, tout en voyant bien que je pouvais me faire entretenir grâce aux hommes que j'attirais. D'un côté, on peut dire que ce monsieur de ma première fois était pédophile et je ne trouve pas ça forcément bien. Mais de l'autre, il m'a vraiment appris à me connaître, à savoir où sont mes envies sur le plan sexuel.*" De la prostitution au plaisir, la distance ne tient qu'à un fil. Les uns et les autres pensent que l'on peut basculer sans crier gare, sans parler de ceux qui choisissent très tôt d'embrasser sans être contraints par une quelconque nécessité.

"*Il faut que les gens le comprennent bien. Je suis allé vers d'autres hommes, parce que mon corps et mes fantasmes m'y ont traîné. Il ne faut pas croire que tout le monde se vend ici. Dans ma famille, il n'y a jamais eu d'homosexuel. Je suis le premier sur plusieurs générations. C'est d'ailleurs ce que me répétait mon père avant sa mort*" indique Soula, notable à Moroni. Des parents qui assument mal la réputation faite ensuite à leurs proches sur la place publique, même s'ils ne deviennent pas spécialement homophobes eux-mêmes. "*Les gens ont le souci de la respectabilité par ici. Ce qui fait que l'homosexualité ici se vit dans le mensonge.*" Beaucoup sont "bi" pour sauver les apparences. "*Les gens savent que tu appartiens à la "confrérie" des homos, mais font semblant de ne pas le savoir, à partir du moment où tu ne les emmerdes pas avec ça. Et si tu as de l'argent, ils t'emmerdent encore moins par les temps qui courent*", ajoute Msahazi. Faux-semblants et demi-vérités (donc) afin de garder les apparences sauves, bien souvent. Artiste, Washe, trouve, elle, qu'on ne peut pas être lesbienne comme elle et vivre tranquille dans cette société où la "*femme n'est respectée qu'une fois mère. Une communauté où le mariage est le but d'une vie*". D'où le sentiment d'hypocrisie en permanence. "*Je me suis retrouvée quelques fois à mentir ou à éviter certaines conversations*", dit-elle. "*Heureusement, ce qui m'importe est le jugement divin, et non celui des humains. Je vis ma vie en étant la plus humaine et la plus intègre possible. Dieu (et merci) m'a donné la faculté d'aimer, même si je n'ai pas de retour.*"

Contrairement à beaucoup d'autres, Washe s'est refusée au jeu des fausses vérités, au nom du libre-arbitre et du respect de la personne humaine. Elle vit ses amours au grand jour, au vu et au su de sa famille. "*Je me sens mieux depuis que j'ai eu le courage de le dire ! Pas simple, je dirais même que c'est douloureux, mais c'est ainsi. Je pense que je ne suis pas née dans cette famille, dans cette communauté pour rien. Il n'y a pas de hasard. Et la vie est juste. Elle me met en situation pour pouvoir comprendre et agir contre l'intolérance. Apprendre à respecter l'autre dans sa dignité, dans son identité. Le droit d'être née différente.*" En étant honnête envers les siens, en opérant une sorte de coming-out au sein de sa communauté, Washe a néanmoins perdu l'amour de sa mère, qui aurait préféré la marier à coup de pounds selon les rites du *âda*. "*Mes frères et soeurs l'ont accepté, plus ou moins. Je sais que mon père est au courant mais nous n'en avons jamais parlé. Il y a des sujet tabou entre nous.*" Il arrive même que des familles s'interrogent sur l'origine de ce qu'elles considèrent comme étant le mal incarné. "*Certaines trouvent nos pratiques déviantes et engendrent par conséquent un tissu d'amalgames*" pense Idaroussi, qui, lui aussi, a décidé de vivre ses relations au grand jour. "*L'amalgame le plus inquiétant est celui qui nous associe aux pédophiles*", continue ce fonctionnaire. Nombre d'homosexuels n'osant pas draguer en milieu adulte se rabattent sur des proies plus jeunes et paient rubis sur ongle. Du coup, les fantasmes tirent l'individu vers des tendances condamnables par la loi, même si très peu de pédophiles finissent en prison. Washe pour sa part, s'interroge sur la confusion entre homosexualité et pédophilie, tout en exprimant sa colère contre les pratiques pédophiles : "*Est-ce l'ignorance ou l'insouciance ? Comment peut-on fermer les yeux face à des horreurs pareilles ! Comment peut-on ensuite comparer deux adultes qui partagent leur amour à un adulte qui abuse d'un enfant ? C'est de la manipulation. On généralise pour cautionner les pédophiles.*"

Pédophilie et prostitution se retrouvent ainsi engluées dans un même nid d'ambiguïtés dès lors qu'on parle d'homosexualité dans ce pays. Avec des histoires qui choquent beaucoup les homos eux-mêmes. "*Moi, j'ai voulu savoir ce que c'était au départ et j'ai continué à pratiquer parce que j'y trouvais du plaisir*", confie Hadji M. "*Mais j'ai vite vu que ceux qui sont là-dedans sont très portés sur les affaires d'argent. Si vous faites une enquête, vous verrez que l'homosexualité a pris de l'ampleur avec l'ouverture de Galawa et le développement du tourisme. Avec l'arrivée de certains expatriés d'origine européenne également. Et c'est rare qu'il y ait de l'amour entre les gens là-dedans. Maintenant, il faut voir que le cas le plus classique de la relation homosexuelle dans cette société rejoint les relations établies entre les hommes et les femmes, puisqu'il y a toujours un gars qui paie pour jouir et un autre qui tend ses fesses pour gagner des sous.*" Un commerce de l'amour qui n'encourage pas à afficher ses préférences sexuelles. "*Si j'étais ailleurs, j'assumerais. Ici, non ! Tu es tout de suite affiché comme une pute. Il y a confusion des genres*", se plaint Msahazi.

SOEUF ELBADAWI

[1] Les noms des interlocuteurs ont été changés pour garder l'anonymat de leurs propos.

Un nouvel outil pour étudier l'histoire de l'archipel

Les Comores au jour le jour - *Chronologie*

Un ouvrage d'Ouledi Ahmed et Mahmoud Ibrahim - Edition KomEdit - En vente au CNDRS - Contact : 33.27.57

UNION DES COMORES

Conseil de l'ordre des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens Dentistes

Moroni le 07/12/2007

PLAN D'ACTION 2008

Le Conseil de l'Ordre des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens Dentistes présente respectueusement à ses membres son plan d'action 2008 et ses nouvelles commissions. Nous vous informons qu'en fin 2007 nous avons 178 enregistrements dont :
- 123 Médecins avec 110 dossiers complets, 26 dossiers incomplets et 6 situations irrégulières.
- 29 Chirurgiens Dentistes avec 24 dossiers complets, 4 dossiers incomplets, 1 dossier irrégulier ;
- 17 Pharmaciens (17 dossiers complets).

Le plan d'action 2008 est fixé comme suit :

Janvier 2008
- Appel à cotisation de tous les membres. La cotisation annuelle est fixée à 15.000 FC, versée au trésorier Général du Conseil Régional (Dr ABDOULKARIM).
- Publication d'une liste de personnes en exercice illégal de la médecine avec poursuite auprès du tribunal/

Février 2008
- Ouverture de l'année médicale 2008-2009 avec une soirée de GALA : thème de l'année 2008 : bien accueillir les malades.
- Mise en place d'une permanence au sein du siège du Conseil de l'Ordre.
- Bibliothèque virtuelle.

Mars 2008
- Sortie du bulletin d'information du Conseil de l'Ordre.
- Préparation du premier Journal Médical des Comores (JMC).
- Régularisation des dossiers des membres : fin Mars 2008.

AUTRES ACTIVITES 2008

- Organisation des Journées médicales nationales : novembre 2008, thème : Les Urgences
- Coopération avec les autres Conseils de l'Ordre.
- Authentification des diplômes avec l'appui des Organisations compétentes (CAMES, UNESCO, COOPERATIONS,… etc.).
- Clarification fiscale des Cabinets et Cliniques : projet de loi sur une taxe professionnelle unique en discussion avec le Ministère des Finances.
- Réactualisation du Code d'éthique, de déontologie et des normes des cabinets et cliniques.
- Emission mensuelle télévisée sur les activités de l'Ordre, la Médecine et la santé publique : **La santé et Vous** (projet en discussion avec les responsables des Médias).
- Enseignements post-universitaires

LES COMMISSIONS : 4 principales commissions

Exercice de la Médecine :
Réglementation, Ethique et Déontologie.
Président : Dr SAID ABDALLAH SAID SOIMIHI
Dr YOUSSOUF SAID
Dr MLIVA M.
Dr MYRIAME YOUSSOUF
Dr ABDOULKARIM
Dr YOUSSOUF DJAMANI
Dr SAID MOUSSA

Médecine et Santé Publique :
Président : Dr MMADI IBOUROIHIMA
Dr ISSLAME ABDALLAH
Dr ISSULAHI ABDEREMANE
Dr ADA MANSOUR
Dr CHANFI MOHAMED
Dr BEN IMANE ISSA
Dr YOUSSOUF MAHAMOUD

Information et Communication :
Bulletin de l'Ordre des médecins.
Président : Dr KAMAL ABDOULWAHAB
Dr DJAMADAR MALIKA
Dr HASSANI
Dr DAROUECHE MOHAMED
Dr DJABIR IBRAHIM
Dr SAINDA MOHAMED
Dr NASSUR AHAMADA

Discipline et litiges
Président : Dr ISSLAME ABDALLAH
Dr M'MADI IBOUROIHIMA
Dr SAID ABDALLAH SAID SOIMIHI
Dr CHANFI MOHAMED

N.B. :
- L'accueil des nouveaux membres sera assuré par le président du bureau du Conseil regional.
- Les thèmes des différentes présentations doivent être communiqués à la commission Médecine et santé publique avant le 30/03/2008.
- Pour la commission Discipline et litiges, possibilité de faire appel à une personne ressource compétente.
- Chaque commission doit établir son propre calendrier de travail et le faire parvenir au secrétariat du Conseil de l'Ordre.
- Chaque membre de l'Ordre peut faire parvenir au secrétariat du Conseil de l'Ordre ses remarques pour la bonne marche de notre institution.

Président du Conseil National
Dr ISSLAME ABDALLAH

Président du Conseil Régional de Ngazidja
Dr MMADI IBOUROIHIMA

cossanex

AU SERVICE DE L'AFRIQUE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Toute l'équipe de Cossanex est heureuse de vous présenter ses bons vœux pour 2008

ENERGIE

Moyenne tension	Basse tension
Câbles	Câbles et conduits
Matériel de ligne	Appareillages
Transformateurs	Eclairage
Poste MT/BT	Groupes électrogènes
Régulateurs de tension	Climatisation
IACM	Armoires électriques

TELECOM

Télécommunication	Courants faibles
Câbles	Interphones
Accessoires de réseaux	Sonorisation
Poteaux et ancrages	Vidéo-surveillance
Autocommutateurs	Alarmes
Postes téléphoniques	Traduction simultanée
Onduleurs	Contrôle d'accès

SERVICES

Energie	Télécom
Etudes et Conseils	
Formations	
Mise en service	
Mise à disposition de personnel qualifié	
Assistance technique	
Renforcement des ressources humaines	

cossanex
29, allées de Chartres - 33000 BORDEAUX - FRANCE
Tél. : 00 33 556 00 82 82 - Fax : 00 33 556 81 51 76 / 00 33 556 51 05 96 - E-mail : info@cossanex.com

Notre site web : www.cossanex.com

Le retour des "pères blancs"

par Vincent Misson

IL PARAÎT QUE L'HISTOIRE est un éternel recommencement. Permettez-moi d'en douter. Pour une simple raison : pour qu'il y ait recommencement, il faut une fin.

■

PRENEZ LE SYSTÈME COLONIAL. Officiellement, celui de la France -le plus généreux, cela va de soi- a pris fin en 1960 avec les indépendances politiques des anciennes colonies africaines. Il paraît qu'Omar Bongo -du haut de ses talonnettes- en rit encore, alors que le cadavre criblé de coups de Thomas Sankara se retourne dans sa tombe à chaque fois qu'un élève français récite sa leçon en cours d'histoire. Plus proche du second que du premier, Boinali Saïd Toumbou, un intellectuel aussi passionnant que déconcertant qui a atterri on ne sait comment dans le monde syndical, a une idée assez précise sur cette question. *"Je ne crois pas à l'indépendance. Je ne sais même pas ce que cela signifie dans ce monde où tout est lié. Les Comoriens croient-ils qu'ils sont indépendants ? Ce n'est pas sérieux…"*
Il faut dire que celui qui fut un soilihiste convaincu en connaît un rayon, en terme de système colonial. Chaque jour qui passe à Maore voit son lot de vieux réflexes patemalistes et d'incompréhensibles directives administratives, selon que l'on se trouve dans la zone industrielle de Kaweni ou dans les bureaux de Mamoudzou. Parmi ces directives, celle sur la reconnaissance de paternité, adoptée en 2006, est de loin la plus intéressante.

RAPPEL DES FAITS. Nous sommes en septembre 2005. Après sa visite à Maore, le ministre français de l'Outremer de l'époque, François Baroin, lance un pavé dans la mare. *"A Mayotte"*, dit-il dans un entretien accordé au *Figaro Magazine*, *"on peut envisager de modifier ou de suspendre temporairement certaines règles relatives à l'acquisition de la nationalité française. Par exemple, poser la règle de la régularité du séjour des parents comme condition pour l'accès ultérieur des enfants à la nationalité française."* Le ministre va plus loin lorsqu'il affirme qu'il faudrait *"envisager"* la remise en cause du droit du sol *"pour certaines collectivités d'outre-mer."* Suivez mon regard...
L'ambition du protégé de Chirac n'a cependant pas passé la barrière de la Constitution, qui stipule que l'acquisition de la nationalité française ne peut différer d'un endroit à l'autre de la République. Mais s'il est impossible de toucher au droit du sol, le législateur peut faire à peu près ce qu'il veut au niveau de l'état-civil. Ainsi, lors du vote de la loi sur l'immigration en juillet 2006, les députés français ont adopté des amendements propres à Maore visant à lutter contre la paternité de complaisance.
Désormais, si un officier de l'état civil a un doute sur la paternité d'un enfant, il saisit le Procureur de la République qui fera connaître sa décision ou peut demander à la Police aux frontières d'enquêter. Autre nouveauté : auparavant, le père français, qu'il soit de droit local ou de droit commun, pouvait, en déclarant

Ci-dessus, François Baroin, ex-ministre.

sa paternité, conférer la nationalité à ses enfants, quel que soit le statut de la mère. Or l'article 106 de la loi indique que "le père et la mère doivent être des personnes de statut civil applicable à Mayotte." Vous l'aurez compris : dès que l'un des deux parents ne relève pas du droit local (ce qui est le cas s'il est étranger), la filiation obéit aux règles du Code civil - ce qui permet notamment l'application de la nouvelle procédure de contrôle des reconnaissances de paternité. Ajoutez à cela la prise en charge financière de l'accouchement par le père si la mère est sans-papiers, et vous comprendrez qu'un Mahorais (Français) qui a un enfant avec une "étrangère" sans-papiers n'a désormais aucun intérêt à reconnaître sa paternité. Même si c'est lui le père...
Lors des débats à l'Assemblée nationale qui avaient précédé le vote de cette loi, le gouvernement avait mis en avant une fraude généralisée : *"Les chiffres parlent d'eux-mêmes"* avait affirmé François Baroin. *"Le nombre de reconnaissances de paternité a augmenté [de] plus de 300 % en l'espace de cinq ans, ce qui est évidemment considérable. Chacun le sait, on assiste à une très forte augmentation de ces actes de reconnaissance, d'ailleurs dressés postérieurement à l'établissement de l'acte de naissance."*

LORS DE CE MÊME DÉBAT, Noël Mamère (député écolo) avait dénoncé de telles dispositions : *"On peut constater que ces nouvelles dispositions sont tout à fait inédites en droit de la famille, au point de créer en la matière un véritable bouleversement. La reconnaissance d'un enfant devant un officier d'état civil doit théoriquement coïncider avec la vérité biologique. Mais il existe des réalités sociologiques dignes d'être prises en considération qui priment sur les liens du sang."* Il parlait alors d'un dangereux précédent. Il ne se doutait certainement pas qu'il s'agissait en fait d'un dangereux retour en arrière.

■

C'EST EMMANUELLE SAADA, enseignante à l'université de Columbia (New York), qui a levé le lièvre. Dans la revue *Peint droit*, consacrée au droit des étrangers dans l'Outremer [1], elle compare de manière assez implacable les mesures visant à lutter contre la paternité de complaisance à Maore avec les débats en vigueur sous l'époque coloniale. "[A l'époque coloniale, vers la fin du XIXème siècle] le sol colonial n'a (…) pas les mêmes effets en matière de nationalité que le sol métropolitain", note-t-elle, avant de citer Henry Solus, éminent spécialiste de la condition juridique des indigènes, qui écrivait à la fin des années 1920 : "En principe, les étrangers qui se trouvent dans les colonies françaises doivent être traités de la même manière qu'ils le sont en France : ils y sont privés des droits politiques, mais ils jouissent des droits civils dans des conditions déterminées par le Code civil […] Cette conception toutefois n'est rigoureusement vraie qu'en ce qui concerne les étrangers de race européenne, de race blanche ou tout au moins les étrangers dont la civilisation et l'état social correspondent aux nôtres. Mais en ce qui concerne certains étrangers qui relèvent d'un Etat limitrophe de certaines de nos colonies et qui, de ce fait, possèdent une grande affinité de race, de mœurs, d'institutions, de civilisation en un mot, il a de longue date paru rationnel de suivre une autre ligne de conduite. Et plutôt que de décider que ces étrangers seraient dans la colonie envisagée, traités comme des étrangers en France, il a semblé logique de les considérer comme des indigènes, de les assimiler aux indigènes ; de là, l'expression "étrangers assimilés aux indigènes"."

SELON E. SAADA, C'EST dans les termes du débat sur les "reconnaissances de complaisance", pratiques dénoncées à Maore, "que l'on peut voir une continuité du passé colonial à la situation présente." En effet, "le diagnostic et les moyens mis en œuvre s'inscrivent en totale continuité avec les débats et les dispositions coloniales en matière d'articulation entre filiation et citoyenneté : en la matière, on peut véritablement parler d'un droit postcolonial. En effet, administrateurs et juristes coloniaux ont été longtemps et intensément mobilisés par les pratiques de "reconnaissances frauduleuses". (…) Les "reconnaissances frauduleuses" que l'administration coloniale déplore en Indochine puis dans l'ensemble de l'empire, à partir du début du XXème siècle, sont un moyen de contourner ces obstacles à l'accès à la citoyenneté. Pour les agents de l'Etat colonial, il y a là une véritable "fraude à la citoyenneté", puisque des "indésirables" peuvent ainsi accéder à la pleine citoyenneté française en dehors de leur contrôle. De Saigon à Paris via Tananarive, on évoque le "danger social" ou "le danger politique" que représente cette "usurpation de la qualité de citoyen français" contre laquelle il est commandé de lutter par "une nécessité supérieure de défense sociale"." Cela ne vous rappelle rien ?

■

AINSI À PARTIR DE 1903 en Indochine, plusieurs circulaires du procureur général adressées aux parquets locaux ou aux officiers de l'état civil leur demandaient de vérifier les registres de l'état civil européen et de signaler tous les actes suspects. Plus tard, en 1918, un décret autorisera le ministère public à "poursuivre l'annulation de toute reconnaissance, par un Européen ou assimilé, d'un enfant indigène ou asiatique assimilé lorsque le fait de la paternité ou de la maternité, servant de base à la reconnaissance, pourra être démontré faux". Des textes similaires furent adoptés à Madagascar, en Afrique équatoriale française, dans les territoires de l'Océanie, en Nouvelle-Calédonie, en Afrique occidentale française et dans les établissements français de l'Inde, entre 1916 et 1922, avant de disparaître au fil des "indépendances". Un siècle plus tard, le législateur s'est rappelé à leur bon souvenir, faisant de Maore l'ultime exemple d'administration de type colonial.

[1] Texte intégral disponible sur http://www.gisti.org/spip.php?article1012

COMORES EXPRESS WORLD WIDE
Coinstar Money Transfer
TRANSFERT D'ARGENT
RAPIDE ET MOINS CHER
DANS LE MONDE ENTIER
the better way to send or receive money all over the world
MORONI : IMMEUBLE IDI ENGENEERING - TEL : 73 84 22/23 FAX : 73 83 90
FOUMBOUNI : KOUHOUNI - TEL : 79 93 94

retrouvez toutes les archives de **kashkazi**, du n°1 au n°68, sur :
www.kashkazi.com
retrouvez également, en accès gratuit, des documents qui servent nos enquêtes

kashkazi

Participez à l'indépendance de votre journal

ABONNEZ-VOUS

L'abonnement est un soutien indispensable à la presse indépendante.

Kashkazi est un journal totalement indépendant. Son financement dépend essentiellement de ses ventes. L'abonnement est le meilleur moyen pour le soutenir, et participer à l'indépendance de sa rédaction. C'est aussi l'assurance de le recevoir chaque premier jeudi du mois chez soi.

LES TARIFS (pour 1 an, 12 numéros)
Mwali, Ndzuani, Ngazidja / particuliers : 8.000 fc / administrations, entreprises : 12.000 fc
Maore / particuliers : 40 euros / administrations, entreprises : 60 euros

COMMENT S'ABONNER
(+ de renseignements au 76 17 97 / 35 66 18 -Moroni- ou au 02 69 21 93 39 -Maore-)
Mwali, Ndzuani, Ngazidja / envoyez vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone
+ le paiement à l'ordre de BANGWE PRODUCTION à l'adresse suivante :
KASHKAZI, BP 5311 Moroni, Union des Comores
Maore, La Réunion / envoyez nom, prénom, adresse et n° de téléphone
+ le paiement à l'ordre de RÉMI CARAYOL à l'adresse suivante : Nicole Gellot, BP 366, 97615 Pamandzi

Nouvelle équipe, nouveaux produits...

Votre magasin NOUVEAUTÉ réouvre ses portes le 15 février

Retrouvez toute la presse nationale et internationale,

vos articles de papeterie,

et un nouveau rayon multimédia et téléphonie !

Tél : 73 00 43

NASSIB SARL

A goûter de toute urgence...

Le sandwich au fromage de chez Nassib !

250 fc seulement

NASSIB - boulangerie, patisserie, restauration rapide, pizzeria, café, brasserie
Tél : (269) 73 22 09 - Fax : (269) 73 22 12 - BP. 395 Moroni Union des Comores